This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

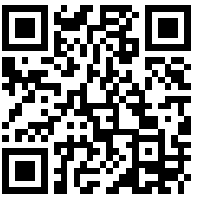

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Fr
30
4
15
(1842-43)

Digitized by Google

Fr
30
4.15

HARVARD COLLEGE LIBRARY

BOUGHT FROM THE INCOME OF THE FUND
BEQUEATHED BY
PETER PAUL FRANCIS DEGRAND
(1787–1855)
OF BOSTON

FOR FRENCH WORKS AND PERIODICALS ON THE EXACT SCIENCES
AND ON CHEMISTRY, ASTRONOMY AND OTHER SCIENCES
APPLIED TO THE ARTS AND TO NAVIGATION

Digitized by Google

3 2044 019 311 158

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE

DU DÉPARTEMENT DES DEUX-SÈVRES.

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE

LA SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE

DU DÉPARTEMENT DES DEUX-SÈVRES.

TOME VII. — 1842-1843.

NIORT.

IMPRIMERIE DE ROBIN ET Cie, LIBRAIRES ET LITHOGRAPHES,

RUE SAINT-JEAN, N° 6.

1843.

Digitized by Google

Δ
FN 30.4.15

HARVARD COLLEGE LIBRARY
DEGRAND FUND
NOV 7, 1933

Digitized by Google

LISTE GÉNÉRALE DES MEMBRES

DE

LA SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE

DU DÉPARTEMENT DES DEUX-SÈVRES.

Année académique 1842-1843.

Bureau.

MM. De Saint-Georges, Préfet des Deux-Sèvres, *Président honoraire.*
Lary, *Président titulaire.*
Guérineau, père, *Vice-Président.*
Arnauld (Charles), *Secrétaire.*
Deschamps, *Secrétaire-Adjoint, Archiviste-Bibliothécaire.*
Ravan, *Trésorier.*

Digitized by Google

Conseil d'Administration.

MM.

LARY, *Président.*
ROULIÈRE (DE LA), père.
ARNAULD (Charles), *Secrétaire.*
BIARD (L'*Abbé*).
LASTIC (DE).
BAUGIER.
GUÉRINEAU, père.
DECEMME.
BEAULIEU, fils.

Commission de Statistique.

MM.

BIARD (L'*Abbé*), *Président.*
LAFOSSE (Charles), *Secrétaire.*
LAFFORE (DE).
LARY.
BAUGIER.
LASTIC (DE).
ASSAILLY (D'), (Charles).
BRIQUET.
ARNAULD (Charles).
GARAN (Félix).
GUÉRINEAU, père.
CHAVONNET.
RAVAN.
BRÉMOND (DE).

Commission d'Examen pour les Livres et Manuscrits adressés à la Société.

MM.

LARY, *Président.*
ARNAULD, *Avocat.*
BRÉMOND (DE).
BRIQUET.
DESCHAMPS.
BIARD (L'*Abbé*).
LAFOSSE (Charles).
DESCOLLARD.

Membres titulaires résidans.

MM.

ARNAULD (Charles).
ARNAULD, *Avocat.*
ARNAULDET, *Président du Tribunal civil.*

Digitized by Google

ASSAILLY (D'), *Propriétaire.*

AUDOUIN, *Professeur de l'École de Dessin.*

BARROIS, *Principal du Collége.*

BAUGIER, *Membre du Conseil municipal.*

BEAULIEU, père, *Propriétaire.*

BEAULIEU, fils, *Propriétaire.*

BERNADOU, *Inspecteur des Ecoles.*

BIARD (L'*Abbé*).

BIZARD, *Propriétaire.*

BODEAU, *Docteur-Médecin.*

BRÉMOND (DE), *Propriétaire.*

BRIQUET, *Archiviste de la ville.*

CHANTREAU (DE), *Propriétaire.*

CHAVONNET, *Ingénieur civil.*

DAVID (F.), *Maire et Député.*

DECEMME, père, *Propriétaire.*

DELAVAULT, *Juge.*

DESCHAMPS, *Professeur.*

DESCOLLARD, *Propriétaire.*

DOWDNEY, *Professeur.*

DUPARC, *Propriétaire.*

FAVRE, *Imprimeur-Libraire.*

FILLEAU, *Curé de Notre-Dame.*

FRAPPIER (Eugène), *Propriétaire.*

GENET, *Pharmacien.*

GINESTET, *Docteur-Médecin.*

GUÉRINEAU, père, *Avocat.*

GUÉRINEAU, fils, *Avocat.*

JUBIN, *Docteur-Médecin.*

LAFFORE (DE), *Ingénieur en chef du département.*

LAFOSSE (Charles), *Propriétaire.*

LAFOSSE (Henri), *Propriétaire.*

LAMBERT, *Ingénieur.*

LARY, *Propriétaire.*

LASSERON, *Ingénieur civil.*

LASTIC (DE), *Propriétaire.*

LEGRAND, *Ingénieur civil.*

LOUBEAU, *Conducteur des Ponts-et-Chaussées.*

MAICHAIN, jeune, *Propriétaire.*

MAUBUÉ (DE), *Propriétaire.*

MARTIGNY (DE), *Propriétaire.*

MAUPIOU, *Curé de Saint-André.*

MORIN, *Avoué.*

NEUCHAISE (DE), *Propriétaire.*

NOIROT, *Propriétaire.*

POTEL, *Capitaine du Génie.*

PLASSE, *Médecin-Vétérinaire.*

RAVAN, *Archiviste du département.*

ROBIN, *Imprimeur-Lithographe.*

ROULIÈRE (DE LA), père, *Propriétaire.*

ROULIÈRE (DE LA), fils, *Propriétaire.*

SAINT-GEORGES (DE), *Préfet des Deux-Sèvres.*

SAINT-VICTOR (DE), *Entrepositaire.*

SAUZEAU, *Avocat.*

SAVARY, *Chef de Bataillon du Génie.*

SORLIN, *Professeur.*

SOUTAIN, *Employé à la Préfecture.*

Digitized by Google

TESSIER, *Pharmacien.*
TONDUT, *Propriétaire.*
TONNET, *Docteur-Médecin.*
VERGNÉE (DE LA), *Propriétaire.*

Membres non résidans.

MM.

ARNAULD, père, *à Saint-Georges-de Rex.*
BRÉE, *à Magné.*
CHAUVIN-LÉNARDIÈRE, *à Argenton.*
GARRAN (Félix), *à Saint-Maixent.*
GAROTTEAU, *à Champdeniers.*
LINIERS (Le comte DE), *au Plessis.*
NETTANCOURT (DE), *à Saint-Laurs.*
PARET, *Ingénieur des Mines, à S.-Laurs.*
RICHARD, *à la Mothe-Saint-Héray.*
ROCHEBROCHARD (DE LA), *à Oriou.*
RONDIER, *à Melle.*
SAUZÉ, *à la Mothe-Saint-Héray.*
VIEILBANC, *à Thouars.*

Membres correspondans.

MM.

BABINET, *à Lusignan.*
CACARIÉ-VERNÈDES, *à Paris.*
DENYS, *de Commercy.*
DUBOIS, *à Rochefort.*
DUCREST DE VILLENEUVE.
FESSARD, *Officier d'Etat-major.*
GERMAIN, *Receveur-général du Jura.*
JOUSSEAUME (Henri), *à Paris.*
KERSABIECK, *à Nantes.*
LAVOLLEY, *Médecin, à Paris.*
LECLERC, *Officier d'Etat-major.*
LA FONTENELLE DE VAUDORÉ.
MORICEAU, *à l'île de Rhé.*
NICOLLAS, *Ingénieur.*
NOIROT, fils, *à Paris.*
PÉRINGAULT, *à Paris.*
PHILIPPAUX, *Chirurgien de Marine.*
SUC, *Sculpteur, à Nantes.*
TEILLEUX, *Médecin-Oculiste.*
THIESSÉ, *ancien Préfet.*

Digitized by Google

DISCOURS

PRONONCÉ A LA SÉANCE D'OUVERTURE DE NOVEMBRE 1842,

Par M. LARY, Président.

MESSIEURS,

En prenant possession de la dignité conférée par vos unanimes suffrages, j'éprouve avec une égale vivacité deux sentimens qui se combattent sans s'exclure, un sentiment de reconnaissance et d'indicible satisfaction produit par une élection dont rien n'a troublé le concert, un sentiment de tristesse et de regret à l'aspect des obligations que l'état de la Société de Statistique rend de plus en plus sérieuses. Cette double face de ma position n'a rien qui m'étonne; je sais que la destinée humaine est invariablement liée à de telles compensations, et je suis loin de me plaindre de cette loi de l'ordre moral qui est un bienfait de la Providence, car l'homme ne résisterait pas plus à une joie qu'à une douleur sans mélange. J'ai donc compté qu'à ces jouissances de l'amour-propre, je ne dirai pas de la vanité par respect pour nous tous, succéderaient des impressions moins riantes, apparaîtrait le tableau de mes devoirs dans toute sa sévère réalité; j'y ai compté et je n'ai pas été découragé; je n'ai pas désespéré de mes efforts, parce que j'ai eu confiance en vous, parce que j'ai pensé qu'après m'avoir porté au faîte de vos honneurs, vous ne refuseriez pas d'y monter avec

Digitized by Google

moi, de m'y soutenir par votre constant et bienveillant concours, et d'alléger, en le partageant, le fardeau qui m'est imposé. Jamais peut-être depuis la fondation de notre Société, aucun président n'a plus sérieusement éprouvé le besoin de cet appui; sans alléguer cette banale et frivole excuse de l'insuffisance des moyens qu'inspire quelquefois une fausse modestie, mais qui ne serait chez moi que l'expression d'une triste vérité, je vous prierai de vouloir bien vous reporter à quelques années en arrière, à cette époque de ferveur et de zèle où les promesses de votre institution naissante remplissaient d'enthousiasme les âmes d'élite qui l'avaient tirée du néant, qui affermissaient ses premiers pas et qui comptaient pour elle sur de longues et de glorieuses destinées; alors tous les membres de la Société, à quelque titre qu'ils y fussent admis, venaient à l'envi déposer sur son humble berceau, les uns, les fruits de leurs veilles et de leurs recherches, les autres, à défaut d'une coopération plus active, l'hommage d'une sympathie profonde et d'un intérêt que révélait au moins une présence assidue; j'ai vu peu à peu ce zèle s'affaiblir, une indifférence dissolvante énerver les forces vives d'une institution si pleine d'utilité, de moralité et d'avenir, et qui, à peine à son aurore, semble déjà pencher vers son déclin; j'ai vu cet effet de la précoce lassitude de mes concitoyens et j'en ai été vivement affligé pour le pays, et sérieusement alarmé pour moi-même et pour le succès de la mission redoutable qui m'est confiée. Car, Messieurs, si cette influence délétère n'a point retrogradé devant les efforts et la prudente administration de mon honorable prédécesseur, si elle a pu résister à l'ascendant que devaient naturellement exercer les qualités personnelles de son président, si elle a neutralisé la légitime influence d'un corps savant que des liens si étroits unissent à la fois à l'administration du pays et à la Société de Statistique, que me sera-t-il permis d'espérer, à moi qui, placé dans une humble et obscure position, n'ai d'autres titres que quelques travaux plus obscurs encore.

Cependant, fort de mon dévoûment et de votre assistance que je mettrai tous mes soins à conquérir, j'espère que nous pourrons élaborer de concert

Digitized by Google

quelques-unes de ces hautes et nombreuses questions de statistique dont la solution, à peine ébauchée, intéresse si vivement notre contrée.

Le projet d'établir sur de nouvelles bases la statistique des Deux-Sèvres déjà habilement préparé par un des premiers administrateurs de ce département et par plusieurs de nos compatriotes, n'implique pas l'ambitieuse prétention de faire mieux ; cet important ouvrage, remarquable pour le temps où il fut publié, fut, à son apparition, cité comme un modèle ; mais l'intervalle qui nous sépare de sa publication a dû amener d'importantes modifications ; le temps a marché, et ses pas de géant ont laissé bien loin les recherches de M. Dupin. L'agriculture, l'industrie, le commerce ne seront plus envisagés sous le point de vue du régime impérial ; une ère de liberté et de discussion publique éprouve d'autres besoins. Le siècle a des exigences d'un autre genre ; nous ne pouvons plus avoir pour but de recueillir les renseignemens qui attestent les forces et la puissance du pays pour favoriser uniquement les projets d'un conquérant, mais bien pour faire connaître à l'administration les besoins des peuples et les moyens d'alléger les charges publiques ; la statistique, de plus, doit aux nations libres toutes les lumières propres à les éclairer sur la nécessité et l'étendue de leurs sacrifices ; car si le gouvernement veille à la conservation des propriétés, au maintien de l'ordre et de la tranquillité, si sous l'abri de cette puissante tutelle, la prospérité du pays s'accroît, les sources du bien-être public coulent avec plus de facilité et d'abondance, l'impôt ne saurait être pour le peuple qu'un bon placement de fonds ; mais le peuple a le droit de demander que la répartition en soit uniforme, équitable et par conséquent fondée sur des bases certaines, incontestables ; les documens fournis par la statistique, recueillis avec cet esprit d'impartialité courageuse, avec cet amour de la vérité qui ne se préoccupe ni des murmures populaires, ni des exigences de l'administration, sont les plus précieux élémens d'une juste répartition.

Ce ne sont point là les seules modifications que l'ouvrage de M. Dupin a dû recevoir de la vive impulsion imprimée à toutes les parties de la scienc

Digitized by Google

moderne. L'économie sociale a soumis à ses calculs la moralité des diverses classes de la société ; en rapprochant du mouvement de la population le nombre et la gravité des délits et des crimes, elle a fait connaître l'influence qu'exercent sur cette moralité les différences d'instruction, de professions, de sol, de climat, de productions de la terre ; ces rapprochemens donnent lieu à des résultats curieux, importans pour l'histoire de l'homme ; la statistique les étudie, les compare soigneusement et en forme des tables où la postérité pourra trouver les lumières qui nous manquent pour résoudre la question si célèbre et si débattue de la perfectibilité humaine.

L'agriculture du département et surtout l'horticulture ont fait d'incontestables progrès ; les prairies artificielles, les pépinières indigènes ou exotiques prenant la place de cultures surannées et peu productives ont donné une nouvelle activité aux transactions commerciales du pays ; l'étude du sol, de la constitution géologique et des richesses minérales qu'il recèle, a été poursuivie avec un zèle et souvent avec un talent que le succès a couronnés ; ces travaux réclament nos sincères éloges, et ils occuperont dignement dans l'œuvre que nous préparons la place laissée à peu près vide par nos devanciers. Mais c'est surtout sous le double rapport des recherches historiques et archéologiques, à peine ébauchées par les collaborateurs de M. Dupin, que se recommandera le nouveau travail ; des investigations patientes et assidues ont fait jaillir de l'obscurité des temps des lueurs nouvelles ; les monumens des anciens âges que les siècles avaient enfouis, ou ceux que l'observateur avait jusqu'ici méconnus et qu'un œil plus perçant a su distinguer des ruines vulgaires, sont venus subitement nous éclairer sur les produits d'une époque ignorée, sur les usages, les arts, l'industrie d'une civilisation éteinte ; peut-être n'est-ce qu'une illusion ? Peut-être que l'affection profonde et le vif intérêt que je porte à des recherches où j'ai eu quelque part, ont-ils abusé mon esprit ? Mais il me semble que là ne sera pas la partie la moins saillante de l'édifice que la Société est appelée à reconstruire.

Dans l'intérêt même de cette utile et noble entreprise, n'allons pas ce-

Digitized by Google

pendant trop exalter nos espérances; l'ouvrage que nous élaborons repose sur des bases essentiellement variables et qui se déplacent à chaque génération; vouloir fixer et ranger sous des chiffres positifs et d'immuables catégories les effets naturels produits par cette incessante fermentation que l'on appelle la vie sociale, serait sortir de nos attributions, de la sphère de notre pouvoir; ce serait vouloir témérairement régler l'inconnu. Nous nous bornerons modestement et prudemment à constater ce qui est; nous arrêterons avec le plus de précision possible l'état actuel du département, considéré sous le double rapport des œuvres de l'homme et des œuvres de la nature, et toute notre gloire se bornera sans doute à laisser à nos successeurs, qui, au plus tard dans un demi-siècle, sentiront aussi le besoin de rectifier ou de compléter nos observations, des élémens épurés au creuset d'une saine critique et co-ordonnés avec intelligence.

Et certes, Messieurs, notre projet circonscrit dans ces limites, conserve encore d'assez graves difficultés d'exécution; nous sommes des ouvriers zélés, je le veux bien, mais l'expérience des uns et l'habileté des autres ne devraient-elles pas, pour tendre au même but, se plier avec docilité sous les lois d'une inspiration unique et d'une volonté ferme? Il sera certainement plus facile à chacun de nous d'exécuter le travail isolé auquel l'invitent ses goûts et sa spécialité, que de réunir et de fondre en un tout homogène ces compositions disparates dont l'ensemble manquerait nécessairement d'harmonie, si une main habile ne prenait le soin de le marquer du cachet de l'unité; ne faudrait-il pas, de plus, que cette main fut assez puissante ou assez influente pour provoquer utilement la communication des documens dont les diverses administrations sont dépositaires. Ces difficultés sont grandes sans doute, mais je ne les crois pas insurmontables; d'ailleurs, les obstacles donnent un nouveau degré d'énergie aux âmes généreuses; elles savent qu'il faut toujours acheter par le sacrifice de son repos, l'honneur d'être utile à son pays et d'obtenir l'estime de ses compatriotes, au risque de ne recueillir que l'indifférence et l'oubli pour prix de son dévoûment et de ses labeurs.

Digitized by Google

En attendant qu'un architecte habile prenne en main la direction suprême de nos travaux et pose le couronnement de l'édifice, nous lui préparerons en silence les matériaux qu'il devra mettre en œuvre; nous poursuivrons le cours de nos recherches avec cette constance qui appelle le succès, et que le succès encourage; nous sommes loin surtout d'avoir épuisé nos recherches archéologiques; sans parler des fouilles projetées des tumulus de Tesson qu'arrêtent des obstacles inattendus, de celles des Mottes de Germon qu'il nous sera plus facile d'explorer, nous aurons à interroger le sol de l'antique Rauranum, où j'ai récemment observé deux positions dignes de l'attention des antiquaires par leur assiette et les dénominations qu'elles ont conservées; nous aurons à vérifier quelques renseignemens qui nous ont été transmis des bords de la Boutonne. Il nous restera à terminer la reconnaissance de la Bissêtre depuis le hameau de Ruffigny près de la Crèche jusqu'aux environs de Chenay où j'ai parfaitement reconnu son pavé (*summa crusta*) tout-à-fait semblable à celui de la voie romaine de Saintes à Poitiers, qu'elle coupait à angle droit au centre même de la petite ville de Rom, d'où elle semble se diriger sur la capitale des Lemovices (Limoges). Nous devrons profiter de tous les avertissemens que le hasard vient de temps en temps nous donner, et mettre à profit les indications les plus indifférentes, car notre devoir est de ne rien négliger, de ne mépriser aucun indice; ainsi nous avons été à portée d'observer récemment dans les champs de Bois-Berthier des traces de constructions anciennes où foisonne la brique à rebords; ce point appelle notre attention, et des fouilles doivent y être faites. Plus récemment encore, M. Baugier et moi, nous avons ouvert sur le monticule de la Plante, à deux kilomètres de Saint-Liguaire, des sépultures dont la tradition locale n'avait conservé aucun souvenir. Plusieurs circonstances remarquables et l'état de décomposition des ossemens pourraient nous autoriser à prononcer que ces sépultures remontent à des temps très reculés; nous nous abstiendrons d'énoncer pour le moment une opinion douteuse, parce que nous savons que les conjectures ne contri-

Digitized by Google

buent qu'à épaissir les nuages dont s'enveloppent trop souvent les vérités archéologiques.

La Société ne doit pas se borner à exhumer de la poussière les faits des siècles passés et à les enregistrer dans des annales ouvertes seulement à un petit nombre d'initiés; elle doit répandre, par tous les moyens de publicité dont elle dispose, la connaissance des actions, des événemens mémorables qui attestent de grandes vertus, afin de provoquer de nobles désirs d'imitation et moraliser par là les populations qui l'entourent. Les anciens avaient admirablement mis en œuvre ce puissant levier de l'émulation, ce ressort énergique du patriotisme; ils multipliaient sous les traits de leurs grands hommes l'image des vertus qu'ils voulaient inspirer; sur les places publiques, sur les grandes routes, sur les champs de bataille illustrés par la valeur nationale, ces effigies respectables et vénérées remplissaient la double destination de récompenser les services rendus à la patrie et de donner à la postérité une leçon de vertu. Vous avez bien compris, Messieurs, cette auguste et religieuse mission, lorsque vous avez pris l'honorable initiative du projet d'élever à la mémoire de l'explorateur de Temboctou un monument qui perpétuât en même temps notre reconnaissance, nos regrets et sa gloire: l'administration publique, les autorités locales ont répondu à votre généreux appel avec une ardeur digne des vertus civiques des anciens jours, et tous ensemble, réunis dans un même sentiment d'admiration pour une intrépidité et une constance dont le modèle ne se trouvait nulle part, vous avez proclamé en face des populations émues et attentives cette haute vérité morale, cette loi sublime d'une Providence éternelle et juste, c'est qu'ici-bas il y a même quelque chose de plus grand que les talens, la naissance et la fortune; qu'il y a pour l'humanité un autre culte que celui des biens matériels, des jouissances, de la vanité, celui de la vertu, surtout lorsqu'elle choisit pour asile le cœur d'un pauvre artisan, parce que c'est là qu'elle étale avec le plus de magnificence sa grandeur, sa pureté et les titres de sa céleste origine.

Mais s'il faut à la glorification de l'humanité des vertus civiles et domes-

Digitized by Google

tiques, il faut aussi à la patrie, aux intérêts de sa puissance et de son indépendance, l'héroïsme de ses guerriers ; la reconnaissance et les hommages publics doivent atteindre tous les sacrifices, toutes les gloires qui hélas ! n'obtiennent souvent que cette récompense ; un fait d'armes remarquable, dont s'honore la carrière pourtant si glorieuse de notre Duguesclin, attend depuis longtemps cette légitime et tardive ovation ; les éternels rivaux de la France furent vaincus par l'illustre Breton aux environs du château de Chizé ; le vœu de perpétuer le souvenir de cette action glorieuse pour les armées françaises se fit entendre au sein de notre Congrès archéologique et fut accueilli avec acclamation; cependant plusieurs années se sont écoulées, et cette patriotique proposition irait tristement se perdre dans l'oubli, si la Société de Statistique ne s'empressait de la reprendre et de lui donner une forme officielle et facilement réalisable ; votre président, après avoir obtenu l'agrément et le concours de l'administration départementale, s'empressera de mettre sous vos yeux le résultat de ses démarches, et il vous priera de lui adjoindre une commission pour arrêter un plan, préciser les moyens d'exécution et consommer enfin l'œuvre de réparation qu'attendent vainement depuis plusieurs siècles les mânes des guerriers qui effacèrent la souillure et la honte que le joug de l'étranger imprime sur l'honneur d'une nation puissante.

Et ne croyez pas, Messieurs, que cette manifestation soit destinée à éterniser des rivalités haineuses, et, à l'exemple des Romains, à vouer tout un peuple aux divinités infernales; grâce au ciel, la France n'a plus à craindre l'occupation anglaise ; elle ne saurait haïr une puissance qu'elle ne redoute pas ; elle ne peut avoir d'autre intérêt, éprouver d'autre sentiment que le besoin de lutter d'efforts avec sa rivale pour conserver la paix du monde et hâter les progrès de la civilisation ; elle abjurera toujours la première ces haines nationales qui n'aboutissent qu'à des malheurs partagés, sans compensation, et dont gémit l'humanité tout entière.

Digitized by Google

Digitized by Google

Sculpture en relief de

la dimension du fragment
narfaite reproduit très exac
ue. – Les parties noiraes á
et des écaillements par mu
Il est également facile de
ue le périmétre est denteli
brisures.

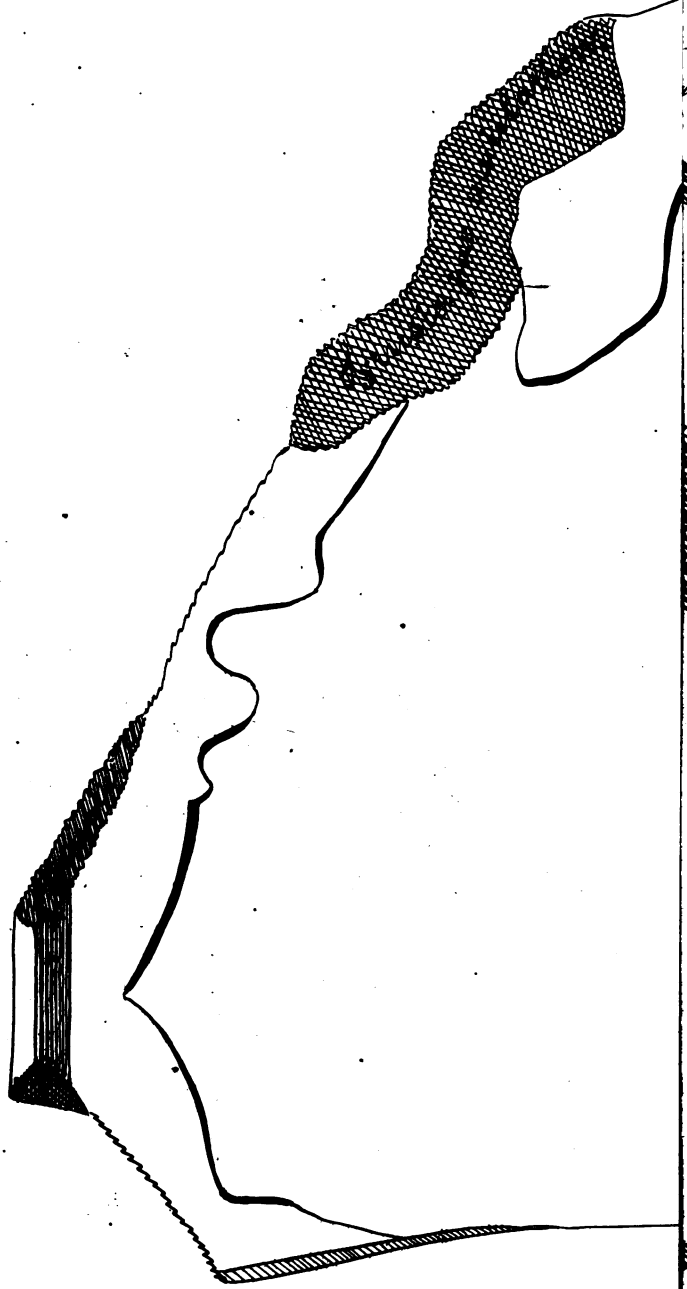

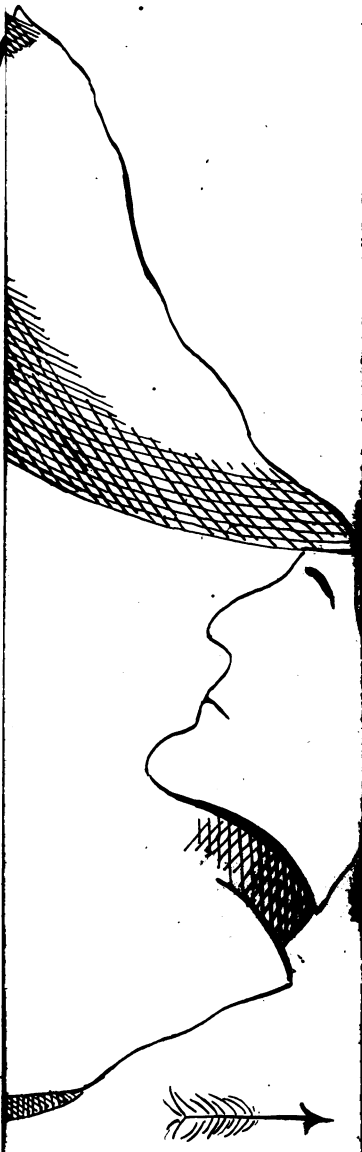

Digitized by Google

LETTRE SUR UNE ANTIQUITÉ CELTIQUE.

MONSIEUR,

La proposition que vous voulez bien me faire de participer à vos travaux comme membre de votre Société de Statistique du département, m'honore et me flatte par tous les points de mon âme ; mais je ne sais en vérité si l'acquisition que vous ferez, sera bien en raison directe de vos espérances. Ma science est courte, je vous assure; je vis à Thouars de silence et de solitude : je sais que l'âme n'y perd rien et que la méditation est le véhicule de la science. Cependant réduit à sans cesse rechercher et à me mettre en voie toujours seul, je manque de ces communications qui aident en même temps qu'elles étendent le travail et conduisent, par les découvertes enseignées, aux conquêtes dans l'immense domaine intellectuel. Je suis obligé de me donner bien du mouvement pour remplacer par des lectures, ce que la conversation si agréable et si nutritive du savoir pourrait m'apporter d'aide et de force, afin de me mener à bonne fin en terre promise qui, pour l'homme de sentiment et d'âme, est la recherche des causes et leur rôle dans la grande harmonie du monde. C'est là que les anciens plaçaient le bonheur : « *Felix qui potuit rerum cognoscere causas.* » C'était avoir le pressentiment du vrai, du grand, de l'absolu, de l'éternel. Je me suis donc peu et même très peu préoccupé des spécialités, dont une seule suffit pour

Digitized by Google

absorber la vie tout entière d'un homme. J'ai accepté les travaux faits par des esprits recommandables, vérifiés et affirmés par des érudits d'élite, et j'ai employé toute la puissance de mon énergie, toutes mes pensées, toutes mes heures, à coordonner et à généraliser, afin de produire un ensemble qui me donnât une image splendide, quoique retrécie aux dimensions des reproductions humaines, de la création, de ses évolutions continuelles, informant sans cesse et sans fatigue de nouvelles choses, qu'un doigt providentiel place toujours et sans superfétation en un ordre merveilleux et utile. Je ne puis donc pas me donner comme un homme de connaissances acquises, et je ne suis qu'un collecteur de petit prix. Je n'ai point étudié l'archéologie dans ses détails; il me serait peut-être impossible de donner les noms de toutes les belles productions architecturales qui font les délices des antiquaires. J'ai bien souvent admiré les simples et sévères ouvrages étrusques et ombriens; les beaux enfantemens du génie de la Grèce, fille de l'Égypte; les œuvres splendides, les monumens prestigieux, les grands travaux du christianisme au moyen-âge, dans leurs tons éclatans, leurs riches ciselures, leurs éblouissantes fantaisies, en apparence véritable caprice d'artiste, rêves de féeries, et en réalité c'est l'expression poétique, sublime de l'esprit religieux : c'est le christianisme sorti des cryptes fécondant les arts et civilisant le monde. Mais je me perds, en vérité, quand il s'agit comme Adam, lorsque Dieu fit passer devant lui les êtres créés, de nommer tous les chefs-d'œuvre mis à jour par les générations de ces époques anéanties. La simple basilique aux fenêtres cintrées, et la cathédrale riche de ses ogives, de ses ciselures trilobées, de ses trèfles, de ses roses, de ses quatre-feuilles, de ses voûtes, de ses jubés, de ses flèches, de ses clochetons, de ses modillons à têtes grimaçantes, de ses gargouilles tourmentées; puis le vitrail légendaire et le vitrail armorié, les éperons et les étriers royaux, le bâton pastoral et la quenouille, la crédence religieuse et le bahut domestique, l'ostensoir et le bouclier, la crosse et l'estocade, le ciboire et le hanap; toutes ces formes de mœurs, toutes ces particularités bizarres, variées, ont tour-à-tour étonné mes regards, mais je ne m'y

Digitized by Google

suis arrêté que pour reconnaître dans ces temps quelle croyance puissante avait donné la formule sociale. Toutes ces merveilles, je les ai prises, pardonnez si je blasphême ! comme les strates abandonnées sur la terre par les époques lointaines, afin de manifester quelle fût la vie intellectuelle de nos pères et quelle inspiration l'avait menée; afin de me révéler encore, s'il est possible, comment, délaissant cette poussière des générations et ces heures sonnées, la source éternelle, créatrice, féconde du progrès, a promulgué la formule d'ordre et communiqué la vie à tout ce qui se meut animé d'espérance, et gravitant vers l'avenir en cette heure qui s'écoule. Mes études ont eu le même but lorsqu'elles se sont appliquées aux choses qui précédèrent le moyen-âge. Si je vous ai parlé du druidisme, ne pensez pas, Monsieur, que je sache beaucoup de ce mystérieux sacerdoce qui domina longtemps de son omnipotence les peuples religieux et mélancoliques des Gaules. Je vous ai présenté le fragment de pierre buriné à la manière des camées, comme un symbole de mythes celtiques, qu'avec la crainte de me méprendre et plutôt pour consulter que pour enseigner. Pourtant je crois que mes conjectures peuvent s'étayer d'autorités graves; je vais les soumettre à vos méditations: veuillez, Monsieur, ne pas vous effrayer si je commence le siége de Troie par l'œuf de Léda.

Les nations-mères, toutes sorties d'hier des mains du Créateur au temps du berceau du monde, foulant aux pieds un sol nouveau-né comme elles, mal affermi sous leurs pas, encore enveloppé de ses langes liquides, ainsi que s'exprime la Bible, à laquelle il faut toujours revenir; les nations-mères se tinrent sur les lieux élevés, alors les seuls habitables. Du sommet de leurs montagnes s'étendaient devant le regard, dans un large et splendide horizon, tous les élémens neufs, puissans, terribles, majestueux qui venaient d'être créés. La nature à chaque heure et par des évolutions visibles continuait, développait, perfectionnait la création divine; et ces peuples naïfs, stupéfaits d'admiration et d'amour, crurent apercevoir les images, les fils aînés, les attributs de leur Dieu suprême. Chaque élément devint un ange, messager céleste, portant au ciel les vœux et les prières, et

Digitized by Google

rapportant à la terre la bienveillance et les riches présens des cieux. Voilà pourquoi les familles primitives, ravies de ces spectacles si beaux, se tinrent sur le sommet des montagnes pour mieux admirer les fleurs, la verdure, le bleu du ciel se mariant dans les plages lointaines aux vagues grisâtres des océans. Voilà comment les lieux élevés devinrent sacrés, parce qu'ils permettaient plus facilement aux hommes pieux de contempler ces astres et ces cieux qu'ils honoraient jusqu'à l'adoration, comme chargés de reporter au grand Dieu, dont ils représentaient la majesté et la puissance, le culte de reconnaissance et d'amour que leur âme nourrissait pour lui et dont elle était pleine.

Les élémens furent donc pour l'antiquité primitive de mystérieux symboles de la Divinité : c'était une grande et cosmogonique allégorie reconnaissant un Dieu suprême, figuré par les phénomènes et les agens matériels, ou du moins manifesté par leur action et leur spectacle. Mais bientôt le maître suprême, mal distingué de la matière, fut égaré dans les élémens et les astres qui furent placés au rang des Dieux. La Babel biblique apparut et le sabéisme inonda le monde ; le panthéisme, puis le polythéisme furent ses fils, alors que le symbolisme se transforma comme les peuples, comme les climats, comme les zônes, en conservant néanmoins au fond des choses les traditions initiales et fondamentales. On vit bientôt fumer l'encens en l'honneur du bœuf, du serpent, des oiseaux. Jusqu'à la vocation d'Abraham, le monde antique fut sabéiste, et longtemps après ce patriarche la même mythologie cosmogonique adora Dieu dans la nature, dans ses corps célestes et terrestres ; quelquefois la nature toute seule fut déifiée sous des aspects divers. Si l'on en croit des orientalistes, Abraham ou Abbram serait un mot indien, composé de l'article *a* et de *bhram* : or, suivant ces linguistes érudits, l'article dans la langue indoue se met indifféremment avant ou après le nom ; en sorte que l'on dit également et avec une même signification a'Bhram ou Bhram'a. Cette dernière résonnance éveille aussitôt l'idée des bords du Gange et de ses jeunes Bramines, en même temps que de la riche Chanaan où l'Israélite posa ses tentes, révérant, aussi lui, le Dieu des

Digitized by Google

nations primitives ; mais les traditions initiales étaient épurées entre les mains du sacerdoce, caché derrière les voiles mystérieux et sacrés du temple. Je fais cette réflexion, Monsieur, afin que vous puissiez voir clairement le rapport de la pierre cubique, sainte et mythique de l'Arabe avec les monumens analogues des Druides et des Perses ; afin de démontrer comment l'Asie, source féconde des nations, épandit à la fois ses vagues humaines et ses idées religieuses par le midi et par le nord du monde.

Le sabéisme antique ne croyait ni à la mort, ni à la destruction des hommes et des âmes, mais seulement à leur disparition et à leur retour *redivitoire* sur la terre. Ainsi, selon ce monde naissant, rien ne s'anéantissait ; le commencement et la fin de la vie n'étaient que des transformations, un morphisme transitoire. Tout d'ailleurs s'absorbait dans le sein de Dieu, comme tout en était sorti par un mouvement de diastole. L'être et le non-être étaient une alternative entre le sommeil et le réveil de la Divinité. On célébrait donc avec pompe deux fêtes remarquables et primordiales : le réveil et le sommeil de la nature ; l'une à l'équinoxe d'hiver, l'autre à l'équinoxe d'été. Dans nos temps contemporains, une secte de Sabéistes, connue sous la dénomination de Misraïmites, conserve ce culte bizarre et ces cérémonies étranges. Vous savez sans doute, Monsieur, que *Misr*, au pluriel *Misraïm*, est un ancien nom de l'Égypte.

L'orientalisme avait pénétré dans la Gaule, mais il avait un caractère particulier dans ses modifications. Le Druide sabéiste sur ses hauts lieux, dans ses forêts, adorait un Dieu suprême, actif, souverain, créateur et régulateur ; le peuple seul divinisait les agens subalternes. Le spiritualisme et le résurrectionisme formaient la base fondamentale de la foi du sacerdoce celtique, mais il l'avait symbolisée sous des formes visuelles, afin de l'accommoder aux croyances vulgaires, incapables de s'élever à la hauteur des initiations. Les astres étaient donc des Dieux pour le peuple, mais le prêtre en observait le cours afin de fixer les grandes fêtes à l'éternel architecte du monde. Le chêne était pour le Druide l'emblême sur la terre de la force et de la fécondité, et la nation le révérait comme un arbre pro-

Digitized by Google

phétique. Le prêtre en avait emprunté le nom *Derw*, et quand nos pères, à la suite de leurs *Brenns*, étendirent leurs conquêtes en Italie et en Grèce, la forêt de Dodone rendit les oracles, et les vainqueurs donnèrent peut-être à la langue hellène le mot DRUS (chêne).

Lorsque les nations primitives, rejetant leurs populations exubérantes, débordèrent en Afrique par le sud de l'Asie et en Europe par le nord, dans leurs grandes périgrinations à travers les steppes gazonneuses dont la tête est à Pékin et la limite en Allemagne, l'orientalisme dressa la pierre sacrée des sacrifices du peuple pasteur de l'Arabie et sema de blocs mythiques tous les lieux hauts et les clairières silencieuses du pays des Celtes. Les pierres druidiques furent toutes ou commémoratives ou symboliques; mais toutes encore eurent des rapports médiats ou immédiats avec l'astronomie qui plus tard devint l'astrologie, en vertu de cette loi de déchéance qui frappa sans cesse le culte matérialiste de ces époques reculées. Sur la surface de ces énormes monumens, on aperçoit des cavités évasées et peu profondes : on y déposait de l'eau afin de refléter à certaines heures l'image d'une constellation protectrice. C'était l'alliance emblématique des deux plus puissans générateurs, la lumière et l'eau : c'était une affirmation mythique que les deux grands agens faisaient les élémens primordiaux de la fécondité et de la vie. Cette forme allégorique, bien que l'orientalisme eut partout répandu son culte des corps célestes, appartenait par exception, et distingue par un caractère tranché les pierres sacrées des Celtes de monumens analogues des autres peuples plus ou moins héritiers de l'Inde. Le temple fameux de Karnac qui serpente, immense et majestueux, au milieu des bruyères plates et mornes de l'ancienne Armorique est, suivant l'opinion de savans antiquaires, un gigantesque zodiaque. Il part du bord de l'Océan, comme l'astre du jour à son aurore, et marche vers un lieu élevé où ses rangs doubles de rocs s'étendent et s'arrondissent en formant une immense enceinte discoïde, dont le centre est marqué par un dolmen de formidables dimensions. Le voyageur qui suit dans la plaine ces longues files de pierres, les voit dans le lointain s'élevant toujours vers le

Digitized by Google

ciel, comme le soleil en sa pompe gravite dans l'empirée et domine l'étendue. Ces nombreuses colonnes, ces peulvans rudes et austères, rangés avec ordre, mais inégaux, annonçaient à l'homme que dans le cours de la vie les jours sont divers, les ans fortunés ou néfastes, les saisons accidentées. Sur le sommet du mont sacré, on célébrait de solennelles héliaques lorsque l'astre divin par sa chaleur vitale et sa lumière avait rappelé la nature de son froid sommeil et l'avait rendue féconde. Ce temple n'était-il pas d'un caractère exceptionnel, imposant, prodigieux? Les conceps druidiques avaient une stature grandiose dans leur manifestation extérieure et un sens philosophique d'une certaine profondeur. Quelle grande image! symbole sublime du concours de l'eau, du feu, de la lumière dans les harmonies universelles, comme agens de l'activité des êtres et de la vie des mondes!

Si, partant du berceau des nations-mères on chemine à travers le temps avec leurs générations migrantes jusqu'à l'époque où le christianisme vint sur la terre rectifier les croyances et les dogmes, on voit tous ces peuples, à mesure que les traditions fondamentales de la Divinité se perdent ou du moins s'égarent parmi les élémens, oublier en même temps leur origine. Mais pour ne pas demeurer un effet sans cause et ne pouvant retrouver les traces perdues de leurs ancêtres, leur imagination qui se nourrissait de merveilles fantastiques leur vint en aide. Au fond de leurs formes religieuses, restait une vérité initiale que l'homme est l'œuvre d'un Créateur suprême. Eloignées donc des lieux où les nations primitives avaient placé leur première demeure, élevé leur premier autel, ces familles dérivées établirent elles-mêmes leur généalogie et se proclamèrent filles de leurs dieux. L'histoire vous indique et les monumens runiques attestent le passage de ces peuples hyperboréens, hordes guerrières et farouches, aussi rudes que les climats âpres et les froides contrées qui les virent naître: les Ni'ebulongs (enfans de la Nuit); les Scandinaves, fils d'Odin: les Druides, descendans du Chêne; les Turcs, Tou-Kuié, issus de la Lune; Et-El, fils du Volga, d'où l'on dériva Etzel, nom fameux, qu'une vieille chronique allemande donne au terrible Attila. Le trait

Digitized by Google

distinctif de leur caractère, ils le portèrent dans les dogmes de leur cosmogonie sabéiste et dans ses œuvres mythiques: c'est le type qui les fait reconnaitre après les examens comparés des idées, des traditions, des systèmes, des cultes de cette primitive antiquité. L'empreinte en est si profonde que les débris mutilés de leurs créations ne peuvent se confondre. Les preuves de cette vérité ont été données avec une grande profusion de science par Dupuis dans son Origine des cultes; mais, travaillant au profit du matérialisme, parce qu'il vécut dans un temps qui le domina, il ne voulut voir que le sabéisme divinisant la matière sous des formes diverses et en quelque sorte suivant les latitudes. Les études, aujourd'hui plus sérieuses et d'ailleurs plus étendues, ont permis à la philosophie de lever le voile séculaire qui couvrait le sein fécond des Isis.

Je crains bien que ce périple du vieux monde ne vous lasse, Monsieur; cependant je vous prie de vous armer de quelque patience et de me suivre dans le développement d'une dernière et capitale considération. Pour tirer la vérité du puits et du caveau initiatoires, pour faire évanouir le mirage des formes merveilleuses dont l'orientalisme enveloppa sa pensée, pour révéler le sens caché dans le monument mythique et sous le symbole buriné, il importe de rechercher quel fût le mode primitif et oral de traduire la pensée. Je ne veux point me poser en paléologue, je suis de trop petite taille d'érudition. Je ne vous parlerai ni de Jamblique ni de Platon; je laisserai dormir dans la poudre de l'oubli les critiques d'Aristote et de Galien. Ne craignez pas non plus une revue rétrospective des opinions si diverses et si multipliées des philosophes néoplatoniciens, écossais, allemands, italiens, français: je vais vous dire ma pensée, fille humble de mes études.

Le premier âge du monde fut, comme je l'ai dit, admirateur et religieux. Le discours fut mental et l'idée se manifesta par des signes, des gestes, des indications matérielles dans un rapport naturel avec les substances qui l'avaient éveillée. Des peuples ont nommé cette époque MUTHOS, temps muet: aussi le mot LOGOS signifie *idée, action, parole;* ce qui semble

Digitized by Google

démontrer que dans les âges primitifs, par souvenir de ce qui s'était passé, on comprit que parler était révéler sa pensée aussi bien par le geste que par le mode phonétique. Ce qui démontre encore que les tons de la voix, aussitôt que l'homme les articula pour exprimer ses idées, se rapportèrent à des substances dont ils devinrent les signes ; et la langue primitive fut toute d'imagination, s'exprimant sans cesse poétiquement et par image. Le langage oral fut donc essentiellement tropique : comme la métaphore est le trope le plus brillant, elle fut par ce motif nécessaire et d'un fréquent usage; car les nations primitives, égarant Dieu dans les élémens, animèrent les choses insensibles, leur prêtèrent du sentiment, de la passion et revêtirent les choses intellectuelles de formes humaines. Les tropes, tirés par analogie des objets corporels, furent encore le seul moyen d'abstraction de ces peuples nouveaux-nés, dont la langue n'était d'ailleurs et ne pouvait être qu'à l'état fœtal. Tout substantif dans le langage parlé primitif fut donc une figure, un symbole, une allégorie.

Les nations qui en s'éloignant de la zône natale du genre humain, avaient perdu les pures et initiales notions de Dieu, et, pour retourner à lui, se servirent des voiles et des voies de la matière ; ces nations qui marchèrent vers le nord et firent leur halte sur une terre stérile, dure comme le granit, sa base, sous un ciel d'airain, en présence d'élémens et de phénomènes formidables contre lesquels ils luttaient sans cesse et qu'ils regardèrent comme des puissances surnaturelles et passionnées; ces nations furent poètes ; et pour exprimer leurs idées, comme elles avaient fait pour représenter la divinité, elles n'employèrent que des mots figurés, véritable langue mythologique. Mais les populations en grandissant, s'étendant sur le sol, multipliant leurs besoins, multiplièrent les noms de substances et d'attributs ; la civilisation vint alors avec ses spéculations, et le langage oral devint abstractif. Les langues modernes, encore cependant si parsemées de tropes, comme preuve de leur descendance, sont donc un produit de la civilisation, et leur marche dans le progrès ont été tout-à-fait parallèles. On a souvent répété que le discours articulé n'était point d'inven-

Digitized by Google

tion humaine, mais de révélation divine. La faculté de communiquer ses pensées par des articulations nombreuses et assujéties à des règles variées, est une faculté d'élite que sans aucun doute nous avons reçue du Ciel ; mais affirmer que l'homme est essentiellement incapable de se créer un langage à lui-même, c'est une erreur profonde que démontrent l'histoire et la diversité des langues dans l'antiquité et à l'époque contemporaine. D'ailleurs ces langues mêmes, aujourd'hui, sont encore trop imparfaites malgré le perfectionnement que les générations successives leur ont apporté, pour être l'œuvre de Dieu. Les phénomènes enfin sont faciles à saisir dans leur enchaînement à mesure qu'ils se produisent : le sabéisme oriental enfante les mythes, les idées dérivent de ces dogmes, la parole subit les phases de ces divers morphismes ; jeune, elle est tropique ; vieille, elle devient abstractive. Je fais cette réflexion, Monsieur, parce que l'art d'écrire est une conséquence de l'art de parler ; le substantif étant primitivement une figure, le signe écrit lui fut adéquat et prit la forme des êtres matériels. Mais du jour où l'homme apparut sur le globe, du jour qui le vit exprimer sa pensée en peignant la parole et en parlant aux yeux, il s'écoula de longs siècles. L'histoire atteste qu'à l'époque de civilisation inférieure, les peuples ne possédèrent que des moyens de simple mnémonique. Le souvenir des événemens remarquables se gardait en nouant des cordelettes de dimensions et de couleurs diverses : « Les hommes de l'antiquité, dit Khoung-Tseu, se servaient de nœuds de cordes pour donner des ordres. » Les Mexicains connaissaient ce procédé ; leurs bandelettes se nommaient *quippos* : ces peuples de l'Amérique les employaient pour exprimer des nombres, si l'on en croit l'Inca Garcilasso de la Vega. Mais dans l'ordre génésiaque de l'humanité, les générations succédaient à des générations : la loi providentielle suivait sa voie, marchait vers son but de progrès ; l'intelligence s'étendait, les langues orales étaient arrivées à l'état symboliquement abstractif, et les hommes de génie comprenaient que l'oreille seule ne devait pas avoir le privilége d'être admise à l'initiation des pensées. En effet, Dieu avait donné la faculté ; sans cesse modifiée par le monde exté-

Digitized by Google

rieur, elle devint féconde et alors se produisit le phénomène. « Fou-Hi, « rapporte Khoung-Tseu dans l'appendice au Y-King, ayant levé ses regards « vers le ciel, il en observa la forme; les ayant baissé vers la terre, il en ob- « serva la figure, ainsi que celles des oiseaux et des objets terrestres qui « frappèrent sa vue, et il ébaucha ensuite ses huit kouas ou images sym- « boliques. » Ces kouas n'étaient que de petites lignes conventionnellement combinées; ils devinrent insuffisans pour exprimer toutes les abstractions conçues par l'esprit. On introduisit alors dans cette écriture emblématique le *fac-simile* des substances, objet de la pensée. Cette même époque vit naître l'Ecriture sacrée : le hiérogrammate pour écrire l'histoire des Dieux ou traduire leurs oracles, dessina ou sculpta leur figure; alors le hiéroglyphe ornementa les monumens mythiques offerts à la vénération des peuples. « Misor, dit Sanchoniaton, très ancien écrivain de la Phénicie, tira les « portraits des Dieux pour en former les caractères sacrés des Égyptiens. » Je pourrais encore vous citer sur cette question et comme preuve de mon opinion, ce que saint Clément d'Alexandrie rapporte des Écritures antiques; ce que Porphyre en a dit dans la Vie de Pythagore; enfin les savans Commentaires de M. Letronne à la suite des travaux de Champollion : mais ce sont des autorités que tous connaissent, dont chacun nourrit ses études. Je me contenterai donc de transcrire le passage si remarquable et si explicite de l'auteur des Stromates. « Ceux qui parmi les Égyptiens reçoivent « de l'éducation commencent par apprendre la première méthode d'écrire « nommée épistolographique, entre toutes celles qui sont usitées chez les « Égyptiens; ensuite ils apprennent la seconde qui est la hiératique, dont se « servent les écrivains sacrés ou hiérogrammates; enfin la méthode d'écrire « la plus élevée et la dernière qu'ils apprennent est la méthode hiérogly- « phique, dont une partie, formée des premiers élémens syllabiques ou « alphabétiques, est kyriologique, et dont l'autre est symbolique. Mais de « l'écriture symbolique, une partie parle aux yeux par imitation de la « forme, une autre d'une manière tropique ou métaphorique; une troi- « sième allégoriquement et par espèces d'énigmes. Ainsi donc ceux qui

Digitized by Google

« veulent écrire le soleil font un cercle ; ils représentent la lune par une « figure en forme de croissant, forme qui l'exprime convenablement. Le « mode tropique exprime un objet par certaines qualités transférées ou « empruntées, et le mode énigmatique par la réunion de plusieurs figures « qui concourent en un sens unique. » (*Trad. ency. nov.*)

L'étude de l'antiquité et de ses langues originelles met à jour des événemens bien remarquables. Le sabéisme apparaît d'abord divisant, subdivisant l'idée divine, produisant le panthéisme, dégénérant en polythéisme, lorsque les peuples arrivent à l'idée rétrécie de la déification de l'homme. Ces âges poétiques à un haut période dans leur égarement religieux, prodiguent une immortelle vie et une puissance souveraine à tous les élémens et aux agens subalternes, créations essentiellement périssables. Le discours participe de cette exaltation, il se charge de tropes et devient idéologique ; le langage écrit, suivant une marche parallèle, revêt les idées de formes matérielles, symbolise la pensée et devient idéographique. Mais les climats, les zônes ont des aspects divers ; les mythes alors dans leurs transformations variées reçoivent un caractère distinctif que lui imposent les mers, le ciel, les productions de la terre, les montagnes des contrées où s'arrêtèrent et prirent racine les nations voyageuses ou pélasges.

Je termine, Monsieur, les longs prodrômes, peut-être trop succincts en raison de la grandeur du sujet et de l'importance des matières ; mais je pense qu'ils révèlent, malgré leur insuffisance, le mot de bien des énigmes, le sens de bien des idées, de bien des traditions, de bien des usages parvenus jusqu'à nous, et dont nous ne connaissons ni la portée primitive, ni les sources antiques. Maintenant que je crois avoir dissipé les ténèbres des vieilles énigmes, je vais expliquer, autant que mes opinions, si elles ne sont point erronnées, et que notre fragment de pierre mythique me le pourront permettre, le hiéroglyphe druidique que dans ma première lettre je vous ai signalé comme un trésor archéologique.

Je dois d'abord décrire d'une manière exacte le débris très mutilé de cette symbolique. La sculpture en relief était sans doute entourée d'une

Digitized by Google

saillie qui remplissait le rôle d'un encadrement et limitait le lieu de la scène. Des arbres sont placés sur le bord du côté gauche du cadre : au centre est une cavité ovoïde évasée ; sur son bord s'élève un arbre dont les branches sont chargées de feuilles ; un gland est tombé sur la terre. De l'écorce brisée de l'arbre il sort une énorme tête dont la bouche est ouverte ; on aperçoit l'œil et l'oreille droits. L'autre partie de la face est encore cachée sous l'écorce lacérée. Un disque semé de petites saillies orne le front. Au côté gauche du bas-relief est une figure en profil, levée vers la gigantesque tête ; elle exprime l'invocation et une attention recueillie. Il existait, je pense, d'autres sculptures, mais la main de l'aveugle destruction les a fait disparaître. Les parties supérieures, inférieures, latérales droites de cette pierre mythique sont perdues : elle-même ne semble qu'un débris détaché d'une plus grande masse.

Combien il est regrettable que le marteau du mutilateur ait broyé le monument élevé par la pieuse antiquité, ornementé par le ciseau énergique et religieux du hiérogrammate ! Pourtant ce qui reste encore m'étonne : j'admire la patience souveraine de l'artiste celtique obéissant aux inspirations de sa croyance ! Il a sculpté sa pensée sur ce silex erratique dont la dureté a épuisé les efforts du temps. L'océan universel dans ses formidables orages l'a porté, roulé au sein de ses houles, l'a heurté dans sa colère contre ses écueils, en a limé ses rescifs ; puis lassé, il l'a déposé inaltéré dans ses lagunes ou en a hérissé ses grèves immenses. Alors l'art religieux l'a recueilli, l'a soumis à sa puissance, l'a marqué de son sceau et lui a confié la garde de ses symboles. L'étude de l'histoire, Monsieur, m'a démontré, m'a donné cette conviction profonde que les cycles de foi, alors même que l'idée de la Divinité s'égarait dans la matière, ont été les plus puissans, les plus féconds, les plus glorieux pour l'humanité. Au temps où les nations vivaient gardées par les Sphinx et les Ibis sacrés, le désert fut dompté par les Pharaons ; il subit étonné le poids des géantes et éternelles pyramides. Mais lorsque l'intuiton chrétienne fit reconnaître à la terre le Verbe du Dieu vivant, le génie humain s'anima d'une inspiration suprême. La

Digitized by Google

cathédrale, cette grande épopée en pierre, raconte au monde toutes les évolutions génésiaques de l'œuvre divin; elle redit à l'homme comment dans les égaremens de ses créations fantastiques, le sabéisme avait fait ses Dieux. L'architecture, sous la main du christianisme, se spiritualise; elle tend à se transformer en pure science, elle se dégage de ses étroites enveloppes, elle se rapproche par son expression du vrai immatériel, et le temple devient l'exemplaire éternel de la création. Des profondeurs de la cathédrale, une voix solennelle, mystérieuse comme l'écho d'un monde invisible, mais puissante et comme une émission de la poitrine de Dieu même, pénètre dans l'âme de l'homme et remue ses secrètes énergies; alors s'éveille en lui une vie interne qui lui montre la terre petite et lui donne des pressentimens infinis. « Il n'est asme si revesche, dit Montaigne, qui ne se « sente touchée de quelque révérence, à considérer la vastité sombre « de nos églises, la diversité d'ornemens, à ouïr le son dévotieux de nos « orgues et l'harmonie si posée et religieuse de nos voix. »

Il faudrait les études intrépides et laborieuses, l'érudition profonde de Bollandistes pour se poser en légendaire de la magnificence chrétienne. Voyez se dérouler le tableau du moyen-âge! La pensée civilisatrice, jeune encore, mais vigoureuse au Vatican, l'œil fixé sur l'avenir, nourrit la science dans le silence et la solitude des cloîtres, tandis que les Barbares ou Tartares imposent de force dans les Gaules leur foi féodale qu'ils avaient apportée des steppes asiatiques sur la croupe de leurs chevaux de bataille. Ces enfans du désert l'avaient reçue de la Chine qui alla chercher sa religion et ses lois chez les sages du *Siu*, c'est-à-dire l'Occident ou l'Inde. Mais du pied de l'Himavat, d'où sortent les sources du Gange, jusqu'au golfe du Bengale, les échos répètent les Slokas de Manou, enseignant aux hommes la création de Brama et l'inégalité héréditaire des castes. « Pour la conser- « vation de la création entière, l'Être souverainement glorieux assigna des « occupations différentes à ceux qu'il avait produits de sa *bouche*, de son « *bras*, de sa *cuisse* et de son *pied*.

« Il donna en partage aux *Brahmanes* l'étude et l'enseignement des

Digitized by Google

« Védas, l'accomplissement du sacrifice, la direction des sacrifices offerts « par d'autres, le droit de donner et celui de recevoir.

« Il imposa pour devoir au *Kchatriya* de protéger le peuple, d'exercer la « charité, de sacrifier, de lire les livres saints et de ne pas s'abandonner « aux plaisirs des sens.

« Soigner les bestiaux, donner l'aumône, sacrifier, étudier les livres « saints, faire le commerce, prêter à intérêt, labourer la terre, sont les « fonctions allouées au *Vaisya*.

« Mais le souverain maître n'assigna au *Soudra* qu'un seul office, celui « de servir les classes précédentes, sans déprécier leur mérite. (*Lois de « Manou*, liv. Ier, § 87-91. — PAUTHIER.) »

Or donc, dans la Gaule conquise s'établit la loi du vainqueur et ses traditions orientales sur les castes humaines. Les armoiries et les emblèmes héraldiques sont historiés par le blasonneur sur les tourelles et les huis du château-fort qui se dresse au sommet des monts comme un aire d'aigle. Mais voici venir la croix, symbole de l'UNITÉ, ramenée sur la terre. Elle couvre ces panonceaux que le paganisme social avait placé sur les herses, comme le hiérogrammate avait ciselé de mystérieuses empreintes les aiguilles et les pierres sacrées des vieilles paganies. La foi sait adoucir des hommes bardés de fer et les conduit par la main au banquet eucharistique de la famille humaine. Les beaux-arts font cortége : Dante, Michel-Ange, Guido... Mais ma plume est un faible roseau et n'est point appelée à raconter ces fastes qui font tressaillir le monde d'admiration et d'espérance.

Je vous demande pardon, Monsieur, de cette digression, et je reviens à l'explication de notre fragment archéologique. J'ai démontré, je crois, l'origine des symboles burinés ; je dois maintenant montrer la dérivation de leurs caractères et sa cause sous des zônes diverses.

« La nature est le trône extérieur de la magnificence divine, » a dit Buffon, et il a sagement et poétiquement défini la création. Les peuples, éblouis de sa splendeur, s'imaginèrent qu'une seule force n'avait pu produire ce riche et grand ouvrage. Ils divinisèrent alors les énergies généra-

Digitized by Google

trices et les symbolisèrent par la figuration des substances créées. Mais sous des latitudes diverses, les aspects du monde phénoménal sont divers : elles modifient la végétation du sol, la pureté du ciel ; la végétation de la pensée est et fut aussi modifiée. La fécondité tropicale, sans cesse alimentée par une chaleur éternelle et vitale, prodiguant les dons et les voluptés, les fruits et les fleurs, les jours étincelans et les nuits étoilées, les rosées bienfaisantes et les ombrages délicieux, lassa les nations de ces heureux climats et les rendit peu soucieuses des biens de la terre Elles aspirèrent donc à sortir du monde par une union, une absorption en Dieu, afin de goûter les félicités des édens de leur fantaisie. Elles devinrent contemplatives ; leur imagination s'exalta d'une poésie pompeuse, riche, grandiose, et le mysticisme s'étendit dominateur. Les mythes se sentirent de cette influence et furent énigmatiques. Le Sphinx régna dans le désert et à la porte des temples, la tête couverte des bandelettes du pontife. Le bœuf, patient laboureur, fait sortir du sein de la terre les moissons qui nourrissent les peuples ; il aide au développement des germes producteurs déposés par les eaux génératrices dans les inondations des fleuves ; il fut le symbole de la vie et de la fécondité. L'oiseau du ciel, au plumage éclatant d'or et de pierreries, mêle ses chants aux mélodies de la terre ; il fut l'emblême du prophète. Une puissance providentielle veille sur l'homme ; le cinocéphale, sentinelle vigilante et fidèle, vint s'asseoir aux portes des cités. La mort n'était qu'une transformation ; l'âme par une apothéose s'absorbait en Dieu, pour sortir et renaître par une mystérieuse métempsycose ; le phénix de ses cendres s'élança plus éclatant vers le lumineux empirée. Mais les initiés seuls connurent les sacrés arcanes cachés sous le voile des Isis, comme la puissance procréatrice, en déposant des germes au sein des êtres, ne se révèle qu'aux regards épurés de la science.

La nature, dans les régions du nord et dans une partie de la zône tempérée, présente un aspect sévère : les vents et les frimats la dominent en souverains. La violence des saisons, l'inclémence des airs tiennent la terre dans un état léthargique : le ciel couvert de nuages laisse à peine un soleil

Digitized by Google

aux printemps. De hautes montagnes, le front voilé de neiges, les flancs couverts de la sombre et triste verdure des sapins, ouvrent leur sein aux abîmes, et des torrens s'y précipitent avec un bruit effroyable. Des forêts épaisses où règnent le silence et la nuit s'étendent sur les vallées. Les glaciers éternels, dans leur cours silencieux et invisible, usent leur lit de roches et entassent à leurs pieds leurs étonnantes moraines. Ces solitudes, ce séjour rude et sauvage ne retentissent que des cris rauques et funèbres des oiseaux voraces ou des hurlemens de l'ours et du loup affamés. La vie pour les peuples hyperboréens devint donc dans ces contrées une lutte permanente contre les élémens, et ils furent forcés de donner plus aux soins souffrans et à la raison nécessaire qu'aux rêves poétiques et aux aspirations ascétiques. Certes, ces enfans du septentrion ne furent point sans poésie, les échos du nord redisent encore les mâles accens, les chants guerriers du fils de Fingal; mais la muse occidentale, moins volatile, n'a jamais eu les hauts essors, les bonds hardis, la vaste envergure des ailes de la muse orientale. La théogonie de ces nations, ainsi que leur caractère subirent l'influence de la nature boréale, âpre, inculte et voilée de brouillards; ils devinrent sombres et farouches, et peuplèrent de fantômes et le ciel et la terre. Lorsque l'ouragan traversant les airs sur ses ailes de feu tordait les arbres des forêts, le chêne seul, majestueux et inébranlable, opposait son front à ses efforts et bravait sa colère: alors il semblait qu'une voix austère et solennelle sortait de son sein et faisait entendre de graves répréhensions à la tempête qui s'abandonnait à sa délirante impétuosité. Les peuples surpris lui donnèrent une puissance divine et crurent qu'il rendait des oracles. Des générations s'anéantirent, et l'arbre séculaire demeura debout; souvent, comme la manne du désert, il leur prodigua ses fruits pour apaiser leur faim, alors ils le firent l'emblême de la durée, de la fécondité et de la vie. L'arbre déifié par le vulgaire eut le Semnothès pour prêtre, l'Ovate pour sacrificateur, et le morphisme sacré fut accompli. Le caractère distinctif des mythes celtes fut donc l'introduction du chêne dans leur théogonie: les hiéroglyphes où se mêlent son image appar-

Digitized by Google

tiennent évidemment aux religions du nord. Mais dans leur lutte contre les élémens, ces nations hyperboréennes s'aperçurent qu'elles possédaient une force en quelque sorte surnaturelle : c'était cette puissance intellectuelle qui dans tous les événemens de la vie avait vaincu jusqu'à la nécessité : elles en placèrent le siége dans la tête de l'homme. Leur langue idéographique emprunta plus tard ses signes figuratifs de la forme des organes humains d'après le mode de service qu'ils rendaient à l'intelligence. L'œil fut l'emblème de l'intuition, l'oreille de l'audition étendue ; la bouche qui transmet la pensée dans le monde extérieur au moyen de la voix devint le symbole du prophète qui traduit à l'homme la volonté des Dieux. Les hiérogrammes, qui prirent ces formes allégoriques, ne furent évidemment que l'information matérielle des intuitions orientales, de ses idées sur l'essence divine et sur les fonctions de ses énergies. Les traditions fondamentales des religions primitives au fond du sabéisme druidique étaient donc conservées. Cette assertion devient manifeste devant la définition remarquable de Dieu selon la croyance indoue. Elle se trouve dans le Kéna-Oupanichad tiré du Sama-Véda. « (Il est celui qui est), l'audition de « l'audition, l'intelligence de l'intelligence, la parole de la parole, le « souffle vital du souffle vital, la vision de la vision. Les sages étant déli- « vrés des liens terrestres (par la connaissance de cet Être suprême) après « avoir quitté ce monde deviennent immortels. »

Il est évident que le symbolisme idéographique n'était que la forme visuelle des mots tropiques de la langue orale ; c'était, pour ainsi dire, figure pour figure. L'Aytarenia-a'Ran'ya dans les Védas en racontant la création, m'en fournit une preuve éclatante.

« Il tira des eaux et forma un être revêtu d'un corps. Il le vit, et de cet « être ainsi contemplé, la bouche s'ouvrit comme un œuf ; de la bouche « sortit la parole ; de la parole procéda le feu. Les narines s'étendirent ; « par les narines le souffle de la respiration passa ; par le souffle de la res- « piration l'air fut propagé. Les yeux s'ouvrirent ; des yeux sortit un rayon « lumineux ; de ce rayon lumineux fut produit le soleil. Les oreilles se

Digitized by Google

« dilatèrent ; de ces oreilles vint l'ouïe ; de l'ouïe les régions de l'espace.
« La peau s'étendit ; de la peau sortit le poil, du poil furent produits les
« arbres. La poitrine s'ouvrit ; de la poitrine procéda l'esprit, et de l'*esprit*
« *la lune*. Le nombril s'épanouit ; du nombril vint la déglutition ; de celle-ci
« la mort. L'organe de la génération apparut ; de cet organe s'écoula la
« semence productive ; de là les eaux tirent leur origine. »

Si ce que je viens de dire des mythes celtiques n'est pas pure hypothèse, et si j'ai déduit des conséquences logiques de cet examen des choses primitives, il est facile, ce semble, d'expliquer le hiéroglyphe dont j'ai cherché l'origine et l'interprétation en fouillant la haute antiquité, en interrogeant sa cosmogonie et la formation de ses langues. « Les arbres
« annoncent que la scène se passe dans une forêt : celui dont l'écorce brisée
« laisse apercevoir une tête de dimension surhumaine est le chêne divin,
« ainsi que l'indique le gland tombé sur le sol. La cavité qui est au pied
« du chêne signifie une source sacrée : l'astre propice vient s'y mirer et
« indique l'heure mystérieuse où ce Dieu se révèle. La tête énorme est
« l'emblème de l'intelligence éternelle : le disque qui orne son front et que
« je suppose être la figuration de la lune, symbolise l'esprit pur et par
« excellence qui produit la lumière, suivant l'autorité que j'ai citée. L'œil,
« c'est le symbole de l'intuition céleste, il est fixé sur l'avenir et plonge
« jusqu'aux dernières limites de l'éternité. Cette tête de si grande propor-
« tion sortant de l'intérieur de l'arbre manifeste la présence de l'énergie
« divine qui prophétise : l'oreille, symbole de l'espace, indique les con-
« naissances étendues du Dieu ; elle indique encore dans la pensée de l'ar-
« tiste sacré que le Dieu écoute ; la bouche ouverte montre qu'il parle et
« répond aux évocations. La figure de moindre dimension placée au bas du
« relief est la représentation du pontife : il interroge et demande la révé-
« lation de l'avenir. » Cette symbolique nous représente donc une cérémonie religieuse. A une heure mystérieuse de la nuit, comme l'indique la lune au front du Dieu, le Semnothès vient dans la forêt sainte recueillir l'oracle au pied de l'arbre prophétique. Ainsi, selon mon opinion, le hiéroglyphe qui

Digitized by Google

m'a été confié et que je crois expliquer, a une origine celtique et sort du ciseau d'un artiste élevé sans doute au collége des Druides. Les sculptures de cette époque et de cette école sont rares : longtemps on a cru qu'il n'en existait pas et que la science ne trouverait jamais dans les pierres gauloises que des muets témoins de ces religions disparues. On avait osé s'arrêter à d'informes figures grossièrement ébauchées au sommet des menhirs. Je sais néanmoins que l'on a découvert dans une petite île des côtes du Morbihan un caveau cubique sur les murs duquel apparaissent des haches celtiques et des serpens enroulés autour de leurs hampes : mais il n'a point encore été signalé des hiéroglyphes aussi remarquables que le bas-relief de notre fragment archéologique. Je serais bien heureux, Monsieur, si la gloire d'une découverte importante devenait le partage de notre cité de Thouars, si oubliée et cependant si riche de souvenirs et de monumens historiques.

Je crains, malgré ma conviction, que la science n'approuve pas mes éclaircissemens sur la grave question si longuement examinée dans cette lettre, mais je sais que les doctes compagnies sont indulgentes; c'est ce qui me rassure et me donne confiance en la Société de Statistique de Niort. Je comprends d'ailleurs toute l'importance de la critique, lorsqu'il s'agit d'élucider les transmissions antiques que les erreurs souvent enveloppent de ténèbres. Que serait la science sans les sévères examens? Les systèmes sans frein nous jeteraient dans un chaos inextricable, véritable royaume de la nuit! Je n'aborde la haute antiquité qu'avec un saint respect et de vives appréhensions; les études rétrospectives demandent une érudition profonde et des lumières sans limites. L'archéologue vulgaire et prétentieux n'obtient que des résultats contestés, souvent des mécomptes cruels et des désappointemens amers. Je songe parfois à la spirituelle satyre de Walter-Scott. Il serait plaisant, en effet, que dans mes commentaires sur la pierre druidique, j'eusse aussi bien rencontré que le docte Monkbarns pour la pierre du camp romain autrefois établi par Agricola dans l'Écosse. Vous n'aurez point oublié, Monsieur, avec quelle logique l'honorable Liard démontrait la position du Prætorium. Dans les fouilles il avait trouvé la pierre antique,

Digitized by Google

sur laquelle se voyait gravé un vase pour les sacrifices avec cette légende : A. D. L. L., qu'il expliquait sans lui faire trop de violence par ces mots : *Agricola dedicavit libens lubens*. Et tout-à-coup advint le mendiant Edie-Ochiltrie qui révéla le sens caché du mythe historique. Le vase ciselé sur la pierre devint l'image d'une cuiller; la légende signifia Aiken-Drum lange laddle, c'est-à-dire la longue cuiller d'Aiken-Drum. Ce monument avait été élévé par un malin manœuvre en l'honneur d'Aiken, le jour de ses noces, parce que le brave homme était le plus grand mangeur de soupe du comté de Fife.

Cette plaisante aventure a certes un sens très philosophique. Je frémis en songeant que mon symbole celtique pourrait bien, avec l'aide d'un Ochiltrie contemporain, se métamorphoser en quelque chose d'obscur et de vulgaire comme la cuiller d'Aiken-Drum ; que Dieu me fasse miséricorde !

Veuillez, Monsieur, excuser cette longue lettre, mes trop longs stromates, et soyez assez bienveillant pour me rassurer sur le sort de ma pierre druidique. Ce fragment archéologique dont je vous adresse un dessin pour fixer votre pensée, est la propriété d'un amateur de notre ville, M. de Fouchier. Si vous venez me visiter, comme vous l'avez fait espérer, nous irons, Monsieur, admirer une collection d'antiques qu'une bienveillance sans bornes met chaque jour à ma disposition pour le besoin de mes études. Vous me trouverez assurément très heureux de rencontrer près de moi des documens si précieux pour les travaux qui charment ma solitude, et vous nous reviendrez souvent, et à notre grande satisfaction, visiter des contrées où la science peut faire de si riches moissons.

La trop longue dimension de cette lettre m'empêche de vous parler de paléonthologie : mais si ma correspondance peut vous plaire, je vous développerai dans d'autres temps mes pensées sur la géonogie. Les élaborations génésiaques de Dieu dans la nature ont toujours marché, si je puis parler ainsi, dans une voie d'essais progressifs. La loi qui développe est simultanément une loi qui mène à la perfection. C'est le but lointain, mais visible de toutes les évolutions phénoménales : la science le manifeste et

Digitized by Google

vient par ses observations confirmer la vérité des pompeux récits de Moïse. Le savant docteur Buckland, de l'Université d'Oxford, en traitant cette matière, s'est élevé à une grande hauteur; il a su mériter à la fois les éloges des hommes de la science vraie et la reconnaissance des gens de bien. Heureux celui qui fait de son savoir un si noble usage! Mais qui peut étudier la nature sans reconnaître la main puissante qui assigna une place et un rôle à tous les êtres? Elle dota plus richement l'homme, afin qu'il constatât la grandeur de celui que Platon nommait dans son langage poétique l'*éternel Géomètre;* elle l'a forcé, dans son admiration, à s'écrier avec le Psalmiste : « *Initio tu, Domine, terram fundasti!* » Je suis convaincu, Monsieur, que ce but excellent est celui que veut atteindre la Société savante qui vous compte au nombre de ses membres; si, par votre recommandation, elle daigne m'admettre dans son sein, et malgré mon obscurité m'associer à ses travaux, je serai glorieux de son suffrage.

J'ai l'honneur d'être avec une haute considération, Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

DE VIEILBANC,

Membre de la Société géologique de France.

Digitized by Google

MÉMOIRE BIOGRAPHIQUE

SUR LE GÉNÉRAL CHABOT,

Par M. Jules Richard, Avocat.

Messieurs,

Il est peu de carrière militaire aussi longue que celle du général, votre concitoyen. Ses travaux peuvent être comparés à ceux accomplis par nos plus pures gloires nationales, et la ville de Niort doit se montrer fière de l'avoir vu naître dans ses murs. Soldat sous Louis XV, Chabot servit avec dévouement la Révolution et l'Empire : il ne rentra dans la vie privée qu'en 1817, après quarante-quatre années de glorieuses fatigues. Employé tour-à-tour à l'armée du Nord, en Vendée, en Bretagne, en Italie, aux îles Ioniennes, en Espagne, en Piémont, il a vécu vingt-cinq ans sur les champs de batailles ! Les hautes qualités de son esprit, sa bravoure et sa générosité chevaleresques, un ordre et une ponctualité remarquables, lui méritèrent l'amitié des grandes illustrations de notre époque. Napoléon faisait cas de son intrépidité, de sa persévérance, et il n'est pas douteux que si Chabot eût reçu de la nature quelques avantages extérieurs, il ne

Digitized by Google

fût parvenu à revêtir toutes les dignités de l'Empire!... Le plus petit homme de l'armée, il s'est placé par son brillant courage près des Hoche, des Marceau, des Lannes, des Kléber! son nom figure partout dans les annales de nos victoires!

La biographie du général est écrite depuis longtemps; déjà le savant M. Briquet a inséré dans l'histoire de Niort divers épisodes de ses campagnes, dignes de faire apprécier des services nombreux et réels; mais ces documens sont épars et nous vous les présentons reliés ensemble. En outre, le général a conservé ses registres de correspondance et les lettres qu'il a reçues depuis 1793 jusqu'à la troisième année de la Restauration; nous venons vous offrir l'extrait de ce que renferment d'historique ces volumes dont s'est enrichie la bibliothèque de votre Société.

Ce Mémoire vous semblera long, Messieurs... nous avons reculé tout d'abord devant l'entreprise si hardie de rappeler une vie si pleine d'événemens, mais le désir de vous parler d'un personnage que plusieurs d'entre vous ont connu, et l'intérêt puissant attaché à cette période de nos temps l'ont emporté, et nous voici devant vous réclamant votre indulgence.

Louis-François-Jean Chabot naquit, à Niort, le 26 avril 1757. Son éducation fut négligée, et il ne reçut que les premiers élémens de l'instruction qu'on donnait alors dans les colléges. Doué d'un caractère vif et aventureux, les loisirs de la vie privée lui paraissaient insupportables: il attendit donc avec impatience que sa seizième année fût venue, afin de commencer la carrière qui seule convenait à son humeur belliqueuse. « Le 10 avril 1773, dit M. de Courcelles, auteur du Dictionnaire des généraux français, il entra dans les gendarmes de la garde, avec le rang de lieutenant de cavalerie, et y servit jusqu'au 12 juillet 1776, époque à laquelle il fut réformé avec activité. Il devint porte-drapeau au bataillon de garnison du régiment de Poitou, le 20 juin 1779, et passa, le 5 octobre 1782, sous-lieutenant aux grenadiers du même bataillon, qui firent ensuite partie du régiment des grenadiers royaux d'Orléanais. Il se trouvait avec son corps dans le cantonnement de

Digitized by Google

Saintes, lorsque M. le lieutenant-général Latour-du-Pin lui donna une mission de confiance, comme officier permanent, et le chargea du commandement de toutes les troupes employées au dessèchement des marais de Rochefort, ainsi que de la surveillance des travaux. »

Lorsqu'en 1790, les premiers cadres de la garde nationale s'organisèrent à Niort, il était dans sa ville natale en disponibilité. Ce fut sur la place de la Brèche que ses compatriotes le nommèrent commandant d'une colonne mobile qui devait parcourir le département; le 9 octobre de l'année suivante (1791), ils l'élevèrent au grade de lieutenant du 1er bataillon de volontaires des Deux-Sèvres. Tous les choix se firent de la sorte, au milieu de l'enthousiasme universel! — Sur ses vieux jours, M. Chabot aimait à raconter ces premières élections, dont les formes attestaient un changement si profond dans les habitudes de la société. Son cœur se remplit d'une joie toute patriotique en se retrouvant, quarante années après, au mois de mai 1831, porté à la présidence d'un banquet célébré sur les mêmes lieux témoins de son initiation à une carrière de gloire et d'abnégation personnelle.

Dès le jour de sa nomination, il partit avec une compagnie de son bataillon pour aller en cantonnement dans la commune des Epaisses, département de la Vendée. Le 1er février 92 il se rendit à Mortagne et y resta jusqu'au 1er mai suivant, époque où il retourna à Niort pour se réunir au bataillon entier avec lequel il se rendit à Aire, Pas-de-Calais. Fait capitaine le 20 juin, il quitta ce dernier endroit six jours après, afin de joindre à Lille le 15me régiment d'infanterie, avec lequel il défendit les approches et soutint le siége de cette ville, sous les ordres des généraux Labourdonnaye et Miranda.

Pendant que les Autrichiens faisaient le siége de cette héroïque cité, dont un décret de la Convention immortalisa la défense, Chabot fut blessé aux avant-postes d'une balle à la cuisse, et eut un cheval tué sous lui. Son frère Philippe, capitaine au même régiment, fut tué auprès de lui en s'emparant d'une redoute, le 24 septembre 1792.

Digitized by Google

Avec le 15me régiment il commença, le 1er octobre, la campagne du Nord, durant laquelle il fut employé comme adjoint du génie au siége du château d'Anvers. Il montait à la tranchée tous les jours. Ses chefs le chargèrent de plusieurs commandemens de confiance, tels que celui de Wlodors, dans la Gueldre-Hollandaise, dont il fortifia le pont sur la Rouze; ils lui donnèrent aussi l'ordre de s'emparer du fort de Stewensswert. On raconte qu'en allant à la conquête de ce poste, Chabot rencontra à Geno deux princesses allemandes, Sophie de Hohenlohe et Clémentine de Hesse, qui, se dérobant aux soldats, vinrent se jeter à ses pieds et le supplier de les prendre sous sa protection. Le jeune officier républicain, avec une spontanéité de résolution qui était un des traits de son caractère, monta aussitôt dans leur voiture et les conduisit au-delà de la Meuse, où il les déposa en sûreté!

Après la défaite à Nerwinde du traître Dumourier, Chabot fit partie du conseil de guerre à la suite duquel la retraite de l'armée fut décidée. En mars 1793, chargé de rallier les avant-postes de la division Lamarlière, il protégea par ses bonnes dispositions le passage de la Meuse sous Runemonde et l'évacuation de cette place. — Du 31 mars au 12 mai, il demeura cantonné au Pont-Rouge, département du Nord, puis fut préposé à la surveillance des fortifications élevées sur les bords de la Lys.

C'est alors que l'insurrection Vendéenne, devenant plus menaçante de jour en jour, la Convention et les Comités sentirent l'indispensable nécessité de combattre le soulèvement du Bocage par des hommes expérimentés dans la guerre. Chabot, étant le plus ancien capitaine de son régiment, en fut détaché avec 52 hommes, pour se rendre à l'armée des côtes de la Rochelle. A peine arrivé, il fut fait le 24 mai 93, lieutenant-colonel du 2me bataillon de la formation d'Orléans, et commença la campagne en cette qualité.

Quelques semaines après, le 14 juin, Alexandre Berthier, chef de l'état-major, lui écrivit de Tours, quartier-général de l'armée, qu'il venait d'être nommé par les Conventionnels réunis en cette ville, général

Digitized by Google

de brigade ; que provisoirement il commanderait la 3me, et qu'en conséquence il eût à s'occuper sur-le-champ de l'organiser et de régler son service.

Sous la même enveloppe les représentans du peuple, Choudieu, Richard, Bodin, Ruelle, Tallien, formant à Tours la Commission centrale de défense, firent passer à Chabot leurs projets d'organisation de la brigade qu'il allait commander, avec ces considérations préalables :

« Citoyen, les revers que viennent d'éprouver les armées de la République sont dus au manque d'officiers généraux, d'adjudans-généraux et de commissaires des guerres et non à une supériorité de la part des rebelles. C'est le mal qu'il est important de réparer, non par des représentations qui entraîneraient des longueurs, mais par des dispositions organisantes au moment même.

« Jamais la patrie n'a été plus en danger ! mais les vrais républicains voient dans nos revers même la certitude d'anéantir les rebelles, si les malveillans, les désorganisateurs et les j... f... sont soumis à la rigueur des lois militaires. Le moyen à prendre est de tout réorganiser à l'instant même. »

Cette pièce et celles que nous allons rapporter nous ont été conservées, ainsi que nous l'avons dit plus haut, par le brave dont nous retraçons la carrière. Du jour de sa promotion au grade de général, il tint registre de toutes les lettres, de tous les ordres qu'il envoyait ou recevait, et persévéra jusqu'en 1817. Il n'est peut-être pas un autre d'entre ses frères d'armes qui ait gardé pendant vingt-cinq années tout ce qui avait rapport à son service. Il n'est personne dont on puisse parler plus honorablement avec les preuves à l'appui, et qui ait laissé autant de documens relatifs soit à la Vendée, soit aux autres corps d'armée où il a figuré. Nous avons consulté avec trop de rapidité sans doute cet énorme dossier de faits inédits ; émerveillés de tant de richesses, nous regrettons de ne vous en transmettre que quelques lambeaux.

Écoutons Chabot raconter lui-même un échec que lui firent éprouver les rebelles peu de temps après sa promotion.

Digitized by Google

« .... J'ai fait abandon en entier de tout ce qui peut me détourner des grandes occupations que me donne en ce moment une brigade qui a éprouvé une défaite des plus complètes dans la journée du 18 juillet. J'ai perdu 10 officiers d'un seul corps et par conséquent beaucoup de monde. Ce corps est le seul qui ait soutenu le feu, *et si je suis au monde, c'est un effet du hasard.* »

Vers cette époque, le 20 août, il reçut du 15me régiment, employé à l'armée du Nord, ces honorables témoignages :

« Nous, officiers, sous-officiers et soldats du 1er bataillon, certifions que le citoyen Chabot, général de brigade, ci-devant capitaine dans ce régiment, y a donné l'exemple constant des vertus civiques et militaires, et que la récompense dûe à ses talens, qui lui a été accordée par sa promotion au grade de général, n'effacera jamais le regret que nous avons ressenti de le perdre et qui s'étendra toujours sur la mémoire de Philippe Chabot, son frère, capitaine au même régiment, mort sous les murs de Lille, les armes à la main, en combattant pour sa patrie.

« Donné aux Écluses de Denslemont, ce 20 août 1793, l'an II de la République une et indivisible. — Suivent de très nombreuses signatures. »

Telle était la confraternité qui régnait dans les rangs de notre jeune armée ! son culte était l'indépendance de la patrie. Tous les cœurs s'entendaient, et vainement des ambitieux passaient au camp de l'ennemi, ils n'entraînaient avec eux qu'un petit nombre de misérables ; la masse des soldats restait française.

« J'envisage avec la plus grande peine, répondit Chabot à ces preuves d'estime et de sympathie, ma séparation d'un corps où j'ai trouvé, non pas des amis, mais une seconde famille à laquelle je ne pourrai jamais payer la dette immense de reconnaissance dont je suis redevable à tous les individus qui le composent ! de tous les braves enfans de ma compagnie, il n'en est aucun dont le nom ne me soit cher ! »

Les félicitations de ses chefs à l'armée du Nord ne lui manquèrent pas non plus ; le général Lamarlière lui mandait de Lille, le 6 juillet 93 :

Digitized by Google

« Je vois avec plaisir, mon cher Chabot, votre élévation au grade de général de brigade, parce que je connais vos talens et vos sentimens républicains. Hâtez-vous de délivrer l'intérieur de la République de ces troupes de bandits ou de fanatiques, conduits par les hommes les plus pervers, qui retardent notre bonheur, l'affermissement de la liberté et la défaite entière de nos ennemis extérieurs.

« Vous me demandez mes idées sur les moyens d'attaquer ces rebelles avec avantage; je crois, mon cher Chabot, qu'en général, il serait très à propos d'attaquer toujours avec des forces imposantes; l'ennemi serait souvent battu et perdrait bien vite cette ardeur que le fanatisme lui inspire. Alors les hommes aveuglés rentreraient dans l'ordre, et les brigands, restés seuls, seraient bientôt exterminés.

« Adieu, mon cher Chabot, comptez sur mon attachement. Le vœu que je forme en ce moment est qu'après l'expédition de la Vendée, vous veniez me rejoindre et seconder ici mes efforts contre les satellites des despotes.

« Signé, le général de division commandant sur la frontière du nord,

« LAMARLIÈRE. »

Nous ne pouvons raconter la part que prit Chabot à tous les combats que sa division livra aux Vendéens. Il suivit alternativement dans leurs marches Westermann et Santerre. Le 9 octobre, lorsque Westermann entrait à Châtillon, il venait de Thouars rejoindre le général Chalbos, et arriva à temps pour contribuer à la victoire de Chollet. Après la déroute des insurgés, il soutint en colonne serrée la poursuite de Beaupuy contre les fuyards. A minuit, les républicains entrèrent à Beaupréau. L'occupation de cette place complèta la victoire de la veille, et détermina les vaincus à passer la Loire le 19 octobre suivant.

Ainsi sembla s'exécuter le célèbre décret de la Convention nationale, qui avait fixé au *vingt octobre* la fin de la guerre Vendéenne... Dans le courant de septembre, des mesures terribles d'extermination avaient été envoyées aux représentans du peuple en mission et aux généraux. Voici les ordres que Santerre, alors à Doué, transmit à Chabot, le 27 :

Digitized by Google

« Général Chabot, il t'est enjoint de donner des ordres au commandant du 22me régiment de chasseurs, de faire des patrouilles, brûler les maisons, villes et villages au pouvoir des rebelles, et de les chasser autant que ses forces le lui permettront. Ils prendront la route de Brissac, Soudaine et autres lieux environnans. Ils feront abattre et brûler les haies et genièvres. »

Chabot passa la Loire à la suite des insurgés et guerroya sans relâche jusqu'à la fin de cette campagne où périrent plus de soixante-quinze mille vendéens, et qui se termina par les grands faits d'armes du Mans et de Savenay.

Une lettre du représentant Garnier (de Saintes), en date du 19 frimaire an II, nous apprend la tentative de Chabot sur la Flèche.

« On m'a assuré, mon cher général, que l'armée d'Angers, sur quatre colonnes, poursuivait avec vigueur les brigands et leur avait déjà pris plusieurs pièces de canon. Je t'en donne avis pour que tu te combines d'après ces renseignemens. »

« Ta tentative sur la Flèche est celle d'un officier brave ; je te connais cette qualité, et je te crois aussi prudent ; c'est ce qui me tranquillise. Tu dois savoir que tu n'as pas de troupes faites, et que tu ne peux pas trop compter sur le courage des soldats qui n'ont jamais vu de feu. Ne t'engage donc point pour peu qu'il y ait de danger. Surtout, je pense que tu auras fait éclairer ta marche de manière à savoir de que tu auras de forces à combattre. Si tu es forcé à la retraite, expédie-moi sur-le-champ une ordonnance pour m'en instruire. »

Chabot cueillit une bonne part de la gloire qui revint à nos troupes dans la bataille du Mans, victoire que gagna un jeune et regrettable héros, Marceau, à qui Rossignol venait de remettre, conformément aux ordres du Comité de salut public, le commandement provisoire de l'armée. Vers cette époque, une véritable amitié s'établit entre le chef de la division de Mayence, Kléber, et notre compatriote. Kléber se connaissait en bravoure, et il avait vu Chabot à l'œuvre.

Digitized by Google

Nous croyons, Messieurs, intéresser votre curiosité en vous donnant lecture de la lettre que le vainqueur du Mans écrivit de la Flèche, le lendemain de la victoire.

« 25 frimaire an II (15 décembre 93.)

« L'ennemi est en déroute, mon cher camarade ; il se proposait de faire une forte résistance au Mans, il a été repoussé de ses retranchemens ; les rues et les places publiques sont jonchées de cadavres ! il paraît prendre la direction de Laval, nous le suivrons de près, nous ne lui donnerons pas de relâche, et j'espère que nous le rejoindrons bientôt. Demain soir je pourrai t'en donner des nouvelles. En attendant, s'il y a des forces à Alençon, fais-les marcher vers Laval pour les joindre à notre armée ; s'ils sont braves, ils partageront avec nous les fruits de la victoire. — Nous marchons sur la route de Laval, instruis-moi de tous tes mouvemens.

« Ton camarade, le général en chef par intérim,

« Marceau. »

A la suite de ces journées sanglantes, Chabot fut détaché de l'armée de l'Ouest et alla commander à Alençon. Il eût du loisir dans cette ville, si l'on compare ce qu'il y fit avec les terribles luttes que livraient à l'insurrection aux abois, ses compagnons d'armes. Cependant la guerre se renouvella bientôt dans les environs de Bressuire. Par les soins de Marigny, les débris de la Vendée se soulevèrent, et le sang français continua de couler.

Lorsque Chabot fut informé de ces nouvelles hostilités, il s'occupa de trouver les moyens d'en finir avec cet hydre toujours renaissant. Son plan achevé, il le communiqua à Kléber, qui l'agréa avec d'autant plus d'empressement qu'il était conforme à ses vues. — Voici le reçu de la main de Kléber :

Liberté! Égalité!

« Vitré, ce 15 germinal, l'an II de la République une et indivisible.

« J'ai reçu du général Chabot un plan *tendant* à la destruction des chouans : les états de situation et de cantonnement ; plus une liste des

Digitized by Google

habitans affidés et suspects du territoire soumis à son commandement et en un mot toutes les instructions relatives et nécessaires pour anéantir en peu de temps cette horde de scélérats qui déjà souillent depuis longtemps la terre de la liberté.

« Signé, le général divisionnaire,

« KLÉBER. »

Dans le plan d'extermination, Chabot proposait entre autres choses, « de former des corps de 100 hommes qui parcourraient la nuit et le jour le territoire occupé par les chouans. On ne leur laisserait, en agissant ainsi, aucun instant de tranquillité ni aucun lieu pour se retirer. »

Nous pensons ne devoir rien omettre de la correspondance privée de Kléber avec Chabot. Tracée par une main héroïque, elle porte le cachet de cette grande et terrible époque.

« ÉGALITÉ, FRATERNITÉ, LIBERTÉ OU LA MORT.

« Au quartier-général de Vitré, le 18 germinal an II.

« KLÉBER A CHABOT.

« Je n'ai pu me rendre à Laval, comme je te l'avais promis auprès du représentant du peuple *françois* et toi, parce que j'ai été arrêté ici par une correspondance active avec le général Rossignol et le représentant Dubois-Crancé. Depuis le malheureux événement de la diligence, je ne puis que m'occuper des chouans. Aujourd'hui encore ils ont attaqué les travailleurs avec lesquels je faisais éclairer la route au lieu où la diligence avait été égorgée. Le détachement qui couvrait les ouvriers, les a vus avec le drapeau blanc et en batterie, au nombre de sept à huit cents. Il ne faut pas tarder de courir au-devant d'eux. En conséquence, tu trouveras deux ordres ci-joints : l'un pour toi à Laval, l'autre pour Mignotte que tu enverras à Craon, afin que le 22 germinal *nous ouvrions le bal.*

« Je n'ai pas terminé à l'est l'arrondissement de Laval, ainsi tu pourras l'étendre de même que celui de Craon à l'est, autant que le bien du service et la sûreté du pays l'exigeront. Je fais faire le même mouvement

Digitized by Google

dans les autres arrondissemens qui me sont confiés; cette opération faite, je t'enverrai le bataillon Marat; ce bataillon est plus fort de deux à trois cents hommes que celui de la Nièvre, que tu feras passer à Bouland et à Ernée aussitôt que Marat sera arrivé. Par ce moyen, vos deux arrondissemens se trouveront renforcés de deux à trois cents hommes chacun, et à mesure que les forces m'arriveront je vous les distribuerai.

« Rappelle-moi au souvenir de François, qui doit avoir reçu une lettre de moi aujourd'hui.

« Mille amitiés à Mignotte. Salut, amitié et fraternité,

« Le général divisionnaire,

« KLÉBER. »

Ainsi que cette lettre et les ordres qui y sont expliqués l'indiquent, le plan de Chabot fut en tous points approuvé par Kléber. Ce fut le 5 floréal, 25 avril 1794, que celui-ci fixa pour le mettre à exécution. Un ordre très détaillé de Kléber à Chabot, en date du 1er floréal, lui fait connaître les mouvemens des différentes localités pour le 5, le 6, le 7 et le 8. Cette opération était appelée la *traque*: « Ernée, écrit Kléber, se mettra en mouvement le 5 et ne cessera de balayer pendant la *traque* son arrondissement et la partie de celui de Vitré qui l'avoisine. Fougères fera de même, etc., etc. — En revenant à leurs cantonnemens, les troupes fouilleront avec la même attention le pays qu'elles parcourront que celui déjà parcouru dans leur *traque*. — Suivent trois pages in-folio d'ordres très circonstanciés, au bas desquels on lit ces mots de la main de Kléber: *le mouvement général commence le 5, à trois heures du matin*. En tête de ces ordres est une vignette représentant le soleil qui éclaire le monde de ses rayons; au centre est écrit: vive la Montagne; au-dessus de ces mots sont trois étoiles et une couronne de chêne.

Chabot, qui voyait avec joie ses moyens de pacification armée acceptés et mis en pratique par des fouilles et des traques, se conduisit durant les jours de floréal indiqués plus haut, avec une intelligence, un courage si infatigable, qu'il conquit le 10 (29 avril), le grade de général de division.

Digitized by Google

Dans l'arrêté de nomination provisoire, pris par les représentans du peuple réunis à Sablé, il est dit :

« Chabot a montré autant d'intelligence que de bravoure dans les actions de la Flèche, de Fouilletourte et le Mans ; il a surtout fait éclater son intelligence dans les retraites de ces différentes actions : le soldat sous ses ordres se bat avec confiance. Dans la guerre des chouans, il développe autant d'intrépidité que d'adresse pour les surprendre et les envelopper ; d'ailleurs, ajoutent-ils, un des titres de Chabot, à l'estime des représentans, c'est que depuis qu'il sert la République comme soldat, il n'a pas mis le pied dans Paris, ni brigué aucune place. »

A peu de jours de là, Chabot fut privé de la présence de Kléber, son ami :

« Un arrêté du Comité de salut public, lui écrit ce dernier de Vitré, le 4 mai (15 floréal), m'appelle à l'armée ; il me charge de remettre à mon départ et jusqu'à nouvel ordre, le commandement des forces qui m'étaient confiées *à l'officier le plus instruit de tous ceux que je connais*. Tu voudras bien, mon cher, recevoir cette preuve de l'estime de ton frère d'armes, et avec elle, l'expression de ses regrets en te quittant. Le général en chef t'engage à ne rien changer sans l'en instruire au plan que j'avais cru devoir tracer, et à suivre en tout le système que j'avais adopté. Tu exécuteras d'autant plus aisément cet ordre que tu sentais bien la nécessité des mesures prises, et que toi-même me les as présentées en grande partie. »

Ainsi notre compatriote succéda à Kléber ! Celui-ci le désigna comme l'officier le plus instruit ! Chabot se montre digne d'une confiance si honorable ; il va redoubler, s'il est possible, d'activité et de courage ; sa correspondance fait foi de sa patriotique sollicitude.

Dès qu'il eût reçu la lettre de Kléber, il s'empressa d'en donner avis au général en chef Rossignol.

Il l'engage à le faire remplacer promptement, ou bien à lui envoyer un général pour l'aider dans ses travaux.

« La dernière expédition, contre les chouans, dit-il en terminant, n'est point encore menée à bout. Je sais seulement qu'une de nos colonnes les a

Digitized by Google

rencontrés au nombre d'environ 150 ; qu'il y a eu une fusillade très vive ; que plusieurs de ces brigands sont restés sur la place et que nous n'avons eu qu'un blessé. »

Le même jour Chabot marque au commandant du détachement de Château-Gonthier :

J'ai vu avec plaisir, citoyen, les dispositions que tu as prises pour l'établissement de tes cantonnemens et la sûreté du pays où tu es.

« J'approuve ce que tu me proposes, de faire un amalgame de tes soldats avec la garde nationale ; c'est le meilleur moyen de se servir de cette troupe... »

— Nous n'avons considéré Chabot que du point de vue de son dévouement sur le champ de bataille. Aujourd'hui qu'il occupe une charge plus élevée, ses soins s'étendent plus loin : il doit veiller aux bonnes mœurs, soutien le plus sûr de la république. Voici trois ordres du jour : dans le premier, il recommande la pudeur ; dans le second, il défend le duel ; dans le troisième, il défend le jeu dont les signes rappellent la royauté.

« 23 prairial.

« Au Commandant du 62me Régiment :

« Tu vas sentir par la conduite du citoyen Augier, officier à ton bataillon, combien ta responsabilité a été compromise. Cet officier s'est comporté de la manière la plus indécente envers la citoyenne Chaux, négociante à Port-Malo, et sa factrice. Il a poussé les excès jusqu'à frapper la première, et déshonorer l'une et l'autre par des propos qu'il a rendus publics. Il a été le sujet d'une scène scandaleuse et capable de compromettre son régiment si on laissait une telle conduite impunie. Le cas est d'autant plus grave que c'est une récidive. Le représentant qui avait ordonné une punition au citoyen Augier pour pareille faute envers les mêmes personnes, n'a pu contenir son indignation à la nouvelle de cette seconde sottise. — Arrêts forcés en attendant qu'il fut statué sur la punition à lui infliger. »

Digitized by Google

15 messidor an II.

« Des circonstances particulières me forcent à rappeler aux troupes de cette division la loi qui défend le duel. Cette loi, qui a pour base les principes de la plus pure morale, n'aurait jamais dû être violée, surtout par ceux qui ont juré de ne verser leur sang que pour la défense de la république et le maintien de ses lois. En effet, il n'est aucun de nous qui ne soit persuadé que notre vie est une des plus chères propriétés de la patrie, nous lui en devons le compte le plus exact, et que celui qui l'expose autrement que pour sa défense commet un crime impardonnable.

« En conséquence, je vous préviens que quiconque se permettra de proposer ou d'accepter un duel, sera remis entre les mains du tribunal révolutionnaire et jugé suivant la rigueur des lois. Les témoins encourront les mêmes peines. »

15 messidor.

« Le général en chef est informé que des militaires de cette armée se permettent encore de jouer avec des cartes aux anciennes figures de rois, malgré le décret de la convention nationale.

« Le général se persuade que les lois qui proscrivent à jamais la tyrannie et ses images sont gravées dans le cœur de tous les militaires de l'armée. Si quelqu'un était assez lâche pour s'attacher aux hochets de l'ancien régime, qu'il soit dénoncé par ses camarades comme indigne de tenir place dans les rangs des républicains. »

— Un quatrième ordre du jour, en date du 9 thermidor, même année, prescrit des fêtes pour les plantations d'arbres de la liberté dans les contrées purgées par la *traque*.

« Le général de division, y est-il dit, a cru prévenir le vœu des troupes campées sous Paramé, en se hâtant d'ordonner la plantation de l'arbre de la liberté dans chacune des demi-brigades qui composent le camp. C'est à ce signe que l'on doit reconnaître l'habitation des soldats républicains ; et de même que c'est à son aspect que les esclaves des tyrans doivent trembler,

Digitized by Google

c'est autour de lui que les défenseurs de la liberté doivent se réunir. Demain est le jour fixé pour la fête. »

— Chabot connut beaucoup le général Santerre en Vendée. (Il est peu d'hommes qui ait eu autant d'amis que lui parmi ses frères d'armes.) Lorsqu'il apprit que Santerre courait des dangers à Paris à cause de dénonciations thermidoriennes, il lui fit dire de compter sur lui au besoin.

L'ancien révolutionnaire proscrit, ne négligea point cette offre généreuse, et le 24 fructidor il écrivit à son compagnon de fatigues et de périls :

« MON CAMARADE,

« J'apprends par Gosselin que vous avez conservé l'estime que vous m'accordâtes à l'armée. Cela me prouve que l'infortune ne change point les cœurs purs. J'accepte l'offre que vous m'avez fait faire de certifier ma conduite. L'année dernière vous me vîtes dans les fers, traîné avec scandale dans toute la France comme modéré : cette année, je suis sous le coup d'un mandat d'arrêt comme terroriste, quel contraste !!!

« La première affaire où nous nous trouvâmes ensemble est celle de Doué. Je ne sais si vous étiez à celle des 17 et 18 juillet, ma mémoire fatiguée ne me fournit pas de souvenirs.

« Dites que vous ne connaissiez point Santerre. Ajoutez que vous aviez plutôt lieu d'être prévenu contre, que pour.

« Adieu, mon camarade, recevez mes remercîmens.

« Tout à vous, SANTERRE. »

La réponse du brave et loyal Chabot à cette lettre si pleine de tristesse, ne se fit pas attendre.

« PATRIE ! JUSTICE !

« Je soussigné, ancien officier d'infanterie et général de division, certifie que le citoyen Santerre, ex-général de division, s'est comporté pendant tout le temps que je l'ai connu à l'armée de l'Ouest, où j'étais employé sous ses ordres comme général de brigade, en brave militaire et vrai républicain ;

Digitized by Google

« Qu'il a commencé à combattre dans les rangs comme simple soldat, ayant cependant le grade de général de brigade, parce que, à la tête d'un autre corps, il fut appelé trop tard à son nouveau commandement pour reconnaître le terrain. C'était le 9 juin 1793. Déjà il possédait l'estime du soldat; cette conduite de brave lui mérita son entier dévoûment.

« Je déclare que fait général de division, il nous invita, tous anciens soldats, à le conseiller, l'avertir; qu'il disciplina ses troupes et s'attacha les chefs aussi bien que le soldat par ses soins, ses précautions dans le service, sa prévoyance et son aptitude;

« Qu'aux affaires des 17 et 18 juillet il montra beaucoup de bravoure.

« Le 12 septembre, envoyé à l'avant-garde, il vint à bout de l'organiser et de la forcer à la discipline. Le 14, ce fut lui qui s'étant bien assuré des mouvemens de l'ennemi, nous annonça jusqu'à l'heure de son attaque. Quoique ce fut un coup d'essai comme général divisionnaire, il plaça si bien ses brigades que nous attendîmes de pied ferme un ennemi six fois plus fort que nous. Nous lui avons résisté, nous l'avons battu, mis en fuite, pris une pièce de canon de huit et repris un obusier. Cette affaire devant Doué lui fait infiniment d'honneur; c'est une de celles qui ont été le mieux dirigées et le plus avantageuses à la république. Je ne puis donc que rendre justice à sa conduite et à son dévoûment à la patrie.

« Je crois que le plus grand malheur qu'ait eu le général Santerre, a été d'avoir eu près de lui le nommé Ronsin, ayant grade de général divisionnaire, adjoint au ministre. Continuellement il contrariait, par son caractère féroce et incendiaire, les dispositions de Santerre, dont il était le cruel ennemi.

« Je ne connaissais point Santerre; j'avais plutôt lieu d'être prévenu contre lui qu'en sa faveur; mais j'avoue qu'ayant longtemps vécu avec lui, il s'est comporté de manière à gagner mon estime, en foi de quoi je lui ai délivré le présent certificat.

« Signé: CHABOT. »

Digitized by Google

L'action mentionnée par cette pièce, faisant l'éloge du cœur de Chabot, nous n'avons pas cru devoir taire cet épisode de sa vie.

Chabot demeura attaché à l'armée des côtes de Brest jusqu'à l'arrivée de Lazare Hoche. Vers l'époque où il témoignait son estime pour Santerre, la convention fit entendre aux Vendéens les premières paroles de paix. Onze commissaires furent tirés de son sein dans le but de réaliser un projet si difficile, et le général Canclaux qui allait commencer de nouvelles attaques suspendit tout mouvement de troupes. Mais cette gloire de rallier à la cause nationale des enfans égarés, devait être le fruit des efforts du jeune Hoche qui, après s'être couvert de lauriers à l'armée du Rhin, arriva au milieu de ce pays désolé au mois de brumaire an III. Ses premières instructions aux officiers généraux de l'armée portent la date du 26.

Chabot seconda de tout son pouvoir les intentions du général en chef, successeur de Rossignol et de Moulins. « Sois tranquille, écrit-il à Hoche le 5 frimaire, sur les moyens que j'emploierai pour comprimer et anéantir les ennemis de la République. Mon unique occupation en ce moment doit être de préserver le département du Finistère des incursions que pourraient y faire les brigands des départemens voisins; car il ne s'est manifesté jusqu'à présent aucun trouble dans celui-ci. Nous le devons aux sages mesures prises par les représentans du peuple Treilhard et Faure, qui ont cru que les moyens de douceur, de tolérance et de précautions pour les propriétés étaient les meilleurs pour prévenir les horreurs commises dans les départemens insurgés. »

« Du 30 frimaire an III.

« A Hoche :

« J'ai été sensible à l'article de ta lettre où tu me dis que la contre-révolution s'organise sur les côtes de la division qui était confiée à mes soins. Je m'empresse de me disculper à tes yeux, non pas de ce crime, parce que sûrement tu ne m'en crois pas capable, mais de la moindre négligence dans un objet aussi important. Au moyen des renseignemens que je t'en-

Digitized by Google

voie, tu seras persuadé que je n'ai rien plus à cœur que de sacrifier tous les instans de ma vie pour les progrès d'une révolution à laquelle je suis attaché depuis son origine. »

Cependant Chabot éprouvait du dégoût à ne se battre jamais que contre des frères, et quoiqu'il fût certain de l'estime et de l'attachement de Hoche, ainsi que l'attestent plusieurs lettres autographes de cet illustre personnage, il écrivit à Dubois-Crancé de s'intéresser auprès du comité du salut public dont il était membre, afin de lui faire obtenir de servir à l'armée du Nord, du Rhin ou des Alpes. « Ce sont celles, dit-il, où j'aimerais le plus être employé. Dans celle du Nord, j'ai déjà fait la guerre; je pense être de quelque utilité dans la seconde parce que je me réunirais au général Kléber avec qui j'ai déjà fait la guerre et suis étroitement lié. J'attends de ta complaisance et de tes bontés que tu ne négliges rien pour me rendre ce service important, et duquel je t'aurai une éternelle reconnaissance. »

Le 5 pluviôse, il obtint pour toute réponse ces quelques mots de Pille: Le comité de salut public a renvoyé à la commission de l'organisation et du mouvement des armées de terre la lettre de Dubois-Crancé. — La commission te prévient qu'elle ne pourra proposer aucun changement avant que le travail commencé par le comité ne soit terminé. »

Sa demande fut donc indéfiniment ajournée, et force fut à Chabot de demeurer en Bretagne jusqu'après la pacification.

Il était à Landernau lorsqu'il reçut de Hoche l'ordre que voici :

« PATRIE, VERTU !

» Au quartier-général de l'armée des côtes de Brest à Rennes, le 6 prairial an III.

« LE GÉNÉRAL EN CHEF AU GÉNÉRAL CHABOT :

« En vertu d'un arrêté des représentans du peuple près l'armée, vous voudrez bien, citoyen, sous votre responsabilité personnelle, arrêter et faire arrêter tous les individus connus sous le nom de chefs de chouans qui se trouvent être dans l'arrondissement que vous commandez. Vous les ferez conduire à Rennes sous telle escorte qu'il conviendra.

Digitized by Google

« Vous devez sentir, général, que l'exécution d'une semblable mesure nécessite de votre part les dispositions les plus prudentes et les plus fermes. Occupez-vous de suite de dissiper par la sagesse et la force, si elle est nécessaire, les rassemblemens qui pourraient se former.

« Accusez-moi réception du présent ordre. »

— Le 5 messidor, celui-ci marquait à son général en chef :

« Je vous rends compte d'un événement aussi extraordinaire que hardi ! Une colonne de 600 hommes a traversé les postes que j'ai sur la limite du département et parcouru trente lieues de pays sans que ni commandans militaires, ni autorités constituées m'en aient donné avis ! Cette horde de brigands a emporté des munitions dont elle fera un cruel usage. La célérité avec laquelle ce coup de main a été consommé, et la protection que les habitans du Finistère ont donné aux scélérats, m'ont mis dans l'impossibilité de le prévenir et ont déjoué toutes mes mesures. »

Le 26 messidor, Chabot vint à Lamballe prendre le commandement de la deuxième division de l'armée. C'est à cette résidence que Hoche lui fit passer ces quelques lignes au moment où l'Angleterre débarquait sur la presqu'île de Quiberon des forces considérables :

« Rassemblez, général Chabot, le reste de votre division à Quimper pour secourir Lorient et couvrir Brest que vous défendrez jusqu'à la mort... Du secret et du calme ! »

Malgré la tentative infructueuse des émigrés et la mort de la plupart de leurs chefs, les chouans continuèrent par d'affreux pillages cette guerre terrible. Une année entière devait s'écouler avant que la pacification générale fut accomplie.

— De Landernau Chabot fut envoyé à Nantes, place très importante, qu'il mérita de commander par sa belle conduite à Lorient.

Parmi les célébrités contemporaines qui eurent d'étroites relations avec notre concitoyen, il faut citer les amiraux Bruys et Villaret-Joyeuse. Celui-ci lui écrivait de Lorient en ces termes, le 24 frimaire an IV :

« J'imagine, mon cher général, que c'est à vous que je suis redevable

Digitized by Google

des nouvelles que j'ai reçues par la Barge, qui m'apporta hier des paquets du commandant Saint-Haouës. Elles m'auraient fait bien plus de plaisir si vous y eussiez inséré un petit mot concernant votre bonne santé. J'espère que le premier courrier ne me laissera rien à désirer à cet égard. Le *Moniteur* que vous avez eu la bonté de me faire passer, a fait ici la plus grande sensation parce qu'il allait jusqu'au 13 inclusivement, et que nous n'avions des nouvelles de Paris que du 4. La municipalité, les négocians, toute la ville enfin, s'est à peu près rendue chez moi pour s'assurer de la vérité des faits que chacun débitait, et nous voilà tous aujourd'hui fort au courant et attendant patiemment le premier courrier qui dans sept jours nous apportera tout au plus les nouvelles du 10.

« Je travaille à faire évacuer le port de Lorient, mais la disette de matelots rendra cette opération fort longue. Je n'ai encore nulle nouvelle des bâtimens que j'ai fait sortir il y a cinq à six jours, soit pour Brest, soit pour Rochefort. Les vents qui ont régné ne me laissent cependant nulle inquiétude sur leur compte. Je suis beaucoup moins tranquille du côté de la terre que du côté de la mer. Nos campagnes sont dans la plus grande fermentation, et la constance de quarante-sept transports à l'ancre et de treize vaisseaux sous les îles d'Houat et de Lidio me donnent les plus vives appréhensions sur la presqu'île de Vieis, où l'on voit fréquemment de grands rassemblemens.

« Le général d'Aux, qui va vous remplacer à Brest, est ici. Il faut qu'il soit bien heureusement né s'il a encore l'activité nécessaire pour remplir un service qui de jour en jour devient plus épineux. Il m'a paru bien vieux.

« Magalon n'attend que le vent favorable pour se rendre à Rochefort. Peut-être même est-il balloté en ce moment-ci et contrarié par les vents de sud qui peuvent lui faire courir de grands risques s'il est sorti avant-hier, comme le comportait le temps.

« Adieu, mon cher général, donnez-moi de vos nouvelles toutes les fois que vous en trouverez l'occasion, et comptez toujours sur la tendre amitié

Digitized by Google

de votre camarade Villaret-Joyeuse. — Ne m'oubliez pas auprès du général Hoche s'il est près de vous. »

— Nous clorons l'année 1795 en vous donnant, Messieurs, l'extrait d'une belle proclamation de Chabot aux habitans des campagnes de la Loire-Inférieure.

« LIBERTÉ, ÉGALITÉ! JUSTICE, HUMANITÉ!

« Au quartier-général de Nantes, 30 frimaire an IV.

« .... Vos malheureuses contrées sont le théâtre de la guerre la plus désastreuse; n'êtes-vous pas las de voir couler le sang?.... L'exemple de la Vendée ne vous suffit-il pas? Attendrez-vous qu'on aille vous porter une mort certaine?....

« Je viens d'être autorisé à prendre toutes les mesures convenables pour vous réduire : les voies de douceur étant plus conformes à mon caractère, c'est par elle que je commencerai.

« .... Ouvrez les yeux et reconnaissez votre erreur! Vous êtes trompés par des scélérats qui ne se servent de vous que pour se soustraire aux plus justes châtimens, et dont la lâcheté vous expose à toutes les horreurs de la mort. C'est pour vous retirer du précipice, que la patrie vous tend les bras et vous rappelle à grands cris dans son sein !!!

« .... Rentrez dans vos foyers et déposez vos armes. Je veillerai à ce que vos personnes et vos propriétés soient respectées ; livrez-vous avec sécurité à vos travaux ordinaires ; jouissez sous la protection des lois du pardon qui vous est offert et dont je me rends le garant; enfin faites succéder aux cris affreux de la guerre les douces acclamations de: *Vive la république!*

« Signé : CHABOT. »

Ces paroles conciliatrices n'amenèrent pas les résultats qu'en attendait le cœur de Chabot. Rien n'était plus malaisé que de faire déposer les armes au fanatisme de populations soulevées depuis le mois d'août 1792 contre les nouvelles constitutions. Hoche fut obligé d'en venir au plan de Kléber. Les *traques* de celui-ci et de son ami Chabot firent place aux fouilles et aux

Digitized by Google

battues générales. — Il semble que ces derniers termes indiquent une moins grande irritation dans les esprits. — Le 6 pluviôse, le général en chef envoya ses ordres à tous ses lieutenans divisionnaires. Ce document historique, en tête duquel on lit cette fameuse devise : *Res*, *non verba*, se termine ainsi :

« .... Les prisonniers, tels que chefs, hommes armés ou trouvés blessés, les chirurgiens, médecins et les officiers soi-disant royaux établis à Candé, Panancé et Segré, seront jugés sur le terrain conformément à l'arrêté du directoire et aux lois existantes.

« Le général en chef connaît assez le zèle patriotique et le courage de ses braves frères d'armes pour croire que chacun d'eux fera son devoir de manière à mériter les éloges dûs aux vrais défenseurs de la liberté.

« Signé : HOCHE. »

Les moyens de rigueur, on le voit, étaient remis à l'ordre du jour, et leur nécessité proclamée par le héros qui a mérité le beau renom de pacificateur de la Vendée.

Notre compatriote déploya son zèle accoutumé dans cette battue et s'empara de plusieurs magasins appartenant aux chouans. Hoche lui avait adressé six jours avant *ses ordres publics*, si je puis m'exprimer de la sorte, une lettre, pour sa gouverne particulière, tout entière de sa main et où il lui disait :

« Je vous préviens, mon cher général Chabot, que je mets la 90e demi-brigade qui se trouve à Nantes en ce moment à votre disposition. Veuillez bien faire partir sur-le-champ pour Vannes le huitième bataillon de Seine-et-Oise. La lettre ci-jointe sera portée au général Lemoine par le chef du corps. Je vous enverrai ce soir le travail que j'ai fait sur votre division.

« Veuillez bien, général, conformément à l'arrêté du directoire, déclarer de nouveau la place en état de siége et faire verser dans les caisses militaires les fonds qu'a donné l'emprunt forcé. La première de ces mesures vous mettant à même d'exercer les fonctions attribuées aux administrateurs civils. Vous ne délivrerez absolument aucun passeport aux hommes de

Digitized by Google

l'âge de la réquisition, ce que fait journellement la municipalité de cette ville.

« Nantes, le 30 nivôse an IV républicain.

« Signé : L. HOCHE. »

— Pendant que Chabot commandait dans la Mayenne, il fut dénoncé près de ses chefs, nous ne savons par quels motifs. — Quel est l'homme public qui n'a pas subi cette épreuve? — Mais il n'en recueillit que de nouvelles preuves d'estime et d'affection, comme l'atteste cette lettre du général Hédouville :

« 25 prairial an IV.

« Je n'aurais pas été aussi longtemps à vous répondre si le général Labarolière ne s'était chargé de vous dire que vous ne deviez avoir aucune inquiétude sur la ridicule dénonciation qui a été faite contre vous. Le général Hoche vous aura sans doute dit qu'il en a écrit au directoire exécutif, et que la réponse qu'il en a reçue prouve que cette dénonciation a été regardée comme calomnieuse. Le renvoi qui en a été fait ne doit point vous surprendre, puisqu'on lui renvoie même celle qu'on hasarde contre lui. S'il avait été nécessaire que le général Hoche revienne sur votre compte, je lui aurais bien volontiers mis sous les yeux les pièces jointes à votre lettre; mais vous pouvez compter qu'il a toujours rendu justice à la pureté de vos principes, ainsi qu'à votre activité et à votre zèle pour remplir vos devoirs. C'est une satisfaction pour moi, général, d'être l'interprète de ses sentimens.

« Agréez, je vous prie, mes salutations amicales et fraternelles.

« Signé : T. HÉDOUVILLE. »

Tels sont, Messieurs, les honorables certificats qu'obtint et ne cessa de mériter la conduite du général Chabot en Vendée, durant cette guerre où tant de renommées périrent, où tant de dévoûmens devinrent suspects, et qui fournit l'échafaud politique d'un si grand nombre de victimes! Entré dans ce malheureux pays dès les premiers troubles de 1793, il ne le quitta qu'après les exécutions de Charrette à Nantes, de Stofflet à Angers; qu'après la dispersion des bandes de Puisaye, de Georges, de Frotté et de vingt

Digitized by Google

autres chefs de la chouannerie bretonne ; que lorsqu'enfin Hoche put dire au directoire qui lui avait donné des pouvoirs illimités : La Vendée subit les lois de la République. — Ce ne fut qu'à la fin de l'été 1796 que Chabot put rejoindre l'armée d'Italie qui depuis six mois se couvrait, conduite par un général invincible, de palmes immortelles.

Le 16 thermidor, il annonça de Tours à Hoche qu'il avait remis au général Roulland le commandement de la subdivision de la Mayenne, pour prendre celui de la colonne des troupes de l'armée des côtes de l'Ouest qui était envoyée à celle d'Italie.

Le 27 vendémiaire an V, il était au quartier-général de Tortone et commandait la division de cette ville en remplacement du général Meynier. Bonaparte l'avait investi de ce commandement en le chargeant de surveiller toute la partie de la république de Gênes qui avoisinait sa division. « Je me flatte, disait-il le 20 au ministre plénipotentiaire de la république française à Gênes, que la marque de confiance dont vient de m'honorer le général en chef, me méritera la vôtre. »

Ce commandement ne dura que jusqu'au 28 vendémiaire. Chabot dans ce court espace s'occupa spécialement des besoins militaires de sa division, des hôpitaux, etc., etc., prit des mesures sévères pour réprimer les tentatives de séditions et d'embauchage, notamment dans la commune de Santa-Margarita, et empêcher l'exportation des blés.

Le 25, un ordre de Bonaparte lui enjoignit de se rendre en poste devant Mantoue. Le 28, il confia le commandement au chef de bataillon Ozon, chef de l'état-major de Tortone, avec des instructions détaillées.

Le 30 vendémiaire, Chabot, arrivé au quartier-général de Rovigo, reçut de Kilmaine le commandement de la première division des troupes employées au blocus de Mantoue ; il s'établit le 2 brumaire à Marmirolo.

Dans sa correspondance, il se plaint de l'état misérable de sa division. Tous les généraux étaient malades, et les soldats n'avaient ni souliers ni capotes ; les magasins manquaient d'eau-de-vie et de vin. Il ne pouvait faire que des distributions accidentelles, alors que la santé du soldat exi-

Digitized by Google

geait qu'il en fût délivré journellement. A cause du pays insalubre qu'elle occupait, cette division était réduite à 2,000 hommes. Le 4 brumaire, en demandant que ses forces fussent portées à 5,000 hommes, il ajoutait: « Si nos ennemis étaient aussi audacieux que nos troupes sont braves, nous serions continuellement compromis. »

Le 22 brumaire, Chabot est atteint lui aussi par l'épidémie régnante. Son aide-de-camp, son secrétaire et son domestique étaient à l'hôpital de Roverbello. Kilmaine lui répond le 30 et lui apprend les combats d'Arcole !!!

« Je reviens de Vérone, mon cher général, et j'ai la douleur d'apprendre que votre santé ne se rétablit pas. Je vous prie d'être convaincu de l'intérêt sincère que j'y prends, autant pour moi que pour nos affaires. Le général Servier a reçu l'ordre de se rendre près de vous, vous l'emploierez où vous jugerez convenable.

« Nous avons eu un combat de trois jours des plus opiniâtres et des plus sanglans. Enfin, nous l'avons emporté malgré les sottises de nos soldats. Notre perte est considérable en blessés, mais l'ennemi a perdu de 8 à 9,000 hommes, tués, blessés ou prisonniers; il a été mis en déroute. Mais pendant ce temps, un corps de 8,000 hommes a attaqué et fait replier le général Vaubois sous les murs de Peschiera. Heureusement l'ignorance où il était sur le sort de l'armée commandée par Alvinzy l'a rendu circonspect. Hier, le général en chef a envoyé à Alla la division d'Augereau pour l'attaquer par derrière, tandis que le général Vaubois, renforcé de 4,000 hommes, doit l'attaquer de front sur les hauteurs de Campana. J'en augure bien et j'espère pouvoir, ce soir, vous en communiquer le résultat.

« Nos affaires administratives vont bien mal. Il n'y a pas de quoi faire le prêt aux soldats. Le général espère y mettre ordre sons peu, mais je crois que cela sera difficile.

« Nous recevons du renfort de l'intérieur : le premier bataillon de la 11me a reçu l'ordre de revenir, ainsi que la 69me. En outre, l'on me promet une réserve de deux batteries; il faut que sous quinze jours nous soyons dans Mantoue et que nous ayons la paix !

Digitized by Google

« Je vous salue, général, et vous souhaite de tout mon cœur une meilleure santé ! « KILMAINE. »

Les vœux du général Kilmaine sur la santé de Chabot ne se réalisèrent pas. Quelques jours après cette lettre, Provera ayant amené la bataille sous les murs de Mantoue, à la suite du magnifique combat de Rivoli, il fut obligé de quitter le blocus pour s'aller refaire à Vérone.

Le siége de Mantoue durait depuis le mois de septembre. Le feld-maréchal Wurmser s'était jeté dans cette ville avec les débris de la grande armée que lui avait confié l'Autriche et s'y maintint jusqu'en février 1797, époque où cette place capitula. Serrurier, qu'une bonne amitié liait à Chabot, commandait les troupes du siége. Étant tombé malade au moment de la guérison de Chabot, il laissa à ce général divisionnaire le soin important de diriger le blocus. Wurmser fit plusieurs tentatives inutiles pour sortir de l'étroite limite où on le tenait enfermé. Chabot le repoussa toujours. Dans l'une d'elles, l'intrépide Niortais ayant été rejeté au milieu d'un marais, fut délivré d'un péril imminent par le sang-froid et le courage du chef de la demi-brigade des Deux-Sèvres, M. Leferon, de Parthenay, qui accourut prendre en flanc les troupes de la place et les contraignit de rentrer précipitamment dans Mantoue.

Pendant ce blocus célèbre, il y eut des pourparlers entre les assiégés et le camp français. Nous avons trouvé parmi les papiers du général Chabot le billet suivant que nous copions textuellement et qui, écrit au crayon par le comte Klénau, colonel de Wurmser et aide-de-camp de ce maréchal, (le même qui eut à Roverbello des entrevues mystérieuses avec Bonaparte et Serrurier), indiquait à Chabot l'heure d'un rendez-vous.

« D'après ce que j'ai eu l'honneur de parler avec M. le général, je me rends lui faire ma visite pour la raison connue. J'attends au-delà des avant-postes pour recevoir de ses nouvelles.

« Ce 17 de novembre 1796.

« COMTE KLÉNAU,

« Colonel de Wurmser-Houss. »

Digitized by Google

Voici un second billet qui atteste que tout en battant l'Europe coalisée et faisant à main armée de la propagande républicaine, nous n'en conservions pas moins les vieilles traditions de la politesse française, traditions que n'abandonna jamais le brave dont nous racontons les services militaires.

« Vous recevrez ci-jointes, M. le général, les lettres pour lesquelles vous avez la bonté de m'offrir votre protection : comme je n'ai pas cru devoir me taire ni sur votre procédé, ni sur la promesse que vous avez bien voulu me faire, le nombre des individus qui souhaitent d'en profiter a fait accroître ce paquet. Mais une complaisance de cette sorte est trop précieuse pour ne pas craindre d'en abuser. J'espère cependant avec assurance qu'en faisant la lecture de ces lettres, vous n'y trouverez rien qui puisse en empêcher l'expédition. Vous obligerez infiniment des personnes qui connaissent tout le prix d'une pareille condescendance, et vous ajouterez par là de nouveau aux motifs de me dire avec la plus parfaite considération, M. le général, votre très obéissant serviteur,

« Comte Klénau,

« Colonel du régiment de Wurmser-Houss. »

— Ce dernier billet explique le premier. Il s'agissait de convenir des moyens de faire parvenir les lettres des assiégés à leurs familles éloignées, et Chabot eut la générosité de se prêter à ces communications.

Mantoue capitula, nous l'avons déjà dit, le 14 pluviôse an V (2 février 1797). Les signataires de la capitulation furent Serrurier, commandant du blocus; Chasseloup-Laubat, commandant en chef du génie; Augustin Lespinasse, commandant l'artillerie, et Chabot, à la tête de la première division du siége. De la part des ennemis, elle fut signée par le baron de Batorka, le comte de Klénau et le maréchal de Wurmser.

— Chabot joua dans la reddition de cette ville un rôle fort honorable. Des biographes disent que ce fut à lui que Wurmser offrit son épée.

Le 14, il donna l'ordre de suspendre toute hostilité avec les Autrichiens, et le lendemain, 15, celui de présenter un beau front de bataille à l'ennemi qui devait défiler le 16 devant nos troupes.

Digitized by Google

Chabot fut accusé près de Serrurier d'être entré dans la citadelle, le 16, avec beaucoup de monde et d'avoir disposé d'une grande quantité de chevaux qui s'y trouvaient. Sur ces entrefaites, Chabot fit demander à Serrurier un cheval pour son aide-de-camp. Serrurier, prévenu, refusa cette demande et allégua ses motifs. « C'est une calomnie atroce, lui écrivit Chabot indigné, et dont je vous demande justice! Il n'y a qu'un lâche voleur qui puisse s'être servi de mon nom pour couvrir peut-être ses dilapidations. » — Puis il rappella les circonstances de sa visite à la citadelle.

Le 18 pluviôse, Serrurier s'empressa de lui donner des explications.

« Votre aide-de-camp, dit-il, m'a demandé un cheval. J'ai dit qu'on vous avait vu hier avec un nombre assez considérable de personnes et qu'il paraissait qu'elles avaient eu des chevaux. Cela m'a été dit et je l'ai répété à votre aide-de-camp. Ensuite je ne puis pas prendre acte de tout ce que je dis et de tout ce que l'on me dit. Je n'ai ni le temps, ni assez de tête, pour être continuellement en discussion pour le service, je ne connaîtrai jamais que la loi. Mais si quelqu'un se plaignait que je lui eusse manqué, ce qui serait contre mes principes, je lui en demanderais excuse, et si mon excuse ne suffisait pas, j'en donnerais toute autre satisfaction que l'on exigerait. — Je demande à vivre en paix avec tout le monde. J'y mettrai du mien tant qu'il sera possible: il est nécessaire que chacun en fasse autant.

« Salut, estime et fraternité, SERRURIER. »

— Cette susceptibilité chez l'un et l'autre de ces frères d'armes ne fut que de courte durée. Les faits connus, on se tendit la main. Nous donnons à l'appui la lettre ci-après, de Serrurier à Chabot.

« A Palma-Nuova, le 15 germinal an V.

« Il y a aujourd'hui quatre jours, mon cher général, que je suis à peu près sans fièvre. Je viens de faire mes porte-manteaux et espère partir demain. Si jamais je puis joindre le général en chef pour lui domander ses ordres, je ne tarderai pas après cela d'avoir le plaisir *de vous embrasser*. Je suis si faible que je ne pourrai pas aller bien vite. Je mène avec moi mon

Digitized by Google

aide-de-camp Regnault qui est dans le même état. Nous avons grande envie l'un et l'autre de manger de la choucroûte.

« Comptez, je vous prie, mon cher général, sur la sincérité de l'attachement que je vous ai voué. « SERRURIER. »

— Trois jours après la reddition de Mantoue, Masséna, qui commandait la première division en ligne, écrivait à Chabot:

« Le général Berthier me prévient que vous devez arriver à Vicence, mon cher camarade, avec les 12me et 64me demi-brigades de bataille, deux escadrons du 25me chasseurs, douze pièces d'artillerie, et que la 21me d'infanterie légère doit vous suivre de près. Le général Serrurier, obligé de rester quelque temps à Mantoue, vous met sous mes ordres, ainsi que votre division. Veuillez bien, mon camarade, m'envoyer par le retour de l'ordonnance l'état de situation de vos troupes pour que j'en dispose d'après les circonstances. Vous devez envoyer votre avant-garde, à ce que Berthier dit, à Citadella; mais n'en faites rien jusqu'à ce que vous ayez des ordres ultérieurs de ma part. Je suis enchanté que cette occasion nous rapproche.

« Salut et amitié, MASSÉNA. »

— Chabot passa successivement dans le courant de l'année au commandement de Tortone et d'Alexandrie, du Modénois et de la ci-devant Romagne. Il déploya devant un peuple nouvellement conquis toute la sagesse d'un administrateur. Déjà, il avait passé le premier feu de sa bouillante jeunesse et comptait quarante années. L'Italie avait vu avec bonheur les cinq grandes armées autrichiennes anéanties en quinze mois par nos bataillons républicains; l'Italie nous regardait comme ses libérateurs et elle proclamait avec enthousiasme nos constitutions démocratiques. Pendant que Chabot était dans le Modénois, il reçut de très nombreuses preuves du dévoûment des Italiens. Le parti généreux, qui dans ces riches contrées lutte encore aujourd'hui, malgré tant de persécutions, contre le joug allemand, approchait, environnait même Chabot et lui donnait les meilleurs avis relativement aux circonstances. Nous possédons plusieurs pièces sur cette époque. L'étendue de ce Mémoire ne nous permet pas de les copier.

Digitized by Google

ici. Nous n'en citerons que deux fort remarquables, afin de rappeler à vos souvenirs quelle était notre mission réelle chez les peuples où nous faisions la guerre aux vieux principes monarchiques, et quelles espérances ces populations concevaient de leur avenir.

La première est émanée de la Société d'Instruction publique de Modène, l'autre est d'une femme, Vittoria Ferrari.

« LIBERTÉ, ÉGALITÉ ! VIVE LA RÉPUBLIQUE !

« LE CITOYEN GAËTAN ROSSI, NAPOLITAIN RÉFUGIÉ, AU NOM DU PEUPLE DE MODÈNE, AU GÉNÉRAL DIVISIONNAIRE CITOYEN CHABOT.

« Gloire aux travaux immortels de votre nation et aux *Brutus* qui se sont trouvés parmi nous !... A Modène, parmi les patriotes, on ne trouve plus de ces cœurs énervés qui d'abord n'osaient se montrer, séduits par la douceur d'une vie enchanteresse, les vers du Tasse et les chants des Syrènes et des Circés !

« .... Dans ces heureux jours, nous voyons éclore l'énergie des enfans, et ceux-ci disposés à soutenir ces droits précieux : la liberté, la patrie ! En vain les tyrans et les aristocrates coalisés chercheront à détruire ces vertus et à anéantir notre nouveau gouvernement.

« Si de telles conjurations n'ont eu aucun résultat en France dans les temps les plus critiques, quels obstacles offriront-elles à un peuple qui jouit de votre amitié, qui copie fidèlement vos vertus et qui a mérité que le Directoire exécutif décrétât sa liberté ?

« .... Citoyen général, vous êtes pour nous un dieu tutélaire, et vous déciderez de notre sort. Nous ne cherchons pas à tirer vengeance de nos désorganisateurs ; les vrais républicains ne doivent venger que les droits publics. Mais nous vous prions par tout ce qu'il y a de plus sacré, d'éloigner de nous les malheurs qui nous menacent.

« Citoyen, vous êtes le général de ces troupes victorieuses qui ont découvert les trames des coalisés contre la France, à Bellegarde et à Perpignan, à Valenciennes et à Condé, à Wesseimbourg et à Verdun, au

Digitized by Google

Var et à Toulon; de cette même armée qui a su avilir l'orgueil de Stockolm, du roi de Sardaigne, du pontife; qui a délivré la Lombardie et une grande partie de l'Italie; qui a su abattre Ceva, Conio et l'invincible rempart du Tyrol.

« Vous donc, citoyen, devez être celui qui nous assurera nos droits et la liberté que vos braves frères d'armes nous ont donnée avec du sang, afin que nous puissions crier : nous sommes libres par l'œuvre des héros français et des vertus qu'ils nous ont inspirées. Nous jouissons de la république par le sang et le courage de l'intrépide Chabot !....

Chrétiens, il est arrivé le jour du jugement !

Juifs, il vient votre rédempteur ! éveillez-vous, amour, fraternité, amitié, concorde.

Le jour du 20 prairial an V, fait à la société d'instruction publique de Modène. »

« Vittoria Ferrari au général Chabot.

« Agréez, citoyen, les expressions de la plus vive reconnaissance que, par ma voix, vous adressent les sincères patriotes de Modène.

« La brave armée d'Italie, marchant d'un pied ferme et glorieux, a surpassé la gloire des phalanges de l'antiquité. En ce jour, jour mémorable et cher ! nous sommes pénétrés du plus vif enthousiasme en voyant parmi nous un soldat qui a tant coopéré par sa valeur, ses talens, aux triomphes de l'armée invincible, et qui nous a tracé avec son sang même la route que nous devons tenir pour nous rendre dignes de nos libérateurs. Tous nos vœux sont tournés vers le ciel pour votre conservation. Vous-même, citoyen général, puisque notre heureux sort vous a conduit parmi nous, accomplissez votre ouvrage. Abaissez l'orgueil abominable des lâches qui tentent encore de nous conduire sous l'ancien esclavage. Affermissez notre liberté et délivrez-nous à jamais de ces vils aristocrates qui sous le masque du patriotisme qu'ils déshonorent, voudraient encore nous tyranniser. Nous vous serons redevables de notre nouvelle régénération. Le peuple sera content !

Digitized by Google

Vive la république! vive la liberté! vive notre libérateur! vive le général Chabot! »

Il est évident, par ces deux lettres, que Chabot avait mission de soutenir dans le Modénois le parti patriote contre les trames de la noblesse.

Nous rencontrons un nouveau témoignage de l'empressement des Italiens à nous bien recevoir, dans ces quelques lignes du général Beaumont à Chabot.

« 21 fructidor an V.

« Nous venons de faire halte, mon cher général, à l'endroit où vous devez coucher. Il est impossible d'être reçu d'une manière plus franche et plus agréable ; je crois devoir vous en prévenir. Ces gens méritent en vérité tous les soins que votre bon cœur vous dicte dans toutes les occasions.

« Je vous embrasse, « M. Beaumont.

« *P. S.* Il paraît que nous serons reçus en grande pompe à Gratz. Les troupes de la ville, c'est-à-dire la garde nationale doit venir au-devant de nous. »

Parmi d'aussi honorables correspondans, doit figurer en première ligne la plus grande gloire militaire des temps modernes. Le vainqueur de Rivoli écrivait à Chabot le 25 septembre 1797 (2 vendémiaire an VI) :

« Général,

« L'officier Hilarini, qui est détenu au fort Cerbier, est très coupable. Il est notre prisonnier et il abuse de notre générosité pour nous nuire. Vous le traduirez à un conseil militaire. Il sera fusillé. Ce sera d'un bon exemple pour tous les habitans de la Romagne.

« Si les prêtres remuent, faites-les arrêter pour servir d'ôtages. Prenez toutes les mesures : vous sentez combien il serait désagréable, lorsque je serai enfoncé en Allemagne et lorsque je ne pourrai y remédier, de voir éclater un mouvement dans les provinces que vous commandez.

« Je vous salue, « Bonaparte. »

Digitized by Google

— Ainsi que nous l'avons dit en commençant, il nous a semblé qu'il serait plus intéressant pour vous, Messieurs, et plus conforme à la vérité de vous mettre sous les yeux toutes les lettres remarquables où sont consignés les documens historiques que notre analyse n'aurait pu qu'affaiblir en les rendant moins complets.

— Les derniers ordres que reçut Chabot avant de quitter la Romagne, lui furent transmis par Alexandre Berthier :

« LIBERTÉ ! ÉGALITÉ !

« Au quartier-général de Véronne, le 10 frimaire an VI.

« J'ai reçu, mon cher général, votre lettre du 7, par laquelle vous me rendez compte de vos mouvemens et de ceux de l'ennemi. Leurs sorties ne sont pas heureuses, et s'ils en veulent encore essayer, j'espère qu'elles n'auront pas plus de succès pour eux.

« Je vous engage, général, à continuer votre activité et votre surveillance. D'après les intentions de Wurmser, vous en avez plus besoin que jamais.

« Je ne néglige, général, aucune occasion pour faire augmenter les troupes qui sont sous vos ordres, et vous devez en avoir vu les effets, car vous avez sûrement reçu ou vous recevrez incessamment un bataillon de la 9me demi-brigade de bataille. Je ne perds également point de vue les différens autres besoins de vos troupes, et nous ferons tout ce qui nous sera possible pour y apporter les remèdes les plus prompts.

« Salut et fraternité, « ALEXANDRE BERTHIER. »

— L'estime de Bonaparte pour le général Chabot grandissait de jour en jour. Il en donna les plus grandes preuves, en l'élevant, le 14 brumaire an VI (novembre 1797), au commandement de la division des troupes du Levant, à la place du général Gentili, déjà avancé en âge et qui avait, par raison de santé, sollicité sa retraite.

Nous entrerons dans quelques détails relativement à notre occupation des Iles Ioniennes et de leur défense contre la flotte turco-russe. C'est là le

Digitized by Google

plus beau titre de gloire du général Chabot ; il fut à la fois administrateur, bon politique et général habile.

— Gentili était arrivé à Corfou le 10 messidor an V ; Chabot mouilla dans le même port le 2 nivôse an VI (fin de décembre 1797).

Les Iles Ioniennes furent provisoirement organisées par Bonaparte en trois départemens, celui de Corcyre, d'Ithaque et de la mer Égée. Ils étaient administrés chacun par trois officiers civils et un secrétaire-général choisis parmi les habitans, et par un commissaire français chargé de surveiller les administrateurs.

Chabot trouva les arsenaux, les magasins d'artillerie, du génie et ceux de la marine dans le plus grand désordre. Il fallut réparer toutes les négligences et remplacer les gardes-magasins vénitiens, par des employés plus exacts et plus fidèles. « Mais la bonne volonté, expose Chabot dans son mémoire au ministre de la guerre, ne suffisait pas pour réparer le désordre d'un siècle de négligence et de dilapidations. »

Le Directoire exécutif ou plutôt le général en chef de l'armée d'Italie attachait le plus haut prix à la conservation de cette conquête. Avec les îles dont Corfou était le chef-lieu, il devenait maître de l'Adriatique, il contenait la perfide Venise et garantissait contre les flottes ennemies toute l'Italie méridionale. Au moyen de la prise de Butrinto, il posait un pied sur la Turquie. Par ces motifs, les ordres les plus positifs furent donnés à Gentili, puis à Chabot. Mais ces précautions demeurèrent inutiles, autant par la négligence du Directoire à envoyer les secours en hommes et en argent demandés avec instance par Chabot, que par l'affaiblissement moral et matériel qu'entraîna vis-à-vis de ces peuples l'affreuse défaite d'Aboukir. Bientôt nous parlerons des conséquences de ce désastre ; nous allons dire quels furent les premiers soins du général qui commandait les troupes du Levant.

Après son installation, le premier acte de Chabot fut de rechercher l'alliance et l'amitié des pachas voisins, surtout celle d'Aly, pacha de Janina, le plus fourbe ou le plus rusé d'entr'eux, que nos exploits militaires

Digitized by Google

avaient fait l'admirateur passionné de notre gloire. Chabot députa vers ce personnage son aide-de-camp, le capitaine Scheffer. Il comptait sur la réussite de cette mission, car Aly lui avait écrit le 27 décembre en ces termes, une couple de jours après son débarquement à Corfou :

« SALUT ET FRATERNITÉ.

« AU CITOYEN LE GÉNÉRAL *SABOT* (lisez CHABOT).

« Quoique je n'aie pas le bonheur et le plaisir de vous connaître, puisque je m'intéresse depuis tant d'années aux affaires de tous les Français comme aux miennes propres, il est de mon devoir de vous féliciter sur votre arrivée auprès de notre voisinage et de vous y souhaiter du bon Dieu qu'elle soit heureuse, remplie de toutes sortes de prospérités. Pour moi, je puis assurer que tout ce que j'ai fait pour vos nationaux et confrères, je suis prêt à le faire de bon cœur pour votre personne aussi et vous servir pareillement à tout ce que je pourrai. Or écrivez-moi en ami sur tout ce que vous me croirez capable, et vous serez servi. Mon fidèle et bien-aimé *Démétrius-Basilius* vous assurera de vive voix la même chose, et je serai à jamais votre très intime et fidèle ami.

« En Janina, le 27 décembre.

« ALY. »

— La mission apparente de Henri Scheffer était de régler avec le pacha les confins de l'arrondissement de Butrinto ; mais le véritable but de cet officier était d'empêcher Aly de rassembler 10,000 Albanais et de les conduire au camp ottoman de Viddin, ainsi qu'un ordre du divan le lui prescrivait, afin de s'opposer au progrès de la marche du capitaine russe Passavan-Oglow sur le territoire de l'Empire Turc.

Lorsque M. Scheffer fut présenté à Aly, ce pacha était entouré de toute sa cour. Bientôt, à la demande de l'aide-de-camp du général, il n'y eut plus qu'eux deux et le drogman. Ce ne furent pas des paroles mielleuses, telles que celles écrites à Chabot, que fit entendre Aly, mais des plaintes amères contre l'amiral Bruéys et Gentili qui, loin de tenir leurs promesses, s'écria-

Digitized by Google

t-il, ne lui avaient pas même fait payer les vivres fournis à l'escadre. — L'entrevue fut longue. Scheffer lui dévoila ce que les Français attendaient de sa désobéissance au divan, et cependant il ne put que lui faire espérer d'être remboursé de ses frais. C'était mal commencer une négociation importante, que d'avouer qu'on était hors d'état de payer une dette légitimement due. Les conclusions d'Aly furent de demander un secours de 10,000 Français et de 100,000 sequins (environ un million) pour prix de son amitié et conséquemment de sa désobéissance à la Porte. D'après ces préliminaires, comme il devint impossible de s'entendre, il ne se passa plus rien d'intéressant entre Henri Scheffer et le pacha. Néanmoins celui-ci, persévérant dans sa perfidie, écrivit une seconde lettre au général Chabot où il lui disait :

« SALUT, PROSPÉRITÉ.

« AU FIDÈLE CITOYEN LE GÉNÉRAL CHABOT.

« J'ai reçu avec joie vos agréables et obligeantes lettres par le grâcieux citoyen Henri, votre aide-de-camp, par lesquelles vous m'assurez que notre amitié durera avec notre vie. Plaise à Dieu que nos descendans même suivent la même voie, et je l'espère, parce que votre nation a toujours été l'alliée de la nôtre, et comme tel, je tâcherai toujours de vous rendre des services possibles pour l'affaire dont vous m'écrivez et dont le citoyen Henri m'a parlé. Par lui-même vous vous en instruirez amplement. Nous sommes et serons à jamais d'inséparables amis, étant très charmés des aimables et bonnes qualités du jeune Henri. J'ai eu grand désir de le retenir encore quelques couples de jours, mais m'ayant dit que vous vous trouviez indisposé, j'ai trouvé illégitime son retardement. Aussi l'ai-je expédié le plus tôt possible en faisant des vœux fervens pour qu'il vous retrouve en parfaite santé. Moi je pars en peu de jours, mon cher ami, et je laisse ordre à tous mes gens de vous servir dans tout ce que vous auriez besoin comme alliés de la Porte et mes amis.

« Adieu, et souvenez-vous de votre fidèle ALY. »

Digitized by Google

— Sous les formes orientales de cette épître, il faut démêler la pensée du pacha, qui était fort satisfait de renvoyer Scheffer, et qui, du reste, ne promet à Chabot que sa *fidélité*. De son côté, il fit partir pour Corfou une sorte d'ambassadeur ou d'affidé avec la lettre ci-jointe.

« Salut, Fraternité et Prospérité.

« À mon cher ami le général Chabot.

« Le motif de la présente n'est premièrement que pour demander des nouvelles de votre chère santé, car depuis le départ de l'aimable Henri, votre concitoyen et aide, je n'en ai rien entendu, et plaise à Dieu que ma lettre vous trouve bien remis de votre indisposition. Et en second lieu pour vous aviser que le porteur de ma lettre, papa Dimitri, surnommé Grammatico, est un de mes rajas qui, pour ses affaires domestiques, fréquente souvent ce pays-là. Je vous prie de le prendre sous votre protection, afin qu'il ne soit vexé de personne dans tout le temps qu'il résidera dans ces côtés-là, et je vous en serai obligé.

« *Je vous embrasse de tout mon cœur et suis à jamais votre intime ami.*

« En Jannina, ce 4 février.

« Aly. »

— Chabot, dans le même temps, mandait à notre ambassadeur, à Constantinople, Carra-Saint-Cyr, « de faire auprès de la Porte-Ottomanne des démarches pour assurer aux nouvelles possessions de la république toute la considération à laquelle avaient droit les départemens français. » — Il lui expose les difficultés de sa position politique, et ajoute que la plus grande sévérité peut seule contenir dans le respect les pachas et les agas qui l'avoisinent.

Cependant, nous n'allions pas de par le monde pour guerroyer seulement, mais pour délivrer les nations, pour les éclairer sur leurs droits et faire succéder au régime abrutissant des Turcs, ou corrupteur de Venise, un ordre de choses plus libéral. Parmi nos machines de guerre, nous portions des imprimeries, et répandions, par ce moyen

Digitized by Google

avec profusion, nos idées démocratiques et l'histoire de notre révolution. Il était digne de la civilisation d'un grand peuple, de relever d'un affreux abaissement, des nations qui, dans l'antiquité, avaient joui d'une glorieuse célébrité. Tandis que Chabot s'installait de toute manière à Corfou, que le général Baudin la Salcette agissait de même à Zante et Céphalonie, un officier du génie, Pascal Vallongue, se chargeait d'achever par les voies de douceur, de prédication, ce que les commandans militaires avaient commencé par les armes.

Le 5 ventôse, 23 février 1798, Vallongue réunit les Corfiotes et les harangua, afin de fonder au milieu d'eux un club constitutionnel. L'assemblée fut fort nombreuse. Tout cela se faisant avec l'active approbation de Chabot, beaucoup de soldats français y assistèrent.

Les Corfiotes accueillirent avec enthousiasme les propositions du propagandiste. Les Juifs principalement secondèrent ses vues. Ils éprouvaient de la part des Grecs beaucoup d'humiliations, et, avant l'arrivée de nos troupes, celui d'entr'eux qui se serait montré hors de son quartier durant la quinzaine de Pâques aurait couru les risques d'être assassiné. Le général Chabot, pour prévenir les crimes, fut obligé, lors du grand carême grec de l'an VI, de faire garder les quartiers juifs par des détachemens de nos brigades.

Le club, fondé sous les auspices des chefs, contenait dans sa première circulaire adressée aux frères du département de Corcyre, d'Ithaque et de la mer Égée, le passage suivant :

« Nous nous rapprochons tous les trois jours dans une assemblée commune ; nous veillons sur la conduite des nouveaux magistrats. En attendant, nous accordons respect à la religion, défense et appui au timide et à l'opprimé, secours à l'infirme, bienveillance à tous.

« ... On vous a souvent trompé sur les grands événemens de la révolution française : aujourd'hui que cette révolution est, pour ainsi dire, devenue la vôtre, puisque vous allez jouir de ses heureux effets, vous devez en connaître les véritables faits et les immuables

Digitized by Google

principes. Venez donc tous, ô habitans de l'île et des départemens ! Vous trouverez en nous des amis et des frères, toujours prêts à vous éclairer sur vos droits et à vous aider à les réclamer ou à les défendre.

« Salut, paix et fraternité. »

Le 17 ventôse, Vallongue lut et fit ensuite afficher, dans tous les carrefours, des maximes morales. Nous ne citerons que celle-ci :

« Pourquoi l'homme que je vois ne serait-il pas mon frère ? Formé comme moi, tous les deux sous la main de Dieu, nous habitons le même séjour, respirons le même air, vivons des mêmes fruits, à l'entrée et à la sortie de la vie nous sommes égaux, c'est bien la peine de disputer pour l'intervalle !... »

Les femmes, dans ces contrées, étaient réduites à l'état le plus déplorable, le plus dégradant ; il importait de leur prêcher les bonnes mœurs ; ce fut le devoir auquel ne faillit point Vallongue.

« Exigez que vos amans, leur dit-il à une séance convoquée spécialement pour elles, se distinguent par des talens utiles, par un mâle courage, par un ardent patriotisme ; mettez à ce prix la récompense de votre main, récompense la plus douce à laquelle l'homme puisse prétendre, et bientôt vous aurez d'illustres et d'honorables époux... vous sentirez combien la maternité est douce à celles qui mettent au jour des hommes libres ! »

Telle était l'honorable mission, toute pacifique, toute morale, que se proposait le chef de bataillon du génie, au moyen du club de Corfou. Il y persista jusqu'au moment où le général en chef de l'armée d'Egypte lui manda de venir au Caire.

En même temps qu'on créait cette propagande, M. Paris, un des secrétaires de la Commission de gouvernement, restaurait autant que possible l'instruction publique, très négligée à dessein par le sénat de Venise, dont l'espérance coupable était d'étouffer le génie de ces peuples afin de les gouverner plus facilement. M. Paris réunit les livres des différens ordres religieux de l'île, et forma une bibliothèque d'environ quatre

Digitized by Google

mille volumes. Les dons des officiers de l'état-major et de la garnison l'enrichirent de 500 volumes des meilleurs ouvrages modernes. Bonaparte avait ordonné l'envoi de plusieurs presses à Corfou. Ainsi tout s'organisait à la fois, comme si l'occupation eût dû être éternelle!

Chabot prit des mesures pour que l'éducation des jeunes insulaires ne se bornât pas à l'écriture, l'arithmétique et la langue française; il chargea un sous-officier d'artillerie de les instruire sur les exercices et manœuvres de l'infanterie et de la pièce de 4 de bataille.

Notre conquête était en pleine voie de prospérité au mois de prairial an VI. A cette époque éclatèrent des troubles: les nobles de Corfou, ennemis de nos principes, répandirent des gazettes étrangères où nos intentions ultérieures sur les Iles Ioniennes étaient étrangement calomniées. Malgré la bienveillance des Grecs à notre égard, ces nouvelles causèrent une telle agitation que le général Chabot fut forcé de sévir contre l'archevêque latin, moteur principal de l'affaire, et déporta ce prélat en Dalmatie. Par son énergie, Chabot rétablit l'ordre et força nos ennemis à garder le silence.

Les prêtres, ainsi que les nobles, nous étaient très hostiles: « Je viens de donner l'ordre, écrit Chabot au protopapa, d'arrêter tous les prêtres qui ne portent pas les trois couleurs. Je prononcerai plus tard sur leur sort. J'espère que par votre bon exemple et par vos exhortations vous amènerez vos confrères à faire en tout comme les Français, sans quoi, je m'en prendrai à vous comme chef. »

Sur ces entrefaites, un assassinat ayant été commis, le général fit imprimer à Corfou la proclamation énergique qu'on va lire:

« Jusques à quand, citoyens, verrons-nous se commettre des crimes parmi vous et ne pourrons-nous jamais en découvrir les auteurs?... On vous accuse de leur donner asile. Je vous préviens que si ces horreurs se renouvellent, quatre des plus notables de l'endroit seront arrêtés jusqu'à ce qu'on ait saisi les coupables. »

Le département de Corcyre fut mécontent de cette proclamation en ce

Digitized by Google

qui regardait l'arrestation des notables. On écrivit à Chabot : celui-ci répondit que les principaux habitans, étant chefs de partis, faisaient presque toujours commettre ces crimes pour assouvir leur haine. « Je reçois toujours avec calme les représentations qui me sont faites, lorsqu'elles ont pour but des éclaircissemens et qu'elles sont données par l'amour du bien public, ainsi que je suppose les vôtres. En rendant responsables les citoyens les plus notables des délits qui se commettent, nous ferons disparaître les chefs de partis. »

— Les travaux auxquels se livrait Chabot étaient immenses, et partout il déployait une égale activité. Son intelligence grandissait avec les difficultés et ses devoirs.

Vers la fin de prairial an VI, Lavalette, aide-de-camp de Bonaparte, vint à Corfou sur la frégate l'*Artémise*, chargé de dépêches qui annonçaient au général la prise de Malte et de ses forts par l'armée expéditionnaire, à laquelle la division du levant venait d'être rattachée. Ces nouvelles produisirent dans toutes les îles un enthousiasme universel. Les habitans de Corfou voulurent manifester publiquement la joie qu'ils ressentaient de cet événement, et se concertèrent avec Chabot à l'effet de célébrer une fête patriotique et militaire le 10 messidor, jour anniversaire de l'arrivée des troupes et de l'escadre française. Cette fête eût quelque ressemblance avec celle du Champ-de-Mars, en 1790.

« Comme il fallait apporter une grande quantité de terre pour former un tertre autour de l'autel de la Paix, raconte le capitaine Bellair dans son précis des opérations de la division du levant, les autorités civiles et autres invitèrent les citoyens de tous les états et de toutes les sectes à venir y travailler alternativement le jour et la nuit, afin que cet autel fût prêt pour le 10. Les Corfiotes de tout âge, tant de la ville que de la campagne, les prêtres latins et grecs, les Juifs et les Italiens réunis à la garnison travaillèrent avec la plus grande activité pendant deux jours et trois nuits, étant animés par la musique de la 79me demi-brigade et par des musiciens bourgeois. Ces travailleurs se rendaient sur l'esplanade par

Digitized by Google

troupes, à des heures différentes, de manière qu'il y avait toujours du monde aux travaux.

« Le 10 messidor, au lever du soleil, on exécuta une forte salve d'artillerie à l'île de la Paix.

« Le devant des maisons, dans toutes les rues et places publiques, fut orné de fleurs, de verdure, de rubans tricolores, de statues et de portraits de la France et de *Bonaparte*...

« Chaque administrateur portait des couronnes de laurier destinées pour les généraux, officiers, sous-officiers et soldats des différentes armes et pour les marins français. — Le président de l'administration départementale de Corcyre adressa au général Chabot un discours en l'honneur de la France et de ses armées.

« Au moment où les Grecs nous distribuaient les couronnes de laurier, ils étaient ainsi que nos soldats si transportés de joie que tous s'embrassaient en pleurant et en faisant retentir l'air des cris de vive la France! vive la Grèce! vive Bonaparte! vivent les braves armées Françaises!

« .... Quatre grandes tentes étaient dressées autour de l'autel de la Paix. Dans l'une, le général Chabot traita les autorités civiles, les états-majors, tous les députés grecs et vingt-quatre militaires de tous grades. Les trois autres tentes étaient occupées par les trois plus riches habitans de la ville, qui traitèrent aussi des militaires et des citoyens de toutes les classes. »

— Ce ne fut pas la seule fête célébrée dans le pays : il fallait frapper par des cérémonies l'imagination ardente de ces peuples ; il y en eût une autre pour le 10 août, ainsi que le prescrit un ordre du jour de Chabot.

Il fonda aussi un théâtre, s'efforçant de toute manière de rattacher les Corfiotes à notre domination. Nos troupes, malgré cette joie extérieure, souffraient beaucoup. Le général demandait des secours au Directoire, à Bonaparte, et les secours n'arrivaient pas. Le paiement de la solde ne s'effectuait pas, et plusieurs fois Chabot fit des proclamations pour qu'on endurât patiemment ces privations.

Digitized by Google

Lorsque partit l'*Artémise*, Chabot écrivit au général en chef de l'expédition d'Egypte.

19 messidor.

CITOYEN GÉNÉRAL,

Nous avons appris avec enthousiasme la nouvelle que vous nous avez donnée de votre glorieuse conquête de Malte. Les Grecs de ces départemens sentent tout le prix de cette importante possession; aussi l'allégresse est générale. Des fêtes publiques ont été célébrées dans toutes les communes. Corfou et Zante, surtout, se sont distinguées par la pompe et la magnificence qu'elles y ont mises, et je me fais un devoir d'être auprès de vous l'interprète des sentimens de reconnaissance et de vénération que vous ont voués les habitans des îles.

Ce dont je dois vous instruire également, c'est de la joie qu'ont montrée les troupes en apprenant qu'elles faisaient partie de votre armée; elles ont aussitôt oublié l'affreuse misère où elles sont réduites pour ne former d'autres vœux que de marcher sous vos ordres pour contribuer à vos victoires.

Quant à moi, général, je réclame de vous comme une grâce que vous m'appeliez à l'armée; il sera glorieux pour moi de partager vos dangers; permettez-moi de vous faire observer qu'il y a sept mois que je suis ici; je désirerais un peu plus d'activité dans mon service. J'espère donc, général, qu'au retour du brick vous me ferez passer vos ordres.

— Suivent les détails sur la position difficile de la division qu'il commande. Chabot termine ainsi :

« Vous venez de lire à quelle misère je suis réduit. Ce qui rend ma position de plus en plus embarrassante, c'est que je suis chargé ici de tous les détails, n'ayant aucun commissaire ordonnateur, ni pour la terre ni pour la marine (1). Veuillez donc me faire passer tous les secours dont vous pouvez disposer en faveur de cette division. »

(1) Comeyras, commissaire-général du gouvernement près les départemens Ioniens, n'arriva qu'en thermidor à sa destination.

Digitized by Google

Chabot profita de l'occasion du même vaisseau pour donner de ses nouvelles à Bruéys. On va juger des termes affectueux de leurs relations.

« 19 messidor.

« A l'amiral Bruéys.

« Je suis on ne peut plus sensible aux témoignages d'amitié que vous voulez bien m'accorder, ainsi qu'au vif intérêt que vous prenez à ma santé. Recevez-en mes sincères remercîmens et comptez sur la réciprocité de mes sentimens à votre égard.

« J'ai pris part aux peines et contrariétés que vous avez éprouvées pendant votre séjour à Toulon. Je sens combien il était pénible pour vous, après une si longue absence, de subir une quarantaine si rigoureuse qui vous a privé de recevoir les embrassemens de votre famille et vous a empêché de surveiller les importantes opérations dont vous étiez chargé. Mais votre activité et vos talens ont vaincu tous les obstacles. Aussi en avez-vous eu la récompense qui vous était due en recevant le grade d'amiral dont le gouvernement vous a honoré. Recevez-en mon compliment, et soyez assuré que personne plus que moi ne prend intérêt à votre gloire et à votre prospérité. Votre magnifique début vous assure encore de plus brillans succès, et il ne me reste que le désir de les partager avec vous. J'écris pour cela au général en chef; je vous prie d'appuyer ma demande. »

— La prise d'Alexandrie vint fortifier encore notre influence; mais cette heureuse position que nous faisait la victoire devait disparaître devant le premier revers. Les résultats du combat naval d'Aboukir, livré le 14 fructidor an VI (septembre 98), et dans lequel périt Bruéys avec la majeure partie de notre flotte, furent désastreux pour les Iles Ioniennes. Les peuples de l'Archipel, de l'Albanie et de la Turquie d'Europe, qui fondaient de grandes espérances sur les succès de l'armée de Bonaparte, nous devinrent hostiles presque instantanément : Aly fit ses dispositions contre nous, la paix se signa entre la Porte et la Russie, et bientôt leurs flottes combinées cinglèrent devant Préveza !

A cette époque, Comeyras dont les rapports avec Chabot étaient diffi-

Digitized by Google

ciles, fut rappelé par le directoire, et Dubois, du Haut-Rhin, nommé à sa place. Depuis longtemps le général Chabot avait formé le dessein de visiter les îles et arrondissemens continentaux de sa division. Il voulut profiter pour mener à bonne fin ce voyage, de l'intervalle que lui laissait le départ de Comeyras jusqu'à l'arrivée de son successeur. Le 27 fructidor, il s'embarqua sur la goëlette la *Cybèle*, accompagné du général Verrières, et visita d'abord l'île de Paxo et de Préveza où, sur les ruines de Nicopolis, il espérait reconnaître une position capable de couvrir le territoire de Préveza même, contre lequel le pacha de Jannina paraissait méditer des hostilités. A la tête d'officiers distingués, il ordonna, après un examen préalable, de construire sur l'isthme de Nicopolis, deux redoutes dont les feux se croiseraient intérieurement; afin de rassurer les Préveziens effrayés des tentatives d'Aly.

C'est à Préveza que vint se présenter à Chabot, l'irréconciliable ennemi du pacha de Jannina, Christachi, capitaine au service de Venise. Aly l'avait fait dépouiller de ses biens et bannir par les Vénitiens. Christachi, réfugié chez les Sulliotes, où il avait de l'influence, écrivit plusieurs lettres au général pour lui demander d'être réintégré dans ses propriétés. Afin de ne pas s'aliéner Aly, Chabot avait remis à un autre temps cette affaire. Mais lorsqu'il eut la certitude que le pacha voulait attaquer les quatre arrondissemens que nous possédions en Épire, il donna au capitaine rendez-vous à Préveza. Il y vint en effet chargé d'armes brillantes et couvert d'une cuirasse d'or; il était suivi d'une escorte nombreuse, composée de capitaines Sulliotes, armés et vêtus presque aussi richement que lui. Christachi, ayant offert de joindre sa compagnie à nos troupes, Chabot accepta sa proposition et délivra au Grec le brevet de capitaine. Celui-ci se rendit aussitôt au camp de Nicopolis, à la tête de plus de 60 Sulliotes.

Après avoir parcouru l'arrondissement de Vonizza, ville située tout près des lieux où se livra entre Marc-Antoine et Octave la fameuse bataille d'*Actium*, le général fit voile pour l'île de Sainte-Maure, ancienne Leu-

Digitized by Google

cade si célèbre par le promontoire du haut duquel *Sapho*, et, depuis elle, les amans malheureux se précipitèrent dans la mer. Autrefois les Leucadiens furent gouvernés par Ulysse.

De Leucade, Chabot passa le 3 vendémiaire an VII dans l'île d'Ithaque, appelée Thiaki par les Grecs modernes. Elle a 5 myriamètres de circuit ; elle est montueuse et généralement aride, et ne renferme d'autres arbres que des orangers, des oliviers, des cyprès et des grenadiers. Sa population est de 7 à 8,000 âmes. Telle était l'étendue du célèbre royaume d'Ulysse, immortalisé par Homère !

Chabot n'y demeura qu'un jour. Le 4 vendémiaire, il se rembarqua pour gagner l'île de Céphalonie. Il consacra plus de temps à la visiter, car elle est plus grande d'un cinquième que celle de Corfou. On y trouva deux villes, plusieurs bourgs et environ cent vingt villages et hameaux qui contiennent une population de 70,000 âmes. Homère, au chant quatrième de l'Iliade, cite les *fières colonnes des Céphaléniens* et les fait haranguer par Agamemnon. Ainsi nous ne visitions pas un rivage qui n'eût été chanté par toute l'antiquité !

Le 12, Chabot partit d'Argostoli pour Luxuri. C'est là qu'à peine arrivé, il reçut des dépêches qui lui annonçaient le combat d'Aboukir, la déclaration de guerre de la Porte, et qu'Aly, à la tête de l'armée ottomane, se disposait à l'attaquer.

« C'est avec la douleur dans l'âme, lui marquait le contre-amiral Gantheaume, que le 14 l'armée navale de la république a été attaquée par celle britannique aux ordres du contre-amiral Nelson. Le combat, commencé à six heures du soir n'a fini que dans la matinée du 15. Après une résistance extrêmement opiniâtre, la force l'a emporté, et notre escadre, inférieure par le nombre des vaisseaux, la composition et l'organisation des équipages, a succombé.

« Nous avons dans cette fatale affaire, eu le malheur de perdre 11 vaisseaux brûlés ou amarinés par l'ennemi. Presque tous les officiers commandans ont été tués ou blessés. Depuis le combat, les ennemis sont maîtres

Digitized by Google

de nos côtes, et ils interceptent toutes nos communications avec une simple division de quatre vaisseaux et quelques frégates. Le reste de l'armée et les prises ont fait route pour la Sicile. »

En apprenant ces nouvelles accablantes, Chabot se hâta de revenir au chef-lieu de sa division. Cependant il visita, en s'y rendant, les travaux de Nicopolis, où se trouvaient déjà plus de 300 Français, la compagnie des Sulliotes et 600 Préveziens. Il fit venir de Leucade les grenadiers de la 6me demi-brigade sous les ordres d'un brave officier, M. Hotte, auquel il confia le commandement du camp. — Le 24 vendémiaire, il rentra dans la rade de Corfou.

Dès lors, il fallut songer à une défense générale et désespérée avec les plus faibles moyens, car la division du Levant n'était forte au commencement de l'an VII que d'environ 3,500 hommes, dont 3,290 Français. Chabot ne recevait point de nouvelles de l'Italie, et de tous les pachas voisins, il ne pouvait compter que sur celui de Delvino, qui nous resta en effet fidèle. Aly avait même commencé les hostilités pendant l'absence de Chabot. Jaloux d'étendre sa domination, ce pacha convoitait les points du Butrinto, Parga, Préveza, Vonizza, jusqu'à Corfou et Sainte-Maure. Pour appuyer efficacement ses prétentions, il ordonna à ses lieutenans, dans les premiers jours de vendémiaire, de rassembler les bandes turques et albanaises qui, dès le 15, cantonnèrent au milieu des villages voisins du fort Butrinto. Le 19, il envoya à l'adjudant-général Roze, commandant à Corfou en l'absence de Chabot, une lettre par laquelle il l'invitait à se rendre au bourg de Filiatès en Basse-Albanie, afin de conférer avec lui sur les moyens de prévenir les hostilités qui étaient sur le point de commencer.

Roze, désireux de bien faire et plein de confiance envers le pacha qui n'avait cessé de lui témoigner une grande amitié, accepta l'invitation. Mais aussitôt qu'il parut, le perfide pacha le fit saisir comme une proie par des cavaliers albanais, garotter sur un cheval et conduire ainsi jusqu'à Jannina, où il fut jeté au fond d'un cachot obscur et infect.

Chabot, de retour à Corfou quatre jours après cet enlèvement, blâma

Digitized by Google

très énergiquement l'imprudente confiance de Roze sans toutefois incriminer ses intentions, et il s'empressa d'envoyer vers lui un émissaire dont il était sûr de la fidélité, avec la lettre ci-jointe, afin de briser ses fers.

« 24 vendémiaire.

« J'arrive dans le moment à Corfou, et j'y apprends que, malgré mes défenses, vous vous êtes permis de vous rendre en Terre-Ferme pour avoir avec Aly une conférence!... Votre imprudence vous a compromis et vous en êtes victime. Le commissaire du gouvernement n'a pas moins été surpris que moi de votre conduite.

« L'homme qui vous remettra cette lettre est sûr. Ayez pleine confiance. Donnez-lui vos lettres et instruisez-nous des moyens pour vous tirer de là. Livrez-vous entièrement à lui. »

Ce plan ne réussit pas; peut-être même la lettre fut-elle interceptée par Aly. Quoiqu'il en soit, voici celle que fit parvenir à Chabot l'ambitieux et fourbe pacha, dès le 7 octobre.

« Mon frère général Chabot, je vous salue et je vous marque que j'ai appris ici votre arrivée à Corfou et toutes les choses qui viennent d'être faites par vous. D'abord, vous gardez l'argent de mes bœufs et ensuite les deux bâtimens avec toutes leurs marchandises. J'avais ajouté foi au général Gentili, au général Roze, au citoyen Dupré et à mon médecin, comme à Dieu!... Je garde ici le général Roze et l'ai comme ôtage. Relativement à ce qui m'appartenait, vous n'avez point été de parole, et à Préveza vous venez d'établir un camp sur mon territoire.

« Je vous écris afin que si vous désirez voir durer l'ancienne amitié que je vous ai portée depuis dix ans avec zèle, car tout ce que vous avez demandé vous l'avez eu; si vous désirez, dis-je, que nous renouvellions et conservions cette amitié, donnez-moi mes bâtimens avec toutes leurs marchandises, l'argent de mes bœufs, Préveza, Vonizza, Sainte-Maure et la Pêcherie. Alors j'aurai devoir pour cela, de rester avec vous mieux encore, pourvu que vous ne troubliez ni les hommes ni l'endroit. Ici dans la Romélie, il n'est venu ni armée du sultan ni de la Russie, et si vous

Digitized by Google

le voulez, nous arrangerons cette affaire demain au soir. Envoyez-moi quelques sages Français qui sachent le grec, ou quelques Grecs qui me parleront d'affaires justes.

« Je vous assure de mon amitié, adieu et bonne santé.

« 7 octobre 1793.

« ALY. »

Il n'était pas possible que Chabot ni le commissaire du gouvernement, M. Dubois, du Haut-Rhin, qui venait d'arriver, pensassent à un arrangement avec Aly. Le commandant du fort Butrinto les prévient le 26 vendémiaire, date de la lettre fallacieuse du pacha, que les Turco-Albanais s'étaient emparés, la nuit précédente, de toutes les hauteurs qui environnaient le fort. Le général donna l'ordre à M. Petit, chef de bataillon de la 79me demi-brigade, de partir à l'instant même pour Butrinto, avec deux compagnies de grenadiers du même corps et un détachement de sapeurs. Les Turco-Albanais cédèrent d'abord le terrain, mais une centaine de Turcs s'étant retranchés dans la vieille tour de Jacco, il fut impossible à nos soldats de les en chasser. Petit demanda alors au général un renfort de 300 hommes de l'artillerie de bataille.

Ce fut Chabot qui les lui conduisit lui-même, désireux de juger par ses propres observations de la force de l'ennemi et au besoin de diriger les opérations. Il se fit accompagner du général Verrières. Dès le soir de son arrivée à Butrinto, en voulant reconnaître les positions des Turco-Albanais et les nôtres, dont les avant-postes étaient établis à environ 3 kilomètres du fort, le général courut les plus grands dangers lorsqu'il fût parvenu sur les mamelons voisins de la tour Jacco.

« Le lieutenant qui commandait le détachement de grenadiers, chargé d'escorter les généraux, ayant été blessé grièvement, fut obligé de se retirer. La plupart des grenadiers qui s'étaient embusqués en ligne pour faire tête aux ennemis, voyant leur officier s'en aller et n'étant pas instruits de son accident, quittèrent leurs positions afin de le suivre. Ce mouvement mit le général Chabot dans le plus grand péril, car les Albanais, arrivant

Digitized by Google

alors sur le sommet des mamelons que ces grenadiers venaient d'abandonner, firent un feu terrible, poussèrent de grands cris, et, en gagnant insensiblement du terrain, se disposèrent à fondre sur notre chef. Chabot, résolu de se défendre jusqu'à la mort plutôt que d'être fait prisonnier, se retirait lentement, accompagné du capitaine Scheffer, son aide-de-camp, du chef de bataillon Petit et de deux grenadiers. Il avait parcouru quelques centaines de pas, lorsqu'un peloton de grenadiers, formé par MM. Petit et Scheffer, s'embusqua et arrêta l'ennemi. Alors le général et ses quatre compagnons furent délivrés. » (BELLAIRE, *loc. cit.*, pag. 263.)

Cette retraite précipitée fit dire à Chabot dans son rapport au ministre: « J'ai fait pendant cette affaire (de la tour Jacco) une remarque bien douloureuse: les grenadiers de la 79me demi-brigade ne répondirent point à l'opinion que j'aurais voulu avoir d'eux, ils cédèrent sans beaucoup de résistance les positions que je leur avait fait occuper, et je vis dès ce moment que la barbarie exercée par les Turcs sur leurs prisonniers, loin d'encourager nos troupes à se battre avec acharnement, ne faisait qu'affaiblir leur courage dans la crainte, en s'avançant trop, de tomber entre les mains de l'ennemi. »

Le 29 vendémiaire, nos soldats se lavèrent de ces reproches, en faisant sur les troupes d'Aly, que l'on attaquait sur toute leur ligne, des prodiges de valeur. Toutefois, l'ennemi, très nombreux sur tous les points qu'il occupait, et embusqué dans des taillis et sur des hauteurs, se défendit avec un égal courage. Chabot paya de sa personne durant tout le combat et n'ordonna qu'avec regret la retraite sur le fort Butrinto. Là, voyant bien, d'après la disproportion de nos forces qu'il était inutile d'agir plus longtemps offensivement, il se décida le même jour à repartir pour Corfou, suivi de la compagnie de sapeurs, des gendarmes corcyriens et du détachement de l'équipage du *Généreux*. Il laissa le reste des troupes à Butrinto sous les ordres de Dufour, chef de bataillon de la 79me demi-brigade.

A sa rentrée dans Corfou, un brick de guerre lui apprit qu'il venait d'être chassé de la mer Ionienne par un croiseur de l'escadre russo-turque

Digitized by Google

qui canonnait le fort de l'Ile de Cérigo. Cette nouvelle alarmante détermina Chabot, qui manquait des principaux objets d'approvisionnement et d'armement, à convoquer un conseil de guerre. Il y fut décidé que le fort de Butrinto serait évacué, miné et détruit autant que possible ; c'était le 4 brumaire.

Quelques jours après, arriva le capitaine Millet avec la garnison de l'Ile d'Ithaque. Les Grecs de cette île, fidèles au drapeau français, nous virent quitter leur pays avec regret.

« Pendant que tout se préparait pour le départ du détachement, dit M. Bellaire, *l. c.*, p. 275, les notables de Vathi firent dresser de grandes tables sur le rivage, lesquelles furent bientôt couvertes de mets et de vins délicats. M. Millet fut conduit au lieu du festin par les magistrats, aux acclamations de tous les Ithaciens. Ces bons Grecs s'emparèrent en même temps d'un Français entre deux, de manière que toute la garnison fut placée ainsi aux différentes tables, où tous les habitans s'assirent sans distinction de rang ni de fortune. Le repas fut grave. Les Français et les Ithaciens étaient tellement affectés, les uns par reconnaissance, et les autres par le regret de se séparer de leurs amis, qu'il leur eût été impossible de commettre aucun excès, quand même ils en auraient eu le dessein. Lorsque le repas fut terminé, ils se jetèrent dans les bras les uns des autres et se firent de pénibles adieux. Enfin il fallut se séparer. Tant que les Français et les Ithaciens purent se distinguer, ils se firent des signes d'amitié, et lorsque le bâtiment fut sorti de la baie, il leur semblait se voir et se parler encore. »

Les troupes ainsi concentrées, le commissaire Dubois, dans l'attente trop certaine de défection en présence de l'orage qui menaçait nos possessions du Levant, substitua à l'administration centrale de Corcyre une commission extraordinaire qu'il composa de sept membres, tous Français.

Le 10 brumaire, Chabot informa le commandant en chef du génie, Morio, que d'après la visite qu'il avait faite des corps avancés de la place, il convenait d'occuper seulement les parties les plus avantageuses et le

Digitized by Google

plus en état de résister. Il ordonna d'activer les travaux pour l'établissement d'un moulin à bras dans la citadelle.

Il écrivit à Verrières de n'occuper dans le fort Abraham, que la partie dite le corps de la place.

— Le fort Saint-Roch sera défendu par de l'artillerie de campagne, quatre pièces suffiront. Le fort Saint-Salvador ne peut être défendu que par de l'infanterie.

— Défense au commandant de la place de délivrer des passeports et d'autoriser l'embarcation des effets. La commission temporaire a seule ce droit.

— Réquisition de 50 chevaux, qui seront fournis par les citoyens, pourvus de tout ce qui sera nécessaire, et obligés de les nourrir.

— Réquisition de 300 habitans à cause de la multiplicité des travaux.

Voilà l'emploi d'une seule journée du général Chabot !....

Le 11 il écrivit à Brune, général en chef de l'armée d'Italie.

« Les événemens les plus sinistres se sont succédés avec rapidité depuis mes dernières dépêches. Le camp de Nicopolis que j'avais établi en avant de Préveza, malgré sa bonne position et les ouvrages que le peu de temps nous avait permis d'y faire, ont été enlevés le 2 brumaire, par un corps de 10,000 Turcs, que commandait Aly Pacha, après un combat de vingt-quatre heures, dans lequel nous avons perdu 200 hommes. On m'assure que le général Lasalcette et le chef de la 6me demi-brigade sont prisonniers de guerre.

« .... La perte de Préveza nous a forcés d'abandonner Vonizza, village de la terre ferme, cloaque infect où il était impossible de tenir aucune force. »

Pendant que nous perdions nos arrondissemens de l'Épire, et qu'on se battait vigoureusement, l'île de Céphalonie était en pleine insurrection. Les habitans avaient, dès le 6 brumaire, arboré le pavillon russe, coupé l'arbre de la liberté, et obligé, par la force des armes, une garnison d'à peine 300 hommes à se retirer sur la forteresse d'Assat, où loin de

Digitized by Google

pouvoir pénétrer elle fut désarmée, dépouillée et reconduite au chef-lieu de l'Ile.

« L'escadre combinée, continue d'écrire Chabot, après s'être emparée de Cérigo, a fait voile, partie sur Zante, partie sur Céphalonie. Ces îles sont maintenant au pouvoir des Russes.

«.... L'Ile de Sainte-Maure s'est également livrée. La petite Ile d'Ithaque est la seule qui soit restée fidèle à la République, mais sa position ne lui permet pas de lutter avec les Russes; aussi les habitans ont-ils donné à la faible garnison que j'y avais, les moyens de rentrer à Corfou, où elle est arrivée saine et sauve.

« La perte de nos Iles, tombées au pouvoir des Russes, la prise de Préveza par les Turcs, l'évacuation de Butrinto, Vonizza et Parga, et la station de l'escadre dans nos parages, m'a réduit à la seule place de Corfou. Je vous ai souvent informé de mon état de détresse: on devait s'attendre à ces cruels événemens, et il est à craindre, malgré toutes les précautions que je prends, que le mal n'augmente. Cependant, vous pouvez être persuadé que quelques efforts que fassent nos ennemis, Corfou ne cessera jamais d'être à la République.

« Depuis que je commande dans cette place, j'ai fatigué de demandes le général Berthier, le ministre, et toujours infructueusement. En ce moment encore, mon aide-de-camp est auprès de vous, chargé de vous faire le tableau exact de mon affreuse situation. Je vous prie, citoyen général, de vous en occuper et de m'envoyer le plus promptement possible des secours, tant en argent qu'en hommes et approvisionnemens de bouche et de guerre. Il n'y a pas un instant à perdre. Sans doute je serai bloqué, et qui sait si ces secours arriveront à temps?... Cependant je m'en flatte. »

— 11 brumaire à minuit. — Ordre donné au général Verrières pour que tous les canonniers qui sont à Corfou soient sous les armes le matin à quatre heures et demie, et qu'ils se portent de suite aux pièces qui se trouvent sur le front de la citadelle en face de la ville, et aux pièces sur l'esplanade.

Digitized by Google

— Ordre au commandant de la place, Carbon, de faire que toutes les troupes de la garnison se trouvent en armes à quatre heures et demie du matin, sur l'esplanade, afin de se former en bataille en face de la ville.

Ces formidables apprêts devaient protéger le désarmement des habitans, fixé au lendemain 12. Chabot avait été instruit que plusieurs nobles Corfiotes quittaient la ville pour se rendre dans l'intérieur de l'Ile, dans le but de soulever les paysans contre nous, et sachant qu'ils tentaient aussi de faire révolter les bourgeois, il prit la résolution de désarmer ces derniers. Cette mesure fut exécutée sans aucun trouble le lendemain matin. Le 13 on devait continuer le désarmement des faubourgs, mais les habitans du Manduchio, s'y étant refusés à main armée, et s'étant mis dès lors en pleine révolte contre les Français, Chabot, sur les sept heures, sortit de la citadelle avec 800 hommes et une pièce de canon ; la fusillade s'engagea vivement de part et d'autre, « mais nos troupes, raconte le capitaine Bellaire, ne purent repousser les Grecs, parce qu'ils avaient profité des avantages du terrain, et qu'un grand nombre d'entre eux s'étaient retranchés dans les maisons du Manduchio, d'où ils tiraient sur nos soldats sans courir aucun risque.

« Le général voyant la résistance opiniâtre des Grecs, et voulant ménager ses troupes, fit battre le Manduchio par l'artillerie du Fort-Neuf, de deux demi-galères et de la bombarde *la Frimaire*. Le feu de cette artillerie obligea les rebelles d'abandonner les maisons qu'ils occupaient. Pour leur ôter l'espoir d'y revenir, et pour punir particulièrement les Manduchiotes ; le général ordonna de brûler le faubourg. En conséquence, les grenadiers de la 79me demi-brigade y entrèrent ; les uns combattaient les Grecs, tandis que d'autres, munis de torches et de matières combustibles, se répandaient dans les maisons extérieures et y mettaient le feu. Le vaisseau *le Généreux* se porta alors dans l'anse du Manduchio et battit pendant toute l'après-midi l'extrémité du faubourg opposée à la ville. Après sept heures de combat, les rebelles ayant été expulsés de leurs positions et la majeure partie des maisons brûlée, le général fit rentrer

Digitized by Google

les troupes dans leurs quartiers et ordonna aux habitans du faubourg des *Castrats* et de celui de *Saint-Roch* de rendre leurs armes et munitions ; ce que les Grecs exécutèrent aussitôt sans aucune résistance.

Les événemens se précipitaient !!... Le 14 brumaire, dans l'après-midi, on signala de la citadelle six gros bâtimens de guerre. — La goëlette la *Cybèle* fut expédiée dans la nuit pour Ancône, à l'effet d'y annoncer l'arrivée de l'escadre combinée. — Le jour suivant, quatre de ces bâtimens vinrent se placer en ligne, en avant de l'Ile de la Paix, où ils mouillèrent. Les deux autres s'étaient portés vis-à-vis du village de Lébenize.

Le 15, une chaloupe ennemie, portant pavillon russe, un capitaine de haut-bord, un interprète, etc., s'approcha du port de Mandruchio. Chabot envoya le chef de l'état-major général et deux aides-de-camp pour recevoir les parlementaires. On banda les yeux au capitaine de haut-bord, au lieutenant de marine et à l'interprète, et on les conduisit ainsi dans la salle du conseil, au quartier-général, où se trouvaient réunis la commission du gouvernement, l'état-major général et les chefs de corps.

Le capitaine russe présenta au général une sommation du vice-amiral russe, le chevalier Ouchakow, qui demandait que la place de Corfou fut remise, dans l'état où elle se trouvait, aux troupes combinées de Sa Majesté l'empereur de toutes les Russies et du Grand-Seigneur.

« Le général Chabot répondit au colonel russe qu'une place aussi importante que celle de Corfou, ne pouvait se rendre sans avoir été méritée, et qu'il espérait que l'escadre russo-turque, quelque nombreuse qu'elle fût, ne ferait jamais capituler la garnison, qui avait de grands moyens de défense. Après quelques momens de conversation, le général invita les trois parlementaires à dîner, ainsi que tous les officiers civils et militaires présens à cette audience. On rit beaucoup pendant le repas, qui fut égayé par la musique de la 79me demi-brigade. Au dessert, on chanta des chansons françaises, et le général porta un toast *aux braves de toutes les nations*.

« Chabot ayant invité le capitaine de haut-bord à rester dans la place

Digitized by Google

jusqu'à minuit pour voir le spectacle, on y conduisit cet officier et ses compagnons lorsqu'il fut nuit, dans une voiture dont les persiennes étaient levées. La salle avait été illuminée et se trouvait assez brillante. Les loges étaient remplies de dames. On jouait ce jour-là un opéra italien, et l'on donnait le ballet de l'*Entrée des Français au Caire*. De sorte que les parlementaires eurent le plaisir de voir la destruction des beys et l'enlèvement de leurs femmes par l'armée d'Orient : ce qui les fit beaucoup rire. — Après le spectacle il y eut un grand souper chez le général Chabot. Lorsque le colonel russe prit congé du lui, il le remercia de l'accueil obligeant qu'il avait reçu. Le général lui répondit que, s'il en était satisfait, on l'engageait à revenir souvent ; que l'on espérait pouvoir encore, pendant longtemps, le régaler de la musique française et du spectacle de Corfou. »

— Pour résister à tant d'ennemis et à toute l'Ile insurgée nous avions *dix-huit cents* combattans. Nos forces maritimes consistaient dans le *Généreux*, de 84 canons ; le *Léander*, de 74 ; la corvette la *Brune*, de 32 canons de 6 ; la bombarde la *Frimaire*, portant du 24 et du 16 ; le brick de guerre l'*Expédition*, et quatre mauvaises demi-galères.

Tout reposait sur Chabot et sur la commission dite de salut public. Chabot n'avait aucun officier général, et il écrivit à Brune, en date du 23 brumaire, de lui en envoyer avec des troupes.

Jusqu'au 1er frimaire la flotte turque resta dans l'inaction. Ayant reçu un renfort considérable de vaisseaux, corvettes, etc., elle se posta dans le canal de Corfou, et ne cessa depuis de débarquer journellement des troupes. C'est alors que l'insurrection à Corfou devint générale. Les prêtres grecs, le christ et le poignard à la main annonçaient la restauration de la religion grecque avec l'arrivée des Russes. Dans tous les villages, le pavillon moscovite fut arboré, et une proclamation par laquelle Chabot et le commissaire-général démontraient aux citoyens qu'ils seraient vendus aux Turcs, demeura sans effet.

Les hostilités commencèrent d'une manière sérieuse, le 5 frimaire. Les

Digitized by Google

Russes se portèrent sur le mont Olivette, et soutenus par une forte artillerie ils firent feu une partie de la journée sur nos bâtimens.

Le lendemain avant le jour, le général fit sortir 300 hommes d'infanterie et une pièce de canon de bataille, afin de chasser l'ennemi de sa position, mais ce résultat ne put être obtenu; le commandant fut forcé de rentrer dans la place. Nos soldats, cependant, disputèrent le terrain aux ennemis avec une telle valeur, qu'il ne furent poursuivis qu'à une petite distance du mont Olivette. Dans cette sortie nous nous emparâmes de sept paysans. La commission militaire en condamna cinq à la peine de mort. Voici un extrait des jugemens readus par le tribunal exceptionnel :

« Liberté, Égalité.

Corfou, le 12 frimaire an VII.

La commission militaire des Iles du Levant déclare François Mercati convaincu du crime de conspiration contre la République, pour avoir entretenu des intelligences avec l'ennemi, conduit le travail de ses batteries dirigées contre la place de Corfou, ordonné par un écrit signé de lui en date du camp turc et russe, le 19 novembre 1798 (style grec) aux habitans de l'Ile, de venir travailler aux dites batteries sous peine de punition, et pour avoir été pris à la redoute de Pantaléon dans la sortie d'hier matin.

« La commission militaire condamne ledit François Mercati à la peine de mort. Ses biens seront acquis et confisqués au profit de la République, conformément à l'article 2 du titre IV du Code pénal du 21 brumaire an V, et à l'article 2 de la commission de salut public des Iles du Levant, approuvé par le commissaire-général en date du 22 brumaire dernier. — Le présent jugement sera exécuté dans le jour, traduit en grec, imprimé, affiché, partout où besoin sera, à la diligence du capitaine-rapporteur.

Le Président de la Commission,

Signé : Dufour,

Darru, secrétaire.

— La garnison de Corfou fit huit sorties, toujours glorieuses, mais infructueuses! Écoutons Chabot, dans son rapport au ministre de la

Digitized by Google

guerre ; rien de plus dramatique, de plus simple à la fois, et de plus vrai. Personne mieux que lui ne saurait vous apprendre ce qu'il fit en ces circonstances remarquables.

« Le 7, l'ennemi attaqua le fort Saint-Salvador ; mais il fut repoussé avec perte, et paya cher sa témérité.

« Cependant, chaque jour il se grossissait par des bandes albanaises de la Terre-Ferme, soldats intrépides, bons chasseurs, extrêmement entreprenans et se battant en tirailleurs à toute outrance. Malgré les feux de la place, souvent les Albanais venaient attaquer nos forts ; on jugera de leur témérité lorsqu'on saura qu'à plusieurs reprises, dans leurs attaques, ils venaient planter leurs étendards sur la crête de nos glacis.

« Ma garnison, citoyen, était bien peu nombreuse pour faire face à un ennemi aussi entreprenant. En outre du front immense de la place, j'avais l'Ile de la Paix, ainsi que trois forts détachés, à garder et à défendre; ma position était telle, que pour faire la moindre sortie, il fallait retirer les canonniers de la marine, ainsi que l'infanterie en garnison sur les vaisseaux, et les employer à mes expéditions.

«.... Le 11 frimaire, l'ennemi commença à faire feu d'une nouvelle batterie qu'il avait établie à Saint-Pantaléon ; elle incommodait fortement la citadelle dont elle enfilait presque tous les ouvrages ; les obus qu'elle lançait tombaient au milieu de nos vaisseaux. Je sentis la nécessité de m'emparer de cette position et d'en déloger l'ennemi. Je fis moi-même une sortie; la batterie fut enlevée à la bayonnette, et nous nous rendîmes maîtres d'un pavillon russe, de 2 canons, d'un obus, et d'un détachement commandé par un officier. Les Grecs qui s'étaient réunis aux Russes pour défendre ce poste, furent dispersés et poursuivis. Plusieurs d'entre eux tombèrent en notre pouvoir, et furent fusillés comme rebelles.

« Cet avantage me rendit maître de toute la presqu'île de Saint-Pantaléon, où nous trouvâmes des troupeaux de moutons assez considérables, qui servirent pour les malades jusqu'à la fin du siége. Je voulus profiter de ce succès et des bonnes dispositions que montrait la troupe, et j'ordon-

Digitized by Google

nai de suite l'enlèvement de la batterie du mont d'Olivette; mais l'exécrable soif du pillage fit que mon ordre ne put avoir de suite son exécution. Cependant l'on marcha sur ce point occupé par 600 Russes : j'ordonnai le pas de charge. Malgré la défense opiniâtre de l'ennemi et malgré une pluie de mitraille, nos grenadiers étaient au bord du fossé de la redoute, les Russes avaient encloué leurs pièces et nous allions franchir tous les obstacles, lorsque sur la gauche une troupe de lâches s'écria : Nous manquons de munitions!.... Mes efforts furent vains pour arrêter ceux qui, effrayés par ces cris, commençaient à plier. La gauche entraîna la droite, et je me vis forcé de rentrer à Corfou, après avoir vu la victoire décidée pour les armes françaises deux fois dans le même jour... »

— Nous reviendrons plus loin au mémoire du général Chabot. Ici nous devons citer quelques passages de sa correspondance; ils révèlent les souffrances de la garnison et l'héroïsme de son chef. Les matériaux abondent sous notre main! Nous n'éprouvons qu'un regret, c'est de n'avoir pu les saisir tous ensemble, les fondre avec intelligence, et vous les présenter revêtus d'un intérêt plus puissant encore.

Au Ministre de la Guerre.

20 frimaire.

Depuis ma dépêche du 23 brumaire, où je vous rendis compte de la situation de la place et de son blocus, ma position devient de plus en plus alarmante, et quels que soient mes efforts, il m'est impossible de répondre que leur résultat sera heureux, si le gouvernement ne vient promptement à mon secours; pour moi, je ne puis rien. Bloqué par une escadre de 25 voiles, sans aucune communication avec l'Ile, puisque les Grecs, même ceux de la ville, sont les amis des Russes, vous sentez que mes ressources sont nulles.

Il faut des vivres et des soldats; je n'ai que 1800 hommes, dont 300 blessés et fiévreux à l'hôpital.

Ce n'est pas d'aujourd'hui que je vous ai rendu compte de la faiblesse de ma division, et toujours inutilement, puisque je n'ai reçu aucun

Digitized by Google

secours. Le mal est à son comble ; le remède doit être on ne peut plus prompt si nous voulons le réparer.

De toutes les possessions dans les îles du Levant, la seule ville de Corfou appartient encore à la République. Pour lui conserver ce point important, et pouvoir reconquérir ceux que nous avons perdus, il faut absolument une escadre, des troupes, des canonniers, et des munitions de guerre et de bouche.

L'ennemi fait tous les jours des débarquemens et s'occupe de former sa ligne de circonvallation ; je ne puis m'y opposer, n'ayant pas un soldat de libre pour faire une sortie, n'en ayant même pas assez pour garder les forts et la place. Ma garnison est toujours sur pied nuit et jour, sans un moment de repos, et je crains beaucoup pour elle les maladies inséparables de fatigues énormes qu'elle supporte, surtout dans une saison pluvieuse et dans un pays où l'air est fort mauvais. L'ennemi, par sa position, peut mettre sur pied autant de monde qu'il le veut, étant maître absolu de l'Ile et voisin de l'Albanie, d'où il tire chaque jour des ressources inépuisables en hommes, en argent et en subsistances. »

— La disette commença à se faire sentir dès cette époque. Chabot écrit à Briche, commissaire du pouvoir exécutif près la commission de salut public.

« Je ne peux qu'applaudir, citoyen, aux savantes et utiles recherches dont vous vous occupez, puisqu'elles tendent à prolonger nos moyens de subsistance, et surtout à venir au secours de nos frères d'armes malades.

« Je vous invite donc à accélérer la construction de votre machine propre à broyer les os. Je vous charge d'inviter en mon nom la commission, à engager les bouchers de la ville à conserver les os des bestiaux qu'ils tueront.

« De mon côté, je vais donner ordre aux fournisseurs des troupes pour qu'il en soit fait de même dans nos boucheries ; mais comme je crois nécessaire afin de conserver ces os, de leur faire une espèce de préparation, je vous prie de rédiger une petite instruction à cet égard, dont j'ordonnerai l'exécution. »

Digitized by Google

— Le 2 nivôse, on fut obligé de faire tourner par des hommes les moulins à vent. « Il sera établi, dit l'ordre de service, dans toutes les troupes de terre et de mer, qui se trouvent à Corfou, un tour de service pour la mouture des farines. Il y aura tous les jours 36 hommes de commandés.

— Le 14 pluviôse il fait une dernière tentative auprès de Brune.

« Il n'est pas, lui écrit-il, un instant à perdre et c'est de vous seul, général, que dépend aujourd'hui le salut de la place de Corfou, car s'il fallait que vous attendissiez les ordres du gouvernement, la lenteur inévitable qu'il y aurait dans leur expédition en rendrait les dispositions inutiles. Faites donc vos efforts pour me faire parvenir le plus promptement possible les 3,000 hommes d'infanterie, les 300 canonniers et les munitions de guerre et de bouche que je vous demandais, par ma lettre du 20 frimaire. »

Ces secours si instamment demandés, n'arrivèrent pas ! et le destin de Corfou s'accomplit.

« Le 1er mars 1799 (11 ventôse an VII), raconte Chabot dans le mémoire précité, la grande attaque commença à sept heures et demie. Vingt-cinq vaisseaux de guerre fournissant à chaque décharge 800 boulets, vinrent s'embosser à portée de fusil devant les deux batteries de l'Ile de la Paix, sur un espace de 350 toises, qui ne pouvaient être défendues par les feux de la place. Nos batteries soutinrent pendant trois heures consécutives, les efforts des vaisseaux ennemis, mais leur feu supérieur éteignit le nôtre, et vers onze heures du matin, une colonne russe et turque, composée de 3,000 hommes, débarqua dans l'île sous la protection des vaisseaux. Une compagnie de grenadiers de la 79e demi-brigade, qui avait refusé longtemps de s'embarquer pour renforcer la garnison de l'Ile de la Paix, arriva un moment avant le débarquement. Mais, comme le reste de la garnison, au lieu de combattre les ennemis qui avaient mis pied à terre, elle abandonna le général Piveron et jeta ses armes dans l'espoir d'apaiser la fureur des Turcs. Quelques-uns, surtout les marins, se sauvèrent à la nage ou dans les canots, et le reste fut fait prisonnier ou massacré

Digitized by Google

dans l'île (1). Et après cet événement sinistre, les bâtimens de la République furent obligés de s'échouer sous les murs de la ville ; en même temps que l'escadre commençait son attaque de l'Ile de la Paix, l'ennemi attaqua le fort d'Abraham et le fort de Saint-Salvador.

« Le premier n'eût à soutenir qu'une fausse attaque, mais le second fut attaqué par des forces très considérables et une audace peu commune.

« Trois fois les Russes et les Albanais montèrent à l'assaut ; trois fois ils furent repoussés par la faible garnison du fort commandé par le brave chef de brigade Dufour. Enfin l'ennemi, après avoir perdu près de 1,000 hommes dans les fossés du fort, et après huit heures de combat, prit le parti de s'établir dans la seconde enceinte, d'où il fut impossible de le déloger ; le commandant Dufour m'en prévint en me déclarant que sans secours il ne pouvait tenir plus longtemps. Ma position me mettait hors d'état de satisfaire à sa demande : il ne me restait dans toute la place que 40 hommes de disponibles, que je lui envoyai pour le soutenir momentanément. Les instans étaient pressans et le fort Saint-Salvador eut infailliblement été pris d'assaut, si je n'eusse ordonné son évacuation, après avoir fait détruire les batteries ainsi que les ouvrages qui pouvaient servir contre la place. Le 12, à la pointe du jour, l'ennemi prit possession du fort, et le bombardement recommença, non-seulement de Saint-Pantaléon et d'Olivette, mais encore de l'Ile de la Paix et du fort même d'où les ennemis plongeaient dans les ouvrages avancés de la place.

(1) Le capitaine Bellaire, rapporte à la page 328 de son Précis historique, que lorsque les troupes dont Chabot accuse ici la lâcheté, débarquèrent dans l'île, plus de huit cents bouches à feu y vomissaient la mort et la destruction. Le bruit de cette artillerie, joint à celui des batteries de Corfou, tant russes que françaises, formait un feu de file plus nourri que celui de deux bataillons ; aussi, n'y eût-il pas un seul endroit de l'Ile de la Paix qui ne fut labouré par la mitraille de l'ennemi. Ses boulets emportèrent des arbres entiers, dont les éclats devinrent funestes à nos soldats. Malgré le danger que nos artilleurs couraient dans les batteries, ils firent feu sur l'escadre jusqu'à ce que toutes nos pièces fussent démontées.

Digitized by Google

« Telle était ma position, citoyen ministre, à l'époque du 12 ventôse au matin, par la prise du poste de l'Ile de la Paix. Il ne me restait que 800 hommes portant les armes pour défendre une place, qui, d'après toutes les règles de l'art, devait être pour le moins pourvue d'une garnison de 10,000 hommes; encore ce qui me restait était affaibli par les fatigues d'un long blocus, et par le peu de mauvaise nourriture que l'on distribuait. Le soldat, ainsi qu'une grande partie même des officiers, était découragé en voyant qu'à peine nous avions le monde nécessaire pour monter la garde aux différentes issues de la place...

«..... La citadelle seule semblait être en état de prolonger encore un peu de temps notre existence. Mais, sans le Fort-Neuf qui la domine, il était impossible de s'y maintenir; tous les ouvrages étaient enfilés et il n'existait point de casemates pour recevoir les magasins, les malades et la garnison.... Au reste, que pouvions-nous espérer, le vaisseau le *Léandre* et la frégate la *Brune* étaient échoués contre la ville, et il eut été impossible à la moindre barque de nous apporter des secours.

« Dans cet état de choses, j'assemblai le conseil de guerre dont je vous fais passer les délibérations. Il constata l'impossibilité où était la place de faire une plus longue résistance, et le 13 ventôse, exténué d'hommes et de ressources, je signai la capitulation !.... »

— Le 11 ventôse, dans la soirée, Chabot avait écrit à l'amiral Ouchakoff en ces termes :

« Nous pensons qu'il est inutile d'exposer la vie de plusieurs centaines de braves soldats russes, turcs ou français, pour la possession de Corfou; en conséquence, nous vous proposons une armistice de la durée que vous jugerez convenable, pour régler les conditions de la remise de cette place. Nous vous invitons à nous communiquer vos intentions à cet égard, afin d'arrêter l'effusion du sang. Si vous le désirez, nous rédigerons les propositions que nous avons à faire, à moins que vous ne préfériez de nous faire les vôtres. »

Le lendemain matin, 12, le général chargea M. Grouvel, son aide-de-

Digitized by Google

camp, de porter cette lettre à l'amiral, qui accepta une suspension d'armes de quarante-huit heures.

La capitulation, qu'après tant de combats sanglans, se résignait à signer Chabot, fut honorable pour la garnison, qui obtint d'être renvoyée en France, sur parole de ne point servir contre les puissances coalisées pendant dix-huit mois, et il fut décidé qu'elle serait transportée à Toulon sur des bâtimens fournis par les Russes et les Turcs et à leurs frais. Les amiraux ennemis refusèrent d'abord d'accepter cette dernière condition, dont l'exécution leur paraissait aussi difficile que dispendieuse, vu qu'ils supposaient la garnison forte d'au moins 6,000 hommes. Rien n'égala leur surprise, en apprenant, quand tout fut réglé, que la place renfermait à peine 800 combattans. (Voir *Victoires, Conquêtes, etc., des Français*, t. X.)

Chabot reçut des chefs ennemis les témoignages les plus flatteurs de la considération qu'il leur avait inspirée. Ils l'invitèrent plusieurs fois, ainsi que son état-major, à dîner à leur bord, et ils vinrent eux-mêmes, avec toute leur suite, s'asseoir à la table du général français.

Le 3 germinal, Ouchakoff lui accorda un brick de guerre pour le transporter à Ancône, ainsi que le général Verrières et leurs aides-de-camp.

Avant de quitter Corfou, le commissaire du gouvernement, Dubois, lui délivra le certificat suivant :

« Renfermé dans la place de Corfou pendant tout le temps du blocus et siége, et témoin journalier de toutes les circonstances qui se sont présentées, j'atteste que le général de division Chabot, commandant les forces françaises, et tout son état-major, ont épuisé les moyens de défense que leur présentait la faiblesse de la garnison et le dénuement absolu des objets de première nécessité.

J'atteste que le général Chabot, en particulier, s'est distingué par le zèle, l'activité et le dévouement le plus entier ; que sous ce rapport comme sous celui du patriotisme il a droit à l'attention du gouvernement pour obtenir des services ultérieurs. » Signé : Dubois,

Commissaire-général du pouvoir exécutif.

Digitized by Google

— Encore un mot sur ce siége mémorable. Nous avons dit plus haut que la disette se fit sentir dès les premiers jours de frimaire ; nous extrayons du livre de M. Bellaire la preuve des souffrances de nos soldats.

« Tous les chevaux, mulets, ânes et chats qui se trouvaient dans la ville et dans les forts furent mangés par nos soldats et par les bourgeois peu fortunés. La plupart des chevaux et des mulets employés pour le service de la cavalerie et pour celui de nos moulins eurent le même sort, parce que nous n'avions que du son à leur donner pour nourriture. Lorsque tous nos animaux domestiques furent mangés, nos braves se jetèrent sur les rats de l'Ile de la Paix, et trouvèrent que cette nouvelle espèce de gibier était un mets fort délicat dans de pareilles circonstances : ces animaux ne se nourrissant que de racines d'oliviers et d'aromates, devaient avoir une chair à peu près semblable à celle des lapins de garenne. — Ces rats se sont vendus jusqu'à 3 francs pièce.

« La viande de boucherie ayant totalement manqué dès frimaire, l'on paya le mois suivant une poule jusqu'à 20 francs ; un pigeon coûtait 12 francs. Pendant le dernier mois du siége (le siége en dura quatre), le peuple ne trouva plus de pain à acheter. Il était obligé de broyer le peu de grains et de légumes secs qu'il pouvait se procurer, dans des moulins à café et à poivre, travail qui lui donnait beaucoup de peine et ne rendait que de la grosse farine avec laquelle il faisait de mauvaise galette.

« Dès la fin de nivôse, il n'y avait plus de viande : on fut obligé de faire du bouillon pour les malades avec le peu de poissons que l'on pouvait pêcher dans la rade. Ainsi, pendant plus d'un mois, les fièvreux et les blessés dont le nombre s'élevait à plus de 400, n'eurent pour principale nourriture, que des légumes assaisonnés avec de l'huile ; ce qui joint, au défaut de médicamens, et à l'air que l'on respire dans ces parages, lequel est très dangereux pour les blessures, nous fit perdre un grand nombre d'hommes, dont la plupart avaient souffert l'amputation d'un membre avec un courage extraordinaire.

«.... Le général Chabot, connaissant combien la musique et la dissipa-

Digitized by Google

tion ont d'influence sur le caractère des Français et des Italiens, fit donner le spectacle gratis à la garnison et aux habitans, deux fois par semaine. Nous eûmes aussi plusieurs bals. Ces amusemens, bien loin d'être incompatibles avec notre service, et de contribuer à éloigner de nous l'idée des dangers auxquels nous étions journellement exposés, produisirent les plus heureux effets sur le moral des soldats et même sur celui des Grecs : il était assez plaisant pour les premiers, après s'être battus ou avoir travaillé pendant tout le jour, et pour les autres, après avoir passé une partie de la journée à dormir pour faire taire la faim, de se réunir au spectacle pour rire des scènes bouffonnes d'un opéra et d'un ballet italiens, et tenter la fortune au jeu de la tombola. »

Telle fut, Messieurs, la conduite héroïque du Niortais Chabot dans le Levant. Il ne rendit la place que quand il ne fut plus humainement possible de résister à des forces immenses. Lorsque Bonaparte apprit en Égypte la reddition de Corfou : Chabot est donc mort, s'écria-t-il ? et sur la nouvelle que le général vivait encore, et avait signé une capitulation, il se fit raconter les détails de sa longue résistance. — Aujourd'hui ces Iles, où nous avons semé quelques idées de liberté et versé beaucoup de sang généreux, appartiennent à nos plus anciens ennemis du continent européen.

Les défaites de nos armées en Italie et sur le Rhin, avaient ranimé les feux mal éteints de la Vendée. Chabot, qui d'après un article de la capitulation de Corfou avait juré de ne pas prendre les armes pendant dix-huit mois, contre les puissances en guerre ouverte avec la France, souffrait de cette inaction au sein de sa famille. Il demanda de l'emploi au ministre de la guerre, et fut envoyé sur les lieux longtemps témoins de son courage. Le mouvement insurrectionnel qui avait été simultané sur les deux rives de la Loire, bientôt ne se maintint qu'en Bretagne ; Georges Cadoudal, Dandigné, Suzannet, de Frotté, Bourmont et plusieurs autres royalistes avaient soulevé les départemens. C'est contre eux que le général Hédouville avait été dirigé et qu'il suivait les premiers plans de Hoche,

Digitized by Google

dont la république regrettait la perte récente. Notre compatriote Chabot fut adjoint à Hédouville, en qualité de général divisionnaire.

Il y eut alors, comme au sein de la Vendée, d'horribles combats. L'explosion générale de ces contrées porta l'alarme dans toutes les villes de l'Ouest; Paris en fut agité. Au milieu de ces circonstances périlleuses, Bonaparte arriva d'Égypte, le pouvoir se centralisa sous sa main puissante, et avant la fin de 99, il fut facile de prévoir que cette guerre ne durerait pas longtemps. Après diverses rencontres, la plupart heureuses pour la République, les chefs des deux armées rivales convinrent d'une suspension d'hostilités pendant laquelle il y eut des entrevues fréquentes entre les officiers royalistes et les patriotes.

En annonçant cet armistice à Chabot, Hédouville lui disait (3 frimaire an VIII) : j'ai reçu du gouvernement les pouvoirs nécessaires pour terminer cette cruelle guerre intestine par la persuasion. J'ai l'espérance que les chefs et les habitans des campagnes ne tarderont pas à se soumettre aux lois de la République. Profitons de ce repos momentané, non seulement pour empêcher les esprits de s'aigrir, mais encore pour les rapprocher. — Je compte sur l'activité et le zèle que vous allez déployer dans cette circonstance : la paix intérieure en dépend. Tous ceux qui y auront contribué mériteront bien de l'humanité et de la République. »

— Châtillon, Suzannet et Bernier, curé de Saint-Laud d'Angers, accédèrent les premiers à nos propositions. Les consuls, désireux de terminer vite cette guerre impie, recommandèrent aux généraux d'employer tous leurs moyens d'influence pour concilier de si vieilles haines. Or, rien ne leur parut plus efficace que des entrevues avec les principaux Chouans.

« Je consens à me rendre chez vous, Monsieur, écrivait le 2 décembre 99 à Chabot, le chef de légion Saint-Robert, si de votre côté vous consentez à m'envoyer chercher par un piquet de cavalerie que commandera l'un de vos officiers. Alors, monsieur, fort des lois de l'honneur et de votre parole, je me croirai garanti de toute insulte, et j'aurai le plaisir de vous assurer verbalement de ma haute considération. »

Digitized by Google

Le même jour le général Darnaud marquait à Chabot :

« J'ai l'honneur de vous prévenir, citoyen général, que le soi-disant marquis de Mesnard, chef de la division des rebelles qui a pris hier position à Changé, m'a fait demander une entrevue. Il exigeait des ôtages. Je me suis empressé de l'instruire que Saint-Robert et quelques autres chefs, pleins de confiance dans votre loyauté, devaient dans la matinée de ce jour, se rendre avec une très faible escorte à quelque distance de la barrière de Craon, où ils seraient reçus par un piquet de cavalerie qui protégerait leur marche jusqu'à la maison que vous occupez ; qu'il pouvait, en sûreté, partager leur confiance et se réunir à eux. Je lui ai promis, sous la garantie de l'honneur français, que sa personne serait respectée et qu'on aurait pour lui tous les égards que la générosité consacre.

Salut et Fraternité. »

Saint-Robert s'était plaint à Chabot de ses soldats ; Chabot de son côté se plaignait des soldats royalistes et en exprima à M. de Mesnard son mécontentement.

« Au quartier de Laval, 22 frimaire an VIII.

« ..... J'avais chargé le général Darnaud de vous faire part, Monsieur, des plaintes qui me sont portées journellement sur les vexations commises par vos gens dans les communes de votre arrondissement. Plusieurs jeunes gens ont été enlevés par force, et les parens de ceux qui se sont enfuis éprouvent de mauvais traitemens pour les forcer à livrer leurs fils.

« On ne se contente pas de prendre chez les fermiers tout ce qui peut être nécessaire à la nourriture de vos troupes. On leur enlève tout ce qui peut leur rester pour la culture de leurs terres, et vous retenez, en ce moment-ci, en arrestation à Changé, de malheureux cultivateurs qui se trouvent dans l'impossibilité réelle de satisfaire à vos demandes pécuniaires.

« Voilà, Monsieur, des faits desquels je ne peux malheureusement pas douter, et que je n'aurais pas cru que vous puissiez tolérer..... »

— M. de Mesnard répondit à Chabot :

Digitized by Google

De Changé, le 14 décembre.

M. le Général,

J'ai lu avec peine vos plaintes contre mes troupes. J'ose vous prier de vouloir bien me faire donner le nom des jeunes gens que j'ai fait enlever par force, ainsi que le nom de ceux que je maltraite à cause de la fuite de leurs parens. Ces preuves me sont nécessaires. Calomnié, j'ai le droit de les demander et je les exige. *Les hommes qui ont affaire à moi et dont je dispose selon la justice de mon cœur, ce sont les fermiers des acquéreurs nationaux.* Pouviez-vous oublier si vite que vous-même, Monsieur, auprès de votre feu, m'avez dit que j'étais libre dans ma conduite à leur égard. Le traité ne prononce rien là-dessus. Quand on accuse un homme de mon caractère, il faut que la preuve suive la plainte.

Oui, Monsieur, je retiens un homme dans mes prisons, c'est un *fermier d'acquéreur*, et il ne sera libre qu'en satisfaisant à ma demande. Quant à moi, Monsieur, je suis sans inquiétude, pour moi personnellement. Quelles que soient les circonstances de ma vie, seul j'en disposerai. J'affronte la mort sur un champ de bataille et la brave sous le feu d'un assassin.

Je suis, M. le général, avec considération,

« Mis DE MESNARD,

Chef de la légion de l'armée de l'intérieur. »

— Chabot répliqua aussitôt :

25 frimaire.

« Vous avez été sensible, Monsieur, aux plaintes contenues dans ma lettre d'hier et vous me demandez les preuves des faits qui y sont rapportés. Je croyais que quand un homme de mon caractère avançait quelque chose, il devait être cru sur parole ; mais puisqu'il vous faut des preuves, je citerai à l'égard des jeunes gens qu'on a voulu forcer à porter les armes, les nommés (suivent plusieurs noms), qui tous ont été enlevés par force de chez leurs parens ou forcés de s'évader pour se soustraire; et les parens de ces derniers sont tous les jours menacés d'être fusillés si leurs fils ne rentrent pas.

Digitized by Google

La veuve Vallée, femme de la plus grande indigence, qui n'était logée à la cure de Changé que par charité, éprouve de mauvais traitemens, parce qu'elle a un fils à Laval. On veut lui faire payer une somme de 25 fr. pour son logement.

Vos gens se sont portés, ces jours derniers, dans la commune de Louverné et ont emmené avec eux ou forcé à fuir tous les jeunes gens en état de porter les armes.

Je ne dis rien des contributions que vous exigez; mais je puis vous assurer que ma chambre ne désemplit pas de personnes qui viennent me porter des plaintes.

D'après cela vous jugerez, Monsieur, qui a le plus à souffrir de nous deux.

CHABOT.

M. de Mesnard dénia le même jour tous les faits qu'avançait Chabot.

« Mes soldats n'ont point commis, écrit-il, les actes de violence dont vous vous plaignez. Ils ne sont pas même allés à Louverné. Je fais faire des patrouilles de l'autre côté de l'eau, pour protéger les paysans contre ceux qui voudraient les inquiéter.

« Quant aux contributions que j'exige et qui vous attirent tant de visites, je suis en droit de les faire. Ce n'est pas moi qui cesserai jamais d'être juste, humain, et mon cœur ne me fait aucun reproche.

« Quand la trève se rompra j'en gémirai plus que vous.

J'ai l'honneur, etc.,

Signé : Mis DE MESNARD.

— Toute cette correspondance est historique et digne d'être rendue publique en figurant sous vos yeux.

— Malgré ces discussions et des difficultés de toute espèce la suspension d'armes fut signée à Pouancé, le 18 décembre 1799.

Elle fut de courte durée. L'Anglais que cette réconciliation alarmait fit de nouveaux efforts pour rallumer la guerre civile. Quarante vaisseaux croisèrent en vue du Morbihan où se trouvaient réunis les plus violens d'entre les insurgés, et dès le 29 décembre, dix jours après avoir signé la

Digitized by Google

convention proposée par Hédouville, M. de Bourmont écrivait à M. de Saint-Levrier, commandant en second la division du Maine :

« Je ne pourrai, M. le chevalier, répondre ce matin à tous les articles de votre lettre. Je suis exténué de fatigue : j'ai écrit toute la nuit.

« Ce soir je serai à Châteauneuf, où je vous ferai remise de la lettre du général Hédouville. Vous verrez qu'il faut recommencer la guerre, mais seulement le 5 janvier.

Angers, 29, à 5 heures du matin.

Le comte DE BOURMONT.

Ce fut avec ce dernier chef que Chabot en vint aux mains. Bourmont, dès les dates qu'il avait indiquées, s'était emparé de presque tout le Maine. « Il avait battu les républicains à Louverné, surpris le Mans, dispersé la garnison, et s'était saisi de l'artillerie et des munitions de la place. Le 21 janvier, après deux jours de marche, il était venu coucher à Meslay, bourg à quatre lieues de Laval. Ses forces se montaient à 8,000 hommes de bonnes troupes. Il n'avait dans Meslay que sa division centrale de 2,500 combattans. Le reste était épars dans les villages voisins. Il apprend que le général Chabot, à la tête de 1200 hommes, doit venir l'attaquer le lendemain. « Il sera bienheureux, dit Bourmont, si je lui laisse un ou deux hommes par centaine, pour retourner porter à Laval la nouvelle de sa défaite. » Ses espions lui avaient appris que Chabot, à la sortie de Laval, avait pris sur la droite, en quittant la route qui conduit de cette ville à Meslay, et qui traverse ce chef-lieu de canton. Il ne laisse qu'un faible avant-poste à la tête du bourg, et place toutes ses forces à l'autre extrémité, bien persuadé qu'il sera attaqué de ce dernier côté.

« Cependant, le général Chabot arrive à la nuit tombante dans les champs, à une petite lieue de Meslay. Il y bivouaque avec 600 fantassins et 50 cavaliers. Il fait avancer l'autre moitié de son infanterie, commandée par le chef de bataillon Larrey, sur une éminence au-dessus du bourg, et lui ordonne de n'en descendre pour attaquer Meslay, qu'au moment où la première colonne commencera le feu.

Digitized by Google

« Deux heures avant le jour, le général Chabot se présente devant Meslay, par la route de Laval. Il emporte le poste d'avant-garde et commence la fusillade. A cette marche imprévue, Bourmont change ses dispositions, et vient un peu en désordre, suivi de 2,000 hommes d'élite, pour repousser l'attaque de Chabot. Dans ce moment, Lavolvène, l'un de ses plus intrépides lieutenans, est massacré par les cavaliers républicains, avec quelques autres officiers sortis du quartier-général pour rejoindre leurs soldats. Le comte Bourmont donne l'ordre à 500 chouans de gagner les hauteurs du bourg, pour y prendre position. Mais ils rencontrent les républicains à qui les premiers coups de fusils avaient donné le signal d'accourir. Ceux-ci précipitent dans le ravin à coups de baïonnettes, les chouans déconcertés, leur passent sur le ventre, et entrent dans Meslay par l'extrémité opposée à celle où l'action avait commencé. Les troupes de Bourmont se trouvent ainsi entre deux feux. Dans cette position critique, elles sont criblées de balles et forcées de sauver leurs débris par la fuite. Le jour n'offrit plus dans Meslay d'autres soldats du comte que ceux qui avaient péri dans le combat, au nombre d'environ 600. Lui-même n'échappe qu'avec peine à ce carnage. Les républicains ont aussi quelques hommes tués et plusieurs blessés; mais leur général, quoique toujours à la tête des combattans, ne reçut aucune blessure. Seulement un homme de sa suite, Louis Vauvert, est démonté auprès de lui d'un coup de feu qui tue son cheval.

« Bourmont fut attéré de cette défaite. Ses soldats, dans leur étonnement, l'attribuèrent à la trahison. Ils auraient fait un mauvais parti à leurs chefs, si pour se soustraire à leur fureur, il ne se fut empressé d'envoyer, deux jours après, Malartic, à Angers, pour traiter de sa soumission. »

A l'appui de ce récit que nous empruntons à M. Briquet, nous allons vous lire une pièce de quelque valeur, et dont la date est celle d'une glorieuse journée pour le général Chabot. C'est une lettre de Bourmont, écrite de Meslay même, à l'heure où il vient d'apprendre l'arrivée du

Digitized by Google

général républicain. Elle était adressée à M. Parailwisky, adjudant-général à Vaize, et porte en suscription : *extrêmement pressé*, après ces mots *service du roi*. Bourmont si arrogant la veille, témoigne ici toutes ses inquiétudes.

Meslay, ce 21 janvier, à 6 heures 1/2 du soir.

« Je croyais en arrivant ici, mon cher Parailwisky, trouver le baron de Saint-Martin et avoir à ma disposition la légion de Lowinski. Il est affreux que rien de tout cela ne soit arrivé.

Le bataillon d'Anvers est à Saint-Denis et à la Croisette. J'ordonne à Tancrède de se réunir à Saint-Denis et de marcher sur Vaize, en passant par la Bazonge, s'il entend des coups de fusils cette nuit ; et dans tous les cas de se mettre en route pour Vaize au point du jour. Je mets ce bataillon à votre disposition. Le bataillon de Ruillé qui est rendu à Saint-Charles, au Baret et au Bignon, tiraillera la colonne qui, sortie de Laval doit marcher sur Meslay. J'espère que vous battrez celle qui marche sur Vaize. Tous les avis annoncent que la garnison de Laval doit sortir cette nuit.

« J'ai encore l'espérance que le bataillon de Saint-Martin couchera ce soir à Bouère. Si cela est et que vous battiez cette nuit votre colonne ennemie, nous attaquerons l'autre demain et vous pourrez nous aider à la rosser.

Adieu, mon cher Parailwisky ; je suis au désespoir du retard dans la marche des troupes que j'attendais ; c'est à vous désormais que le sort de la journée de demain est confié. Il est en bonnes mains, cela me console un peu. »

Signé : Cte DE BOURMONT.

Le lendemain de sa défaite, 22 janvier, Bourmont écrivit à Chabot :

Général,

« Je viens d'être informé que MM. d'Autichamp, de Suzannet et de Châtillon avaient conclu la paix avec votre gouvernement. Comme il peut être intéressant pour le Maine que je sois instruit des conditions de cette

Digitized by Google

paix, je m'adresse au général Hédouville pour les connaître, et je vous prie de lui faire passer ma lettre.

« Veuillez bien me mander si vous pouvez suspendre la marche de vos troupes jusqu'à l'arrivée de la réponse du général Hédouville, et croire aux sentimens de considération avec lesquels j'ai l'honneur d'être, général, votre très humble serviteur.

Signé : Cte DE BOURMONT.

— Après la bataille qui accéléra la fin de ces guerres déplorables, Hédouville donna ordre à Chabot, de la part de Brune, général en chef, de partir avec toutes ses troupes de ligne pour Rennes, où il devait trouver de nouveaux ordres.

« Partez sans perdre un moment avec la 6me demi-brigade légère, et rendez-vous à marches forcées à Rennes. Prenez aussi le bataillon de la cinquième légion, et ne laissez en arrière que les dépôts.

« Laissez le commandement de votre division au général Darnaud et recommandez-lui de conserver ses communications avec Rennes, Alençon, Angers, en plaçant à des distances convenables des cantonnemens de compagnies franches, des colonnes mobiles ou de gardes nationales.

« Je vous envoie la proclamation par laquelle le général en chef Brune fait sentir aux grandes communes qu'elles doivent se garder elles-mêmes. Il faut saisir toutes les occasions de stimuler le zèle et l'activité des gardes nationales : la tranquillité de leur pays dépend de leur énergie.

« Faites sentir aux chefs chouans que le gouvernement se confie dans leurs promesses, et que s'ils se réunissent à nous pour détruire les hommes sans aveu et les bandits qui profitent de l'esprit de vertige qui s'empare des masses pour se livrer à leurs penchans criminels, ils auront bien mérité de la nation entière, du gouvernement et spécialement de leurs concitoyens. Ce sont les expressions du premier consul.

Recevez, général, l'assurance des sentimens d'intérêt que je vous ai voués. Signé : T. HÉDOUVILLE.

— Frotté seul résista quelques jours encore ; puis il fut pris et périt

Digitized by Google

sur l'échafaud. Tout fut consommé à la fin du mois de pluviôse (février an VIII). Alors Chabot était à Landernau, où il commandait l'armée des côtes maritimes. Il s'empressa d'informer l'amiral Joyeuse de la soumission des Chouans, et reçut aussitôt de son ami les félicitations suivantes :

Brest, 3 ventôse, à 11 heures du soir.

Je reçois dans l'instant, mon cher camarade, l'heureuse nouvelle de la rentrée des Vendéens dans le giron de la République. Reçois mes remercimens, mon cher Chabot, de ton attention, et sois bien convaincu que ma reconnaissance égale mon attachement pour toi.

Toute la famille que j'ai réveillée pour lui communiquer ta dépêche me charge de te dire mille choses obligeantes.

Salut, Fraternité et Amitié !

Le vice-amiral VILLARET.

— Au mois d'avril 1800, Chabot était à Tours, d'où il surveillait les débris des bandes insurgées. De là il reçut ordre de se rendre à Nantes, pour prendre le commandement de la 12e division militaire. Du moment de son installation on lui dénonça Suzannet dont la conduite inspirait des soupçons. Il en écrivit à cet ancien chef de Chouans, qui lui répondit en ces termes :

15 thermidor an VIII, à Nantes.

« Je n'ai reçu qu'aujourd'hui votre lettre datée de Montaigu.... Je ne suis pas étonné qu'il y ait encore beaucoup de gens ennemis de la paix, mais ce ne sont pas ceux qui ont fait volontairement toute espèce d'abandon pour faire jouir leur pays de la tranquillité. J'ai vu à Fontenay le préfet de la Vendée à qui on faisait aussi des rapports qui ne sont fondés que sur l'envie de nuire.

« Lorsque j'eus l'avantage de vous voir à Nantes, je vous dis que le gouvernement pouvait compter sur la plus grande tranquillité dans la Vendée. Les habitans la désirent et il faudrait que ceux qui jadis étaient leurs chefs fussent ou fous ou imbécilles pour essayer d'y faire une insurrection. Puisque vous parcourez le pays vous pourrez en connaître mieux

Digitized by Google

l'esprit, mais je vous engage, lorsqu'on vous fera quelques dénonciations d'ordonner qu'on les signe. Pour moi, je ne craindrai jamais de comparaître pour en prouver la fausseté. Il semble qu'on me prenne pour le plastron des dénonciations, mais je ne crains point les calomniateurs, parce que les représentans du gouvernement n'agissent, je crois, que sur des preuves. Je vais rester quelques jours ici, j'espère vous y voir et qu'après cesseront les fausses inquiétudes qu'on vous avait données.

Signé : CONSTANT SUZANNET.

— Ce langage était très rassurant, et la bonne foi de ce chef ne pouvait guère être soupçonnée. Aussi Chabot concevait-il moins de crainte de la Vendée que de l'inimitié de l'Angleterre. Voyez plutôt cette lettre à Hédouville :

Citoyen Général,

« J'ai l'honneur de vous faire passer une dépêche du général en chef Brune, par laquelle vous verrez qu'il prescrit des mesures de défenses, pour les postes de la Rochelle et de Rochefort qui peuvent être menacés par des forces anglaises considérables. En cas d'absence de votre part, le général me charge de l'exécution de ces dispositions.

« Le général Grigny se rend en poste à Rochefort. Je donne ordre au citoyen Noireau qui commande la gendarmerie de réunir à Fontenay dix brigades de gendarmerie à pied et dix à cheval, pour y former une réserve.

« Je fais porter à Montaigu les quatre pièces d'artillerie que j'ai ici, avec tous les équipages, afin de les rapprocher de Rochefort.

« J'écris au général Travot, et lui prescris de réunir sur un point le peu de forces qu'il peut avoir de disponibles dans sa subdivision, afin que je puisse les diriger avec rapidité sur les points menacés. J'appelle toute son attention sur Noirmoutiers, et l'engage à y faire passer un officier supérieur....

« Je recommande également au général Travot d'apporter la plus grande surveillance sur l'intérieur de sa subdivision, et d'anéantir de suite tout rassemblement qui pourrait s'y former.

Digitized by Google

« J'ai aussi ordonné au général Beaufort, commandant à Oleron, de faire ses dispositions de défense....

« Voilà les mesures que j'ai cru devoir prendre dans l'incertitude de votre départ.

Salut et Respect !

CHABOT (21 thermidor).

— A la fin d'une lettre que Bernadotte, alors ministre de la guerre, adresse à Chabot, à la date du 25 thermidor an VIII, on lit ces conseils remarquables.

«.... Le premier soin, général, et le premier devoir que nous ayons à remplir, c'est d'empêcher la désorganisation des corps. Employez auprès des préfets, payeurs et receveurs, les égards et les invitations ; mais s'ils sont froids et indifférens requérez et agissez. *Il faut avoir le courage de s'exposer à des reproches en violant quelques formes de comptabilité*, pour arrêter la désertion toujours préjudiciable au gouvernement et funeste à la société.

« Au reste, général, *on nous jugera sur nos intentions*, et personne, je pense, ne s'avisera de contester leur pureté.

Je vous salue fraternellement, J. BERNADOTTE.

— Chabot avait adressé à ses officiers subdivisionnaires les recommandations les plus précises ; il les avait chargés des missions même les plus délicates, pour qu'ils l'informassent de tout ce qui se passait dans leur ressort. La correspondance si étendue et si instructive, laissée par le général, et de laquelle nous avons donné tant d'extraits, nous fournit encore les documens historiques ci-joints, que n'avons pu passer sous silence.

LE GÉNÉRAL DUTRUY AU GÉNÉRAL CHABOT COMMANDANT LA DIVISION.

Au quartier-général de Niort, le 29 fructidor an VIII.

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, GUERRE A TOUS LES VICES !

« Conformément à vos ordres, citoyen général, je viens de parcourir et visiter scrupuleusement toutes les parties de cette division qui avoisine celle

Digitized by Google

de la Vendée et de Maine-et-Loire. Je me suis particulièrement occupé de découvrir les causes motrices des insurrections qui ont eu lieu. J'ai sondé l'esprit public et vérifié la conduite tenue à cet égard par divers commandans de cantonnemens. J'ai pris toutes les informations nécessaires et établi des correspondances avec les citoyens qui m'ont paru, par leurs principes et leurs capacités, mériter le plus de confiance, et susceptibles de donner des avis précieux pour prévenir de nouveaux troubles et cicatriser les plaies qu'ont faites deux insurrections dans ces malheureux pays. Je crois être arrivé au but que je me proposais.

« Je désire, citoyen général, que la peine que j'ai prise, trouve sa récompense dans votre approbation, ne désirant rien avec plus d'ardeur que de vous prouver mon zèle à remplir mes devoirs et mon sincère attachement pour vous.

Salut et Respect !

DUTRUY.

— D'autre part, voici les renseignemens du général Grigny :

« A Lorient, ce 17 frimaire an IX.

« Je sais, mon général, de la manière la plus certaine que Georges est dans le Morbihan. Je l'ai rencontré à la tête de 12 cavaliers en cocarde blanche, superbement montés, mais n'attaquant point encore. On court après lui, mais de façon, selon moi, à ne pas réussir. Il cherche à réorganiser la guerre ; il répand des proclamations qui annoncent l'arrivée d'un prince sous peu de temps, ainsi que le débarquement en masse de tous les émigrés rassemblés par l'Angleterre. Le pays ne me paraît pas avoir un grand penchant pour se soulever, mais Georges a de l'or, avec lequel il recrute des stipendiaires, qui une fois parvenus à un certain nombre, pourraient, par la terreur, faire marcher les campagnes. J'ai appris dans ce pays la disgrâce de M. de Châtillon. Dandigné le remplacera dans l'Anjou. Suzannet remplace dans le Poitou M. d'Autichamp. On sait ici que ces Messieurs sont à leur poste.

« Nous sommes dans ce petit Morbihan quatre généraux de brigade,

Digitized by Google

dont un, le général Roulland, commande le tout sous la dénomination de division du Morbihan. Belle-Ile fait une division distincte, commandée par un divisionnaire et deux généraux de brigade; ainsi voilà sept généraux dans le département du Morbihan. Non compris les adjudans-commandans, il y avait un lieutenant-général, le général Debelle, et malgré toutes ces autorités républicaines Georges n'y conserve pas moins son commandement royal. Certes, ce département est un des plus *malades* de l'ouest. »

— Comme les rênes de l'état étaient tenues par une main ferme et glorieuse, les partis hostiles sentirent que leurs efforts seraient perdus, et qu'ainsi leurs intérêts exigeaient que la paix régnât partout. Pour atteindre cet honorable but, des royalistes, placés dans une haute position sociale, entreprirent d'arracher les derniers germes de ces sanglantes divisions. A cet effet, M. de la Roche-Saint-André mandait d'Angers, à Chabot, le 16 nivôse an IX (6 janvier 1801) :

Général,

J'ai l'honneur de vous prévenir que muni d'un passeport du ministre de la police, je vais parcourir le département de la Vendée et celui de la Loire-Inférieure sur la rive gauche. Je verrai les gens les plus influens sur la tranquillité publique, et de concert avec eux je ferai mon possible pour consolider le calme et suivre dans cette opération le plan qu'avait adopté M. de Suzannet depuis la pacification.

« Si, comme lui, je me trouve victime de la calomnie, j'aurai du moins tout fait pour éviter de grands malheurs à mon pays. Comme l'intention du gouvernement est que nous nous servions de notre influence pour empêcher les troubles, j'ose réclamer de vous, général, d'accueillir et protéger ceux de mes anciens camarades qui voudraient parcourir l'intérieur du pays.

« Je dois vous prévenir que visitant et communiquant par écrit avec nombre d'individus, que pour ma tranquillité et la leur, je n'ai pas voulu voir depuis la paix, j'éveillerai sans nul doute l'attention de la gendarmerie.

Digitized by Google

Celles de Pouzauges, des Herbiers et de Rocheservière ont souvent manifesté le désir de me trouver en faute. Peu sensible à ce qui ne m'était que personnel, je n'ai pas dû vous en prévenir, général; mais à une époque où la détention de M. de Suzannet fait prodigieusement fermenter les esprits, je vais parcourir le pays pour les calmer : si j'étais le sujet d'une mesure arbitraire, je serais loin d'atteindre le but que je me suis proposé.

« On me dit que le nommé Bertaud, de la commune de la Verrerie, vient d'être sabré par les gendarmes des Herbiers et de Saint-Fulgent. Je désire que ce fait soit faux; quelque coupable qu'il fût, ce genre de punition est peu propre à inspirer de la confiance. — Salut et respect.

On ne saurait trop applaudir au généreux dévouement de M. de la Roche-Saint-André. Cette lettre intéressante à tant de titres, manifeste les dangers réels auxquels s'exposaient ceux d'entre les royalistes qui tentaient d'apaiser la colère des insurgés, et de leur faire accepter le nouveau gouvernement.

Pendant le commandement d'une importante division militaire, Chabot s'attira l'estime et l'affection de tous ses compagnons d'armes. Bientôt nous allons le suivre sur un autre théâtre; nous n'avons plus qu'à vous lire la lettre d'adieu que lui écrivit Travot. Elle est datée des Sables, 6 vendémiaire an X.

Citoyen général,

« Par le retour de l'ordonnance que vous m'avez envoyée, je vous ai annoncé que le 6, je me rendrais à la Rochelle pour avoir l'avantage de vous voir et de vous témoigner mes regrets de ce que vous quittez le commandement de la 12me division. Je me mis en route hier dans ce dessein, mais, à cinq lieues d'ici, le cheval que je montais a fait la culbute et m'a roulé sur le corps. Par un hasard aussi heureux qu'inoui, je n'ai rien eu de cassé, mais seulement une contusion sur les reins et une sur le genou. Incertain de l'époque de ma guérison, je prévois avec peine qu'elle me privera du plaisir de vous voir et de vous embrasser; mais soyez bien

Digitized by Google

persuadé que ce sera toujours avec un nouveau plaisir, que par une correspondance amicale je me rappellerai à votre nouveau souvenir.

Je vous salue avec respect,

TRAVOT.

— Le premier consul employa Chabot près le corps de troupes françaises, stationné sur le territoire de la république cisalpine. Il y demeura attaché pendant les années 1802, 1803 et 1804. Moreau de Saint-Méry était résident de la république française près l'infant duc de Parme, et avait avec Chabot des relations d'étroite amitié. Un échange fréquent de lettres que nous avons parcourues vient à l'appui de ce fait.

Le 14 juin 1804, Napoléon le nomma commandant de la Légion-d'Honneur. Il était digne de figurer parmi les premiers nommés de ce corps, dont on a si démesurément élargi les cadres. De là il fut attaché à la division de réserve en Piémont, en 1805 et 1806.

L'empereur ayant fait un voyage en Italie, voulut faire passer une grande revue dans les champs illustrés de Marengo. Chabot y commandait la première division. Lannes commandait en chef le camp de Marengo, et ce fut lui qui écrivit à notre compatriote pour lui indiquer la place qu'il devait tenir. Cette lettre est du 13 germinal an XIII.

En 1807, il obtint le commandement de la 9me division militaire, et en 1808, il fut employé en Catalogne où il servit sous le général Gouvion-Saint-Cyr. Il y commanda la 3me division, formée de régimens napolitains, avec lesquels il alla de suite prendre position à la Jonquière, afin de protéger les communications avec Figuières.

« Le 4 septembre, ce petit corps de troupes, raconte M. Briquet, y fut attaqué par les Espagnols, au nombre de 3 à 4,000 hommes. Il se défendit vigoureusement et parvint, après huit heures de combat, à repousser l'ennemi sur tous les points.

Malgré la gloire de cette journée, qui devait donner au 2me régiment napolitain le sentiment de ses forces, quelques lâches, séduits par les promesses de l'ennemi, ou intimidés par ses menaces, abandonnèrent

Digitized by Google

leurs drapeaux. Le corps en conçut de vives inquiétudes, et le général Chabot jugea nécessaire, pour arrêter les progrès de cette désertion, de lui faire prendre des cantonnemens sur la frontière, en arrière du fort de Bellegarde.

« Le chef et tous les officiers ne négligèrent rien pour ranimer le courage du soldat, et bientôt ce corps demanda lui-même à reprendre ses premières positions.

« Vers la mi-novembre il fut employé à couvrir le siége de Roses, plus tard il fut appelé au siége même et s'y distingua. Aussitôt après la prise de cette place, Chabot se met en route avec son régiment, pour se réunir au corps d'armée qui se rassemblait sur la Fluvia. Gouvion-Saint-Cyr, qui voulait arriver promptement devant Barcelone avec toutes ses forces, pour secourir cette place, destina le 2me régiment napolitain, avec un bataillon de chasseurs des montagnes pour couvrir sa marche. Il confia le commandement de cette arrière-garde au général Chabot. Ce poste était d'autant plus périlleux qu'il y avait lieu de présumer que la garnison de Girone ne manquerait pas de harceler les derrières de l'armée. Le 11 décembre, le 7me corps vint traverser le Ter à une lieue de Girone. L'arrière-garde se mit en position de protéger ce passage : elle passa le fleuve à son tour et suivit l'armée jusqu'à Barcelone, sans être inquiétée et sans éprouver d'autres pertes que celles que lui causa le feu du fort d'Hostalrick. Le jour le plus glorieux dans cette campagne, pour le général Chabot, fut le 21 décembre. Le général en chef avait résolu d'attaquer l'armée espagnole, retranchée sur la rive droite du Llobrégat. Il réunit dans la journée du 20 septembre toutes ses forces, qui se montaient à 18,000 hommes. En faisant la reconnaissance de l'ennemi, il s'aperçut que le général espagnol Reding s'attendait à voir arriver les Français par le beau pont du Moulin-du-Roi ; Gouvion-Saint-Cyr fit manœuvrer pour le laisser dans cette opinion et même pour l'y confirmer. Indépendamment de la coupure et de l'épaulement exécutés à la queue du pont, des deux tours en maçonnerie qui les défendaient ; outre les deux

Digitized by Google

grandes redoutes placées en arrière et garnies d'une artillerie considérable, qui rendait le débouché de ce pont impossible, le général espagnol y avait encore aggloméré la majeure partie de son artillerie de campagne. Il avait couronné du reste de ses troupes toutes les hauteurs, et avait établi sur sa droite une batterie de deux pièces de gros calibre et d'un obusier, pour battre le débouché par lequel sa droite pouvait être tournée. Ce fut en effet de ce côté que le général en chef Saint-Cyr dirigea le lendemain sa véritable attaque. Toutefois une de ces divisions exécuta des mouvemens contraires et propres à laisser croire à l'ennemi qu'on voulait déboucher par le pont. Dans le même temps, les deux autres divisions françaises traversèrent à gué le Llobrégat, au-dessous du village du Moulin-du-Roi. Le général Chabot en fit autant à la tête de ses trois bataillons, et vint se placer à l'extrémité de la gauche de l'armée.

« Dès que le général espagnol aperçut tous ses mouvemens, il sentit la faute qu'il avait faite d'agglomérer toutes ses forces devant le pont du village, tandis qu'il y avait plus bas deux ou trois gués mal gardés. Il conçut les plus grandes inquiétudes pour sa droite, qu'il voyait comme en l'air et près d'être tournée. Il se hâta de rectifier sa position. Il détacha plusieurs bataillons qui, en suivant la crête des montagnes, cherchèrent à déborder la colonne commandée par le général Chabot, et à lui empêcher d'arriver sur le sommet. Mais ni les difficultés du terrain, ni l'avantage de la position de l'ennemi, ne purent arrêter ces braves, qui franchirent la montagne sous une grêle de balles et enlevèrent toutes les positions à la bayonnette. La droite de l'ennemi, tournée par Chabot avec ses Napolitains, fut rejetée derrière son centre. Le centre, attaqué par une brigade italienne et une division française, fut rejeté sur la gauche, et tous ensemble pêle-mêle, et dans la plus grande confusion, furent acculés au pont du Moulin-du-Roi. — Les troupes espagnoles prirent la fuite en jetant leurs armes.

« .... Après plusieurs marches et contre-marches, et quelques engagemens dans la Catalogne, la division de Chabot fut renforcée de 600 hom-

Digitized by Google

mes, infanterie et cavalerie, avec deux pièces de canon, par un événement auquel elle était loin de s'attendre. Le 17 mars 1809, le général Chabot, qui occupait Mont-Blanc, pour gêner les communications des généraux Reding et Winffphen, entendit une canonnade et une fusillade assez vive à une petite distance au-delà de ses avant-postes. Il expédia une reconnaissance qui facilita l'arrivée du colonel Briche, envoyé de Fraga par le maréchal Mortier pour établir des communications entre le 5me et le 7me corps d'armée. Il eut beaucoup de peine à parvenir jusqu'à Mont-Blanc d'où le général Chabot devait partir le lendemain pour faciliter le retour du colonel Briche à son corps d'armée. Mais, quoiqu'il l'appuyât jusqu'à une certaine distance, cette colonne ne put s'ouvrir un passage : elle resta à la division Chabot.

« Le 7me corps partit le 20 mars pour se rapprocher de Barcelone. Le 27, le 2me régiment napolitain eut ordre d'entrer dans cette place pour s'y refaire. Lorsque l'armée marcha sur Vich, le général Chabot demanda et obtint d'avoir de nouveau ce régiment dont il avait tant à se louer. Il ne jouit pas longtemps de cet avantage, car il fut grièvement blessé à la cuisse le 22 mai, dans une affaire d'avant-poste qui s'engagea à Centellas, gros bourg à trois lieues environ de Vich. Le général Chabot fut obligé de quitter l'armée d'Espagne. »

Le ministre de la guerre lui écrivit :

« L'intention de l'empereur est que vous preniez le commandement de la 9me division militaire. Vous voudrez bien en conséquence vous rendre à Montpellier, aussitôt que votre santé le permettra. »

Chabot s'y rendit en effet dès qu'il le pût et garda cette division jusqu'à l'écroulement du gigantesque empire qu'avaient élevé le génie et la fortune de Napoléon. — En 1813, le collége départemental des Deux-Sèvres l'élut pour candidat au sénat conservateur. — En 1811, l'empereur le nomma *baron* de l'empire.

Lorsque les mauvais jours pour la patrie arrivèrent, il retrouva toute l'énergie de ses années de jeunesse ; mais les populations étaient épuisées,

Digitized by Google

et un désir ardent de la paix avait succédé à l'enivrement des conquêtes. Sa correspondance de 1814 est des plus attachantes.

Le 24 février il écrit au ministre de la guerre :

« J'ai, conformément à vos instructions, engagé MM. les préfets des départemens de la 9me division à me faire connaître les jeunes gens de leurs départemens réunissant les qualités exigées pour entrer au service. Les préfets de l'Hérault, du Tarn, de l'Aveyron, de la Lozère et de l'Ardèche m'ont tous répondu que, d'après les informations qu'ils avaient prises, ils ne connaissaient dans leurs départemens aucun jeune homme susceptible d'obtenir les faveurs qui leur sont offertes par Sa Majesté et que malgré les appels réitérés qu'ils avaient faits, il ne s'*était présenté personne.* »

Nous étions loin de l'enthousiasme patriotique de 1792 et 1793!!! Le cœur du vieux soldat dut bien gémir des événemens du 31 mars et des premiers jours d'avril. La division que l'empereur avait confiée à sa garde, à son dévoûment, fut une de celles qui résistèrent le plus longtemps. La conduite de Suchet fut aussi belle que celle de Soult ! Nous nous estimons heureux de vous présenter la lettre qu'il adressa à Chabot, le 12 avril 1814, trois jours après l'abdication de Fontainebleau. Ils pouvaient, Chabot et lui, ignorer ce dernier fait, mais non l'entrée de l'ennemi dans la capitale, et cependant ils organisaient de toutes parts la résistance.

« Armée impériale d'Aragon et de Catalogne.

« Quartier-général de Perpignan, le 12 avril 1814.

« Monsieur le Général,

« Je vois par les renseignemens que vous me donnez sur la position actuelle de Montpellier, qu'il y a peu à espérer de réussir à mettre cette place en état de défense. Je compte néanmoins que la citadelle étant à l'abri d'un coup de main, pourra très bien renfermer les munitions que je tire d'Espagne. M. le maréchal Soult a soutenu une sanglante bataille dans la journée du 10. Il me marque que l'ennemi a horriblement souffert, mais qu'il est parvenu à enlever une position que nous occupions sur la droite de Toulouse, ce qui obligera le maréchal à quitter cette ville plus

Digitized by Google

tôt qu'il ne l'aurait voulu. Ce malheureux événement m'oblige à retirer précipitamment d'Espagne les troupes que j'y tenais encore dans l'espoir d'assurer la rentrée des garnisons des places d'Espagne. Je compte réunir une petite armée à Narbonne. J'ai le projet de défendre autant que je le pourrai le territoire de votre division. J'irai bientôt à Béziers ; j'aurai soin de vous en prévenir afin que, suivant les désirs que vous m'avez exprimés, vous puissiez vous y rendre. Je serais fort aise de vous y voir et de vous mettre dans le cas de rendre de nouveaux services.

« .... Je vous engage à me faire part de ce que vous apprendrez soit de Paris, soit de Lyon. Les communications étant devenues difficiles, je n'ai rien appris depuis le 4, époque du départ d'un de mes aides-de-camp de Fontainebleau. LE MARÉCHAL DUC D'ALBUFÉRA. »

Après quarante-quatre ans de service, le brave Chabot fut admis à la retraite par le gouvernement que venait d'installer l'étranger. Le 24 août, Louis XVIII le créa chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

Vers cette époque (août 1814), un régiment, rapporte M. Briquet, venant du côté de l'Espagne, devait re rendre à Nîmes en passant par Montpellier. Arrivé dans cette dernière ville et au moment de partir, il refusa de marcher avant d'être payé de quelques mois de solde arriérés. Le général Chabot est averti de cette insubordination. Il ordonna à deux bataillons du 114me régiment de ligne, en garnison à Montpellier, de prendre les armes, de se rendre sur la place de la citadelle et de se placer en bataille derrière le régiment qui refuse de continuer sa route. Le général se transporte sur les lieux et harangue les officiers pour les engager à faire partir la troupe, avec promesse qu'elle sera payée à sa destination ; mais ils ne peuvent déterminer leurs soldats à se rendre à leurs prières. Alors le général Chabot remet son épée dans le fourreau, et saisisssant un de ses pistolets d'arçon, il se rend à la première file des grenadiers de ce régiment et crie, en présentant son pistolet sur la poitrine du chef de file : *Grenadiers, par le flanc droit !* Mais ce n'est qu'à la seconde menace, que la file de grenadiers fait par le flanc droit, et tout le régiment

Digitized by Google

la suit. Le général Chabot les accompagna jusqu'au-delà des faubourgs de Montpellier.

Dans les Cent-Jours, Napoléon le nomma commandant supérieur de la place de Perpignan. Quoiqu'âgé de près de soixante ans, il craignait de rentrer dans la vie privée. Voici ce qu'il mandait, le 19 juillet, au maréchal Gouvion-Saint-Cyr, secrétaire d'état de la guerre. C'était dix jours après la seconde rentrée des Bourbons à Paris !

« Le drapeau blanc flotte sur les tours, la cocarde blanche est arborée par les troupes et par les citoyens, la tranquillité est dans la ville. Aucun désordre n'a été commis, des mesures ont été prises pour les prévenir ou les arrêter, et j'ose espérer que le département des Pyrénées-Orientales, sera comme il l'a toujours été jusqu'à présent, préservé du fléau de la guerre.

« Je profite de cette occasion pour faire remarquer à votre éminence, que j'ai été remis en activité de service par le prince d'Eckmülh; mis à la disposition du lieutenant-général comte de Caen, nommé par le général commandant supérieur à Perpignan; rétabli sur la liste des lieutenans-généraux en activité et confirmé par la commission de gouvernement.

« Votre éminence m'a toujours honoré de ses bontés. Elle connaît ma manière de servir et l'esprit dont je suis animé. Je la supplie de me protéger en cette circonstance, de me conserver en activité, d'obtenir en ma faveur le commandement d'une division territoriale, et si, par suite d'événemens, celui de la 9me division que j'ai commandé devenait vacant, de me l'accorder préférablement, y étant appelé par le vœu unanime des habitans. »

Ces vœux furent entendus. *Louis-Antoine de France, fils de France*, duc d'Angoulême, gouverneur-général des 7, 8, 9, 10 et 11mes divisions militaires, le nomma au commandement des Pyrénées-Orientales. — Ces lettres n'étaient que provisoires, mais elles confirmaient au titulaire les honneurs et prérogatives attachées à ce grade, en attendant qu'il eût reçu du ministre du roi l'expédition de son brevet. Elles sont datées de Toulouse, le 2 août 1815, et signées *Louis-Antoine*.

Digitized by Google

Deux années après, il fut fait grand officier de la légion-d'honneur (10 mars 1817), et quitta pour toujours la vie militaire.

Il mourut à Sansais, près Niort, le 11 mars 1837.

— Les dernières années de l'héroïque carrière de Chabot n'offrent rien que puisse recueillir l'histoire. Il ne se mêla point aux luttes politiques du parti libéral, et subissait avec la résignation d'un homme habitué à une longue discipline, le joug des Bourbons. En 1831, il présida un banquet patriotique très nombreux, dont les tables étaient dressées dans les allées de la Brèche; il porta avec un enthousiasme juvénile des toasts à la liberté, à la patrie, nobles idoles pour lesquels il avait versé la plus généreuse portion de son sang.

Quelques années avant de mourir, il écrivit de sa main le grand épisode de son commandement des Iles Ioniennes. Des faits précieux et qui ne pouvaient être connus que de lui seul, y étaient, dit-on, consignés. Nous avons fait d'inutiles efforts pour nous procurer ce précieux manuscrit.

Il y aurait aussi à relever dans ce *Mémoire* un grand nombre de réponses anecdotiques, de faits individuels attestant un sang-froid et une présence d'esprit remarquables. Nous n'osons les reproduire ici, dans la crainte de ne pouvoir les raconter avec assez d'exactitude.

Chabot est une des plus belles gloires militaires de notre département. Qu'on lui élève une colonne sur les lieux mêmes où il fut nommé officier dans un bataillon des Deux-Sèvres; et tous nos concitoyens applaudiront! J'ose en faire devant vous, Messieurs, la proposition, certain que cette manière de récompenser le courage d'un brave trouvera de l'écho parmi vous. Chabot sera pour la ville de Niort, ce que sont à Versailles, à Strasbourg, à Valence, etc., Lazare Hoche, Kléber et Championnet!!!

M. Garnier, président du tribunal civil à Melle, a bien voulu mettre à notre disposition toutes les richesses de sa belle collection poitevine. Nous y avons rencontré un très grand nombre de lettres du général Chabot. Nous remercions M. Garnier de sa bienveillance avec la plus vive gratitude.

Digitized by Google

NOTICE

SUR QUELQUES

COQUILLES DE LA FAMILLE DES AMMONIDÉES,

RECUEILLIES DANS LE TERRAIN JURASSIQUE DES DEUX-SÈVRES,

Par MM. BAUGIER et SAUZÉ.

De toutes les familles qui composent la grande division zoologique des mollusques, nulle peut-être n'a subi, dans la circonscription de ses genres, autant de vicissitudes que celle des Ammonidées.

Lorsque Cuvier publia, en 1817, sa classification du règne animal, il composa sa famille des *Ammonites*, des genres *ammonite*, *orbulite*, *baculite*, et *turrilite*. En 1818, Lamark restitua à cette famille le nom d'*ammonées* qu'il avait proposé pour elle dès 1809, dans sa Philosophie zoologique, et le genre *ammonocerate* qu'il y avait placé alors. L'année suivante elle fut enrichie par M. de Férussac, des genres *scaphite*, proposé par M. Sowerby, et *Hamite*, créé en 1811, par Parkinson. En 1825, elle reçut de M. de Blainville le nom d'*ammonacées* et fut composée des genres *discorbite*, *scaphite*, *ammonite* et *simplegade*.. Comprise par M. Latreille, dans sa tribu des *orthoceratès*, elle fut reconstituée comme l'avait faite M. de Ferussac, par le *Manuel des Mollusques*, que publia M. Rang, en 1829, sauf le genre *orbulite* qui dut en être distrait. — Enfin, M. Des-

Digitized by Google

hayes, en parlant du genre *hamite*, dans sa description des coquilles caractéristiques des terrains, en 1831, fit sentir la nécessité d'augmenter les genres qui composaient cette famille, en divisant le genre *hamite*, réceptacle obligé jusqu'alors de toutes les coquilles qu'on ne connaissait pas assez bien, pour les classer convenablement : il y proposait trois sections : la première, pour les coquilles courbées dans leur longueur sans former de spirale ; — la seconde, pour les coquilles droites qui se recourbent à leurs extrémités et se projettent de nouveau en une ligne droite, parallèle à la première ; — la troisième enfin, pour celles qui, commençant par un enroulement spiral, se projettent ensuite en ligne droite.

Adoptant et développant ces idées, aidé d'ailleurs par les découvertes récentes de la géologie, M. Alcide d'Orbigny, a créé en 1840, les genres *Crioceras*, *toxoceras*, *ancyloceras*, *ptychoceras* et *helicoceras*, qui réunis aux *ammonites*, aux *scaphites*, aux *hamites*, aux *baculites* et aux *turrilites* composent actuellement la belle et nombreuse famille des *ammonidées*, de l'ordre des *Céphalopodes syphonifères*.

La famille des ammonidées comprend donc toutes les coquilles spirales, droites, coudées, ou recourbées, multiloculaires, à cloisons découpées, surmontées d'une chambre grande et engainante, et communiquant avec elles par un syphon marginal.

Nulle famille n'est mieux ni plus naturellement circonscrite. Distincte de toutes les autres par sa disposition cloisonnée, et des familles voisines par les découpures de ses cloisons, elle renferme des genres qui passent les uns aux autres par le développement insensible et progressif d'une même forme, d'une forme typique, le cône multiloculaire qui porte le nom de *baculite*. — Si le cône est recourbé à l'une des extrémités de manière à ce que cette courbure s'applique sur le cône lui-même, c'est un *ptychoceras*. — S'il est coudé à ses deux extrémités, sans qu'il y ait adhérence au retour sur la branche principale, c'est un *hamite*. — Le cône est-il seulement arqué dans sa longueur ? C'est un *toxoceras*. — Lorsqu'il est complètement enroulé sur un même plan et que tous les tours de spire sont

Digitized by Google

contigus, il prend le nom *d'ammonite ;* — celui de *crioceras*, si les tours sont désunis ; — si le dernier tour seulement se sépare des autres pour se prolonger et se recourber de nouveau en forme de crosse, c'est un *scaphite ;* — si, les tours de la spire étant désunis, le dernier s'élance en une ligne droite ou légèrement arquée, longue et recourbée à son extrémité, il devient un *ancyloceras*. — Enfin, lorsque le cône est tordu en une spirale oblique, à tours réunis, il s'appelle *turrilite;—hélicoceras*, quand ces tours sont disjoints.

Aucune espèce de cette famille n'existe aujourd'hui à l'état vivant : elles sont toutes enfouies dans les couches terrestres, et c'est ce qui explique les vicissitudes que sa formation a éprouvées et pourra éprouver encore, soumise qu'elle est à toutes les chances des découvertes géologiques.

De même que Parkinson avait créé le genre hamite aux dépens du genre baculite, c'est aux dépens du genre hamite lui-même, que M. d'Orbigny a complété la série des genres que nous avons énumérés plus haut, et dont nous avons donné une description succincte. — C'est à cette famille, c'est à quelques-uns de ces genres qu'appartiennent les coquilles, nouvelles pour la plupart, qui font l'objet de cette notice. — Des échantillons que nous avons recueillis, les uns sont assez complets pour que leur détermination nous ait paru facile ; les autres, en fragmens assez mal conservés, ne peuvent être que des sujets de doute : nous allons essayer de décrire les uns et les autres.

Genre Toxoceras.

Nous ne sachons pas qu'aucune espèce de toxoceras ait encore été rencontrée dans des terrains antérieurs à la craie. Elles étaient circonscrites jusqu'ici dans l'étage inférieur de ce terrain. M. d'Orbigny les donnait comme caractéristiques des couches néocomiennes ; voici ce que dit, à ce sujet, le savant auteur de la Paléontologie française :

« Les Toxoceras, comme les autres genres de la famille des ammonidées, ne vivent plus au sein des mers. Ils sont ensevelis dans les couches terrestres. Si je scrute les faunes propres aux diverses formations, je n'en trou-

Digitized by Google

verai aucune trace dans les terrains de transition, dans le muschelkalk, ni même dans les terrains jurassiques. Les toxoceras ont paru pour la première fois sur le globe avec les crioceras, les ptychoceras, les hamites, les scaphites, à la première période des terrains cretacés, les terrains néocomiens. Les toxoceras, inconnus jusqu'ici dans les terrains jurassiques, se seraient montrés pour la première fois dans les couches néocomiennes inférieures, ayant de suite atteint le maximum de leur développement numérique, en diminuant de la moitié de ce nombre dans les couches supérieures de cet étage, où elles disparaissent peut-être pour toujours..... Ainsi les toxoceras se seraient montrés avec la première époque des terrains néocomiens et n'auraient pas survécu aux dernières couches de ce terrain, n'ayant fait alors que se montrer momentanément sur le globe. — Cette restriction de couches est d'autant plus favorable à la géologie, qu'on est *presque certain* d'être sur les terrains néocomiens, chaque fois qu'on trouve des toxoceras (1).

Cette certitude, que M. d'Orbigny, ne donnait du reste qu'avec hésitation, n'est plus possible aujourd'hui, puisque voici des toxoceras qui se rencontrent dans le terrain jurassique.

Toxoceras Orbignyi.

(Planche I; fig. 1, 2, 3, 4.)

Dimensions.

Développement.	350 millim.
Largeur au gros bout.	26
Épaisseur.	20
Distance de l'arc à sa corde supposée.	54

Coquille allongée, arquée, un peu comprimée, et ornée en travers de côtes anguleuses, inégales, irrégulières, et marquées généralement de chaque côté de deux tubercules subdorsaux, dont l'externe est épineux et plus gros que l'interne. Quelquefois les tubercules manquent sur l'un

(1) D'ORBIGNY, *Pal. franç.*, tom. I, pag. 473, 489 et 490.

Digitized by Google

des deux rangs ; les côtes ne se prolongent pas sur le dos, qui paraît marqué d'un sillon continu. Elles s'étendent sur la partie ventrale, où l'on remarque une légère dépression, en lignes minces, arquées, formant un angle dont le sommet arrondi est en dessus, du côté de la bouche. — *Bouche* oblongue, arrondie en dessous, saillante en dessus, et suivant les sinuosités des côtes de la coquille. — *Cloisons* symétriques, finement découpées. Lobe dorsal plus large et aussi long que le lobe latéral supérieur, divisé en deux branches ornées de trois petites ramifications. — Selle dorsale large, formée de deux branches bifurquées à leur sommet. — Lobe latéral supérieur moins large que le lobe dorsal, divisé en trois branches, irrégulières, dont la médiane est la plus longue et l'interne la plus courte. — Selle latérale un peu moins longue et moins large que la précédente, et non bifurquée. — Lobe latéral inférieur plus petit que le précédent, mais divisé comme lui. — Selle ventrale presqu'aussi grande que la selle dorsale, profondément divisée en deux branches par un lobe supplémentaire. — Lobe ventral presqu'aussi grand que le latéral supérieur, et à peu près divisé comme lui.

Rapports et différences. — Comparé à l'un des toxoceras de la craie, au *toxoceras requienianus*, par exemple, le *toxoceras Orbignyi* lui ressemble par sa forme générale, par ses côtes ornées de tubercules ; il en diffère en ce que ses côtes sont inégales, irrégulières, inégalement chargées de tubercules, et en ce qu'il en a ordinairement deux de chaque côté, tandis que l'autre n'en a qu'un seul.

Localité. — Cette belle espèce appartient à l'oolite inférieure et a été trouvée à Mougon et dans de la vallée du Lambon, entre Thorigné et Vitré.

Observations. — Elle paraît ne pas affecter une grande constance dans les caractères de son ornementation ; quelquefois les tubercules disparaissent sur l'un des rangs, et la côte à laquelle ils correspondent n'en porte qu'un seul. Ces côtes elles-mêmes varient beaucoup de grosseur, ainsi que les tubercules ; sur certains échantillons les côtes et les tubercules semblent s'effacer presqu'entièrement.

Digitized by Google

Nous avons dédié ce toxoceras à M. d'Orbigny (Alcide). C'est un hommage au savant naturaliste à qui la science doit tant d'importans travaux, et à qui ce genre doit son nom.

Toxoceras æqualicostatus.

(Planche II, fig. 4, 5, 6 7).

Dimensions.

Développement.	300 millim.
Largeur au gros bout.	25
Épaisseur.	20
Distance de l'arc de la coquille à la corde.	40

Coquille allongée, arquée, un peu déprimée, ornée sur toute sa surface de côtes égales, régulières, anguleuses, assez saillantes, amincies sur la partie ventrale, où elles se relèvent vers la bouche, et marquées vers le dos, où elles s'interrompent, de deux rangées de tubercules de chaque côté. — *Bouche* arrondie. — *Cloisons* symétriques. — Lobe dorsal pourvu de deux branches égales et assez allongées. — Selle dorsale grande, divisée en deux branches finement découpées. — Lobe latéral supérieur, un peu moins long que le dorsal, et divisé en trois digitations. — Selle latérale, aussi grande que la précédente, mais non bifurquée. — Lobe latéral inférieur plus grand que les deux autres, orné de trois divisions dentelées, inégales, dont la médiane est la plus grande, et l'interne la plus petite. — Selle ventrale plus large que les deux autres et profondément divisée en deux branches par un lobe supplémentaire. — Lobe ventral aussi long et moins large que le lobe inférieur et divisé comme lui en trois digitations.

Rapports et différences. — Ce toxoceras ressemble au *toxoceras Orbignyi* par sa courbure et sa forme générale; mais ses côtes sont régulières, plus épaisses, invariablement ornées de tubercules, et les divisions de ses cloisons ne sont pas les mêmes. — Le lobe le plus grand dans le *toxoceras Orbignyi* est le latéral supérieur; dans celui-ci, c'est le latéral inférieur. — La selle latérale est proportionnellement plus grande que dans le premier.

Localité. — Il a été recueilli à Mougon, dans l'oolite inférieure.

Digitized by Google

Observations. — Nous l'avons regardé d'abord comme une variété du premier ; mais l'examen des divisions de ses cloisons nous a décidé à en faire une espèce à part.

Toxoceras Garani.

(Planche II, fig. 1, 2, 3).

Dimensions.

Développement.	200 millim.
Largeur au gros bout.	17
Epaisseur.	13
Distance de l'arc à la corde.	30

Coquille allongée, recourbée, comprimée, ornée de côtes irrégulières, inégales, rapprochées, qui s'effacent presqu'entièrement à la partie ventrale, où l'on n'en voit que quelques-unes arquées et se relevant du côté de la bouche, et qui deviennent plus saillantes à la partie dorsale où elles s'interrompent brusquement, pour laisser sur le dos de la coquille un sillon continu. Sur le flanc, ces côtes sont très arquées, anguleuses même vers la bouche surtout, et le sommet de ces angles tourné vers le haut est épaissi de façon à ce que leur série trace comme une carène sur toute la partie latérale. — *Bouche* ovale. — *Cloisons* symétriques, lobe dorsal plus grand que le lobe ventral, moins que le lobe latéral supérieur.

Rapports et différences. — Ce toxoceras a beaucoup d'analogie avec le *T. Orbignyi*, par sa forme et par l'irrégularité de ses côtes : mais il en diffère essentiellement par l'absence complète de tubercules, et par la courbure anguleuse de ses côtes, si remarquable sur toute sa partie latérale.

Localité. — Il a été recueilli à la Mothe-St-Héray, dans la grande oolite.

Observations — La singulière disposition des côtes de ce toxoceras, si arquées en approchant de la bouche, n'indiquerait-elle point que cette bouche, comme celle de certains ammonites, était armée de cueillerons ?

Nous le dédions à M. Garan (Félix), de Saint-Maixent, qui s'occupe avec talent et succès, dans nos contrées, d'études géologiques.

Digitized by Google

Toxoceras? cylindricus.

(Planche II, fig. 8, 9, 10).

Dimension.

Largeur et épaisseur au gros bout. . . . . 12 millim.

Coquille assez recourbée, cylindrique, couverte de côtes légères, serrées, égales, à peine interrompues sur le dos par un petit sillon, et formant sur la partie ventrale une faible courbure dont le sommet est du côté de la bouche. — *Bouche* et *cloisons* inconnues.

Rapports et différences. — Cette coquille se distingue des autres par la tenuité et le rapprochement de ses côtes, par l'absence de tout tubercule, et par sa forme parfaitement arrondie.

Localité. — Elle a été trouvée dans la couche marneuse supérieure au banc coquillier de Mougon (oolite infér.).

Ce n'est qu'avec doute que nous plaçons cette coquille ainsi que les quatre suivantes dans le genre toxoceras.

Toxoceras? obliquus.

(Planche III, fig. 17, 18.)

Ce fragment est droit. Il a 50 mill. de longueur, 7 de diamètre. Il est orné de côtes transverses, très obliques, aplaties, assez espacées, disparaissant sur la partie ventrale, et devenant plus saillantes vers le dos, où elles s'interrompent sans former de tubercules. — Lobe dorsal allongé; — selle dorsale assez grande, divisée en deux branches. — Lobe latéral supérieur, plus petit que le dorsal et composé de trois digitations aigües. — Selle latérale moins large que la précédente et formée d'une seule branche palmée. — Lobe latéral inférieur, plus grand que le latéral supérieur, aussi long et plus large que le dorsal, orné de trois branches inégales, dont la médiane est la plus allongée. — Selle ventrale bifurquée, comme la selle dorsale. — Lobe ventral, presqu'aussi grand que le précédent et comme lui formé de trois branches digitées.

Digitized by Google

Rapports et différences. — Ce fragment, par la disposition de ses lobes et de ses selles, et par les côtes dont il est pourvu, se rapprocherait des genres toxoceras et ancyloceras. Il diffère de ceux que nous avons décrit par sa structure droite et par l'obliquité de ses côtes.

Localité. — Mougon, dans l'oolite inférieure.

Toxoceras? rarispina.

(Planche III, fig. 19, 20.)

Ce fragment n'a que 20 mill. de longueur sur un diamètre de 15. Il porte des côtes obliques très légères, à peine visibles, et à l'extrémité de l'une de ses côtes, à l'endroit où elles s'interrompent, vers le dos, on remarque de chaque côté un petit tubercule. Les tubercules de cette coquille devaient être assez espacés, puisque ce sont les seuls qu'on voie sur ce morceau.

Localité. — Mougon, dans l'oolite inférieure.

Toxoceras? tuberculatus.

(Planche IV, fig. 1, 2.)

Longueur. . . . . 60 millim.
Diamètre. . . . . 12 millim. sur 10.

Coquille un peu déprimée, ornée de côtes saillantes, arrondies, régulièrement espacées, obliques, interrompues vers le dos, où elles se terminent de chaque côté par un tubercule. — *Cloisons* inconnues.

Localité. — Niort, dans le terrain oxfordien inférieur.

Toxoceras? tenuis.

(Planche IV, fig. 3, 4, 5.)

Développement.

Longueur. . . . . 70 millim.
Diamètre. . . . . 12 millim. sur 8.

Coquille droite, un peu déprimée, ornée de sillons transversaux,

Digitized by Google

obliques, réguliers, rapprochés, disparaissant presque sur la partie ventrale, et s'interrompant sur le dos, où ils laissent un sillon assez large et convexe. — Ce fragment est coudé vers la moitié de sa longueur, et à partir de l'angle qu'il forme, du côté de la bouche, les sillons se rapprochent, deviennent irréguliers, plus obliques, et se prolongent quelquefois sur la partie dorsale. — *Cloisons* inconnues.

Localité. — Il a été recueilli dans la grande oolite, près Niort.

Rapports et différences. — Il ressemble au *toxoceras obliquus*, mais ses côtes sont plus serrées, plus minces, sa forme générale est plus droite.

Genre Ancyloceras.

Une seule espèce du genre ancyloceras était connue jusqu'à ce jour dans le terrain jurassique: c'est l'*ancyloceras annulatus* décrit par MM. Sowerby et Deshayes, sous le nom d'*hamites annulatus*, et donné par ce dernier comme caractéristique de l'oolite ferrugineuse. M. d'Orbigny, en classant cette coquille dans son genre ancyloceras, l'indique comme caractérisant l'oolite inférieure du Calvados et des Deux-Sèvres. — Nous ne la décrirons point; nous dirons seulement qu'elle est fort abondante à Mougon, avec nos autres fossiles, et qu'on en rencontre quelques fragmens à Niort et à la Motbe-Saint-Héray, dans la grande oolite, et le calcaire oxfordien inférieur. Deux autres espèces se rencontrent avec elle.

Ancyloceras bisplnatus.

(Planche III, fig. 4, 5, 6, 7, et planche IV, fig. 6, 7, 8.)

Dimensions.

Développement.	60 millim.	Le Fragment de la planche IV a de longueur 80 millimètres, ce qui suppose une centaine de millimètres de développement.
Diamètre de la spirale.	25	
Largeur au gros bout.	8	
Epaisseur.	7	

Coquille elliptique, allongée, la crosse étant assez éloignée de la spire. — Spire formée de deux tours séparées, occupant à peu près la moitié de

Digitized by Google

la coquille, et se projetant en une ligne légèrement arquée, et terminé, par une crosse. — Toute la surface est ornée de côtes saillantes, anguleuses, assez rapprochées, régulières, diminuant d'épaisseur sur la partie ventrale où elles forment un angle dont le sommet est du côté de la bouche vers le haut, et où l'on remarque un léger sillon. Vers le dos, les côtes s'interrompent et sont terminées de chaque côté par une double rangée de tubercules dont l'externe est épineux. — *Cloisons* symétriques. — Lobe dorsal formé de deux divisions dentelées, et aussi long que le lobe latéral supérieur. — Selle dorsale assez large, divisée en deux branches à peu près égales. — Lobe latéral supérieur, formé de trois folioles aigües, aussi long et aussi large que le précédent. — Selle latérale, presqu'aussi large et aussi haute que la selle dorsale, mais non bifurquée. — Lobe latéral inférieur, aussi long que le lobe latéral supérieur, et divisé à peu près comme lui. — Selle ventrale plus grande que les autres, formée de deux branches dont l'interne est la plus petite. — Lobe ventral allongé et dentelé.

Rapports et différences. — Cet ancyloceras a les plus grands rapports avec l'*ancyloceras annulatus*. Il s'en distingue par sa double rangée de tubercules subdorsaux, qui manquent totalement chez l'autre. Ce caractère lui est commun avec le *toxoceras æqualicostatus*.

Localité. — Il se trouve en abondance, mais peu complet, dans l'oolite inférieure de Mougon. — Nous en avons recueilli aussi des fragmens dans la grande oolite, à Niort, et dans le calcaire oxfordien inférieur de Niort et de la Mothe-St-Héray.

Ancyloceras distans.

(Planche III, fig. 8, 9, 10.)

Dimensions.

Grand diamètre de la spire.	20 millim.
Diamètre au gros bout.	5

Coquille elliptique dans son ensemble. — Spire formée de deux tours

Digitized by Google

cylindriques espacées. Toute la coquille est ornée régulièrement de côtes fort distantes, saillantes, aigües, amincies et flexueuses vers la bouche sur la partie ventrale, et terminées de chaque côté, vers le dos où elles disparaissent, par deux tubercules. — *Cloisons* inconnues.

Rapports et différences. — L'*ancyloceras distans*, semblable au précédent par ses côtes ornées de tubercules, en diffère par la distance qui sépare ses côtes et par la forme parfaitement cylindrique de son tube.

Localité. — Il a été trouvé à la Mothe-Saint-Héray, dans le calcaire oxfordien inférieur.

Ancyloceras spinatus.

(Planche IV, fig. 9, 10, 11.)

Dimensions.

Longueur. . . . . 30 millim.

Épaisseur, au gros bout. . . . . 9 millim. sur 7.

Coquille arquée, un peu déprimée, chargée de côtes transverses, saillantes, aigues, irrégulièrement espacées, se terminant de chaque côté, sur le dos où elles laissent un étroit sillon, par un tubercule aigu. — Détails de cloisons inconnus.

Localité. — Niort, dans la grande oolite.

Rapports et différences. — Ressemblant par sa forme générale, à l'*ancyloceras distans* celui-ci en diffère en ce que les côtes transverses sont moins régulièrement espacées et se terminent par une seule rangée de tubercules dorsaux. Il diffère aussi de l'*ancyloceras annulatus* par ses côtes plus espacées et par ses tubercules qui manquent complètement à l'*annulatus*. Enfin, il se distingue de l'*ancyloceras bispinatus*, parce qu'il a ses côtes moins rapprochées, et un seul rang de tubercules.

Genre Hélicoceras.

Le genre hélicoceras était complètement inconnu avant la publication de la paléontologie française. M. d'Orbigny l'a proposé pour deux petites

Digitized by Google

coquilles recueillies dans l'étage du gault, dans le Var et dans l'Aube: nous en avons recueilli une dans l'oolite inférieure.

Hélicocéras Teilleuxi.

(Planche III, fig. 11, 12, 13, 14, 15, 16.)

Dimensions.

Diamètre supérieur. . . . . 10 millim.
Diamètre de la bouche. 4

Coquille courte, spire sénestre, très lâche, composée de tours disjoints, ornés de côtes transverses, égales, simples, serrées, légères, interrompues sur le dos qui paraît marqué d'un sillon, et disparaissant presque sur la partie ventrale. — *Ombilic* large. — *Bouche* arrondie. — *Cloisons* inconnues.

Localité. — Cette jolie petite coquille a été recueillie à Mougon, dans l'oolite inférieure; nous en avons trouvé à Celles, dans le même terrain, un fragment d'un diamètre plus grand.

Il a 20 millimètres de longueur, et la bouche en a 6 de diamètre.

Nous dédions cette espèce à notre collègue le docteur Teilleux, qui consacre à notre pays son talent et ses soins.

Aperçu géologique.

Si nous considérons les coquilles dont nous venons de parler, sous le rapport de leur gisement, nous trouverons qu'elles sont disséminées dans les couches les plus anciennes du terrain jurassique, et ne dépassent pas le terrain corallien. Elles sont ainsi réparties :

Dans l'oolite inférieure, 5 toxoceras (*T. Orbigny*, *æqualicostatus*, *cylindricus*, *obliquus et rarispina*); 2 ancyloceras (A. *Annulatus*, *bispinatus*); 1 hélicoceras (*H. Teilleuxi*).

Dans la grande oolite, 2 toxoceras (*T. Garani et Tenuis*); 3 ancyloceras (*A. annulatus, spinatus et bispinatus*):

Digitized by Google

Dans le calcaire oxfordien inférieur, 1 toxoceras (*T. tuberculatus*); 3 ancyloceras (A. *annulatus, distans et bispinatus*).

Les toxoceras se montrent dans ces trois étages, ainsi que les ancyloceras. Les hélicoceras ne dépassent pas l'oolite inférieure. Deux espèces, l'*ancyloceras annulatus* et l'*ancyloceras bispinatus*, sont communes aux trois.

Conclusion.

Il résulte de ce qui précède :

1° Que la faune de l'époque où se sont formées les premières assises du terrain jurassique, était plus riche en mollusques de la famille des ammonidées qu'on ne l'avait cru jusqu'à ce jour. Outre les genres ammonite et hamite, les seuls qui y eussent été reconnus, elle possédait les toxoceras et les hélicoceras qui y comptaient, les premiers au moins trois espèces, et le second une ; et le genre ancyloceras (hamite), au lieu d'une qu'on y connaissait, y était représenté par quatre espèces.

2° Que le genre toxoceras ne peut pas servir de caractéristique aux couches anciennes du terrain crétacé, aux couches néocomiennes, puisqu'il se rencontre dans plusieurs étages de l'époque jurassique.

Digitized by Google

EXPLICATION

DES

PLANCHES.

Digitized by Google

PLANCHE I.

—

TOXOCERAS ORBIGNYI (Ool. inf.)

1. Vu de côté ;
2. Détail des cloisons ;
3. Fragment vu du côté du dos ;
4. Fragment vu du côté du ventre.

Digitized by Google

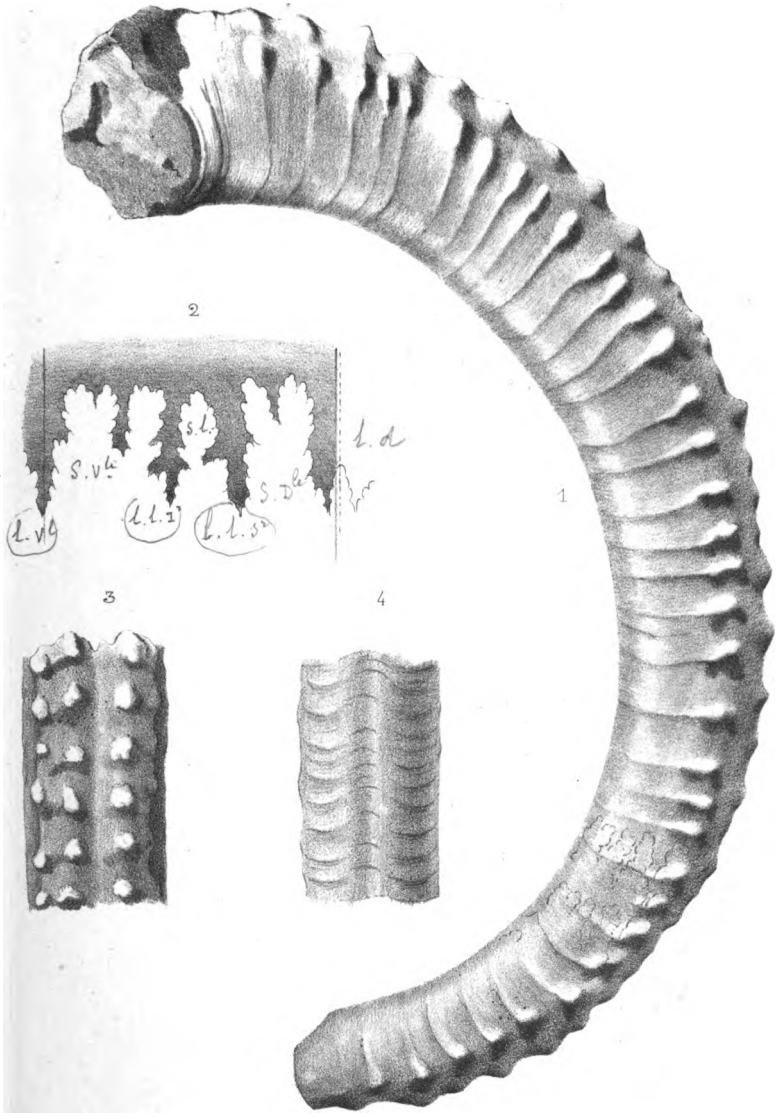

Digitized by Google

PL

TOXOCERAS

1. Vu de côté ;
2. Détail des cloisons ;
3. Fragment vu du côté du d
4. Fragment vu du côté du v

Digitized by Google

Digitized by Google

PLANCHE II.

—

1. Toxoceras Garani. (Gr. ool.);
2. *Id.*, vu du côté du dos;
3. *Id.*, vu du côté du ventre.
4. Toxoceras Æqualicostatus. (Ool. inf.);
5. *Id.*, vu du côté du ventre;
6. *Id.*, vu du côté du dos.
7. Détail des Cloisons.
8, 9, 10. Toxoceras cylindricus. (Ool. inf.).

Digitized by Google

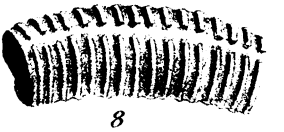

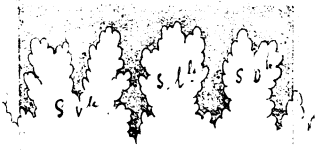

Lith Robin et Comp.

Baugier del.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

PLANCHE III.

—

1, 2, 3. Ancyloceras annulatus (ool. inf.; — gr. ool.; — oxf. inf.).
4. Ancyloceras bispinatus (ool. inf.; — gr. ool.; — oxf. inf.);
5. Le même, vu du côté du dos;
6. Le même, vu du côté du ventre;
7. Détail des cloisons du même.
8. Ancyloceras distans (oxf. inf.);
9. Le même, vu du côté du ventre;
10. Le même, vu du côté du dos.
11, 12, 13, 14, 15, 16. Hélicoceras Teilleuxi (ool. inf.).
17, 18. Toxoceras ? Obliquus (ool. inf.).
19, 20. Toxoceras ? Rarispina (ool. inf.).

Digitized by Google

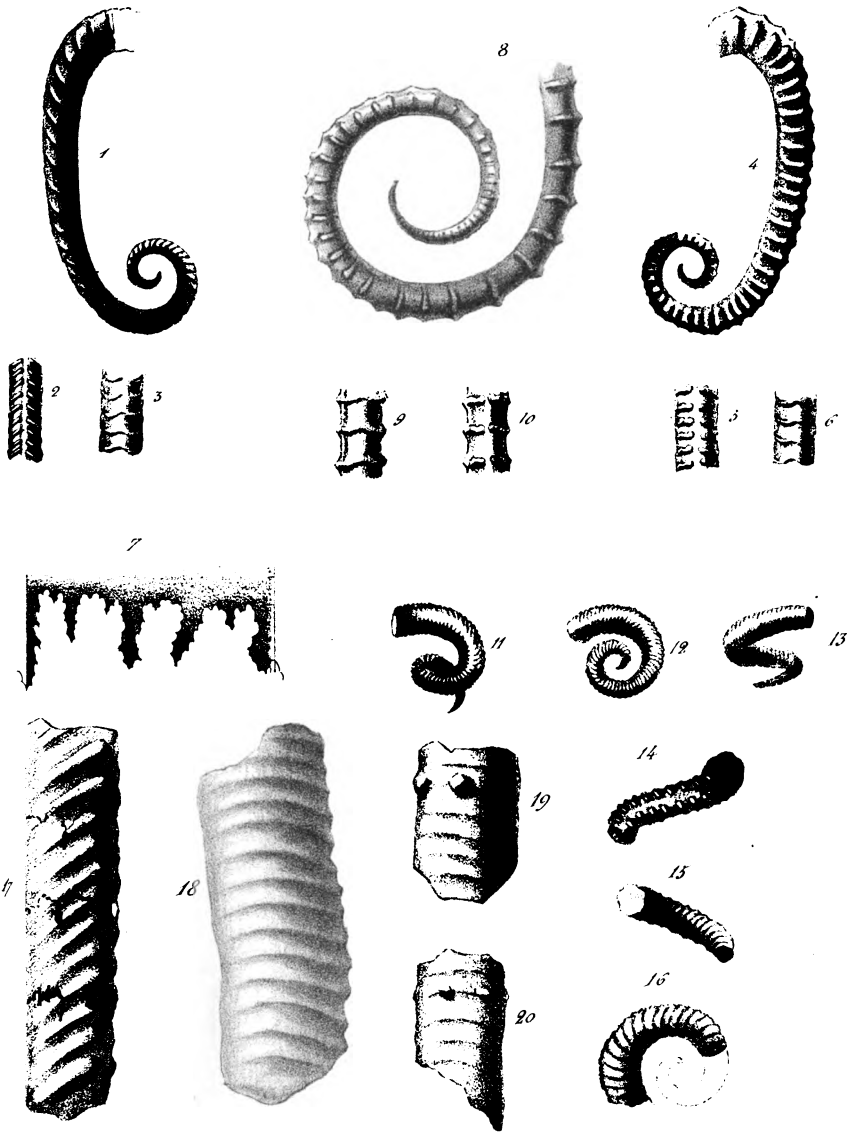

Saugier del.

Imp.ie Robin et Cie Mort

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

PLANCHE IV.

—

1, 2. Toxoceras ? Tuberculatus (oxf. inf.).
3. Toxoceras ? Tenuis (gr. ool.);
4. Le même, vu du côté du dos;
5. Le même, vu du côté du ventre.
6. Ancyloceras bispinatus (gr. ool.);
7. Le même, vu du côté du dos;
8. Le même, vu du côté du ventre.
9. Ancyloceras spinatus (gr. ool.);
10. Le même, vu du côté du dos;
11. Le même, vu du côté du ventre.

Digitized by Google

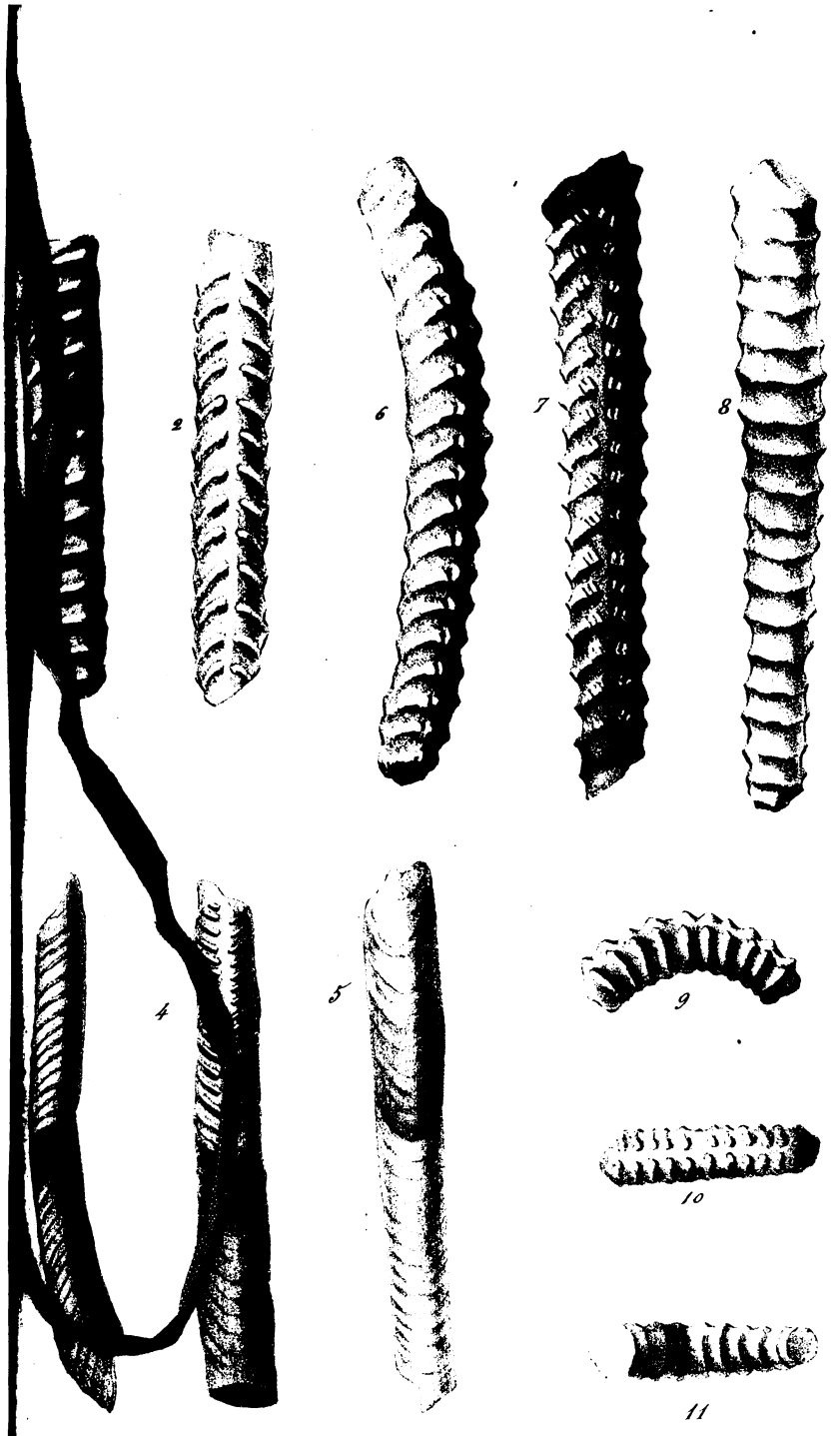

Lith. Robin et Comp.

Bangier del.

Digitized by Google

Digitized by Google

EXTRAITS DES MATÉRIAUX INÉDITS,

RECUEILLIS

Pour une Histoire de la Commune de Niort.

I.

COMMENTAIRES SUR LES MATIÈRES CONTENUES DANS LE REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DES CENT PAIRS DE LA VILLE DE NIORT,

DU 28 JUIN 1453 AU 19 SEPTEMBRE 1457.

NOTA : Ces Commentaires ont été rédigés d'après l'ordre des matières établi dans les Tables que j'ai dressées pour ce Registre.

En lisant ce Travail, il est important de se rappeler que je présente toujours les faits tels que je les trouve écrits, sans me préoccuper des modifications antérieures ou postérieures qui ont pu les affecter.

Etat Matériel du Registre.

Ce registre de délibérations est écrit sur du papier de fabrication grossière ; il était divisé en cahiers qui furent, par la suite, cousus et réunis. Le tout est couvert d'une feuille de parchemin et forme un volume de 152 pages.

Digitized by Google

L'humidité a fortement détérioré ce manuscrit. Les premières et les dernières feuilles sont en lambeaux ; de larges taches de moisissure ont envahi la plupart des pages, et, en quelques endroits, l'encre a disparu. Les articles que je n'ai pu déchiffrer sont indiqués dans le registre par un astérique.

OBSERVATIONS PRÉLIMINAIRES.

Les délibérations insérées dans ce registre embrassent un intervalle de quatre ans et trois mois, depuis le 28 juin 1453, jusqu'au 19 septembre 1457. On doit attacher une grande importance à la conservation de ce manuscrit ; car il contient à peu près les seuls documens qui nous restent pour écrire l'histoire de la ville de Niort, au XV^e^ siècle. De plus, ces documens sont inédits, puisque l'existence du volume qui les renferme avait été ignorée jusqu'à ce jour. En effet, l'inventaire des titres de la ville, rédigé en 1493, ne fait mention que de deux registres de délibérations, l'un de 1407, et l'autre de 1418. Augier de la Terraudière dit (page 327 de son livre) « qu'il existe au trésor de l'hôtel de ville deux vieux registres « en assez mauvais état, de 1400 et un peu au-dessus. » Ce sont, à n'en pas douter, les registres déjà cités dans l'inventaire de 1493. Au surplus, si Augier avait connu le registre de 1453 à 1457, il n'aurait pas oublié d'ajouter à la liste qu'il a publiée, les noms des sept maires de la ville que ce registre nous révèle.

Chap. 1^er^. — Privilèges.

1^re^ SECTION : PRIVILÈGES GÉNÉRAUX DE LA COMMUNE.

Dès l'année 1456, le corps de ville avait conçu le projet d'inventorier les chartes de la commune, et déjà les échevins cherchaient à faire rentrer au trésor les titres que certains bourgeois détenaient illégalement : l'inventaire projeté ne fut cependant rédigé qu'en l'année 1493.

Le rôle des échevins et des bourgeois de la ville, qu'on écrivit sur

Digitized by Google

parchemin, en 1454, est, depuis longtemps, perdu. Cette pièce aurait peut-être fourni quelques renseignemens sur les familles originaires de Niort.

2e SECTION : FOIRES.

La foire de la St-André exista seule à Niort, jusqu'en 1454 : cette foire était de fondation royale et remontait aux temps les plus reculés. Le 2 janvier 1454, le corps de ville arrêta que le maire qui devait aller à Tours, solliciter le roi Charles VII pour obtenir la création d'une chambre de parlement à Poitiers, demanderait aussi l'établissement à Niort, de deux nouvelles foires, dont l'une aurait lieu le jeudi *devers* la mi-carême, et l'autre, le jour de l'octave de la fête corps St-Jehan. Le roi accorda les deux nouvelles foires, et, le 19 mars, le maire présenta aux cent pairs assemblés les lettres-patentes délivrées à ce sujet : l'expédition de ces lettres à la chancellerie coûta douze écus, soit 217 francs 44 c. de notre monnaie actuelle.

Le 16 juin 1455, Charles VII affranchit les foires royales de toute imposition. Le 3 décembre 1456, le corps de ville députa Me Jehan Laidet, à Poitiers, pour obtenir l'exécutoire des élus, relativement aux franchises de la foire St-André. Me Laidet emporta avec lui une information rédigée par Me André Coiquet, lieutenant des élus à Niort, et par Guillaume Bourgougnon, greffier de la commune, sur le fait de la durée de la foire ; et enfin, le 23 décembre, Pierre Chaillé, procureur de la commune, rapporta de Poitiers le mandement royal et l'exécutoire des élus.

Les lettres-patentes du roi n'avaient autorisé les deux nouvelles foires que pour un an. Le terme était déjà expiré lorsque, le 19 novembre 1456, on résolut de faire les démarches nécessaires pour obtenir de la chancellerie un autre mandement ; on renouvela cette demande le 19 septembre 1457 ; ainsi, chaque année, il fallait solliciter une nouvelle autorisation. J'ignore par quel motif, la foire indiquée pour l'octave de la fête corps St-Jehan, fut reportée au 6 mai, jour de la fête de St-Jean devant la Porte

Digitized by Google

latine, et par quel motif encore, la foire du jeudi *devers* la mi-carême fut reportée au 6 février, jour de la fête de Ste-Agathe ; la coïncidence de cette dernière foire avec celle qui se tenait le même jour à Poitiers devint peut-être la cause du déplacement qu'elle éprouva.

3e SECTION : PRIVILÈGES DU CORPS DE VILLE.

Les échevins et les pairs se réunissaient en assemblée générale pour discuter et régler les affaires de la ville, ou se constituaient en cour d'échevinage pour passer certains actes et prononcer certains jugemens relatifs à l'administration de la cité. Cette cour exerçait une juridiction du premier degré sur les habitans jurés de la commune. Elle jugeait les délits de simple police, soit par elle-même, soit par l'entremise du juge des échevins : on pouvait appeler de ces arrêts au prévôt de Niort. Elle fixait le jour de l'ouverture des vendanges ; elle ordonnait aux marchands de blé de ne commencer leurs achats qu'à deux heures de l'après-midi, sous peine de confiscation des blés achetés avant l'heure indiquée. Le corps de ville avait le droit de visiter les bestiaux, les poissons de mer et d'eau douce, les draps et les cuirs que l'on vendait à Niort.

Les échevins s'assemblaient quelquefois en conseil particulier et décidaient alors certaines questions sans l'intervention des pairs.

Les assemblées étaient annoncées au son des cloches et de la trompette, ou pour me servir des mots usités au XVe siècle, « à son de trompe et de campane. » Elles se tenaient ordinairement dans la maison de la ville; cependant les cent pairs se réunirent le 8 septembre 1454, au parquet de la prévôté, et le 5 septembre 1455, dans l'aumônerie de St.-Georges, hors de la ville.

Le 12 septembre 1453, les sceaux de la commune furent envoyés à Paris pour être refondus et gravés. Cette délibération nous apprend qu'ils devaient peser six onces six gros; mais elle nous laisse ignorer l'espèce du métal dont ils étaient composés, ainsi que la légende et les armoiries dont ils étaient ornés.

Digitized by Google

4e SECTION : OFFICES MUNICIPAUX.

Le corps administratif de la ville de Niort se composait, avant 1461, de douze échevins et de quatre-vingt huit pairs. La réunion des échevins et des pairs se nommait le corps et collége de la ville, ou Nosseigneurs du corps de céans, ou enfin, l'assemblée des cent pairs. Le mot pair était la qualification générique : aussi le protocole de toutes les assemblées du XVe siècle est ainsi conçu : « Assemblée des cent pairs, bourgeois et « échevins. » Le nom d'échevin est rejeté à la fin de la phrase et ce n'est pas sans raison; car les échevins faisaient partie des cent pairs et n'en étaient qu'une fraction sans conséquence; dans les listes de présence, ils sont toujours inscrits sans ordre de préséance. Les cent pairs étaient égaux en droits et en pouvoir. Cette égalité disparut en 1461, par suite de l'anoblissement des maires et des échevins. Avant cette époque, on n'entend point parler de conseillers-jurés, ou d'échevins-conseillers. Cette désignation ne devint utile que pour augmenter le nombre des anoblis.

Jusqu'à ce jour, les historiens qui ont parlé de l'ancienne administration de la ville de Niort ont tous écrit que les membres du corps de ville étaient au nombre de cent, savoir : un maire, douze échevins, douze conseillers et soixante-quinze pairs. La Charte de Louis XI explique de la même manière la composition du corps de ville; cependant, les statuts de la commune de Rouen qui servirent de modèle pour la constitution de la commune de Niort portent, art. 1er : « Lorsqu'il s'agira de la nomination « du maire de Rouen, les cent pairs éliront trois hommes de probité « de la ville qu'ils présenteront au roi, afin qu'il choisisse pour maire « celui qui lui plaira. Du nombre des cent pairs, il en sera élu par « suffrages, vingt-quatre, dont douze seront appelés échevins et les « douze autres, conseillers; ils seront renouvelés tous les ans. » D'après le texte de cet article, on serait tenté de croire que le maire de Rouen était nommé en dehors des cent pairs; alors, le corps de ville aurait été composé de douze échevins, de douze conseillers et de soixante-quinze

Digitized by Google

pairs; le maire aurait complété le nombre de cent. Cette supposition est parfaitement en harmonie avec les lettres de Louis XI qui reconnaissent un maire, douze échevins, douze conseillers et soixante-quinze pairs; mais une grave difficulté me fait hésiter à accueillir une pareille organisation. En effet, il faut supposer encore que les maires ne faisaient partie du corps de ville que pendant l'année de leur exercice; car, autrement, le nombre des pairs se serait bientôt élevé au-delà de cent et le principe fondamental de l'institution aurait été faussé. Ainsi donc, ou l'on choisissait le maire parmi les cent pairs et alors le corps de ville était ainsi constitué : douze échevins, douze conseillers et soixante-seize pairs; ou l'on nommait le maire en dehors des cent pairs et alors le chef de la commune ne pouvait faire partie du corps de ville que dans le cas où une place de pair venait à vaquer. C'est dans cette disposition qu'il faut, peut-être, rechercher l'origine du droit de chaire dont les maires de Niort ont fait si souvent usage, droit qui donnait au maire en exercice la faculté de s'emparer de la première place d'échevin qui devenait vacante dans le cours de son année de mairie.

L'article qne j'ai cité plus haut, nous apprend que les échevins et les conseillers étaient renouvelés tous les ans. Ces statuts pouvaient convenir à la ville de Rouen, l'une des plus riches et des plus populeuses cités du royaume; mais la population de la ville de Niort n'était pas en rapport avec un corps administratif composé de cent personnes. Il fallut donc apporter quelques modifications à cette charte de commune. Au XV^e^ siècle, le nombre des échevins et des pairs se complétait difficilement. En 1456, on ne comptait que neuf échevins et soixante pairs environ; et en 1461, onze échevins paraissent seuls dans les lettres royales d'anoblissement : on dut renoncer à élire des échevins annuels et les maires furent nécessairement choisis parmi les cent pairs qui renfermaient tous les habitans notables de la ville. Cette dernière modification a été entièrement négligée par le rédacteur des lettres-patentes de Louis XI et par les auteurs qui ont puisé leurs renseignemens dans ce document officiel.

Digitized by Google

En effet, du texte de cette charte, il résulte évidemment que le corps de ville ne comprenait réellement que douze échevins, douze conseillers et soixante-quinze pairs, c'est-à-dire quatre-vingt-dix-neuf personnes, puisque le maire était, lui-même, échevin ou pair. A l'appui de ce que j'avance, on peut consulter l'article intitulé *Droit de chaire*, page 391 du livre d'Augier de la Terraudière, ainsi que la liste des échevins et des pairs insérée à la fin du même ouvrage. Je dois dire que dans le XVI^e^ siècle, j'ai trouvé le corps de ville divisé en deux parties distinctes, l'une composée de vingt-cinq échevins et conseillers, et l'autre de soixante-quinze pairs; mais cette organisation illégale est en désaccord avec les statuts constitutifs de la commune et avec les lettres de Louis XI qui ne reconnaissent que douze échevins et douze conseillers. Au surplus, je le répète, les conseillers n'ont existé à Niort qu'après la concession des priviléges de noblesse, en 1461.

Les pairs devaient être choisis parmi les jurés notables de la commune; mais, comme la population Niortaise était peu nombreuse au XV^e^ siècle, il arrivait souvent que des artisans siégeaient à l'hôtel de ville. Ainsi en 1456, un barbier nommé Gazerant et un certain Hugues Gasteblé furent élus pairs : leur réception n'eut lieu qu'après une vive discussion. Le 7 juin 1456, on arrêta que le maire, assisté du greffier et de six bourgeois, compléterait le nombre des pairs; cette décision nous prouve qu'une commission présidée par le maire, était quelquefois chargée du soin d'élire les pairs de la commune.

Douze membres du corps de ville, désignés par les suffrages des cent pairs réunis en assemblée générale, prenaient le titre d'échevins. Le 27 juin 1456, on nomma trois échevins pour remplacer ceux qui avaient disparu, soit par décès, soit par démission. Cette délibération nous fait connaître les noms des neuf anciens échevins et des trois nouveaux ; il est à regretter que le greffier de la commune n'ait pas jugé convenable de conserver le souvenir de ceux que l'on venait de remplacer.

Les maires étaient choisis indistinctement parmi les échevins, ou

Digitized by Google

parmi les pairs; et les pairs qui obtinrent les honneurs de la mairie ne parvinrent pas toujours à l'échevinage. Les maires étaient annuels, et pour qu'ils fussent immédiatement réélus, il fallait le concours de circonstances extraordinaires; on ne trouve, dans le XVIe siècle qu'un seul exemple de réélection. La plupart des maires n'exercèrent qu'une seule fois ces fonctions éminentes. C'est par ces mesures prises, sans aucun doute, dans les intérêts de l'autorité royale, que l'on affaiblissait la haute influence dont jouissait le maire de la ville de Niort, pendant son année d'exercice, influence populaire qui aurait grandi à l'aide de réélections successives et qui aurait pu, un jour, devenir dangereuse pour le maintien des prérogatives du pouvoir souverain.

Le 6 juin de chaque année le corps de ville nommait les trois candidats à la mairie; en 1454, cette élection n'eut lieu que le 7 juin; aussi, comme il fallait préalablement soumettre les trois candidats au choix du sénéchal du Poitou, le trompette de ville chargé de cette mission, ne put revenir de Poitiers en temps utile et l'installation du maire fut retardée d'un jour. On avait prévu ce contre-temps et pour en éviter le retour, on avait décidé, le 7 juin 1454, que l'élection des candidats à la mairie se ferait désormais le premier jour du mois de juin; mais on revint sur cette décision et le 26 mai 1455, on arrêta que l'élection aurait lieu comme par le passé.

Voici le tableau des candidats à la mairie qui furent présentés au choix du sénéchal, pendant les quatre années qui s'écoulèrent, depuis 1454 jusqu'en 1457.

En 1454, 79 votans donnèrent à Me Guillaume Laidet, 50 suffrages; à sire Jehan Bastier, 45 suffrages; à sire Jehan Laidet, l'aîné, 35 suffrages. Le sénéchal choisit pour maire sire Jehan Laidet, l'aîné, quoiqu'il ne fut porté qu'au 3e rang.

En 1455, 72 votans donnèrent à Me Jehan Yver, 47 suffrages; à Me Guillaume Laidet, 34 suffrages; à Me Jehan Jau, 32 suffrages. Sire Jehan Bastier n'avait obtenu que 31 suffrages et par conséquent ne fit

Digitized by Google

point partie des candidats, pour cette année. Le maire nommé par le sénéchal, fut Me Guillaume Laidet, porté au 2e rang.

En 1456, 67 votans donnèrent à Me Jehan Yver, 45 suffrages; à Me Pierre Tavea, 44 suffrages; à sire Jehan Bastier, 42 suffrages. Le sénéchal choisit pour maire Me Jehan Yver.

En 1457, 67 votans donnèrent à Me Jehan Jau, 45 suffrages; à Me Pierre Tavea, 44 suffrages; à Me Jehan Laidet, 28 suffrages. Sire Jehan Bastier n'obtint que 27 suffrages. Me Pierre Tavea fut nommé maire.

On voit déjà que le sénéchal choisissait le maire, à son gré, sans avoir égard au nombre des suffrages qu'avait obtenus chaque candidat. Si d'autres registres de délibérations avaient échappé à l'influence destructive du temps, nous aurions comparé les listes des candidats à la mairie avec les nominations définitives faites par le sénéchal, et de ce rapprochement, auraient, peut-être, surgi quelques renseignemens curieux. La tactique employée par le corps de ville pour obtenir un maire de son choix et la prédilection du sénéchal pour certains candidats nous auraient été ainsi révélées. Mais du fragment qui nous reste, nous ne pouvons tirer que des inductions hasardées. Cependant je livre aux réflexions du lecteur les considérations suivantes : ne semble-t-il pas résulter du tableau dressé pour ces quatre années que, 1° le candidat, choisi pour maire, ne paraissait de nouveau sur la liste de présentation, qu'après plusieurs années; 2° le choix du sénéchal ne s'arrêtait que sur un candidat présenté au moins deux années de suite; 3° un parti nombreux désirait avoir pour maire sire Jehan Bastier qui déjà avait exercé ces fonctions, et le sénéchal, je ne sais par quels motifs, écartait toujours ce candidat.

Le 11 juin, jour de la St-Barnabé, les cent pairs se réunissaient pour procéder à l'installation du maire. Le nouvel élu prêtait, entre les mains de son prédécesseur, le serment « de traiter, de régir et de gouverner « la ville sous l'obéissance du roi. » Il renouvelait de suite ce serment entre les mains du lieutenant du sénéchal de Poitou, résidant à Niort.

Digitized by Google

Après avoir rempli ces formalités, il était conduit en pompe à la chaire élevée sur laquelle il devait siéger ; puis on lui remettait les clefs et les sceaux de la ville. Alors le maire était installé et le son des cloches annonçait au peuple qu'un nouveau chef présidait aux destinées de la commune.

L'élection des officiers du corps de ville avait lieu vers la fin du mois de juin. Ces fonctionnaires étaient au nombre de quatre : un procureur, aux gages de 10 livres par an, soit 60 fr. 40 c. de notre monnaie. Il représentait la commune et agissait au nom du corps de ville dans toutes les affaires contentieuses : on lui délivrait une procuration générale dont on peut lire le texte, p. 91 du registre ; un receveur des deniers de la commune, aux gages de 15 livres par an, soit 90 fr. 60 c. de notre monnaie ; un secrétaire-greffier et un contrôleur des comptes et des écritures, chacun d'eux aux gages de 100 sols par an, soit 30 fr. 20 c. de notre monnaie. Ces officiers, nommés pour un an, étaient rééligibles. Il paraît, cependant, qu'ils ne commencèrent à être soumis à l'élection annuelle qu'à dater de l'an 1454, et qu'antérieurement, ils étaient élus pour plusieurs années. Avant de prendre possession de leurs emplois, ils prêtaient serment entre les mains du maire. Voici le texte du serment que le receveur de la commune prêta le 19 septembre 1457. « Il promet par la foy et serment de son « corps et par l'obligation de tous et chacun de ses biens de traiter bien « et profitablement lesdits deniers et rendre bon compte et reliqua toute- « fois que métier sera, à qui il appartiendra et s'oblige par prise de corps « comme pour les propres dettes du roi. »

On nommait aussi, à la même époque, des officiers subalternes tels que, quatre visiteurs des bêtes vives, trois visiteurs du poisson, quatre visiteurs des draps fourestiers, deux visiteurs des cuirs et quatre sergens de ville ; le trompette de la ville était l'un des sergens : son office consistait à publier dans les rues, les ordonnances de police, et à annoncer le jour et l'heure des assemblées des cent pairs. De plus, il faisait, chaque année, un voyage à Poitiers pour porter au sénéchal le procès-verbal de l'élection des candidats à la mairie. Afin d'être toujours prêt à remplir ses diverses fonc-

Digitized by Google

tions, il ne pouvait sortir de la ville sans la permission du maire; en enfreignant cette ordonnance, il encourait la perte de son emploi.

On lit, page 61 du registre : « Assemblée faite (le 18 avril 1455) par « nous Jehan Jau, licencié en lois, lieutenant du maire. » Je crois qu'à cette époque il n'y avait point de lieutenant de maire en titre et que, seulement, le corps de ville choisissait un des cent pairs pour remplacer le maire, lorsque celui-ci était malade, ou absent pour les affaires de la commune.

Nous devons parler aussi des portiers de la ville. Le 12 septembre 1453, leur nombre fut réduit de moitié; on ne conserva qu'un seul portier pour chacune des trois portes. Leurs gages étaient payés à l'aide d'une imposition extraordinaire mise, chaque année, sur les maisons de la ville.

Chap. II. — Impôts.

1re SECTION : IMPÔTS AU PROFIT DE LA VILLE, CONNUS SOUS LE NOM D'OCTROIS.

Les octrois se composaient : 1° du droit de dixième sur le vin vendu en détail dans la ville et dans les faubourgs de Niort; 2° du droit de barrage qui se percevait aux trois portes de la ville sur les charrettes et les chevaux de charge; 3° du poids de la ville : sous cette désignation étaient comprises les mesures-étalons de poids, de longueur et de capacité qui servaient à vérifier les poids et mesures des marchands, ainsi qu'à peser et à mesurer les marchandises qui entraient dans la ville.

Chaque année, au mois de juin, ces droits étaient mis en adjudication et donnés au dernier et plus offrant enchérisseur, pour en jouir depuis le 1er juillet jusqu'au 30 juin de l'année suivante. Le maire seul avait le droit de procéder aux adjudications; cependant, cette opération avait lieu publiquement dans la maison commune, en présence de quelques membres du corps de ville.

Digitized by Google

		l. s. d.	l. s.	l. s.
Le 10e du vin fut affermé,	en 1454,	220 00 0;	en 1455, 200 00;	en 1456, 400 00.
Le barrage de la porte St.-Jehan,	id.	52 00 0;	id. 40 00;	id. 52 00.
Le barrage de la porte St.-Gelais,	id.	78 00 0;	id. 75 00;	id. 78 00.
Le barrage de la porte du pont,	id.	25 4 0;	id. 19 10;	id. 28 16.
Le poids de la ville,	id.	28 17 6;	id. 26 00;	id. 30 00.
Produit des droits d'octroi.	id.	404 1 6;	id. 360 10;	id. 588 16.

En 1455, le prix de la ferme des droits d'octroi éprouva une diminution sensible; on doit attribuer ce résultat à la peste qui désolait alors la ville de Niort : ce fléau apportait un obstacle insurmontable à la circulation des marchandises soumises aux droits. Mais, pourquoi en 1456, le dixième du vin fut-il affermé à un prix double de celui des adjudications précédentes? Je ne saurais expliquer ce fait d'une manière satisfaisante, à moins d'en rechercher la cause dans l'espoir d'une récolte abondante.

Les revenus de la ville paraissent être, par leur exiguité, fort peu en harmonie avec les dépenses que nécessitaient les réparations des fortifications, la poursuite des procès, les messages et les autres affaires de la commune; mais si l'on remarque qu'une livre de ce temps-là valait 6 fr. 4 c. de notre monnaie actuelle, on aura bientôt calculé que les droits d'octroi avaient rendu en 1454, une somme égale à 2430 fr. 61 c.; en 1455, une somme égale à 2177 fr. 42 c., et en 1456, une somme égale à 3556 fr. 35 c.

L'évêque de Poitiers et sire Jehan Pasquier, greffier des élus du Poitou, possédaient des vignes, aux environs de Niort. Le corps de ville exempta du droit de dixième, les vins provenant de leur crû, afin de se concilier les bonnes grâces de ces deux personnages qui pouvaient en certaines occasions rendre d'éminens services à la commune.

Les droits d'octroi étaient ordinairement accordés pour un an, quelquefois pour deux ans et rarement pour un temps plus long. Le 26 mai 1455, le corps de ville demanda que ces droits fussent confirmés pour trois ans : le 5 septembre suivant, le roi avait prolongé la concession des octrois,

Digitized by Google

mais seulement pour deux années. L'expédition des lettres-patentes coûta 9 liv., soit 54 fr. 36 c. Au mois d'août 1457, on obtint de nouvelles lettres de concession pour deux ans.

2e SECTION : IMPÔTS AU PROFIT DU ROI.

1re SUBDIVISION : TAILLES.

Les marchands de la ville étaient pauvres et les habitans peu nombreux; on ne comptait, à cette époque, que 240 feux imposables. Aussi, la ville de Niort surchargée de tailles et d'impôts de toute nature, était toujours en instance auprès du roi, ou auprès des élus du Poitou, pour obtenir quelque dégrèvement d'impositions. Le maire et les échevins chevauchaient fréquemment pour se rendre à Poitiers, à Tours et à Bourges, lieux habituels de la résidence du roi Charles VII. Afin de parvenir plus sûrement à son but, le corps de ville sollicitait tour à tour, l'évêque de Poitiers, M. de Montsoreau, le sénéchal du Poitou, le greffier des élus; et, il cherchait, par des présens, à se rendre favorables les fonctionnaires publics qui pouvaient servir les intérêts de la commune.

Lorsqu'il s'agissait de lever la taille, le maire choisissait deux marchands et deux laboureurs de la paroisse de Notre-Dame, deux marchands et deux laboureurs de la paroisse de St-André; ces quatre délégués répartissaient la taille sur les habitans. Le corps de ville nommait ensuite des collecteurs qui percevaient l'impôt d'après les rôles arrêtés par les répartiteurs.

2e SUBDIVISION : CONTRIBUTIONS DE GUERRE.

En temps de guerre, les villes étaient obligées de fournir des vivres aux gens d'armes qui tenaient la campagne, mais cependant, dans de certaines limites tracées à l'avance et approuvées par le roi; les fournisseurs pour le compte de la ville de Niort ne dépassaient jamais la Dordogne. A la fin de l'année 1452, les Anglais commandés par Talbot, débarquèrent en Gascogne et s'emparèrent de Bordeaux. Charles VII réunit alors une nombreuse armée qu'il dirigea sur la province occupée par les ennemis. Le 17 octobre 1453, Talbot avait été tué, la ville de Bordeaux était reprise et les

Digitized by Google

Anglais étaient chassés du royaume de France. En cette occasion, les habitans de Niort fournirent des vivres à l'armée du roi et logèrent dans la ville, pendant quelques jours du mois de juin 1454, 15 lances de la compagnie du maréchal de Lohéac. Ces gens d'armes contractèrent des dettes qu'ils ne payèrent point avant leur départ. Le maire écrivit à ce sujet au lieutenant de la compagnie, et le menaça de se plaindre au roi, s'il ne faisait lui-même rendre justice aux habitans de la ville.

Charles VII avait créé, en 1448, le corps d'infanterie des francs-archers; ce corps devait être composé d'hommes choisis dans chaque paroisse du royaume et prêts à marcher au premier signal. En 1453, la ville de Niort fournit deux francs-archers pour l'expédition de Gascogne : ils se nommaient François Paissart et Jehan de St-Remi. Ils furent équipés et habillés aux frais de la ville. On fit réparer leurs brigandines ; et pour compléter leur armement, on acheta une dague et un vouge : le tout coûta 70 sols, soit 21 fr. 14 c. de notre monnaie. Pour les frais de leur voyage à Bordeaux, ils reçurent 6 livres, soit 36 fr. 24 c. Il paraît que les francs-archers de Niort ne restèrent point oisifs dans cette campagne ; car leurs brigandines faussées en plusieurs endroits furent relevées à Bordeaux : cette réparation coûta 6 écus, soit 108 fr. 72 c. pour payer toutes ces dépenses, on mit une taille extraordinaire sur les habitans de la ville.

Je crois nécessaire d'expliquer qu'une brigandine était une armure légère formée de lames de fer et servant de cuirasse, et qu'un vouge était une espèce d'épieu garni par un bout d'un fer large et pointu.

Chap. III. — Etablissemens charitables.

La ville de Niort était dotée de quatre établissemens charitables dont l'administration appartenait au corps de ville.

1° L'Aumônerie de St-Georges, autrefois appelée l'Aumônerie de Beauchamp. Elle changea de nom, lorsqu'on eut fait construire une chapelle sous l'invocation de St-Georges, pour l'usage des pauvres de cette aumônerie. Alors, on la nomma l'aumônerie de St-Georges-de-Beauchamp ;

Digitized by Google

puis, l'aumônerie de St-Georges. Elle était située hors de la ville et près de la porte St-Gelais.

2° L'aumônerie de St-Jacques, située hors de la ville et près de la porte St-Jehan.

3° La Ladrerie, bâtie dans un champ qui appartenait à l'aumônerie de St-Jacques; d'où l'on pourrait conclure que ces deux établissemens étaient rapprochés l'un de l'autre.

4° La Charité de la Blée, en latin *Caritas messis*, ainsi nommée, sans doute, parce qu'au temps de la moisson, les habitans donnaient une certaine quantité de blé que l'on réduisait en pain, pour le distribuer ensuite aux pauvres de la ville.

L'aumônerie de St-Georges était riche; elle possédait des biens-fonds, entr'autres, la grange du bois de Longes dans la paroisse d'Échiré: cette grange fut affermée pour six ans, en 1454, au prix de quatorze septiers de blé par an; elle possédait des terres à Souché, des aubarrées dans les environs de Niort, et un grand nombre de rentes en argent ou en denrées. L'aumônerie de St-Georges servait de refuge aux malades pauvres et aux enfans abandonnés. Le médecin de la ville visitait les malades, deux fois par semaine, et les enfans étaient confiés aux soins d'une gardienne.

L'aumônerie de St-Jacques possédait aussi des champs et des rentes. En 1454, un habitant de Niort légua à cet établissement une maison et un four.

Le maire nommait directement les aumôniers chargés de l'administration des deux aumôneries. Ces fonctionnaires rendaient leurs comptes, chaque année, par-devant les commissaires choisis par le corps de ville. On trouvait facilement des aumôniers pour régir l'aumônerie de St-Georges, parce qu'ils recevaient 20 livres de gages par an. Il n'en était pas ainsi pour l'aumônerie de St-Jacques. L'emploi était gratuit: aussi les administrateurs de ce dernier établissement donnaient souvent leur démission. Le 26 juillet 1454, Jehan Jourdain « déclara qu'autrefois il « avait été élu aumônier de l'aumônerie St-Jacques assise hors des murs

Digitized by Google

« de cette ville, pour deux ans passés, lequel dit qu'il ne voulait plus « être aumônier et que l'on y pourvût tel que bon semblerait. » Alors, le maire, Jehan Laidet l'aîné, se dévoua pour le bien public et accepta pour deux ans, l'administration de cette aumônerie A l'expiration des deux années, on élut Guillaume Mercier ; celui-ci exerça ses fonctions pendant un an, puis après donna sa démission. Il fallut prendre un autre parti. Le 19 septembre 1457, Colas Buignon fut nommé, et 10 livres de gages lui furent alloués par an. Cet aumônier prêta serment « de traiter bien et pro- « fitablement l'aumônerie S^t^-Jacques et promit de rendre comptes. »

La Charité de la Blée avait de modiques revenus : les petites rentes qu'elle possédait n'étaient pas toujours exactement payées. Le 3 mai, jour de l'invention de la S^te^-Croix, on distribuait aux pauvres les produits de la Charité. Cette aumône ne s'élevait guères qu'à 25 livres ; et encore, la ville était souvent obligée de compléter avec ses deniers la somme nécessaire pour satisfaire tant bien que mal les pauvres qui comptaient sur ce secours annuel. Ainsi, en 1455, il fut décidé que, si les dépenses de la Charité dépassaient les recettes, le déficit serait payé des deniers de la commune. En 1457, le corps de ville accorda une somme de 70 sols pour aligner les comptes de la Charité de la Blée. Le receveur de la commune était ordinairement le receveur de cet établissement charitable. Il touchait, pour cet objet, 100 sols de gages. Quelquefois, on chargeait le maire du soin de percevoir les revenus de la Charité, ainsi qu'il résulte de la délibération du 7 février 1455.

On désignait autrefois les lépreux sous le nom de ladres, et une ladrerie était le lieu destiné à recueillir les malheureux infectés de cette affreuse maladie. La tradition a donné de l'importance à la ladrerie de Niort. Le grand nombre de lépreux que fournissait cette ville fut cause que l'on qualifia les Niortais du titre peu honorable de ladres de Niort. Les documens relatifs à l'hôtel des ladres sont fort rares. Au XV^e^ siècle, cet établissement était pauvre et sans ressources : en 1455, il était à la charge des aumôneries ; en effet le 26 mai 1455, on arrêta que « l'hôtel des ladres

Digitized by Google

« serait construit en une pièce de terre contigue de leur maison (qui, sans « doute, tombait en ruines), laquelle terre est de l'aumônerie de St- « Jacques et laquelle terre sera auxdits ladres, parce que le maire donnera « autant de terre et aussi bonne à ladite aumônerie et pour faire les mai- « sons et logis desdits ladres sera payé par les aumôniers des aumôneries « de St-Georges et de St-Jacques, chacune 100 sols qui leur seront dé- « duits et rabattus sur leurs recettes et commis pour faire ladite maison « Jehan Maignen. »

Chap. IV. — Salubrité et Santé publiques.

Deux foyers permanens de contagion étaient placés au centre de la ville : le canal du Merdusson, cloaque infect, toujours encombré d'immondices, et les halles, aux voûtes basses, resserrées entre deux rangs de maisons qui interceptaient l'air et la lumière, les halles sous lesquelles se débitaient les poissons, les chairs, les débris des boucheries, les suifs et les cuirs. Les pourceaux erraient au hasard, à travers la ville, et augmentaient la malpropreté des rues qui n'étaient point encore pavées. Les professions insalubres s'exerçaient dans les quartiers les plus fréquentés. Ainsi, tout concourait à vicier l'air que respiraient les habitans, tout concourait à faire germer et à propager les maladies contagieuses. En 1454, la peste menaça d'envahir la ville de Niort. Le 28 juillet, on fit publier à son de trompe que « les portiers ne fussent assez hardis pour laisser « entrer dans la ville et les habitans pour loger les gens venant des « endroits où était la mortalité. » Puis après, on s'empressa de nettoyer le canal du Merdusson. L'année suivante, la population souffrit cruellement des atteintes de la peste. Ce fléau se fit ressentir dès le mois de mai 1455. Sur-le-champ, le cours du Merdusson fut nettoyé ; mais la peste ne se ralentit point. Au mois de juin, on ordonna de tuer tous les porcs que l'on trouverait dans les rues. Les assemblées du corps de ville furent suspendues depuis le 27 juin jusqu'au 5 septembre et encore les cent pairs ne se réunirent point dans la maison commune, mais dans l'aumônerie de

Digitized by Google

St-Georges, hors des murs de la ville. Comme la peste continuait ses ravages, on décida dans cette assemblée, que le canal du Merdusson serait nettoyé de nouveau et que les foulons de drap n'exerceraient plus leur métier dans les grandes rues publiques, qu'ils habiteraient désormais dans les rues foraines et qu'ils changeraient de demeure sur-le-champ, sous peine de 60 sols d'amende.

Le corps de ville profita de cette occasion pour solliciter le roi d'accorder aux habitans, une diminution de taille pour l'année suivante : cette demande était fondée sur « la pestilence de l'eppidémie qui a été et est de « présent en la dite ville de Niort. »

Dans les intérêts de la santé publique, le corps de ville payait des gages à un médecin qui fixait sa résidence à Niort; mais il paraît que quelques échevins ajoutaient peu de foi à l'efficacité de la médecine, ou que, lorsque les maladies contagieuses s'éloignaient, les précautions semblaient inutiles pour en éviter le retour. En effet, le 2 janvier 1454, on arrêta que le médecin Jehan Tartax recevrait 20 livres pour ses gages de l'année 1453 et qu'à dater de ce jour, il ne serait plus à la charge de la ville. Tartax partit et fixa sa demeure à Poitiers. Les Niortais regrettèrent bientôt ce médecin; au mois de février 1455, ils lui écrivirent pour le prier de revenir habiter Niort; mais les échevins de Poitiers, justes appréciateurs des talens de ce docteur habile, l'avaient comblé de présens et lui avaient confié une chaire à l'université. La position honorable que Tartax occupait, ne lui permit pas de se rendre aux vœux des habitans de Niort. Le corps de ville accorda alors des gages à Me Robert. En 1456, le médecin de la ville se nommait Guillaume Lemoygne : son traitement annuel ne s'élevait qu'à la somme de 15 livres; et encore, sire Jehan Bastier et Jehan Jourdain s'opposèrent au paiement de ses gages.

Chap. V. — Fortifications, Pavés.

Le maire accompagné de quelques bourgeois de la ville, de maîtres maçons et de maîtres charpentiers, visitait chaque année, les portes, les

Digitized by Google

ponts-levis et les fortifications. Le résultat de cette visite était inscrit au registre des délibérations ; puis le corps de ville ordonnait les réparations que l'on avait jugées nécessaires, ou, au moins, les réparations les plus urgentes.

C'est dans la délibération du 12 septembre 1453 que, pour la première fois, j'ai entendu parler de pavé. A cette époque, on fit paver « la place qui était autour du puits du Pilori et de la maison de la « ville. »

Chap. VI. — Finances.

1re SECTION : REDDITION DE COMPTES.

Aujourd'hui que les receveurs tiennent leurs registres avec tant de soins et de clarté ; aujourd'hui que les comptes de l'administration peuvent être présentés à l'instant même où ils sont demandés, nous concevons difficilement la confusion et la lenteur qui présidaient à la reddition d'un compte au XVe siècle ; mais l'administration était alors dans son enfance ; les receveurs laissaient s'écouler plusieurs années avant de rendre leurs comptes et encore, il fallait les poursuivre et les menacer d'une amende pour les contraindre à présenter le résultat de leur gestion. Si par hasard, on jette les yeux sur quelques pièces de la comptabilité de ces temps reculés, on ne sera plus surpris d'apprendre que cinq commissaires aidés du procureur, du greffier et du contrôleur de la commune, passèrent trois jours à débrouiller et à clore certains comptes d'un receveur de la ville, comptes que le plus mince employé de notre époque aurait vérifiés en deux heures, s'ils eussent été convenablement rédigés.

2e SECTION : GAGES, SALAIRES.

Lorsque le maire s'absentait pour les affaires de la ville, il voyageait à cheval et marchait accompagné de deux cavaliers. Pour défrayer le maire de ses dépenses, on lui allouait par jour un écu, soit 18 fr. 12 c. de

Digitized by Google

notre monnaie. Le procureur de la commune recevait pour frais de voyage, tantôt 20 sols, tantôt 15 sols, soit 6 fr. 04 c., ou 4 fr. 50 c. Le trompette de la ville recevait 30 sols, soit 9 fr. 06 c., pour porter à Poitiers le procès-verbal de l'élection des candidats à la mairie; et enfin, nous voyons que l'on donna 40 sols, soit 12 fr. 08 c. au charretier qui conduisit une pipe de vin, de Niort à Poitiers.

Quant aux gages des officiers de la commune, j'en ai déjà parlé à l'article des offices municipaux.

3e SECTION : MONNAIES, PRIX DES DENRÉES.

En 1454, on comptait encore à Niort par esterlings; car les enchères mises sur les droits d'octroi sont exprimées en cette espèce de monnaie: c'était un souvenir de la domination anglaise. Un esterling est évalué 27 sols 6 deniers, c'est-à-dire, autant que l'écu d'or; ceci prouve que l'esterling dont on parle dans ce registre était une monnaie de compte et non une monnaie réelle. En effet, l'esterling valait en 1295, 4 deniers tournois et par suite de la hausse du prix de l'argent, il avait, en 1454, une valeur de 1 sol 10 deniers. Or cette monnaie de billon qui eut cours en France pendant plusieurs siècles ne peut être confondue avec la monnaie fictive que l'on désignait en 1454, sous le nom d'esterling.

Le corps de ville payait à Guillaume Rouilli, bourgeois de Poitiers, 50 écus d'or de rente pour une certaine somme qu'il lui avait empruntée. Je regrette de n'avoir pas retrouvé dans cet article les données nécessaires pour déterminer le taux de l'intérêt de l'argent au XVe siècle. La délibération du 27 juin 1456 nous apprend seulement qu'à cette époque, la ville devait encore 600 livres tournois aux héritiers de Guillaume Rouilli. Or, l'écu valait 27 sols 6 deniers; et comme l'intérêt de l'argent était, à Niort, de 8 p. 0/0 en 1350 et en 1514, on peut raisonnablement supposer que le taux n'avait pas changé en 1456. A l'aide de cette supposition, on établira facilement que le capital de la somme prêtée s'élevait à 859 liv. 7 sols 6 deniers, soit 5190 fr. 62 c. de notre monnaie. Ainsi, le

Digitized by Google

corps de ville avait remboursé 259 liv. 7 sols 6 deniers, et devait encore 600 liv., soit 3624 fr. de notre monnaie.

Je dois ajouter ici une observation essentielle. J'ai écrit que l'écu d'or valait en 1456, 27 sols 6 deniers, c'est-à-dire 8 fr. 30 c.; mais la valeur réelle de l'écu d'or varie de 11 fr. 30 c. à 11 fr. 40 c., selon la taille de cette monnaie (71 ou 72 au marc). Cette différence de valeur résulte de ce qu'en réduisant en francs 27 sols 6 deniers, nous avons oublié que nous nous occupions d'une monnaie d'or. Le rapport de l'or à l'argent était en 1456, comme 1 : 11, 18, et il est aujourd'hui comme 1 : 15, 25. En faisant les calculs indiqués par ces rapports, on obtient 11 fr. 30 c. pour le prix réel de l'écu d'or.

Nous lisons dans un article du registre que 7 liv. 10 sols formaient le 10me du prix de neuf pièces de vin dont une avait été vendue à raison de 6 deniers la pinte et les huit autres avaient été vendues à raison de 8 deniers la pinte. De ce compte, il résulte que chaque pièce de vin contenait 250 pintes et coûtait 8 liv. 13 sols 4 deniers et 6 liv. 5 sols, soit 52 fr. 35 c., ou 37 fr. 75 c. La pinte se vendait 8 deniers et 6 deniers, soit 20 c. et 15 c. Nous trouvons dans un autre article qu'une pipe de vin coûta 16 liv. 10 sols; comme le prix ordinaire du bon vin était de 8 deniers la pinte, il est évident qu'une pipe contenait deux pièces.

Voici le prix de quelques denrées, en 1457 : deux douzaines de chapons, 6 liv.; un chapon valait donc 5 sols, soit 1 fr. 50 c.; la cire en torches, 4 sols la livre, soit 1 fr 20 c.; une douzaine de gastelets, 13 sols 9 deniers, soit 4 fr. 15 c.; une boite d'arome, 7 liv. 10 sols, soit 45 fr. 30 c.; et quatre cartes d'ypocras, 55 sols, soit 16 fr. 60 c.; une carte valait trois pintes.

Chap. VII. — Instruction publique.

Un maître de grammaire dont les cours étaient autorisés par le corps de ville, se livrait à l'instruction primaire des enfans. En 1455, une nouvelle autorisation fut accordée pour six ans, à Me Anthoine Symonnet qui ins-

Digitized by Google

truisait les enfans de la ville depuis longues années, et qui prenait le titre de maître des écoles de grammaire de la ville de Niort.

Chap. VIII. — Présens, Gratifications.

Les villes n'obtenaient autrefois la protection des grands seigneurs qu'à l'aide de présens et de gratifications. Lorsqu'un prince, lorsqu'un officier du roi traversait la cité, on s'empressait de lui offrir du vin, ou d'autres présens analogues; quelquefois même, on le défrayait de toutes ses dépenses, pendant son séjour dans la ville. C'est ainsi qu'en 1456, une députation des cent pairs offrit au comte du Maine, de l'ypocras, des chapons, des gastelets, une boîte d'arome et des torches en cire; c'est ainsi qu'en 1454, le corps de ville défraya le sénéchal du Poitou des dépenses qu'il avait faites dans un hôtel de Niort. A la fin de l'année 1456, les habitans firent d'actives démarches pour obtenir une diminution de taille; ils envoyèrent, à cette occasion, une gratification de six écus d'or au receveur des aides en Poitou.

En 1457, le corps de ville aumôna 10 liv. tournois aux Augustins de Poitiers pour leur aider à tenir un chapitre général. Je n'ai pu découvrir quels furent les motifs de cette gratification extraordinaire.

Chap. IX. — Procès.

Nous voyons dans ce chapitre que la ville de Niort soutenait des procès contre les seigneurs de Fors, de Magné et de Bougouin, contre les Brissons, contre un soi-disant visiteur en Poitou qui avait commis des exactions au préjudice des marchands de la ville. Ces procès étaient pendans à Poitiers, à S^{t}-Jean-d'Angély, à Paris. Il fallait payer l'expédition des pièces de procédure, les vacations des procureurs, les consultations et les plaidoyers des avocats, les fréquentes chevauchées du procureur de la commune : plaie profonde et inévitable qui affligeait les villes privilégiées. En effet, les seigneurs défendaient, pied à pied, leurs vieux priviléges féodaux que les communes entamaient de toutes parts, et les officiers du

Digitized by Google

roi cherchaient à briser les priviléges communaux qui entravaient leur autorité et blessaient leur amour-propre.

Chap. X. — Parlement.

L'article, dans lequel on rappelle un arrêt rendu par le parlement séant à Charroux, serait fort curieux si l'on pouvait conclure de là que le parlement tint réellement des séances à Charroux; mais je pense que le greffier de la commune a écrit Charroux au lieu de Chartres. C'est sans doute, l'arrêt de 1318 cité par la Terraudière, page 241 de son livre. Je ne peux rien affirmer à cet égard, car je n'ai point retrouvé la pièce originale.

Le parlement du royaume avait siégé à Poitiers, pendant dix-huit ans, de 1418 à 1436. Depuis sa translation à Paris, la poursuite des procès qui ressortissaient du parlement ruinait les plaideurs. La province faisait de vains efforts pour obtenir l'érection d'une chambre de parlement à Poitiers. En 1454, les maires de Niort et de Poitiers, accompagnés des députés de la noblesse et du clergé, se rendirent dans la ville de Tours, pour adresser au roi de nouvelles supplications : ce voyage dura vingt-huit jours et fut aussi infructueux que l'avaient été les voyages précédens.

Tables onomatographiques.

1re SÉRIE : ÉCHEVINS, PAIRS ET HABITANS DE LA VILLE.

Jetons maintenant un coup-d'œil sur les tables onomatographiques, examinons quels enseignemens nous pouvons en déduire et quels noms méritent d'être tirés de l'obscurité.

Remarquons d'abord que plusieurs noms d'échevins et de pairs sont précédés des mots sire, ou maître. Ces titres sont dignes de nos réflexions; en effet, le mot sire, placé avant un nom, est une preuve certaine que l'échevin ou le pair ainsi désigné avait exercé les fonctions honorables de maire. Avant même qu'ils eussent été anoblis, les maires de Niort recevaient une qualification honorifique qui les distinguait pendant toute

Digitized by Google

leur vie des autres membres du corps de ville. Dans les lettres d'anoblissement accordées par Louis XI, en 1461, on lit que les échevins « ont été « tous, par ci-devant maires de la ville de Niort. » Ces échevins se nommaient : Hugues Fouschier, Jehan Bastier, Guillaume Laidet, Pierre Laidet, Jehan Yver, Jehan Jau, Jehan Laidet l'aîné, Jehan Laidet le jeune, Pierre Taveau, Jehan Martin et Jehan Galemit. Jehan Chaillé et Jehan Duvolier, échevins en 1457, n'existaient plus en 1461; l'un avait été remplacé par Jehan Galemit : la place de l'autre était vacante. Voyons s'il serait difficile dc reconnaître l'époque à laquelle remonte l'année de mairie des onze échevins anoblis. En 1453, cinq d'entr'eux portaient le titre de sire : ceci prouve que leur année de mairie était antérieure à l'an 1453. Or, sire Jehan Martin avait été élu maire en 1442, première année du rétablissement des priviléges de la ville de Niort par le roi Charles VII. Sire Jehan Bastier, sire Hugues Fouschier, sire Jehan Laidet l'aîné et sire Jehan Galemit furent donc élus maires de 1443 à 1452; et si nous ajoutons à cette liste le nom de sire Hélies Faure, pair de la commune en 1453, nous pouvons enregistrer cinq nouveaux maires appartenant à cette période de dix ans. Au surplus, la mairie de sire Hélies Faure est prouvée; car on parle, page 21 du registre, d'une taille mise sur les habitans de la ville, du temps de sire Hélies Faure. Me Jehan Laidet le jeune était maire en 1453; Me Guillaume Laidet, en 1455; Me Jehan Yver, en 1456; et Me Pierre Taveau, en 1457. Il faut conclure de ce qui précède que Me Jehan Jau et Me Pierre Laidet furent nommés maires de 1458 à 1460. Ces observations sur les lettres-patentes de Louis XI constatent que le titre de sire indique toujours un ancien maire. A l'aide de ce principe et du registre que je commente, nous avons retrouvé treize maires pour la période de dix-neuf ans qui s'écoula depuis 1442 jusqu'en 1460. Comme il est probable que quelques-uns d'entr'eux furent réélus, ainsi que nous le démontre la nomination de sire Jehan Laidet l'aîné en 1454, nous connaissons alors les noms de tous les maires de cette époque, à moins que les trois échevins que l'on

Digitized by Google

remplaça en 1456, et qui nous sont inconnus, ne portassent aussi le titre de sire.

La qualification de maître indiquait un magistrat, un avocat, un procureur, un médecin, ou un gradué de l'université tel que bachelier, licencié, ou docteur en droit. Les échevins et les pairs qui ne recevaient ni le titre de sire ni celui de maître, exerçaient des professions mécaniques, ou se livraient au commerce. On en voit la preuve, en lisant les noms des échevins Jehan Duvolier, marchand drapier, et Jehan Chaillé qui vendit une boîte d'aromates. Ces deux échevins qui, seuls, n'étaient pas titrés, sont les seuls aussi qui ne paraissent plus en 1461.

Les prêtres, ainsi que les chevaliers portaient le titre de messire: messire Pierre Frotier, prêtre; messire Jehan Ravard, vicaire de Notre-Dame.

Les noms propres terminés en eau s'écrivaient selon la prononciation poitevine : Tavea, au lieu de Taveau; Roussea, au lieu de Rousseau; Brunea, au lieu de Bruneau. On écrivait même Geoffria, au lieu de Geoffroy.

Pour quelques noms, on fabriquait un pluriel; ainsi pour désigner plusieurs membres de la famille Duvolier, on disait les Desvoliers.

Les noms de femmes étaient toujours féminisés. Cet usage s'est perpétué à Niort, jusqu'à nos jours : la veuve Estournelle, la Mareschalle, Perrette Bourgougne, c'est-à-dire, Bourgougnon.

Quelques familles ont eu, au XV^e^ siècle, une grande influence dans l'administration de la ville de Niort. En première ligne, nous devons placer les Laidet. Cette famille dont un membre était déjà maire de 1406 à 1410, fournit en 1456 quatre échevins qui furent anoblis en 1461, et quatre pairs. Augier de la Terraudière n'a enregistré dans son livre que six maires du XV^e^ siècle; ma liste en contient déjà trente-huit; et, dans cette série encore fort incomplète, figurent cependant huit Laidet. Ainsi, proportion gardée, vingt maires au moins du XV^e^ siècle ont dû porter le nom de Laidet.

Digitized by Google

Quatre pairs du nom de Jourdain siégeaient au corps de ville, en 1457; plus tard, cette famille parvint à l'échevinage et à la mairie.

Quatre pairs et un échevin portaient, en 1457, le nom de Duvolier; cette famille a promptement disparu.

Un seul échevin se nommait Yver : il fut anobli en 1461. Cette famille notable a fourni, plus tard, un grand nombre d'échevins; elle a donné son nom à une rue de la ville de Niort. Le dernier rejeton de cette famille fut Marie Yver, veuve, en 1602, de Jehan Audouart.

N'oublions pas Guillaume Bourgougnon, secrétaire de la commune, pendant plusieurs années. En récompense de ses longs services, il fut nommé échevin et choisi pour maire. Cette famille, anoblie par l'échevinage, a fourni plusieurs maires à la ville de Niort, pendant le XVI^e^ siècle.

En 1457, deux pairs de la commune se nommaient Brisson. Il est probable qu'un membre de cette famille fut pourvu d'une charge dans la magistrature, à Fontenay; qu'il se maria dans cette ville et que ses descendans y fixèrent leur résidence. Les Brissons de Fontenay acquirent au XVI^e^ siècle, une grande illustration; la branche Niortaise vécut dans l'obscurité. On peut remarquer qu'au commencement du XIX^e^ siècle, les Brissons de Fontenay donnèrent en même temps un maire à la ville de Niort et un maire à la ville de Fontenay.

On lit aussi dans la liste des pairs, deux noms chers aux savans: Jehan Rappin et Michea Besli. Je suis obligé de m'en tenir à cette stérile indication; car je n'ai pu, jusqu'à ce jour, recueillir assez de renseignemens pour établir la filiation de ces deux pairs, ou pour déterminer l'époque à laquelle ils abandonnèrent la ville de Niort et allèrent se fixer soit à Fontenay, soit à Coulonges.

M^e^ Pierre Taveau, procureur du roi, vint habiter Niort, vers l'an 1450; il était issu d'une famille noble de Poitiers : il devint échevin en 1456 et maire en 1457.

Plusieurs familles d'échevins, de pairs et d'habitans de la ville en 1457,

Digitized by Google

ne sont point encore éteintes. Je citerai seulement les descendans de sire Jehan Martin, échevin et ancien maire ; de Me Jehan Jau, échevin ; des Laidet, échevins et maires ; de Martin Clert, de Me Jehan Daniel, de Jehan Hubelin, des Jourdain, de Jehan Thibaut et de Pierre et Constant Vauguion, pairs de la commune ; de Jehan Gelé, de Colas Gibaut et de Jehan Maynart, habitans de la ville.

Je terminerai ce chapitre, par le tableau indicatif des maires et des officiers de la commune, pour les années qu'embrasse ce registre de délibérations. Ce travail évitera aux lecteurs des recherches toujours pénibles, lorsqu'il s'agit de parcourir et d'annoter des tables alphabétiques.

MAIRES.	RECEVEURS DE LA COMMUNE.	PROCUREURS DE LA COMMUNE.
1452 - 1453. — »	Jehan Benest.	»
1453 - 1454. — Me Jehan Laidet, le jeune.	Jehan Duvolier, le jeune.	»
1454 - 1455. — Sire Jehan Laidet, l'aîné.	*Idem.*	Me Jehan Jourdain.
1455 - 1456. — Me Guillaume Laidet.	*Idem.*	*Idem.*
1456 - 1457. — Me Jehan Yver.	Estienne Galemit.	Me Pierre Chaillé.
1457 - 1458. — Me Pierre Taveau.	*Idem.*	»

CONTRÔLEURS DE LA COMMUNE.

1453 - 1454. — Jehan Garin.
1455 - 1456. — Jehan Taveau.
1456 - 1457. — *Idem.*

1453 - 1457. — Guillaume Bourgougnon, greffier de la commune.

AUMONIERS DE SAINT-GEORGES.

Avant le 7 février 1453. — Jehan Laidet.
Le 7 février 1453. — Jehan Frotier, mort dans l'exercice de ses fonctions.
Le 5 sept. 1455. — Jehan Dril, nommé pour un an, à dater du 26 juillet 1455.
Le 15 sept. 1456. — Jehan Dril, nommé pour deux ans.

AUMÔNIERS DE SAINT-JACQUES.

Avant le 26 juillet 1454. — Jehan Jourdain, démissionnaire.
Le 26 juillet 1454. — Le Maire, pour deux ans.
Le 6 août 1456. — Guillaume Mercier, démissionnaire, l'année suivante.
Le 27 août 1457. — Colas Buignon, pour deux ans.

Digitized by Google

VISITEURS DES BÊTES VIVES.	VISITEURS DU POISSON.
1455-1456. — Estienne Galemit, Pierre Garignon (le jeune), Jehan Pouget et Jehan Gasteblé.	Pierre Perucea, Jehan Jourdain et Jehan Duvolier (l'aîné).
1456-1457. — Jehan Garin, Pierre Galemit et Pierre Garignon (le jeune).	Jehan Benest et Jehan Jourdain.

VISITEURS DES DRAPS FOURESTIERS.	VISITEURS DES CUIRS.
1455-1456. — Martin Clert, Jehan Garin, Berthomé Ayrouhe et Pierre Jourdain (le jeune).	Jehan Maynard et Estienne Martin, dit Pomier.

1453-1457. — Jehan Bouer, dit Desvignes, trompette de ville.

2e SÉRIE : PERSONNES ÉTRANGÈRES A LA VILLE DE NIORT.

M. de Montsorea se nommait messire Jehan de Jambes, chevalier, seigneur de Montsoreau, conseiller et premier maître d'hôtel du roi, capitaine et gouverneur de la Rochelle, en remplacement de feu messire André de Villequier; il prit possession de son gouvernement, le lundi 2 décembre 1454.

M. le patriarche, ou M. de Poitiers était révérendissime messire Jacques Juvenal des Ursins, évêque de Poitiers et patriarche d'Antioche.

Le sénéchal du Poitou, en 1454, se nommait Louis de Beaumont, chevalier, seigneur du Plessis-Macé et de la Forêt-sur-Sèvre.

Monseigneur le comte du Maine était Charles, 3e fils de Louis II, comte du Maine et petit-fils de Louis duc d'Anjou, l'un des régens du royaume, pendant la minorité de Charles VI. Il naquit en 1414, se distingua, sous Charles VII, dans les guerres contre les Anglais et mourut en 1472.

Le maréchal de Loéac se nommait André de Laval, seigneur de Lohéac, d'abord amiral, puis après maréchal de France.

Sire Jehan Pasquier, greffier des élus, en 1454. Comme nous l'avons déjà vu, les anciens maires portaient seuls, en Poitou, le titre de sire aussi Pasquier avait-il été élu maire de Poitiers, en 1452.

Digitized by Google

Le seigneur de Fors se nommait Thomas de Vivonne, seigneur de Fors et de St-Gouard.

Le seigneur de Bégouin était Jehan de Vivonne, seigneur de Begouin ou Bougouin et d'Iteuil.

La dame de Magné se nommait Andrée de Varèze, dame de Magné, de Châteauneuf, etc., veuve de Jehan de Vivonne, seigneur d'Aubigny et de Faye; elle se remaria avec Guy de Chourses, seigneur de Malicorne.

AP. BRIQUET,

Archiviste de la ville de Niort,

Correspondant du Ministère de l'Instruction publique pour les Travaux historiques.

Digitized by Google

Ier CHAPITRE EXTRAIT DES MATÉRIAUX

RECUEILLIS

Pour une Histoire de la Commune de Niort.

Subsides; Impôt de la Pancarte.

1599 - 1603.

Les guerres civiles du seiz ème siècle avaient ruiné et presqu'entièrement dépeuplé la ville de Niort. Un coup-d'œil rapide, jeté en arrière, suffira pour faire connaître l'état misérable où cette ville devait être réduite en 1599.

Les protestans s'emparent de Niort en 1568, dévastent les églises, pillent les maisons, arquebusent le curé de Notre-Dame, et mettent à mort plusieurs habitans : les catholiques prennent la fuite. Au mois de février 1569, la reine de Navarre vend les biens du clergé pour subvenir aux frais de la guerre. Le 20 juin, le comte du Lude assiège la ville de Niort. « La cavalerie ennemie ravageait les alentours et veillait aux remparts, « chacun tâchant de s'approcher au plus près des portes pour être à « l'heure du saccagement et pillage ; » mais les habitans se défendent avec courage, résistent à tous les assauts et forcent enfin le comte du Lude à lever le siège. Le 30 septembre 1569, les calvinistes sont taillés en piè-

Digitized by Google

ces dans les champs de Moncontour. L'amiral Coligny, les princes de Béarn et de Condé et les débris de l'armée vaincue se retirent en désordre à Niort; bientôt, ils évacuent cette ville et se réfugient à La Rochelle. A leur suite, s'enfuit un grand nombre d'habitans; les routes étaient couvertes d'hommes, de femmes et d'enfans. Le duc d'Anjou entre à Niort le 8 octobre 1569.

Ainsi, en 1568, la population catholique est ruinée et chassée de la ville; en 1569, la population protestante éprouve le même sort. Ajoutez à cela que, dans ces temps malheureux, les soldats ne faisaient la guerre que dans l'espoir de s'enrichir par le pillage; que le désordre et les exactions de tout genre étaient la suite inévitable de leur séjour dans une ville. Voyez entrer successivement à Niort les gens d'armes de l'amiral, exaspérés par la défaite de Moncontour, et l'armée du duc d'Anjou, avide de venger l'affront qu'avait imprimé sur ses armes l'issue honteuse du siége entrepris par le comte du Lude. Songez aux fournitures de vivres et d'argent exigées tour-à-tour par les partis vainqueurs; puis, cherchez ce qu'étaient devenues, le 8 octobre 1569, les richesses et la population de la ville de Niort.

L'édit de pacification du mois d'août 1570 tranquillise les esprits; la sécurité renaît; les Niortais réfugiés à la Rochelle et dans les villes voisines regagnent leurs foyers. Mais cette paix boiteuse et mal assise n'était qu'un leurre jeté aux protestans par l'astucieuse Catherine de Médicis. Les massacres du 24 août 1572, révélation exécrable des projets de la reine-mère, viennent épouvanter la France et rallument la guerre civile. Le sang ne coula point à Niort; la majorité des habitans professait la religion réformée. Les inimitiés n'en furent pas moins vives. Le désir de la vengeance fermenta sourdement au cœur des protestans, et lorsque Lanoue eut tenté de s'emparer de la ville en septembre 1574 et en mai 1575, les catholiques, saisis d'effroi, abandonnèrent leurs foyers; ils craignaient que les habitans calvinistes n'ouvrissent les portes à leurs coreligionnaires, et ne prissent une cruelle revanche de la Saint-Barthelémy.

Digitized by Google

Niort fut une des places de sûreté que le roi accorda au duc d'Alençon, en septembre 1575 ; enfin, le roi de Navarre quitta cette ville au mois de juin 1576. Alors les catholiques devinrent tout-puissans. Ils signèrent la ligue au mois de décembre et se mirent en devoir de s'opposer aux entreprises des protestans. Le 22 décembre, Saint-Gelais chercha à surprendre la ville ; il ne réussit pas. Les intelligences qu'il s'était ménagées dans la place furent découvertes, et les habitans qui avaient formé le complot de livrer Niort aux huguenots furent pendus ou arquebusés près des portes, de manière que les assiégeans entendaient leurs cris. Le 13 avril 1580, les catholiques ayant appris que les protestans avaient recommencé les hostilités, mirent en prison tous les habitans qui faisaient profession de la religion réformée. En 1584, ils se rallient de nouveau aux ligueurs et reçoivent une garnison composée d'Albanais. En 1586, Biron arrive à Niort avec 4,000 hommes de pied et 1,200 chevaux, afin de ravager la campagne et d'inquiéter les Rochelais. Depuis le mois de septembre 1586 jusqu'au mois de mai 1587, les routes de Marans et de La Rochelle furent infestées de voleurs qui sortaient de Fontenay, de Niort et de Maillezais ; les Albanais dévastaient les alentours de la ville. Enfin, dans la nuit du 28 décembre 1588, les protestans s'emparèrent de Niort. Ils pendirent Jamart, le plus riche habitant de la ville, et attachèrent au même gibet le cadavre de Laurens, lieutenant du sénéchal ; ils se signalèrent par le pillage et par l'incendie ; ils enfoncèrent les portes de la maison commune, brûlèrent les archives et rompirent les sceaux. Le roi de Navarre arriva le lendemain et fit cesser le désordre ; mais les capitaines de ce prince se logèrent de vive force dans les maisons des catholiques et en expulsèrent les propriétaires. Ils s'emparèrent de leurs biens dont ils jouirent huit ans, au moins. On trouva dans le château une quantité de blé suffisante pour nourrir 20,000 hommes pendant deux ans ; à l'aide de cet approvisionnement, on avitailla toutes les places fortes du Poitou. L'exercice du culte catholique fut suspendu jusqu'en 1599.

A la fin de l'année 1596, les notables du royaume se réunirent à

Digitized by Google

Rouen, en assemblée générale pour mettre ordre à l'administration et aux finances, ils cherchèrent les moyens les plus prompts de subvenir aux besoins de l'état, sans trop fouler le peuple, et après avoir discuté divers projets, ils arrêtèrent qu'une taxe d'un sol par livre serait prélevée sur toutes les denrées et marchandises vendues en détail. Cette décision fut sanctionnée par Henri IV, au mois de mars 1597. L'édit du roi et le détail des marchandises soumises à cette nouvelle imposition furent affichés dans toutes les villes de France; c'est de là que vint le nom de Pancarte, qui servit à désigner cet impôt détesté. Le peuple s'opposa à son établissement, et comme le trésor public était vide, il fallut, pour le remplir, exiger des villes une subvention annuelle et provisoire, en attendant la perception de l'impôt de la pancarte. En 1598, le roi demanda à la ville de Niort un subside de 1,200 écus que devait toucher le prince de Conti. Les habitans déclarèrent qu'ils ne pouvaient payer une aussi forte somme. Le prince de Conti, convaincu qu'il ne tirerait jamais 1,200 écus d'une ville aussi cruellement appauvrie par les guerres civiles, transigea pour 520 écus qui lui furent délivrés le 26 mai 1598.

Le calme commençait à renaître, le culte catholique était rétabli, Niort se repeuplait, lorsque le roi Henri IV frappa la ville d'un subside de 2,000 écus pour l'année 1599; les habitans se recrièrent et ne payèrent pas. L'année suivante, on leur fit grâce de 300 écus: le subside exigé pour l'an 1600 ne s'éleva qu'à 1,700 écus. Le corps de ville prit alors le parti d'envoyer des députés à Poitiers et à Paris pour représenter aux élus du Poitou, au roi et aux seigneurs de son conseil privé que le commerce de Niort était anéanti, que les habitans étaient ruinés et que les impôts dont on réclamait le paiement étaient une charge exorbitante, à laquelle ils ne pouvaient satisfaire. Ces représentations furent inutiles. Bien plus, le 29 juillet 1600, le roi écrit de Lyon au maire et aux échevins de Niort que « l'ancienne coutume est aux bonnes villes de gratifier les rois de « France lorsqu'ils se marient, et, en conséquence, à l'occasion de son « prochain mariage avec Marie de Médicis, il veut que la ville de Niort

Digitized by Google

« lui fasse présent de 4,000 écus. » A cette demande imprévue, les échevins, les pairs et les habitans s'assemblent sous la présidence du maire, Jehan Coyaud. Ils arrêtent à l'unanimité que « très humbles remontrances « seront faites au roi, qu'il est du tout impossible aux manans et habitans « de payer cette somme quand même tous les meubles seraient vendus. »

Ainsi, au mois d'août de l'année 1600, la ville de Niort devait au roi 2,000 écus de subvention pour l'année 1599, 1,700 écus pour l'année 1600 et 4,000 écus de *don gratuit*, c'est-à-dire une somme totale de 7,700 écus, soit 23,100 livres, ce qui revient à 61,677 fr. de notre monnaie actuelle. Au mois de septembre, André Chabot, l'un des collecteurs des tailles et subsides à Niort, est emprisonné à la requête du procureur du roi et à la poursuite de Me Jehan Manceau, receveur des tailles en l'élection, pour n'avoir pas payé les 2,000 écus de subvention demandés aux habitans pour l'an 1599. Il ne recouvra sa liberté que lorsqu'on eût versé un à compte de 300 écus. Les villes du Poitou, surchargées d'impôts qu'elles ne pouvaient payer et poursuivies activement par les agens du fisc, résolurent de présenter au roi de très humbles supplications pour obtenir la remise de toutes les subventions exigées depuis 1599. A cet effet, elles nommèrent des députés qui s'assemblèrent à Parthenay, le 17 décembre 1600. Le député de Niort fut Daniel Jolly, substitut du procureur syndic de la commune. Le 29 janvier 1601, Viette, collecteur de la taille, avait été mis en prison à la requête de Me Jehan Cochon, receveur des tailles et subsides en l'élection de Niort, qui réclamait le paiement de 3,700 écus pour les subventions de 1599 et de 1600. Alors, les habitans élisent Noé Laurens, sieur d'Escuré, échevin, pour aller à Paris et lui donnent commission de solliciter auprès du roi la remise entière des subsides et de l'impôt de la pancarte. On lui donna 100 écus sol pour les frais de son voyage. Le 2 mars 1601, le corps de ville envoya au sieur d'Escure de nouvelles instructions dont voici le texte :

« Au nom du corps et des manans et habitans de ceste ville affin d'exemp-
« tion et descharge tant des subventions que du droict et subzide appellé la

Digitized by Google

« pancarte que l'ont veult introduyre en ceste ville et pour y paruenir « remonstrer à Sa Majesté oultre ce qui est contenu par la requeste et les « memoyres qu'a le dit sieur d'Escuré qu'il seroit du tout impossible aus « dits manans et habitans de ceste ville et fauxlbourgs de pouuoyr payer « les subuentions ne aultrement supporter le dit subzide de la pancarte « tant parce que les dits habitans auroyent esté entièrement ruynez par le « moyen des guerres et troubles passez pendant lesquelz la dite ville a esté « prinse et les habitans rançonnez que pour auoyr tousjours despuys payé « une infinité de subsides extraordinaires oultre les tailles et taillon et « cruhes qui se leuent d'ordinayre et pour auoyr heu tousjours les soldats « et gens de guerre logez en leurs maysons et en ont encores en sorte que « à grand poyne ilz ont jusques icy peu payer les dites tailles et subsides « ordinayres et en reste beaucoup à payer par ce que une bonne partie des « habitans ont esté contrainctz fayre cession de biens n'ayant aulcuns « moyens ne biens pour payer et oultre les pertes et ruynes susdites est, « à l'occasion des dits troubles suruenu la perte et ruyne de leurs foyres ès « quelles à présent n'y abonde la vingtiesme partie des marchands qui « auoyent accoustumé d'y venir, à cause aussi des nouuelles foyres royalles « qui ont esté introduictes à Bourdeaux tellement que la dite pancarte « estant establie, ou si on les vouloyt contraindre de payer les subuentions « les dites foyres cesseroyent et seroyent du tout annéanties et par ce « moyen les dits habitans renduz à une mendicité par ce que du peu du « profit qu'ilz en retiroyent ilz s'en nourrissoyent et entretenoyent quoy « cessant ilz seront contrainctz de quicter et abandonner la dite ville et s'en « aller ailleurs comme ilz sont résoluz de ce fayre si le dit subside de pan- « carte est estably et introduict qui seroyt en effect leur oster la vie et les « biens et l'aymeroyent aultant et pour les dites consideracions et aultres « que le dit sieur d'Escuré remonstrera à Sa Majesté et nos seigneurs de « son conseil, se prosternera pour les dits manans et habitans à genoux aux « piedz de Sa Majesté pour implorer sa grâce et miséricorde. »

Cette vive peinture de l'état misérable où était plongée la ville de Niort,

Digitized by Google

est empreinte de naïveté et porte le cachet de la vérité. Et en effet, quelles pertes immenses devait avoir subies une ville dont la population était divisée, depuis trente ans, en deux partis ennemis qui, tour à tour, devenaient dominateurs et qui, tour à tour, étaient décimés, pillés ou exilés; une ville continuellement en proie aux vexations d'une foule de soldats étrangers qui pressuraient également amis et ennemis; une ville qui reçut dans son sein Catherine de Médicis, Charles IX, le roi de Navarre, le prince de Condé, l'amiral de Coligny, le duc de Biron et enfin tous les chefs de l'armée catholique et de l'armée protestante, et qui, par conséquent, fut surchargée de tailles, de subventions extraordinaires, de fournitures de vivres et de logemens militaires; l'âme est douloureusement émue lorsqu'on lit que nos aïeux, hors d'état de payer les impôts, prirent la résolution désespérée d'abandonner leur patrie et donnèrent à leur député la triste mission de se prosterner à genoux aux pieds du roi pour implorer sa miséricorde.

Le 16 mars, le corps de ville écrivit de nouveau au sieur d'Escuré pour lui recommander de ne faire aucune offre, soit par écrit, soit verbalement, « touchant la pancarte que l'on veult establyr ès villes de ce pays de Poictou « ne des subuentions soyt pour le payement des garnisons ou aultres qu'on « demande des deux années passées et la présente, mais de poursuivre tant « qu'il pourra l'entière descharge des dictes pancarte et subuentions. »

Cependant, le conseiller d'état Damours, commissaire du roi pour établir l'impôt de la pancarte et pour presser le paiement des subventions arriérées, arriva dans le Poitou, au mois d'avril 1601. Le 27 avril, le maire de Niort écrivit directement au sieur Damours et le supplia, au nom des habitans, d'exempter la ville des anciennes subventions et du nouvel impôt. Le commissaire du roi dit alors, en présence de plusieurs échevins de Poitiers, que cette requête lui paraissait extraordinaire, « veu qu'il ne « se fust acheminé en ce pais n'eust esté que le sieur d'Escuré député de « Nyort auroyt consenti au roy et à nosseigneurs de son conseil l'establis- « sement de la pancarte. » Jehan Manceau qui, par hasard, se trouvait à

Digitized by Google

Poitiers, entendit ce discours et vint en toute hâte en prévenir le corps de ville. Les habitans s'assemblèrent le 3 mai et décidèrent que deux échevins, Hiérôme Avice et Jehan Rousseau, partiraient le jour même, après dîner, pour remontrer au maire et aux échevins de Poitiers que le sieur d'Escuré n'avait point été chargé de consentir à l'établissement de la pancarte, et qu'en vertu de sa commission, il avait dû faire tous ses efforts pour obtenir du roi l'exemption des subsides de quelque nature qu'ils fussent. Le maire écrivit sur-le-champ au sieur d'Escuré, afin qu'il eût à rendre compte de sa conduite. Le 6 mai, Laurens se présenta à l'assemblée du corps de ville et se disculpa sans doute d'avoir trahi les intérêts de ses concitoyens; car il fut choisi pour assister à la réunion des députés de la province, qui avaient été convoqués à Saint-Maixent pour discuter les moyens de défense que l'on pourrait opposer aux prétentions du sieur Damours.

Les habitans de Poitiers refusèrent de se soumettre au nouvel impôt. Le peuple se révolta, et M. Damours fut obligé de s'enfuir. Le roi, irrité, suspendit les priviléges de la commune et ordonna de comprimer l'émeute à force armée et de punir les séditieux. Ces mesures vigoureuses firent chanceler les dispositions hostiles des Niortais : aussi, lorsque le commissaire du roi vint à Niort, le 13 juillet 1601, le corps de ville s'empressa de lui offrir un logement chez André Chabot, l'un des pairs de la commune, et l'on résolut d'écouter les propositions du sieur Damours, sauf à lui faire ensuite quelques représentations. Le 15 juillet, les habitans réunis en assemblée générale reçurent communication des volontés du roi, et ils se contentèrent de présenter « très humble requeste à mondict sieur Damours, « affin qu'il lui plaise en établissant ledict impost de pancarte en ceste « ville, octroyer que durant les troys foyres royalles, l'on sera exempt « dudict subside, sçauoir huict jours auparauent chacune desdictes foyres, « huict jours durant et huict jours après, suyuant les antiens priuilèges « desdictes foyres et les ordonnances royaulx, aussi qu'il luy plaise, quicter « et remectre à la ville les troys subuentions demandées pour les troys « années passées, veu qu'elles n'estoyent demandées que en conséquence

Digitized by Google

« de ladicte pancarte qui n'a oncques esté refusée et encores sera ledict « sieur suplié nous fayre plus ample desclaracion sur le dernier article de « l'esdict de ladicte pancarte touchant l'imposition de huict escuz sol pour « muid de sel. » M. Damours ne répondit point à cette requête, et le lendemain, 16 juillet, Audouyn, sergent royal, signifia au corps de ville que M. le commissaire du roi allait procéder au bail à ferme du droit de la pancarte, et que dans le cas où il n'y aurait point d'enchérisseur, le maire et les échevins seraient tenus de nommer une personne solvable pour percevoir ledit droit. Les habitans convaincus qu'ils ne pourraient, sans danger, s'opposer à la volonté du roi, se décidèrent à prendre le bail à ferme au profit de la commune. Ils offrirent d'abord à M. Damours 800 écus : la somme ne fut pas trouvée suffisante. Le 18 juillet, ils firent une seconde offre de 900 écus, et à force de supplications, M. Damours accepta. Le bail fut passé au nom de Pierre de Villars, à condition qu'il percevrait le droit de pancarte, d'après les instructions du corps de ville. Le procureur syndic se porta caution pour de Villars, sous la garantie du maire et des échevins. Il fut ensuite décidé que deux hommes seraient placés à chaque porte de la ville, l'un pour faire la recette et l'autre pour la contrôler, aux gages, chacun, de un sol par livre du montant de la recette ; que l'on réduirait le droit de pancarte d'un tiers ; que les collecteurs seraient changés tous les mois ; que, lorsque les 900 écus de ferme et les frais de perception seraient amassés, on cesserait de payer le droit ; enfin, que pendant la foire de Saint-André, on leverait cet impôt comme à l'ordinaire, mais cependant que l'on traiterait avec les marchands étrangers, aux prix suivans : « Pour une « charge de draps d'Orléans, 20 sous ; pour une charge de marchandises de « Tours, 30 sous ; pour une charge de draps de la Rochelle, 15 sous ; pour « une charge d'épicerie et de mercerie, 20 sous ; pour une charge de draps « de Poitou, 10 sous ; pour une balle de toile de Laval, 10 sous ; et qu'on « levera le droit sur le bétail au vieux Marché, où se tient la foire. »

Les habitans de Niort croyaient fermement que la conséquence naturelle de l'établissement de la pancarte était l'exemption des subventions

Digitized by Google

exigées provisoirement pendant les années 1599, 1600 et 1601, subventions qui, au 18 juillet 1601, s'élevaient à une somme de 5,200 écus; ils se trompaient. Le commissaire du roi, par son ordonnance du 19 juillet, leur fit seulement la remise d'une partie des impositions arriérées, et laissa à leur charge 1,700 écus. Les habitans désappointés présentèrent de vives réclamations aux trésoriers généraux, et envoyèrent à Paris Hiérôme Avice, l'un des échevins, pour obtenir du roi et des seigneurs du conseil privé, décharge entière des subsides. Le corps de ville défraya cependant le sieur Damours de toutes ses dépenses pendant son séjour à Niort; on lui donna un banquet, et on lui offrit du vin qui fut acheté à l'hôtel du Gros-Bouchon : le tout fut payé aux frais de la ville et coûta 50 livres.

La perception du droit de pancarte se poursuivait sans difficulté : les habitans s'étaient soumis, avec résignation, au paiement de ce nouvel impôt. Tout faisait donc espérer qu'à ce sujet, la tranquillité de la ville ne serait plus troublée, lorsque, le 28 septembre 1601, le corps de ville fut averti que l'on voulait mettre de nouveau en adjudication, à Poitiers, la ferme du droit de pancarte dont M. Damours avait déjà passé le bail à Niort. On s'empressa d'envoyer à Poitiers une procuration spéciale pour s'opposer à une prétention aussi extraordinaire. Au mois de février 1602, le receveur des tailles fit commandement au corps de ville de payer 850 écus pour le premier semestre de la subvention de l'année 1602. Les habitans répondirent qu'ils ne devaient rien, attendu que la pancarte était établie à Niort. Cette réponse aurait été sans réplique, si Hiérôme Avice, député à Paris vers la fin de l'année 1601, avait obtenu du roi et du conseil privé la remise des 1,700 écus qui pesaient encore sur la ville; mais ses sollicitations ne furent point écoutées, et le roi refusa l'exemption de ce subside. Les officiers de finances qui, jusqu'alors, avaient paru poursuivre avec tiédeur le paiement des subventions exigées, puisèrent, dans le refus du roi, une nouvelle énergie. Le 13 mars, les trésoriers généraux, sans avoir égard aux ordonnances du sieur Damours, voulurent contraindre les habitans de Niort à payer la moitié de la subvention de 1599 et la sub-

Digitized by Google

vention entière de 1600. Bien plus, le 2 avril, à la requête de Me Jehan Cochon, receveur de tailles des l'élection, le procureur du roi fit un nouveau commandement de payer les subventions pour les années 1599, 1600 et 1601. Effrayé de pareilles réclamations qui remettaient tout en discussion et qui anéantissaient d'un coup le fruit de tant de démarches pénibles, de tant de voyages coûteux, de tant de concessions ruineuses faites depuis trois ans, le corps de ville se pourvut de suite près des trésoriers généraux, et les supplia d'accorder un délai, pour obtenir du roi l'approbation de l'ordonnance de M. Damours, qui leur avait remis une partie des subventions. Cette demande fut accueillie. Sur ces entrefaites, Henri IV vint à Poitiers, et, le 21 mai, huit membres du corps de ville se rendirent auprès du roi pour lui adresser de très humbles supplications. Ces députés réussirent dans leur mission. Le 26 mai 1602, le roi, en son conseil, accorda la remise des subventions pour les années 1599 et 1600, et du tiers de la subvention pour l'année 1601. Ainsi, la ville ne devait plus au fisc que 1,500 écus, dont il fallait encore déduire les sommes payées en 1601 pour le droit de pancarte.

A peine les habitans de Niort avaient recouvré un peu de tranquillité, que, le 16 juin 1602, un sieur Lambert arriva à Niort, avec la charge de faire payer les subventions et d'affermer le droit de pancarte. Il réclama, de suite, 2,000 écus sol pour la subvention de 1601. Les habitans remontrèrent qu'ils ne devaient pas 2,000 écus, mais seulement 1,500 écus, et ils exhibèrent les lettres-patentes du roi, délivrées à Poitiers le 26 mai. Il fut, en outre, délibéré que l'on traiterait avec le sieur Lambert pour prendre la ferme de la pancarte au moindre prix que l'on pourrait, pour le soulagement des habitans de la ville. Il paraît que le commissaire refusa de traiter, car le bail à ferme fut mis en adjudication vers le 20 juin, et adjugé, pour 1,000 écus à Jehan Duboys, fondé de pouvoirs du corps de ville. Le sieur Lambert se plaignit alors à M. de Parabère, gouverneur du château et de la ville de Niort, et lui écrivit que le maire et les habitans avaient intimidé ceux qui auraient enchéri le bail de la pancarte, et que,

Digitized by Google

par leurs menées, ils avaient empêché que ce droit ne fut affermé à un prix raisonnable. Les habitans se défendirent d'avoir rien fait qui pût donner lieu à de semblables plaintes.

Le 20 décembre 1602, le receveur des tailles fit une nouvelle tentative pour contraindre le corps de ville à payer les subventions arriérées. Le 24 mars 1603, le maire reçut commandement, par exploit d'huissier, d'imposer sur les habitans 2,000 écus pour la subvention de l'année 1601. On ajourna la discussion de cette affaire à la prochaine assemblée générale. Le 25 mars, les habitans furent convoqués au son des cloches des paroisses de la ville; cette réunion avait été publiée et criée par les rues et carrefours; elle avait été annoncée aux prônes des églises, et cependant le maire, un échevin et six pairs furent les seuls habitans qui se rendirent à l'hôtel de ville: on ne put délibérer. L'assemblée fut remise au dimanche 13 avril. Trois personnes satisfirent à cette convocation; Estienne Savignac, sieur du Vieux-Fourneau, maire de la ville, Pierre Thibault, procureur fabriqueur de l'église de Notre-Dame, et Thomas Guytard, procureur fabriqueur de l'église de Saint-André. L'assemblée fut encore remise à huitaine; mais elle ne put avoir lieu. Le droit de pancarte et les subventions avaient perdu le pouvoir d'agiter les esprits. L'inquiétude publique avait changé d'objet: un fléau plus terrible encore que les guerres civiles et que les impôts venait de fondre sur la ville de Niort. La peste décimait la population.

AP. BRIQUET,

Archiviste de la ville de Niort,

Correspondant du Ministère de l'Instruction publique pour les Travaux historiques.

Digitized by Google

Proposition pour le Marnage des Terres.

PAR M. ALIX SAUZEAU.

MESSIEURS,

Un des points les plus importans en Agriculture, c'est l'amélioration des terres ; un des plus grands services que l'on puisse rendre aux propriétaires et aux agriculteurs, c'est donc de leur enseigner ou de leur fournir les moyens d'amener leurs terres au meilleur état possible de fertilité.

Tout le monde sait qu'il est des terres dont on ne peut presque rien retirer, quelques soins que l'on donne à la culture. On sait également que d'autres terres, après avoir été bonnes pendant longtemps, cessent de produire malgré la meilleure culture et malgré tous les engrais dont on les couvre.

Le seul moyen alors, soit de ramener la fertilité dans les terres qui en ont eu déjà, soit d'en donner à celles qui en ont toujours manqué, la science, d'accord en cela avec la pratique, nous indique que c'est le marnage.

Le marnage, en effet, produit des effets si prodigieux que, dans certaines contrées, il a porté à plus de 5,000 fr. la valeur d'un hectare de terre qui, avant le marnage, ne valait pas 200 fr.

Quand on sait que l'on peut obtenir des effets pareils, quand on sait qu'il existe de la marne partout, ou que, du moins, il n'est pas une seule

Digitized by Google

commune en France qui n'en fournisse une plus ou moins grande quantité, on a tout lieu de s'étonner de ne pas voir tous les agriculteurs adopter un moyen aussi avantageux et marner à peu près toutes leurs terres ; on doit s'étonner de trouver encore des terres infertiles ou épuisées.

Mais cet étonnement cesse quand on songe aux difficultés sans nombre que les agriculteurs ont à vaincre pour en arriver à un bon marnage. Car il ne suffit pas de marner, il faut encore le faire avec méthode, il faut savoir, avec la plus grande précision, les moyens d'abord de reconnaître la marne et ensuite de l'employer. Aussi, la seule cause qui, jusqu'à ce jour, en a restreint l'usage à quelques contrées de la France, c'est l'ignorance sur les moyens de la reconnaître et de l'employer.

La science, à cet égard, a fait tout ce qu'elle devait et même tout ce qu'elle pouvait ; elle a publié toutes les formules à l'aide desquelles on doit et reconnaître et employer la marne ; mais combien de propriétaires ou d'agriculteurs peuvent être à même d'appliquer les préceptes de la science ? On peut en juger par l'exposé succinct de quelques-unes des opérations auxquelles il faut indispensablement se livrer, afin d'acquérir les connaissances nécessaires pour s'adonner, avec chance de succès, au marnage des terres.

La science a pris pour base de ses opérations et par suite de ses enseignemens la terre la plus franche et la plus fertile connue. Soumise à l'analyse chimique, on a reconnu que cette terre était un composé dont l'humus forme la quatorzième partie, le sable siliceux, l'argile et le carbonate de chaux ou calcaire les treize autres parties, chacun de ces derniers élémens y figurant pour un tiers. Ainsi plus les élémens qui composeront une terre quelconque se rapprocheront de ces proportions, plus cette terre aura de conditions de fertilité ; mais aussi, plus ils s'en écarteront et moins la terre sera fertile.

En partant de ce principe, l'on peut être assuré de trouver la cause de l'état d'infertilité où se trouve toute espèce de terres. Et pour cela, il suffit de les décomposer ; mais pour obtenir cette décomposition, il faut

Digitized by Google

plusieurs opérations chimiques; il en faut une d'abord pour faire disparaître l'humus, en le transformant en oxide ou acide carbonique. Il en faut une deuxième pour connaître la proportion de calcaire; on traite la masse de terre à expérimenter par l'acide hydrochlorique, et il en faut ensuite une troisième pour séparer le sable d'avec l'argile.

Au moyen de ces opérations bien faites, l'on trouve exactement quels sont les élémens de fertilité qui manquent à la terre que l'on a ainsi décomposée, en comparant les résultats obtenus avec les proportions des élémens fertiles de la meilleure terre que nous avons fait connaître tout à l'heure.

D'un autre côté, la science nous apprend que la marne est un mélange d'argile avec soit le calcaire, soit le sable, soit le calcaire et le sable à la fois, ce qui constitue trois espèces différentes de marnes: 1° la marne *siliceuse*, qui renferme beaucoup de sable, moins d'argile et fort peu de calcaire; 2° la marne *argileuse*, qui renferme beaucoup d'argile, moins de calcaire et fort peu de sable; et 3° enfin, la marne *calcaire*, qui renferme beaucoup de calcaire, moins d'argile et encore moins de sable. Ces trois espèces de marne existent à peu près partout, quelquefois à de très courtes distances les unes des autres et souvent dans le même banc ou la même couche de terre.

Comme le but que l'on se propose en marnant est de donner à la terre les élémens de fertilité qui lui manquent, l'on conçoit qu'il n'est pas indifférent de prendre la première marne venue pour la porter sur le premier terrain venu. Car si la terre que l'on marne est, par exemple, surchargée d'argile, ainsi que l'on peut s'en assurer par l'analyse et que l'on y porte de la marne argileuse, bien loin de remédier au mal, on ne fera que l'aggraver, on jettera de la marne sur de la marne.

Pour éviter de tomber dans une faute pareille, il est indispensable de connaître, d'une manière précise, la composition de la marne que l'on veut employer. Cette connaissance encore on l'obtient au moyen des procédés chimiques qui nous sont formulés par la science.

Il faut d'abord savoir que rien n'est plus variable que l'aspect de la

Digitized by Google

marne, et qu'il en existe de grises, de blanches, de verdâtres, de violettes, de bleues, de noirâtres et de toutes les nuances entre ces couleurs.

Il faut ensuite deux opérations pour s'assurer si ce que l'on suppose être de la marne en est bien effectivement ; l'un des principaux caractères de la marne étant de se déliter dans l'eau et d'y tomber en bouillie, il faut une opération pour vérifier si elle produit bien ces effets ; mais, comme certaines argiles ont également ces propriétés, il faut encore une autre opération pour s'assurer que ce n'est point de l'argile pure ; il faut traiter par l'acide nitrique, qui fait produire une vive effervescence seulement à la marne et jamais à l'argile pure. Après ces deux opérations, on n'est pas encore sûr que la matière qu'on expérimente est bien de la marne, puisque toutes les terres qui ont été remuées présentent les deux caractères que nous venons de signaler, comme caractérisant spécialement la marne.

Admettons cependant qu'on est assuré que l'on a de la marne, cela ne suffira pas encore ; car pour l'employer utilement, il faudra savoir distinguer ses diverses qualités. En effet, toute espèce de marne ne convient pas à toute espèce de terre ; il est bien évident que si l'analyse préalable de la terre à marner a démontré que, par exemple, le calcaire est en déficit, c'est de la marne calcaire qu'il faut pour remplacer le calcaire qui manque, que si c'est le sable qui fait défaut, c'est de la marne siliceuse que l'on doit employer, et que c'est de la marne argileuse, si c'est l'argile qui ne s'est pas trouvée dans les proportions requises.

Pour distinguer les diverses qualités de la marne, il faut d'abord savoir les proportions dans lesquelles doivent se trouver les différens élémens de la marne pour constituer l'une ou l'autre des trois espèces que nous avons précédemment nommées ; la science nous apprend cela, et il ne s'agit plus que d'expérimenter celle que l'on a entre les mains.

Il faut, après l'avoir pesée exactement, faire d'abord dissoudre et disparaître tout le carbonate de chaux au moyen de l'eau et de l'acide nitrique ; puis, après avoir pesé encore afin de savoir combien de carbonate de chaux a disparu, il faut encore une nouvelle opération pour voir si le dépôt de

Digitized by Google

terre qui reste est argileux ou sablonneux, et dans quelles proportions s'y trouvent et l'argile et le silice.

Après toutes ces expériences faites et lorsque l'on connaît la nature des marnes qu'on a à sa disposition, il est facile de déterminer à quelle espèce de terrain chacune peut convenir, il ne s'agira donc plus que de l'employer; mais il y a encore diverses manières d'employer la marne à l'amendement des terres, suivant la nature de la marne et du terrain auquel elle est destinée. Il faut encore savoir cela, il faut aussi savoir que la marne n'est pas destinée à remplacer le fumier, qu'elle est infertile par elle-même, qu'elle n'est qu'un amendement et non pas un engrais, que, par conséquent, en marnant, il faut presque toujours fumer et que cependant il est des cas où l'on peut s'en dispenser. Il faut également savoir quelle quantité de marne on doit employer et que cette quantité doit varier suivant la nature de la marne et de la terre à marner, et suivant l'épaisseur de la couche arable. Il faut savoir enfin que l'effet du marnage se fait sentir ordinairement pendant dix, vingt et même trente ans, selon la quantité qu'on a employée.

On le voit, il y a bien des choses qu'il faut savoir pour opérer un bon marnage; il faut, pour y arriver, faire des opérations bien minutieuses, et, pour obtenir un succès certain, il faut les faire avec bien de l'exactitude et de la précision. La science prétend que toutes ces connaissances qu'il faut et que toutes les formules qu'elle donne, sont très simples et à la portée de tous les cultivateurs: nous l'accorderons jusqu'à un certain point; mais aussi l'on devra reconnaître avec nous ce que l'expérience nous a démontré, c'est que voilà déjà bien des années que les moyens d'obtenir un bon marnage sont livrés à la publicité, et que pourtant, dans nos contrées surtout, le marnage n'a point encore fait un pas; et le motif, c'est que tous les agriculteurs ont reculé devant les difficultés sans nombre qu'ils n'ont pas même essayé à vaincre; ils n'ont pas osé se livrer à une seule des nombreuses épreuves par lesquelles il leur fallait passer; ils ont craint et ils le craindront toujours de ne pas y apporter assez d'exactitude, de soins et

Digitized by Google

de précision, et si quelques-uns ont fait des essais, ils y ont échoué parce que les connaissances leur ont manqué.

On ne doit donc pas craindre de le dire, l'ignorance seule des propriétaires et des cultivateurs, à cet égard, est la cause de ce qu'ils n'emploient pas un moyen aujourd'hui reconnu infaillible de donner ou de rendre à toutes leurs terres sans exception le plus haut degré de fertilité. Il est donc urgent, ou de faire disparaître cette ignorance, ou d'aviser au moyen de lever toutes les difficultés qu'elle occasionne.

Ce moyen, nous croyons l'avoir trouvé, et nous nous sommes fait un devoir de le soumettre à votre approbation, en vous demandant votre appui pour qu'il puisse être mis à exécution. Il consisterait tout simplement dans la création d'une place temporaire d'ingénieur-géologue pour le département.

L'ingénieur géologue qui serait nommé devrait avoir des connaissances profondes en chimie et en géologie : en chimie, pour faire, avec la plus grande précision, toutes les opérations chimiques qui seraient nécessaires pour analyser et les marnes et les terres à marner ; et en géologie, pour apprécier, par l'aspect extérieur sous lequel se présentent les couches géologiques, tous les élémens de chaque nature de terre et ainsi suppléer, par sa propre expérience, aux expériences chimiques, puisqu'il est constant qu'avec des connaissances et de l'habitude, les caractères physiques sont des moyens plus expéditifs de reconnaître une substance que les tâtonnemens de l'analyse.

Les fonctions de cet ingénieur géologue consisteraient à se transporter dans chaque commune du département. Il déterminerait la nature des terres des principaux et différens tennemens. Il expérimenterait les diverses marnes qui lui seraient présentées ou qu'il indiquerait lui-même, et il dresserait des procès-verbaux détaillés, qui seraient déposés à chaque mairie.

Après que la nature des terrains et des marnes aurait été ainsi constatée d'une manière générale, chaque commune ou même chaque propriétaire pourrait appeler l'ingénieur, mais à ses frais, pour particulariser davantage.

Digitized by Google

Un géologue instruit et actif pourrait, ce nous semble, explorer facilement une commune dans un ou deux jours; ce serait donc environ deux années pour tout le département des Deux-Sèvres, qui est composé de 364 communes. Dans l'espace de trois ou quatre ans au plus, toutes les communes et tous les propriétaires pourraient très facilement être fixés sur les points qu'il leur importerait de connaître d'une manière non seulement générale, mais même toute particulière.

Je propose donc que la Société de Statistique demande à M. le préfet du département: 1° qu'il veuille bien nommer un ingénieur géologue dans le but du marnage des terres du département des Deux-Sèvres; et 2° que les fonds nécessaires pour les appointemens de cet ingénieur, soient pris sur ceux donnés pour l'Agriculture par M. le ministre du commerce, ou sur ceux votés par le Conseil-général pour encouragemens à l'Agriculture.

J'ai signalé le mal, j'indique un remède. S'il est adopté, il ne sera pas difficile de le rendre applicable et de l'appliquer; si, au contraire, il n'est pas adopté, on devra en indiquer un autre qui sera meilleur sans doute, et il faudra en demander avec instance l'application.

Digitized by Google

DESCRIPTION GÉOLOGIQUE

DU DÉPARTEMENT

DES DEUX-SÈVRES,

Par M. Cacarié, Ingénieur des Mines.

CHAPITRE Ier.

Constitution physique.

§ I.

Situation et Étendue.

Le département des Deux-Sèvres, formé d'une partie du Poitou, est compris entre les 45e degré 26 minutes et 47e degré 7 minutes de latitude et entre les 2e degré 10 minutes, 3e degré 15 minutes de longitude occidentale, à partir du méridien de Paris. Situation.

Ce département tire son nom de deux rivières dont l'une, la Sèvre-Niortaise, prend sa source dans la partie méridionale du département, traverse cette même partie de l'ouest à l'est, et va se jeter dans l'Océan près de Marans, dans le département de la Charente-Inférieure; l'autre rivière prend aussi sa source dans le département; elle le traverse du sud-est au nord-ouest, et continuant son cours dans la même direction, elle se jette dans la Loire, près de Nantes.

Digitized by Google

Limites. Les limites du département des Deux-Sèvres sont : au nord, le département de Maine-et-Loire ; à l'est, celui de la Vienne ; au sud, ceux de la Charente et de la Charente-Inférieure ; à l'ouest, celui de la Vendée.

Sa plus grande longueur est du sud-est au nord-ouest, de Menigoute à Mortagne, et sa plus grande largeur de l'ouest à l'est, de Mortagne aux bords de la Dive.

La superficie totale du département est de 599,954 hectares 83 ares 34 centiares. Sa plus grande longueur est de 13 myriamètres 3 kilomètres ; sa plus grande largeur est de 7 myriamètres 2 kilomètres.

Cette superficie se divise ainsi qu'il suit :

	hect.	ares.	cent.
Arrondissement de Niort	141,392	81	33
———— de Melle	137,289	41	15
———— de Parthenay	158,017	72	63
———— de Bressuire	163,254	88	25

II.

Configuration et Divisions physiques du Sol.

Aspect général. Le sol du département des Deux-Sèvres présente une très grande différence dans la configuration de la partie du nord-ouest, et dans celles du sud et de l'est. La première partie forme un massif montueux, coupé de vallées profondément encaissées ; la seconde, au contraire, offre de vastes plaines où l'on rencontre pourtant par fois des accidens de terrain assez prononcés. La partie montueuse, connue sous le nom de Bocage ou de Gâtine, n'offre pas de montagnes proprement dites ; on trouve seulement une série d'éminences et de dépressions qui rendent le sol très irrégulier.

Bassins hydrographiques. Une chaîne saillante coupe le Bocage du sud-est au nord-ouest, formant la ligne de faîte et de séparation des eaux ; elle divise le département en deux parties bien distinctes : celle du sud-ouest, arrosée par la Sèvre-Niortaise ; celle du nord-est où coulent plusieurs rivières, dont la source se trouve dans la chaîne culminante. Au nord de cette arête, vient s'embrancher une ligne de faîte secondaire, moins inclinée vers l'ouest et qui

Digitized by Google

divise les cours d'eau en deux bassins : l'un d'eux, baigné par la Sèvre-Nantaise, se dirige vers la Loire au nord-ouest ; l'autre est arrosé par l'Argenton et le Thouet qui, après s'être réunis, se jettent dans la Loire au-dessous de Saumur, au nord-est de leurs sources.

Dans la partie sud, on trouve une ligne de faîte parallèle à l'arête culminante du Bocage, mais non dans son prolongement ; au sud-ouest, les cours d'eau se rendent dans la Sèvre-Niortaise ou dans la Boutonne.

Les eaux du versant nord-est coulent au contraire dans la vallée du Clain, qui reçoit aussi quelques rivières de l'est du département.

Aspect et nature des aspérités du sol dans le Bocage.

Les monticules qui forment le massif du Bocage sont, en général, arrondis ; ils sont formés d'un granite assez facilement altérable et n'offrant pas assez de résistance pour conserver des formes anguleuses.

Vallées.

Les cours d'eau sont au contraire profondément encaissés, et leurs bords sont très escarpés ; on ne peut s'étonner de ce contraste lorsqu'on voit qu'ils coulent sur un granite beaucoup plus dur que celui qui recouvre les monticules ; ce granite, étant à une certaine profondeur dans le sol, paraît à nu dans les lits des rivières ; celles-ci semblent même couler dans de larges fissures existant déjà dans la roche, plutôt qu'avoir creusé elles-mêmes leurs vallées. Sur les limites du Bocage et de la Plaine, le terrain est plus fortement accidenté ; on ne voit plus que des schistes qui ont été profondément ravinés ; ils offrent plus de résistance aux agens atmosphériques que le granite superficiel, et leurs formes sont moins usées. En sortant du Bocage, au sud et à l'est, on trouve du calcaire recouvrant les schistes ; on passe de ce calcaire à la Plaine par des pentes en général très raides, auxquelles se termine le massif montueux du Bocage.

Plaine.

La Plaine est calcaire dans presque toute son étendue ; les cours d'eau qui l'arrosent sont profondément encaissés ; il n'y a d'exception que vers la petite ligne de faîte du sud. De ce côté, les lits des rivières sont profonds et leurs berges sont assez escarpées. Il n'y a pas de hauteurs bien considérables dans cette partie du département, le sol y est très uni, surtout du côté de l'ouest.

Digitized by Google

Marais.

La vallée de la Sèvre Niortaise s'élargit beaucoup à mesure qu'on avance vers la Vendée; un peu au-dessous de Niort commence un terrain d'alluvion connu sous le nom de Marais, terrain découpé d'un nombre infini de canaux.

Divisions physiques.

Ainsi, on peut diviser le département en trois parties différentes d'aspect, et comme nous le verrons bientôt, de nature géologique.

Le Bocage avec ses monticules sans nombre, ses cours d'eau au lit profond et parsemé de rochers, ses chemins tortueux et ombragés, ses haies impénétrables, ses prairies et ses bois, occupe le nord-ouest; à l'est et au sud, la Plaine unie et couverte de moissons, parfois arrosée par des rivières dont les eaux tranquilles, couvertes de nénuphar, coulent sur un fond vaseux, ou par des ruisseaux limpides coulant dans un lit creusé dans le roc; parfois sèche et aride, ne recevant de l'humidité que des eaux souterraines qui circulent dans les fissures du sol.

Enfin, tout-à-fait à l'ouest, un triangle marécageux dont le terrain de sable laisse filtrer l'eau avec la plus grande facilité, découpé d'autant de canaux que le Bocage l'est de chemins creux.

Ce ne sera qu'après avoir étudié avec soin les divers terrains du département que nous pourrons chercher les causes probables de sa configuration actuelle. La forme du sol est liée trop intimement à sa nature pour pouvoir énoncer une opinion sans entrer dans une discussion dont les élémens nécessaires sont dans l'étude que nous allons bientôt entreprendre.

Etendue relative de chaque portion du sol.

La superficie du département est répartie ainsi qu'il suit :

	hect.	ares.	cent.
Terres labourables.	399,833	90	66
Prés.	74,572	97	80
Bois.	37,904	04	57
Landes, pâtis, bruyères.	22,098	20	37
Vignes.	21,465	55	40
Vergers, jardins.	9,791	06	64
Propriétés bâties.	3,904	80	91
Étangs, abreuvoirs, mares, canaux.	1,238	98	22
A REPORTER.	570,807	54	57

Digitized by Google

	hect.	arrs.	cent.
REPORT..	570,807	54	57
Oseraies, aulnaies, saussaies, châteigneraies.	668	92	84
Carrières et mines.	15	93	67
Cultures diverses..	42	74	»
Routes, places publiques, rues.	18,178	40	62
Forêts, domaines.	7,895	64	76
Rivières, lacs, ruisseaux..	2,146	69	27
Cimetières, églises, bâtimens publics.	202	93	61
TOTAL..	599,954	83	34

Nature du sol.

Il y a autant de variété dans la nature de la terre végétale que dans la nature des terrains des diverses parties du département. Le Bocage, ne contenant guère que des granites ou des schistes primitifs, a un sol argileux, maigre et froid; lorsque l'argile est trop compacte, le terrain devient landeux et ne produit que des bruyères et des ajoncs; dans les parties humides et contenant des graviers provenant de la destruction du granite, on trouve de bons pâturages; les arbres poussent fort bien dans presque tout le Bocage, aussi le pays est-il coupé de haies vives avec de gros arbres, qui ombragent complètement les chemins creux de la Gâtine. Quelques parties du Bocage sont recouvertes de sables; elles forment des landes stériles ne nourrissant qu'une herbe très courte ou de maigres bruyères; lorsque ces sables sont assez humides, on y a planté des bois; c'est même dans cette variété de terrain que se trouvent les bois proprement dits du Bocage. Ce sol, impropre à la culture des céréales, pourrait, par des amendemens convenables, se couvrir un jour de moissons. On sait quels avantages le département de la Mayenne a retiré de l'emploi de la chaux et quel effet salutaire a cet amendement sur les terres argileuses, comme celles de la Gâtine. A proximité du Bocage se trouvent la calcaire et la houille; des voies de communication permettront bientôt d'apporter la chaux jusque dans le centre du Bocage; on pourra alors se servir de ce précieux amendement, dont le prix élevé avait interdit l'usage jusqu'à ce jour (1).

(1) Voyez une Note sur l'emploi de la chaux comme amendement.

Digitized by Google

La Plaine possède, au contraire, un sol calcaire éminemment propre à culture des céréales; sa fertilité est, en général, très grande. Les prairies artificielles ne réussissent pas moins bien que les céréales; les vignobles seuls sont de mauvaise qualité, et on ne récolte que quelques vins inférieurs dans l'arrondissement de Melle. Il faut pourtant excepter la partie du nord-est qui, sans doute à cause de son exposition au levant et au midi, donne des vins blancs assez estimés.

§ III.

Sources et Cours d'Eau.

Sources. Les sources nombreuses qu'on trouve dans le département des Deux-Sèvres surgissent, pour la partie méridionale, presqu'exclusivement du terrain primitif stratifié, ou du lias; dans la partie nord, elles sortent du granite. Les premières, étant alimentées par des nappes souterraines qui peuvent être très grandes sont, en général, plus abondantes que les secondes; c'est du lias surtout que sortent quelques belles sources, comme celles d'Exoudun, près de la Mothe-Saint-Héray, de Coulonges, du Vivier, près Niort; les eaux en sont d'une très bonne qualité et très agréables à boire. Les sources du granite sont, en général, plus faibles, et aucune d'elles n'a un grand volume dès son origine; elles paraissent provenir d'eaux circulant entre les deux granites dont nous avons déjà parlé; elles ont souvent une saveur terreuse qui annonce qu'elles passent dans le granite décomposé.

Eaux Minérales. On ne trouve que quatre sources d'eaux minérales dans le département. A Bilazay, près de Montcontour, canton de Thouars, il existe une source minérale saline, sulfureuse, dégageant de l'acide carbonique. Les eaux en sont bonnes pour la guérison des maladies cutanées et des plaies. Elle jaillit du calcaire jurassique. A Saint-Léger de Montbrun, même canton, il y a une source de même nature, dans un gisement semblable. A Caunay, canton de Sauzé-Vaussais, une source ferrugineuse sort du calcaire jurassique; enfin, à l'Absie, une source ferrugineuse sort du terrain schisteux.

Digitized by Google

Ces deux sources sont bonnes contre les obstructions. Toutes ces sources ont la température ordinaire; celles de Bilazay et de Caunay sont les seules fréquentées ; elles ont une assez grande réputation dans le pays.

Les principaux cours d'eau sont : au midi la Sèvre-Niortaise, qui reçoit le Lambon et l'Autise; la Boutonne et la Dive du midi. Rivières et ruisseaux.

La Sèvre prend sa source près de Sepvret dans le lias ; son lit est creusé profondément jusqu'au-dessous de Saint-Maixent ; elle coupe le terrain jurassique comprenant l'oolite inférieure et le lias; on voit même près de Saint-Maixent le terrain primitif à découvert dans son lit ; plus loin, elle n'a creusé que l'oolite ; près de Sciecq, on aperçoit le lias sur ses bords dans une petite étendue; au-dessous de Niort, elle coule dans les alluvions qui forment le marais de la Sèvre. Sèvre-Niortaise.

Le Lambon prend sa source dans le lias; il coule sur ce terrain dans une grande partie de son cours ; le terrain primitif paraît à nu dans son lit près de Fressine ; un peu au-delà, son lit est dans l'oolite (1). Lambon.

L'Autise sort du terrain primitif; elle traverse successivement le lias et l'oolite. Autise.

La Boutonne prend sa source près de Chef-Boutonne, au sud-est du département ; elle traverse l'oolite inférieure et l'oolite moyenne, sort du département au-dessous de Chizé et va se jeter dans la Charente. Boutonne.

La Dive du Midi ne traverse qu'une petite partie du département. Elle se dirige vers l'est en coulant sur l'oolite inférieure et va se réunir au Clain dans le département de la Vienne. Dive du Midi.

Les rivières du nord-est peuvent se diviser en deux groupes principaux : celui de la Sèvre-Nantaise et celui du Thouet.

La Sèvre-Nantaise est le seul cours d'eau un peu considérable de ce groupe; elle prend sa source dans le granite, reçoit de nombreux affluens qui surgissent du même terrain, et sort du département près de Mortagne. Sèvre-Nantaise.

(1) Cette particularité que le lit d'un ruisseau découvre différentes roches est remarquable. Ce fait nous servira de guide dans une recherche que nous aurons à faire sur les causes de certains accidens du terrain.

Digitized by Google

On voit dans son lit quelques lambeaux de terrain schisteux; sauf ces parties peu nombreuses, elle ne traverse que le granite.

Le groupe du Thouet comprend l'Argenton, le Thouet et la Dive du nord.

Argenton. L'Argenton prend sa source dans le granite, coule sur ce terrain dans la plus grande partie de son cours; un peu au-dessous d'Argenton-les-Églises, il atteint les alluvions et va se réunir au Thouet.

Thouet. Le Thouet sort aussi du granite; son cours, d'abord dirigé vers le nord-est, s'infléchit vers le nord, près de Lhoumois, et conserve cette direction générale jusqu'à son confluent avec la Loire. Jusqu'au-dessous d'Airvault, il coule dans le granite; plus loin, il traverse le terrain jurassique, mais en mettant à nu le terrain primitif. Un peu avant de sortir du département, ses bords s'applatissent, il coule sur des alluvions, reçoit l'Argenton et entre dans le département de Maine-et-Loire.

Dive du Nord. La Dive du nord prend sa source dans le département de la Vienne, elle fait la limite des deux départemens dans une grande partie de son cours, elle traverse l'oolite inférieure et moyenne, mais son lit est rempli d'alluvions; elle se réunit au Thouet et se jette dans la Loire.

Vonne, Auzance, Vaudeloigne. A l'est du département, il y a encore quelques cours d'eau qui prennent leur source au pied du Bocage, ce sont la Vonne, l'Auzance et la Vaudeloigne; mais ces ruisseaux ne traversent qu'une petite partie du département et vont se jeter dans le Clain.

CHAPITRE II.

Constitution minéralogique et géognostique.

§ IV.

Minéraux.

Quartz. 1° Quartz hyalin.

En filons dans le granite, dans les schistes anciens, incolore ou légèrement bleuâtre; les filons contiennent des géodes tapissées de petits cristaux.

Digitized by Google

2° Quartz silex pyromaque.

A. En couches continues, dans des buttes près de Saint-Maixent, d'un blond pâle, translucide.

B. En rognons, dans le terrain tertiaire moyen ; les rognons sont d'un blond plus ou moins foncé, ou d'un rouge de sang très vif, presque opaques, celluleux ; il passent au quartz carié.

3° Quartz carié, pierre meulière, dans le terrain tertiaire moyen, en rognons de toutes les dimensions, d'un blond grisâtre ou d'un gris jaunâtre ne faisant nullement effervescence avec les acides.

4° Jaspes, en rognons dans le lias, gris ou bruns.

5° Silex terreux, d'un blanc grisâtre, dans le calcaire de l'oolithe inférieure.

1° Orthose. Dans les granites ; près de Montcoutant, une variété de granite en contient de très gros cristaux qui atteignent jusqu'à un décimètre de longueur. Feldspath.

2° Albite. En petits cristaux dans quelques granites modernes.

3° Pétrosilex. (Voyez *Roches*.)

Ordinairement noir ou brun noirâtre dans les granites anciens ; noir, brun plus ou moins foncé, bronzé, ou même blanc dans les granites modernes. Près de Parthenay, à moins de cent mètres de la porte de Poitiers, on avait mis à découvert la tête d'un sillon peu puissant, composé de mica blanc et de feldspath blanc altéré. (Voyez *Micaschistes*.) Mica.

Talc. (Voyez *Roches talqueuses* et *schistes talqueux*.) Talc.

Amphibole. (Voyez *Roches amphiboliques*.) Amphibole.

Tourmaline noire, en prismes striés, déformés, dans du quartz hyalin près de Bressuire. Tourmaline.

Chaux carbonatée spathique, en petits cristaux, dans les calcaires sublamellaires du lias. Chaux carbonatée.

Chaux carbonatée compacte (*Marbre*). (Voyez *calcaire marbre*.)

Chaux carbonatée, compacte, terreuse. (Voyez *calcaire compact*.)

Chaux carbonatée oolithique.

Digitized by Google

Oolithes disséminées dans les calcaires du lias et de l'oolithe inférieure, blanches ou jaunâtres, dans ce dernier cas, ferrugineuses.

Chaux fluatée. Chaux fluatée terreuse en petits rognons, dans le lias, près de Saint-Maixent.

Baryte sulfatée. Baryte sulfatée lamellaire, opaque, rouge de chair, formant des nids dans les calcaires du lias et surtout l'arkose. Ce minéral se retrouve aussi dans le terrain houiller.

Fer sulfuré. Pyrite ordinaire, dans les roches talqueuses, la houille en mouches ou très petits cristaux. A ma connaissance, ce minéral ne se trouve pas en rognons dans le terrain tertiaire, non plus que la pyrite blanche.

Fer oligiste. Près de Nanteuil, on a trouvé dans le lias un gîte de minerai de fer riche mais peu abondant. Ce minerai est composé principalement de fer oligiste avec de l'hématite et du fer hydroxidé.

Fer hydroxidé. Dans le terrain tertiaire moyen on trouve souvent des grains de minerai de fer hydraté argileux, quelquefois en assez grande quantité pour former un gîte un peu notable, quoique rarement exploitable.

Fer carbonaté. Fer carbonaté lithoïde, dans le terrain houiller. La houille de Saint-Laurs est imprégnée de fer carbonaté, de sorte que, quoique les cendres en soient très rouges, ce combustible n'en est pas moins de très bonne qualité, puisqu'il ne contient presque pas de pyrites.

Fer carburé. Au Busseau, on trouve des schistes anciens imprégnes de ce minéral.

Plomb sulfuré. Galène argentifère. Ce minéral se trouve souvent formant quelques mouches dans le lias ; au-dessous de la ville de Melle, il existe un calcaire siliceux subordonné au lias qui contient assez de galène argentifère pour avoir été autrefois l'objet d'une exploitation très importante, à en juger par l'étendue des travaux souterrains.

Depuis un temps immémorial, cette mine a été abandonnée, et il serait difficile de dire si on pourrait reprendre son exploitation d'une manière avantageuse à cause de la cherté actuelle de la main-d'œuvre et de la diminution de valeur des métaux. Le minéral étant disséminé dans un calcaire, l'exploitation ressemble beaucoup plus à celle d'une carrière qu'à celle

Digitized by Google

d'une mine, et les progrès qu'a fait l'art du mineur ne peuvent être que de bien peu d'utilité dans l'extraction du minerai, précisément à cause de la simplicité des travaux à exécuter.

Houille. (Voyez *Terrain houiller*.) Houille.

§ V.

Nature des Roches.

Le quartz forme dans certaines parties du département une portion assez considérable des terrains, pour être regardé comme une des roches constituantes. Dans un dépôt d'eau douce du terrain tertiaire moyen, aux environs de Saint-Maixent, il se trouve un banc de silex blond de 0 m. 30 c. à 0 m. 40 c. de puissance, intercalé entre les couches de calcaire marneux ; il était exploité pour la fabrication des pierres à fusil. A l'état de rognons, le quartz se trouve dans les divers étages jurassiques et dans le terrain tertiaire moyen (1). Enfin, le terrain primitif est coupé de filons de quartz hyalin. Quartz.

Le calcaire ou chaux carbonatée occupe une grande partie du département, et sa puissance est ordinairement considérable. Cette roche présente un très grand nombre de variétés suivant l'étage auquel elle appartient et dans le même étage : Calcaire.

— Calcaire marbre, gris ou rougeâtre, contenant des empreintes de polypiers, formant trois couches presque verticales alternant avec des poudingues quartzeux, dans les environs d'Ardin. Ce calcaire est très compact, à cassure esquilleuse, il est susceptible d'un beau poli ; à différentes reprises son exploitation a été tentée, mais abandonnée bientôt comme désavantageuse.

— Calcaire compact du lias, généralement argileux ou siliceux, compact et dur, fournissant une pierre de taille de bonne qualité, surtout pour les constructions hydrauliques ; cette variété est appelée *pierre rousse*,

(1) V. Minéraux.

Digitized by Google

à cause de sa couleur jaunâtre; comme ordinairement on trouve l'oolithe à peu de distance, on préfère les calcaires de ce dernier terrain qui sont plus blancs et plus tendres. Ce n'est guère qu'à la carrière de Verrines, près de Thouars, qu'on a extrait dans le lias des pierres d'un grand échantillon.

— Calcaires sublamellaires du lias, à cassure cristaline, composés de petites lames dans une pâte calcaire contenant très peu d'argile et un peu de fer.

— Calcaires caverneux provenant d'une altération de ces derniers, colorés en rouge ou en jaune par le peroxide de fer.

— Calcaire oolithique. Cette variété ne forme pas de couche puissante continue; on trouve dans le calcaire compact du lias des parties complètement oolithiques, contenant des oolithes ferrugineuses et calcaires; au-dessus du lias, on trouve souvent des calcaires demi-oolithiques mais rarement des parties complètement oolithiques, et, dans ce cas, celles-ci sont toujours ferrugineuses.

— Calcaire de l'oolithe inférieure, à pâte lâche et blanche ou très légèrement grisâtre, contenant des oolithes disséminées, tendre et friable, surtout lorsqu'il vient d'être extrait. Ce calcaire se taille avec la plus grande facilité, aussi sert-il à confectionner beaucoup d'objets pour lesquels ailleurs le bois est presque exclusivement réservé. Malheureusement, il est rare que dans une carrière plusieurs bancs ne soient gélifs ou efflorescens; aussi dans toutes les anciennes constructions où l'on a employé cette pierre, trouve-t-on beaucoup de parties complètement dégradées. Les murs des maisons se recouvrent de sels efflorescens, la pierre se ronge et est bientôt détruite.

— Calcaire de l'oolithe moyenne, marneux, bleuâtre, ordinairement schisteux et fissile, quelquefois brun, compact ou bien arénacé, à grains fins ou un peu grossiers.

Craie tuffau. Le calcaire qui en provient est, lorsqu'on l'extrait, d'un gris verdâtre très pâle, à l'air il devient d'un blanc très légèrement jau-

Digitized by Google

nâtre; il est excessivement tendre, et par suite très facile à tailler; il contient beaucoup de sable. Cette variété qui fournit la pierre de construction la plus abondante de Maine-et-Loire, ne se trouve qu'en petite quantité dans le département des Deux-Sèvres; on l'exploite dans les environs de Tourtenay.

Pétrosilex. On ne trouve pas le feldspath proprement dit formant une masse considérable; il y a, au contraire dans le terrain primitif, plusieurs filons de pétrosilex compact, à cassure conchoïde ou légèrement esquilleuse, d'un brun noirâtre, contenant quelquefois des lamelles de talc et des veinules de fer sulfuré. Cette roche très dure est employée seulement pour l'empierrement des routes. Feldspath.

Le granite occupe une grande partie du département des Deux-Sèvres, il offre un très grand nombre de variétés que nous allons tâcher de grouper par les caractères les plus saillans; et qui permettent de réunir les variétés de plusieurs localités comme appartenant à un même type. Granite.

A. Granite commun, à feldspath blanc, altéré et taché de jaune brun, mica noir ou brun, quartz peu abondant. Le feldspath est peu lamelleux, les cristaux en étant très petits et enchevêtrés, il a l'air de former une pâte subcristalline dans laquelle seraient enfermés des cristaux de feldspath, de mica et de quartz. Lorsque le mica est très abondant et en larges lames, la roche prend un aspect schisteux. Le caractère ordinaire de ce granite est d'être formé de grains grossiers et peu adhérens, très fissuré, toujours altéré à une grande profondeur, et se décomposant avec rapidité par l'action des agens atmosphériques. Nous verrons plus tard que ce granite diffère complètement par son gisement des autres granites qui s'y trouvent enclavés formant de nombreux filons.

Les granites des filons peuvent se diviser en deux groupes différens d'aspect et de localités, quoique leur gisement soit le même. Les granites qui forment des filons dans le voisinage de l'arête culminante du Bocage sont à gros grains et présentent presque constamment ce caractère dans

Digitized by Google

toutes les variétés qu'on rencontre. A mesure qu'on s'éloigne de cette arête, les granites ont des grains plus petits et prennent une texture porphyroïde. Chacun de ces groupes se divise d'ailleurs en plusieurs variétés dont nous allons décrire les principales.

B. Granite à feldspath blanc très lamelleux, larges lames de mica noir ou brun, quartz assez abondant, tenace, bien conservé et s'altérant peu à l'air. Ce granite est celui qui fournit la meilleure pierre de taille; le granite commun est tellement fissuré qu'il ne produit ordinairement que des moëllons, et il est si peu tenace qu'on ne peut le tailler que grossièrement. On ne peut objecter contre l'usage du dernier granite que son excessive dureté qui le rend très coûteux à tailler; mais ses qualités doivent le faire adopter exclusivement pour les constructions publiques dont la durée est la première qualité.

C. Granite semblable au précédent, mais contenant des cristaux de feldspath blanc de la plus grande dimension. Ces cristaux ont depuis un ou deux centimètres, jusqu'à quinze ou vingt centimètres; ils sont très lamelleux, très clivables, et tellement empâtés dans la roche qu'ils se brisent toutes les fois qu'on cherche à les séparer. Ce granite qui est très dur et très tenace ne peut être employé facilement comme pierre de taille, à cause de la présence de ces cristaux; on ne pourrait se servir que des parties qui n'en contiendraient pas; mais, jusqu'à présent, il n'a pas été employé à cause de sa dureté.

La construction d'un pont sur la Sèvre, à Moncoutant, demandera des matériaux plus résistans que le granite commun que l'on fait venir de Largeasse et que l'on emploie par économie. On trouvera dans le granite de Moncoutant une très bonne pierre en évitant les cristaux de feldspath.

D. Granite à feldspath hyalin, contenant de l'albite, mica noir, quartz abondant. Cette variété a un aspect très agréable à l'œil par le chatoiement du feldspath qui est d'un blanc bleuâtre, et en même temps translucide; elle est très dure, il y aurait, je pense, peu d'avantage à l'employer comme pierre de taille, car sa texture éminemment cristalline

Digitized by Google

s'oppose à ce qu'on puisse la tailler et surtout la polir avec facilité. Comme objet d'ornement, ce granite poli serait au contraire d'un bel effet.

E. Granite porphyroïde rouge. Ce granite se rapproche beaucoup dans certaines parties du porphyre quartzifère, la pâte feldspathique est, en général, assez abondante relativement aux cristaux; les cristaux de feldspath sont les plus rares, le mica y est ordinairement assez abondant, il est noir ou d'un vert sombre.

F. Granite porphyroïde grisâtre et autres. Ces granites ne sont que des variétés de celui que je viens de décrire, ils diffèrent fort peu entre eux, et comme dans le même filon il y a passage insensible de l'un à l'autre, on ne peut douter de l'identité de gisement et d'origine de ces diverses roches.

G. Granite un peu porphyroïde blanc. Cette variété tient le milieu entre les granites de la première espèce et ceux de la seconde; la pâte feldspathique est d'un blanc sale, le mica d'un vert sombre, le quartz assez peu abondant.

ROCHES AMPHIBOLIQUES.

Amphibolites.

On trouve dans quelques points des roches verdâtres qui sont composées d'un élément feldspathique, de talc et d'amphibole, mais le mélange est tellement intime, que ce n'est qu'au microscope qu'on peut discerner ces élémens; par l'aspect, certaines de ces roches se rapprochent des diorites; on les confond dans le pays sous le nom d'amphibolites avec des roches purement talqueuses et feldspathiques.

ROCHES TALCQUEUSES.

Roches de Talc.

On trouve en filons, accompagnant ordinairement le granite, une roche d'un vert assez clair, tendre, se laissant rayer facilement quoique très tenace. Cette roche, examinée au microscope, se trouve formée de feldspath empâtant des lamelles de talc. Ce dernier élément est même ordinairement par petits groupes qui ont l'air amorphe. L'aspect du feld-

Digitized by Google

spath est plutôt vitreux que cristallin ; on y distingue pourtant parfois des angles nets et même des mâcles ; d'après certaines mâcles que nous avons observées au microscope, nous serions portés à regarder quelques cristaux comme appartenant à l'albite ; il est d'ailleurs impossible de séparer les élémens ; non-seulement leur mélange est tellement intime qu'à l'œil la roche à l'air d'être homogène, mais encore au microscope on voit ordinairement que les plus petites particules de poussière sont formées des deux élémens (1).

Gneiss. Le gneiss est rare dans le département, on n'en trouve que quelques filets dans des plis de terrain au milieu de granite ; ordinairement il passe au micaschiste. Le feldspath est blanc, le mica très abondant et le quartz rare.

Micaschistes. Les micaschistes sont encore plus rares que le gneiss ; on en voit quelques lits très minces alternant avec les schistes argileux entre Secondigny et les Groseilliers.

Schistes talqueux. On trouve des schistes d'un gris verdâtre ou d'un vert plus ou moins sombre, qui sont connus dans le pays sous le nom de schistes amphiboliques. Examinés au microscope, on les trouve composés exactement comme les roches talqueuses éruptives que nous avons décrites. Ces schistes sont subordonnés aux schistes argileux, ils se trouvent en assez petite quantité relativement à la masse du terrain primitif.

Schistes argileux. La masse du terrain primitif qui s'appuie sur le massif de granite est composée presque uniquement de schistes argileux ; mais ceux-ci offrent une infinité de variétés d'aspect ; comme ces variétés sont suites les unes aux autres ou alternent indistinctement, on doit les considérer comme formant une seule masse dans laquelle on ne peut établir que quelques divisions minéralogiques.

A. Schiste dur, gris verdâtre, passant au brun en se décomposant, feuilleté très grossièrement, contenant une assez grande quantité de quartz en grains très fins.

(1) Voyez une note sur les amphibolites.

Digitized by Google

B. Schiste tendre d'un gris bleuâtre, un peu onctueux au toucher, montrant des feuillets assez minces, mais ne pouvant se débiter en plaques à cause de son peu de tenacité.

Tous les schistes se rapportent à l'une ou à l'autre de ces variétés; parmi les premiers on en trouve de très durs que l'on recherche alors pour les constructions, et d'autres qui s'altèrent si facilement qu'ils sont bientôt transformés en argile, et ne sont d'aucun usage utile. Les seconds ne sont pas non plus employés, ils sont en bien plus petite quantité que les premiers, ils ne forment pas un dixième du terrain schisteux.

Schiste houiller; comme tous les schistes houillers, noir, assez dur, présentant des impressions végétales.

Schiste de transition ou grauwacke, lie de vin. Cette grauwacke à grains très grossiers, un peu schisteuse, accompagne les poudingues d'Ardin.

On ne peut guère citer de vrai poudingue que celui qui accompagne le marbre d'Ardin; il est formé de noyaux de quartz noir ou blanc, uni par un ciment siliceux très dur et très tenace. Ce poudingue a été exploité pour pavés d'échantillon. Poudingues.

On doit encore mentionner le poudingue qui occupe le centre du terrain houiller comme nous le verrons plus tard.

Il y a des grès de plusieurs natures dans le département, ils appartiennent à des gisemens différens. Grès.

Grès houiller. Ce grès, qui alterne avec les schistes, ne diffère pas des grès que l'on trouve ordinairement dans le terrain houiller.

Arkose. Ce grès est composé de grains de quartz et de feldspath, unis quelquefois par un ciment calcaire. C'est le grès le plus employé pour pavés, meules de moulin, etc. Il est, en général, dur, tenace, mais se laissant fendre à peu près comme le grès de Fontainebleau quoique plus difficilement. Quelquefois le ciment est détruit, et alors il n'a pas de cohérence et devient un sable feldspathique.

Grès tertiaire. On trouve dans un seul point, à Rigny, près de Thouars,

Digitized by Google

un gisement de ce grès ; il ressemble presque complètement au grès de Fontainebleau, tenace, dur, résistant très bien aux agens atmosphériques ; il est ordinairement d'un jaune sale assez prononcé, on ne le trouve qu'en gros blocs à la surface du sol ou peu profondément enfoncé dans de l'argile.

Grès calcaire. Ce grès se trouve dans le terrain jurassique, il passe au calcaire siliceux si commun dans l'étage du lias.

Grès vert. On trouve à Saint-Jouin-des-Marnes ce grès qui forme la base du terrain crétacé ; à Oiron, les sables du parc se rapportent au même étage et sont l'équivalent du grès.

Argiles. Les argiles appartiennent à tous les terrains et accompagnent toutes les roches que nous venons d'énumérer; souvent elles proviennent de la destruction de ces roches. Leur nature est aussi variée que leur origine : en général, elles ne sont pas très réfractaires, sans être facilement fusibles.

Kaolin. Il existe à la Vazonnière, au milieu du granite, un gite de kaolin provenant probablement d'un filon de pegmatite, maintenant décomposé ; on ne voit point en effet la roche dont il provient, et c'est le seul point où l'on trouve du kaolin. On trouve au contraire très souvent des argiles kaoliniques provenant de la décomposition du granite ; ces argiles sont d'un jaune sale, on y voit le mica non décomposé et le quartz disséminé dans le feldspath altéré, mais conservant sa forme. Ces argiles sont employés pour fabriquer des briques, on ne les débarrasse ni du quartz, ni du mica ; ce dernier minéral donne à la brique une couleur rouge très prononcée ; le quartz demeure en petits grains qui donnent à la brique l'aspect d'un porphyre quartzifère.

Argiles du terrain primitif. Ces argiles provenant des schistes décomposés, ne contiennent, par conséquent, pas de chaux, elles sont faiblement coloriées en jaune par de l'oxide de fer ; elles contiennent quelques traces d'alcali, certaines sont employées comme terre à foulon. Il n'y a d'ailleurs pas de gisement régulier, on trouve des points où le schiste

Digitized by Google

décomposé donne de l'argile, mais à une petite distance le schiste reprend sa nature et l'argile disparaît.

Argiles du terrain houiller et du terrain jurassique. Ces argiles n'offrent rien de particulier, elles sont peu réfractaires ; celles du terrain jurassique sont calcarifères et passent à de véritables marnes. Ainsi le banc qui termine le lias et que nous désignerons souvent sous le nom de marne bleue n'est bien souvent qu'une argile marneuse.

Argiles du terrain tertiaire. Ces dernières argiles ont une grande importance par leur étendue, elles constituent une très grande partie du terrain tertiaire moyen ; elles contiennent souvent des rognons de silex, ou sont mélangées de sable. Dans certaines localités, elles prennent une couleur rouge très prononcée, elles contiennent alors beaucoup de fer et sont dans le voisinage de gîtes de minerai de fer argileux. On les emploie pour la confection des briques, mais elles sont bien moins réfractaires que les argiles du terrain primitif.

Sables.

On trouve dans le lias et sur le granite des sables feldspathiques provenant de la décomposition du granite ou de l'arkose. Dans le terrain tertiaire, il y a des dépôts abondans de sable siliceux mélangé d'argile. On rencontre aussi, mais très rarement, de petits bancs de sable siliceux fin dans le lias. On se sert ordinairement pour le mortier, de sable feldspathique ; car le sable du terrain tertiaire serait trop difficile à laver pour être employé avec économie.

§ VI.

Division des Terrains.

Divisions générales.

Les terrains du département des Deux-Sèvres appartiennent aux deux grandes classes de terrains, stratifiés et non-stratifiés ; les premiers occupent la plus grande partie du département et se trouvent presque exclusivement dans le sud et l'est ; les seconds forment le massif du Bocage et se rencontrent seuls dans le nord et dans l'ouest.

Digitized by Google

TERRAINS NON STRATIFIÉS.

Énumération des divers terrains.

Granites divers.

Roches feldspathiques et pétro-siliceuses.

Roches feldspathiques et talqueuses quelquefois avec amphibole.

TERRAINS STRATIFIÉS.

Terrain stratifié non fossilifère ou terrain primitif.

Terrain de transition.

Terrain houiller.

TERRAIN JURASSIQUE. { Lias. / Oolithe inférieure. / Oolithe moyenne.

Terrain crétacé inférieur.

Terrain tertiaire moyen.

Alluvions.

Nous allons étudier ces terrains dans l'ordre que nous venons d'énumérer ; pour bien saisir les relations qui existent entre eux, il est, nous croyons, utile de commencer par l'étude des terrains non stratifiés, sur lesquels viennent s'appuyer les terrains stratifiés.

On verra mieux les discordances qui existent entre les divers étages de ces derniers, en commençant leur étude par les couches les plus inférieures et les plus anciennes et finissant par les plus modernes, qu'on trouve recouvrant indistinctement toutes les autres.

CHAPITRE III.

Etude des Terrains.

Description détaillée des terrains.

§ VII.

Granite.

Granite.

Le terrain occupé par le granite est la partie du département où les accidens du sol sont les plus nombreux, sinon les plus considérables. On

Digitized by Google

voit une suite de monticules séparés par des dépressions peu profondes et aux bords arrondis généralement ; ce n'est que quelques vallées comme celle du Thouet qui font exception à ce caractère. On ne tarde pas à reconnaître qu'il existe autant de différence dans les divers modes de gisement des granites qui le constituent que dans la nature de ces roches. La plus grande partie du sol est formée par la variété que nous avons désignée sous le nom de granite commun, et que nous regardons comme le granite le plus ancien, la roche primitive. Nous avons décrit les caractères minéralogiques de ce granite, nous allons tâcher de prouver que sa position géologique démontre l'origine ancienne que nous lui attribuons.

Ancienneté du granite commun.

On admet généralement que le globe terrestre a été primitivement dans un état de fusion, que, par suite du rayonnement, le globe s'est progressivement refroidi ; il est arrivé un moment où la croûte superficielle a perdu assez de chaleur pour se solidifier, formant, comme l'a dit si énergiquement M. Cordier, une écorce flottante au-dessus d'un océan de matières liquéfiées.

Cette écorce a augmenté progressivement d'épaisseur ; mais souvent bouleversée par les mouvemens intérieurs de la masse liquide qui la supportait, elle était ridée, déchirée, laissant ainsi un passage aux roches en fusion qu'elle enveloppait. Sa forme générale devait pourtant être celle du sphéroïde terrestre, et à mesure que des couches solidifiées se formaient intérieurement, il devait, par suite de modifications dans la nature des roches refroidies, par suite surtout des contractions occasionnées par le refroidissement, il devait se produire des fissures concentriques à la croûte superficielle. Si plus tard des roches venant de l'intérieur ont soulevé certaines parties de cette écorce, on devra la trouver fracturée dans le voisinage de ces roches, les fissures concentriques devront prendre une position inclinée, comme les plans de stratification des couches soulevées. Aucun des caractères que nous venons d'énoncer ne manque au granite commun, et cette roche se présente avec les mêmes caractères minéralogiques et géologiques non-seulement dans l'ouest de la France,

Digitized by Google

mais encore dans son centre et même en Allemagne. Autant qu'on peut en juger par quelques observations et des collections venues des montagnes du Hartz.

Granites modernes.

En effet, le granite commun forme la superficie du terrain dans toute la partie granitique, à l'exception de quelques monticules où il a été dénudé ; dans les plateaux et dans les fonds, partout où il n'a pas été soulevé, il présente un système de fentes horizontales, je dirai presque un clivage qui correspond sans doute aux fissures produites par les contractions qu'il a éprouvées en se solidifiant. Les routes que l'on a ouvertes dans le Bocage ont mis à nu l'intérieur du terrain dans un grand nombre de tranchées ; on voit, à chaque monticule qui a été coupé, le granite commun s'appuyant sur des filons de granite d'une texture tout à fait différente. Les fissures se relèvent parallèlement à l'inclinaison du filon, la partie la plus élevée est quelquefois dénudée, et l'on voit à découvert la roche plus moderne qui a soulevé l'écorce primitive. Les filons affectent dans leur sommet la forme de dôme, ce qui explique la courbure arrondie de toutes les hauteurs granitiques du Bocage. Ce caractère est mis en évidence surtout à Azay-sur-Thoué, lieu d'où l'on a extrait le granite du nouveau pont de Parthenay ; il se montre aussi près de Lajon, de la Chapelle-Saint-Laurent, et généralement dans tous les monticules qui ont été coupés par les routes. Le granite qu'on voit dans les localités que nous venons de citer appartient à la variété B ; mais tous les autres granites auxquels nous avons attribué la même origine présentent les mêmes circonstances géologiques. Ce n'est pas seulement les granites qui ont donné au sol du Bocage la forme qu'il a actuellement ; les autres roches que nous avons décrites comme roches éruptives ont joué exactement le même rôle. Ainsi, les porphyres pétro-siliceux se voient dans les tranchées des routes près d'Airvault, à Roche-la-Mouillère, entre Thouars et Bressuire, etc.

Le granite ancien ou le terrain primitif est adossé à ces filons; l'épaisseur du terrain est très petite vers le sommet et augmente à mesure qu'on

Digitized by Google

descend vers une vallée. Ainsi il demeure bien constant que les nombreuses dépressions qui sillonnent le Bocage ne sont pas d'érosion ; elles sont dues au soulèvement de roches ignées postérieures au granite primordial, puisque ce terrain acquiert la plus grande épaisseur précisément au point le plus bas, où il devrait être détruit presque complètement si les vallées devaient leur origine à l'action érosive des eaux. Les filons de pétro-silex sont plus aigus que ceux de granite ; ils annoncent par leur forme une liquidité plus grande que celle de ces premières roches. Les trois variétés de granite sont quelquefois associées dans le même filon ; ainsi, à Montcoutant, on trouve les granites B, C et D, près de Parthenay les granites B et C ; la roche talqueuse accompagne ordinairement la variété D ; les porphyres pétro-siliceux sont dans le voisinage des granites porphyroïdes. Dans quelques points, le granite ancien a complètement disparu ; ainsi, à Montcoutant, on ne voit sur les hauteurs que le granite moderne formant des champignons de dimensions très variables, depuis quelques mètres jusqu'à 30 ou 40 de diamètre. Un peu plus loin, du côté de Largeasse, du côté de Bressuire, on retrouve le granite ancien ; mais en tranchant les monticules, on aperçoit bientôt la roche plus récente. Ce n'est pas seulement dans la partie granitique que l'on voit ces filons, le terrain primitif lui-même a été accidenté par leur apparition ; aussi quoique la plupart des vallées creusées dans les schistes soient d'érosion, les principaux accidens du sol doivent être attribués aux roches éruptives qui ont soulevé le Bocage. —

Ligne de faîte dans le sud du département.

En descendant vers le sud-est, on reconnaît facilement une ligne de faîte qui forme la limite du bassin de la Loire ; cette ligne se trouve parallèle à l'arête culminante du Bocage et probablement est due à un même soulèvement opéré dans la même direction. Cette supposition se trouve confirmée par la présence du terrain primitif dans quelques vallées voisines de cette ligne de faîte ; ce terrain se trouve dans ces parties très restreintes, à un niveau supérieur à celui qu'elles ont dans tous les points environnans, comme cela doit être si le soulèvement s'est opéré suivant la ligne actuelle de faîte.

Digitized by Google

Direction des masses soulevées.

Tous les monticules du Bocage forment une série alignée dans une direction constante et qui est moyennement de O. 20° N. à E. 20° S.; c'est aussi la direction du terrain schisteux adossé au massif soulevé.

Origine du terrain granitique.

Ainsi, il résulte de l'ensemble des faits observés que primitivement la superficie du sol était formée par le granite commun sur lequel se sont déposées des couches qui sont aujourd'hui le terrain dit primitif; plus tard, des roches s'épanchant de l'intérieur ont soulevé cette écorce, chaque mamelon formant un des monticules qui paraissent à l'extérieur; l'arête culminante de cet ensemble de mamelons formait ce qui est aujourd'hui la ligne de faîte du Bocage. Le terrain schisteux soulevé, adossé au granite, a été relevé des deux côtés, et sans doute que la ligne médiane de la chaîne offrait des cîmes élevées et escarpées comme celles que l'on observe dans les montagnes plus récentes. L'action érosive des eaux a détruit les crêtes saillantes, une grande partie du terrain primitif a même disparu, le granite a été mis à découvert dans les points les plus élevés et sur une partie des deux versans. Le versant du sud-ouest a été moins endommagé et les schistes paraissent à une petite distance de l'arête culminante; au nord-est, au contraire, le terrain schisteux a été détruit à une plus grande distance de la ligne de faîte, et on ne le retrouve que sur les limites du département. Enfin, dans quelques points, le granite ancien lui-même a été emporté et les filons ont paru au jour. Les rivières ont roulé leurs eaux dans les dépressions produites par le soulèvement. La vallée du Thouet présente quelques circonstances particulières; le granite ancien acquiert aux environs de Parthenay et sur les limites de la Chaîne une épaisseur plus considérable, une faille paraît s'être produite dans le sol et avoir été l'origine de cette vallée qui est certainement la plus profondément encaissée. La vallée de l'Argenton est aussi profonde et étroite; mais la forme arrondie des monticules qui la bordent, ne ressemble en rien aux bords escarpés du Thouet; la première provient d'une faille qui a fracturé le terrain; la seconde a la même origine que la presque totalité des vallées du Bocage; seulement elle est plus profondément ravinée.

Digitized by Google

§ VIII.

Terrain primitif ou schisteux.

Terrain schisteux.

D'après ce que nous avons dit du granite commun, cette roche est pour nous le vrai terrain primordial, aussi ne donnons-nous au schiste le nom de terrain primitif que pour nous conformer à la dénomination qu'on donne ordinairement aux terrains stratifiés non fossilifères. Ce même terrain a été décrit comme de transition par M. Fournet; ce dernier nom étant consacré aux terrains anciens qui ont conservé des restes organiques et des traces évidentes de leur formation aqueuse, nous le réserverons pour une portion de terrain très restreinte que nous aurons à décrire plus tard. Les nombreuses fouilles exécutées dans les schistes du Bocage n'ont révélé nulle part la moindre trace d'êtres organisés; ainsi c'est bien dans la catégorie des terrains non fossilifères que nous pourrons ranger ces schistes, et avec d'autant plus de raison qu'ils alternent avec des micaschistes.

Composition.

Le terrain primitif est presque complétement composé de schistes argileux dont nous avons décrit les diverses variétés; on trouve pourtant entre ces schistes quelques feuillets de micaschistes intercalés; leur direction est partout la même; quand à leur nature, elle est très variable, mais les diverses variétés se trouvent dans le prolongement les unes des autres, et elles alternent sans aucun ordre. Nous verrons plus tard la cause probable de cette diversité des roches du même terrain. Le gneiss est très rare dans le Bocage; sur ses limites, dans la vallée de la Sèvre, on le voit à nu près de Saint-Maixent, on le voit aussi dans dans le lit de l'Autise près de Saint-Pompain encore sur le bord du massif soulevé. Il a dû pourtant exister en grande quantité dans la partie centrale, et peut-être formait-il la partie inférieure du terrain primitif. On en voit, en effet, quelques restes dans le granite: ainsi, près de la tour du Chiron, en allant de Parthenay à la Peyratte, les plis de terrain sont recouverts de gneiss, mais toujours sur le même versant, plongeant au sud-ouest; ainsi le gneiss, plissé par le soulèvement du terrain qui le supportait, a disparu entraîné par les

Digitized by Google

eaux : quelques portions de cette roche préservées par les circonstances locales ont été conservées.

Etendue. Nous avons dit que le terrain schisteux a recouvert autrefois toute la partie maintenant granitique du Bocage ; il est facile, en étudiant de près le terrain, de se convaincre de l'exactitude de notre assertion. On trouve souvent dans l'intérieur du Bocage des enclaves formées de schistes qui ont été enfermés dans les plis du terrain ; si le soulèvement de l'écorce primitive a eu lieu de la manière qu'on le suppose, des portions du terrain supérieur auront dû être saisies dans les plis du sol ridé par l'action intérieure ; ces portions, ainsi enclavées, auront été préservées de l'action destructive des eaux qui ont emporté la plus grande partie des couches primitives, et l'on pourra encore les retrouver encaissées dans le granite. Or, on trouve en plusieurs points, entre Chanteloup et Terves, près de Bressuire, sur les bords de la Sèvre, près de Moncoutant, des enclaves de schistes d'épaisseurs très variables. On en voit quelques-unes de quelques centimètres de puissance qui ont l'air de couper le granite comme le ferait un filon de roches éruptives, d'autres acquièrent une puissance plus considérable jusqu'à une centaine de mètres. La position de ces schistes enfermés dans le granite qui s'appuie sur eux des deux côtés démontre le plissement du terrain, et explique pourquoi on trouve des lambeaux de cette formation au milieu d'une vaste étendue où elle a été complètement détruite. Nous verrons plus tard qu'on trouve des enclaves d'une nature différente, appartenant à des terrains plus récens ; le terrain houiller lui-même se trouverait enfermé dans le terrain primitif, comme les bandes de schistes, dont nous parlons, le sont dans le granite.

Soulèvement des schistes. Il résulte donc de la description que nous avons donnée de ces terrains, que le granite a été primitivement recouvert par des couches déposées horizontalement ; plus tard des roches éruptives ont soulevé en même temps le granite primordial et les terrains qui le recouvraient, ceux-ci sont demeurés appuyés sur les hauteurs du Bocage avec l'inclinaison considérable qu'ils ont aujourd'hui. Mais au sujet de ce terrain se présente

Digitized by Google

une question très importante et que les nombreux travaux entrepris de nos jours pourront éclaircir. Ces schistes se sont-ils déposés avant que des êtres organisés eussent paru sur le globe, avaient-ils primitivement leur aspect actuel, ou bien ont-ils été modifiés par une action postérieure, et les débris organiques qu'ils contenaient, ont-ils disparu par suite de leur transformation ?

Il est peut-être possible de répondre à une partie de cette question, d'après ce que l'on observe dans ce terrain même, et sans recourir à l'analogie. En effet, sur la limite sud du terrain primitif, près du terrain houiller, on voit clairement les schistes passer à une grauwacke lie de vin, dont la texture offre les caractères les plus certains d'un dépôt arénacé. Ce passage ne s'observe, il est vrai, que dans une très petite étendue de terrain ; mais en ce point il est incontestable. Il paraîtrait donc d'après ce fait que les schistes offraient primitivement des traces plus évidentes de leur origine ; les élémens dont ils étaient formés ont subi une action, qu'on attribue à la chaleur des roches sur lesquelles ils s'appuient, leur apparence a changé de manière à ne laisser d'autre marque de leur formation que leur disposition en couches inclinées. Age du terrain schisteux.

Les différentes variétés de schistes correspondraient aux couches de différentes natures qui composaient ce terrain, et l'on s'expliquerait aussi les variations qu'ils présentent dans le prolongement des mêmes lits, par le peu de continuité dans la nature des couches primordiales.

C'est ainsi qu'on peut concevoir la formation des schistes primitifs dans l'hypothèse du métamorphisme des roches ; mais il est difficile, dans le cas particulier, de décider si les règnes organisés avaient commencé d'exister sur notre globe au moment de leur dépôt. Les grauwackes dont nous parlons occupent un espace très restreint, et l'on n'y a encore découvert aucun fossile ; il est probable pourtant que ce terrain contenait des débris organiques ; en effet, il supporte un lambeau de terrain de transition avec fossiles, dont la stratification concordante indique que le premier terrain n'avait pas été accidenté lorsque le second a été soulevé. L'inclinai-

Digitized by Google

son des schistes et des couches de transition est à peu près la même, leur direction ne diffère pas; il est donc bien certain que les grands mouvemens qui ont soulevé le Bocage sont d'une époque postérieure au dépôt du terrain de transition que nous allons bientôt décrire. Le terrain schisteux du Bocage appartient d'ailleurs à une époque très ancienne; en effet, comme nous le verrons, aucun accident local n'a incliné les couches de l'époque jurassique; et les schistes se trouvent au-dessous du terrain de transition et du terrain houiller.

L'étude que nous avons faite de ce terrain dans le département des Deux-Sèvres est conforme aux résultats des observations de M. Fournel dans la Vendée, quoiqu'il n'ait pas distingué les deux terrains que nous appelons primitif et de transition. Il a vu et nous avons nous-même vérifié qu'il existe près de Lezay une grauwacke subordonnée aux schistes qui alternent avec le gneiss; et s'il a confondu dans un même groupe les gneiss, les micaschistes, les schistes argileux avec les marbres et les poudingues fossilifères, cette erreur de nomenclature prouve bien la concordance des deux étages, et le passage insensible des schistes dits primitifs à la grauwacke dans certaines parties du terrain.

§ IX.

Terrain de transition.

Terrain de transition.

Le terrain auquel nous réservons le nom de transition n'occupe qu'une bande étroite et peu longue adossée au versant sud-ouest de la chaîne primitive, sur les limites du Bocage et de la Plaine. Il se compose de trois couches de marbre alternant avec des poudingues, et s'appuyant sur des grauwackes qui les séparent du terrain schisteux. Le poudingue est formé de fragmens de quartz laiteux, unis par un ciment siliceux; il est très dur et prend quelquefois l'aspect d'une roche compacte. Le marbre paraît au jour formant des rochers escarpés. On y a ouvert quelques excavations; l'une d'elles est indiquée dans la carte de Cassini. Cette exploitation, longtemps abandonnée a été reprise de nos jours; mais les frais d'extraction

Digitized by Google

et de transport étant trop considérables, on a encore abandonné ce marbre, quoique susceptible d'un beau poli. On trouve plusieurs variétés, le gris cendré et le gris mélangé de rouge; ce dernier est le plus abondant. On distingue dans ce marbre des empreintes de fossiles; on nous a même assuré qu'on en trouvait quelquefois dans les poudingues; si le fait est vrai, ils doivent être très rares, car les plus minutieuses recherches n'ont pu nous y faire découvrir le moindre débris organique. Les couches sont presque verticales et plongent au sud-est. Près de la Villedé, au lieu dit le Cimetière-aux-Chiens, on trouve le même poudingue au-dessous d'une grauwacke schisteuse. Il résulte évidemment de cette disposition des couches que la grauwacke, le poudingue et le marbre sont du même âge. La stratification, comme nous l'avons déjà dit, ne diffère pas de celle du terrain schisteux; ainsi ce terrain est la partie supérieure d'un étage dont les schistes plus ou moins métamorphiques du Bocage forment la base.

Il est intéressant de remarquer la présence de ce terrain sur une aussi petite étendue; il est difficile de croire que primitivement il n'ait pas occupé un espace plus considérable; mais on ne sera pas étonné de sa destruction presque complète en examinant sa position. Le Bocage étant soulevé avant la période jurassique, le terrain de transition, s'il existait alors sur toute la partie sud du Bocage, était fortement relevé et formait la limite du massif émergé. Il est probable que pendant les premières périodes secondaires, cette masse est demeurée au-dessus du niveau des eaux; le terrain de transition présentait donc des falaises verticales, battues par les vagues dont l'action a dû le détruire jusqu'à une grande profondeur. Ce lambeau, par sa position au fond d'une baie, enclavé dans les schistes, aura été préservé de l'action des eaux, qui ont emporté les couches du même âge sur tout le reste de la côte.

Destruction du terrain de transition.

§ X.

Terrain houiller.

Le terrain houiller n'occupe qu'une bien petite partie du département

Terrain houiller.

Digitized by Google

des Deux-Sèvres ; l'extrémité orientale du bassin de Vouvant pénètre dans les Deux-Sèvres et ne s'étend pas à plus de 3 à 4 kilomètres au-delà de ses limites. Il se trouve pourtant enclavé dans des schistes qui forment le prolongement de ceux que nous avons décrits ; il se trouve sur le versant d'un même massif ; ainsi son étendue fait partie de notre travail. Déjà il y a quelques années, M. Fournel a étudié avec détail les limites et la constitution de ce terrain ; depuis, les travaux exécutés à Faymoreau et ceux de Saint-Laurs ont fourni le complément des observations de ce savant ingénieur. Les explorations de M. Fournel avaient surtout porté sur les environs de Vouvant où s'exécutaient différens travaux ; on n'avait pas encore fait de recherches dans le département des Deux-Sèvres.

Coupe du terrain houiller.

Le terrain houiller, tel qu'on peut l'étudier dans la plus grande partie de sa longueur, présente deux versans composés de sept couches ; voici une coupe qui peut donner une idée de ce terrain (d'après M. Fournel) :

	mèt.	cent.
1° Un banc de grès noirâtre, très siliceux, parsemé de pyrites.	«	50
2° Argile grise.	«	50
3° Houille (couche n° 1).	«	60
4° Schiste bitumineux, à feuillets contournés, contenant à la partie supérieure une grande quantité de boules légères de schiste décolorant, et à la partie inférieure des rognons de fer carbonaté lithoïde.	21	»
5° Un banc de grès gris-noirâtre, à grains moyens, contenant, dit-on, quelques rares empreintes de fougère.	2	»
6° Houille schisteuse (couche n° 2).	«	60
7° Banc de grès noirâtre, à grains moyens, imprégné de caout-chouc minéral, et quelquefois contenant des feuilles de cette substance entre les fissures de stratification.	1	50
8° Houille (couche n° 3).	2	»
9° Schiste gris-noir, couvert d'empreintes de *sigillaria candollii*, contenant quelquefois des rognons de fer carbonaté lithoïde.	1	50
10° Poudingue à ciment feld spathique, empâtant des galets de quartz et de		
A REPORTER.	29	60

Digitized by Google

	mèt..	cent.
REPORT..	29	60
lydienne, auquel succèdent des bancs d'un grès roussâtre. Les galets couvrent la surface du sol.	100	»
11° Argile schisteuse, très compacte, contenant du fer carbonaté, intact et diversement altéré.	«	50
12° Houille (couche n° 4).	1	»
13° Schistes à empreintes et rognons de fer carbonaté.	«	60
14° Grès à grains moyens, très micacé, quelquefois à grains fins, et dans ce dernier cas de couleur jaunâtre.	90	»
15° Argile schisteuse.	1	»
16° Houille (couche n° 5).	«	90
17° Argile schisteuse grise, à rognons de fer carbonaté lithoïde.	1	»
18° Grès à grains moyens.	40	»
19° Argile schisteuse à empreintes.	«	50
20° Houille (couche n° 6).	1	70
21° Argile schisteuse.	1	»
22° Grès à grains moyens, très dur.	55	»
23° Argile schisteuse à empreintes.	1	»
24° Houille (couche n° 7).	«	60
25° Grès.	350	»
TOTAL.	654	40

Tous ces bancs se succèdent jusqu'au toit de la septième couche qui se relève sur le versant sud-ouest du bassin ; puis on retrouve dans un ordre inverse, la même succession de couches et de roches.

Quoique la composition du terrain varie dans les détails, cette coupe peut en donner une idée suffisamment exacte pour toute la partie comprise entre Vouvant et Faymoreau. En ce dernier point, le terrain houiller a éprouvé un accident, il a été fortement replié à angle droit par rapport à la direction principale. Au lieu de se diriger de l'ouest à l'est, les couches se dirigent presque du nord au sud ; le terrain a été fracturé dans le pli, et les couches sont discontinues.

Dans la concession de Saint-Laurs, on n'a pu reconnaître l'existence

Digitized by Google

de deux versans, quoique dans deux puits différens on ait trouvé des couches ayant des inclinaisons opposées; ce changement d'inclinaison paraît provenir d'un accident local; toutes les couches, traversées par un grand coupement dans le puits n° 3, ont une même inclinaison. On n'a pas pu non plus s'assurer de la correspondance des couches de Saint-Laurs et de celles exploitées à Faymoreau.

Le terrain houiller, dans sa plus grande largeur, atteint environ quinze cents mètres; un peu à l'ouest de Vouvant, il n'a que trois cents mètres; à son extrémité orientale, près de Saint-Laurs, il n'a qu'une centaine de mètres, et va finir en pointe à la Grande-Fontaine.

Allure des couches.

Les couches qui composent le bassin sont sujettes à des renflemens et des resserremens, quoique moins irrégulières que les couches du bassin anthraxifère de la Basse-Loire. On trouve, outre les couches proprement dites, des amas ou lentilles de houille, en général, de meilleure qualité que celle des veines. En ce moment, à Saint-Laurs, on a rencontré dans le puits n° 3 une couche qui a jusqu'à vingt mètres de puissance, probalement c'est un vaste amas qui ne se poursuivra pas sur une grande étendue, au moins avec une épaisseur aussi considérable.

Près du repli de Faymoreau, ces accidens sont plus nombreux; de nouvelles recherches faites aux environs de Bois-Ménias sur le versant sud-ouest du terrain houiller, ont montré des changemens de direction et des failles qui rendent l'exploitation difficile. L'inclinaison des couches est assez faible dans les travaux de Faymoreau; les fouilles du Bois-Ménias indiquent une inclinaison beaucoup plus forte; à Saint-Laurs les couches sont presque verticales. Ce redressement des couches est une conséquence du resserrement du terrain houiller: il se peut même qu'à Saint-Laurs, où le bassin est très étroit, les couches aient été renversées de manière à n'avoir qu'une seule inclinaison; l'on ne pourrait alors reconnaître s'il y a deux versans.

Composition du terrain houiller.

Les roches qui composent le bassin vendéen ne diffèrent pas de celles qu'on trouve ordinairement dans les terrains houillers; les grès et les

Digitized by Google

poudingues dominent et font reconnaître facilement la limite des schistes et du terrain houiller. Les empreintes de fougères sont rares, s'il en existe à Faymoreau ; mais à Saint-Laurs, on en a trouvé plusieurs espèces qui n'ont pas encore été déterminées.

Entre les schistes qui accompagnent les couches houillères, il faut remarquer le schiste bitumineux, dont nous avons fait mention dans la coupe du terrain. Ce schiste est noir, luisant, à feuillets contournés, contenant du fer carbonaté. Ces schistes sont imprégnés de bitume et donnent par la distilation des huiles propres à la fabrication du gaz de l'éclairage. Ces huiles diffèrent beaucoup entr'elles par leur composition et leurs points d'ébullition. M. Lechâtellier, ingénieur des mines, ayant publié sur ce sujet un mémoire complet, je ne peux que renvoyer à son travail inséré dans les Annales des Mines. Ces schistes bitumineux ont été reconnus du côté de Faymoreau ; on n'en a pas encore rencontré dans la concession de Saint-Laurs. Il est à croire que le banc très puissant qui existe dans la partie occidentale du bassin n'est qu'une énorme lentille, et il est probable qu'à Saint-Laurs on ne trouvera pas de ces schistes, ou du moins qu'on ne rencontrera pas le même banc.

Il existe aussi dans le terrain houiller du fer carbonaté lithoïde en rognons dans des couches de schiste ; ce fer est très sulfureux ; jusqu'à présent on n'en connaît pas un gîte suffisant pour une exploitation régulière.

Je ne fais que nommer ici le caoutchouc minéral, substance trouvée dans la mine de Faymoreau, où elle existe en petite quantité.

La houille de la Vendée est de qualités très diverses. Les exploitations seules en activité de Faymoreau et de Saint-Laurs, quoique très voisines, extraient du charbon tout-à-fait différent. A Saint-Laurs on exploite de la houille très friable, qui tombe en menu dès qu'elle a le contact de l'air ; elle est en général de très bonne qualité, grasse, collant bien, peu ou point pyriteuse ; elle est très bonne pour la forge maréchale ; elle donne un coke de bonne qualité qui a bien réussi dans les cabillots. Des essais faits à Rochefort ont montré sa supériorité pour le travail du fer. A Fay-

Digitized by Google

moreau on trouve au contraire de la houille moins friable, donnant une certaine quantité de charbon gros ; mais le combustible est de moins bonne qualité, il est pyriteux, et quoique collant bien il n'a pas été employé avec avantage pour les forges maréchales. Pourtant les recherches du Bois-Menias paraissent annoncer du charbon menu et de bonne qualité analogue à celui de Saint-Laurs.

Position. Nous avons déjà cité le terrain houiller comme un exemple d'une vaste enclave dans les schistes ; ce dernier terrain avait été sans doute déjà accidenté, lorsque se sont déposées les couches houillères. Dans le mouvement général du terrain, les deux bords du bassin s'étant rapprochés, les couches ont été redressées sur deux versans ; pour expliquer cette forme du terrain houiller il n'est pas nécessaire d'admettre que les couches plus anciennes ont été soulevées au nord et au sud, le rapprochement des bords du bassin est suffisant pour rendre compte du redressement des couches. A Saint-Laurs, le bassin étant plus resserré, il est possible que les couches aient été complètement repliées, et puis renversées de manière à n'avoir qu'une seule inclinaison.

Le terrain houiller est complètement enfermé dans les schistes anciens ; à son extrémité ouest seulement, il disparaît sous une formation calcaire. Ce calcaire qui appartient à l'étage jurassique forme une bande dirigée du nord-ouest au sud-est, ou au milieu du terrain schisteux ; à son extrémité nord-ouest on voit reparaître le terrain houiller bordant le calcaire au sud-ouest et se prolongeant vers l'ouest. Ce lambeau a été décrit sous le nom de bassin de Chantonnay ; on ne sait encore si on doit le regarder comme la suite du bassin de Vouvant se prolongeant sous le calcaire, ou bien comme un bassin séparé, comme une enclave distincte dans les schistes. Cette incertitude et la position isolée de ce lambeau houiller, dans le département de la Vendée, nous dispensent d'en parler ici plus longuement.

Époque du soulèvement. La révolution géologique qui a donné au Bocage son relief est postérieure au terrain houiller, puisqu'il a été fortement accidenté, et qu'il a

Digitized by Google

été redressé dans la direction générale du soulèvement. Tous les terrains compris depuis l'époque carbonifère jusqu'à la période jurassique manquent dans cette partie de la France ; l'on ne pourrait donc établir l'âge du soulèvement par l'observation de cette contrée seulement ; mais on peut, en prenant la direction des terrains et la comparant avec celle d'autres soulèvemens d'un âge bien déterminé, fixer avec beaucoup de probabilité l'époque du soulèvement du Bocage. La direction moyenne des roches qui persiste sur les deux côtés de la chaîne granitique, doit faire rapporter ce terrain à l'étage silurien étudié par M. Murchison, en Angleterre, et par M. Dufresnoy, en Bretagne (1).

Depuis, aucun mouvement intérieur n'a accidenté cette contrée, ou plus exactement il n'y a pas eu de soulèvement notable d'une partie du sol. Les divers terrains que nous allons décrire sont tous sensiblement horizontaux ; ils n'ont éprouvé que le contre-coup lointain des révolutions qui les ont accidentés dans d'autres pays. Il est probable pourtant que tout le Bocage a eu postérieurement à la période jurassique un mouvement général qui l'aurait séparé de la Plaine plus nettement encore ; entre ces diverses périodes ont eu lieu des commotions qui ont dû se faire sentir dans ces régions ; nous tâcherons, dans l'étude que nous allons entreprendre, de retrouver les faibles traces de ces secousses lointaines, et de saisir les séparations naturelles qui existent entre les différens étages géologiques.

§ X.

Période jurassique.

Le terrain jurassique occupe environ les deux tiers du département, on le trouve dans toute la partie sud et à l'est, recouvert en partie par le dépôt tertiaire. Position.

On divise en trois étages le terrain jurassique existant dans l'ouest, le Divisions.

(1) Voyez une note sur le terrain silurien.

Digitized by Google

lias, l'oolithe inférieure et l'oolithe moyenne ; les autres divisions établies dans cette période manquent complètement. Il n'y a pas de séparation bien tranchée entre ces trois étages, ils se superposent à stratification sensiblement concordante ; c'est à peine si, en quelques points, on peut discerner une légère inclinaison différente entre le lias et l'oolithe inférieure, encore ne peut-on être certain que ce ne soit un accident local plutôt qu'un fait général. Les caractères minéralogiques sont au contraire assez distinctifs pour qu'on puisse reconnaître de suite sur quel terrain on se trouve, lorsqu'on a d'abord établi des divisions basées sur les caractères zoologiques. Nous allons étudier successivement ces divers étages, en commençant par le lias qui occupe la partie inférieure.

Lias. Le lias n'existe à découvert que sur le bord du Bocage et dans le lit de quelques cours d'eau ; mais il se prolonge au-dessous de l'oolithe dans toute son étendue, comme on peut s'en assurer par l'inspection des vallées et par les carrières ouvertes en divers points.

Ceinture liassique du Bocage. Autour du Bocage, il forme une ceinture remarquable par sa position. On trouve constamment, en se dirigeant vers la Plaine, le lias à une hauteur topographique plus grande ou au moins égale à celle de l'oolithe, de sorte qu'on descend constamment du terrain granitique ou schisteux du Bocage sur le calcaire de la Plaine en coupant le lias. C'est même dans cet étage que se trouvent les pentes les plus raides, par exemple, les deux côtes près de Saint-Maixent, sur les routes de Poitiers et de Parthenay. Nulle part, la dénivellation du lias n'est plus remarquable que dans cette localité, elle s'y présente même avec des circonstances particulières que nous allons décrire. En suivant la route de Poitiers, on voit près de Saint-Maixent une coupure qui montre la succession des couches suivantes de haut en bas :

Éboulement près de St-Maixent.

O. Oolithe inférieure formant le dessus du plateau, en couches très fracturées.

L. Lias reposant sur le terrain primitif avec schistes talqueux altérés, dits *amphibolite*.

Digitized by Google

O. Oolithe inférieure, en couches fortement inclinées sur la pente.

L. Lias en couches inclinées au-dessous de l'oolithe.

O. Oolithe inférieure et *L.* Lias en couches horizontales dans la Plaine.

G. Gneiss dans le lit de la Sèvre, au-dessous des lias.

Les couches calcaires sont recouvertes dans la vallée de la Sèvre d'une argile d'alluvion.

Le terrain primitif a été mis à découvert par la tranchée de la route, on peut s'assurer qu'en ce point les couches jurassiques ont été fracturées et n'ont qu'une très petite épaisseur. De l'autre côté de la Sèvre, on voit un accident tout-à-fait semblable ; mais on ne peut l'y observer que dans quelques carrières. Pour expliquer cet abaissement des couches calcaires, il faut admettre un vaste affaissement du terrain jusqu'au niveau du fond de la vallée ; les causes de cet affaissement peuvent facilement se déduire de la nature du terrain sur lequel repose le calcaire. Nous avons montré que le Bocage avait été soulevé par des roches ignées qui font saillie dans la partie centrale, mais qui, sans doute, ont causé des mouvemens, non seulement dans toute la contrée soulevée, mais encore dans des points situés en dehors. L'accident dont nous parlons se trouve très rapproché des masses soulevées, et l'on peut admettre comme très probable, que les mouvemens intérieurs ont causé, dans la profondeur, des dislocations, des cavités analogues à celles des terrains volcaniques. Un écroulement des roches inférieures, sous le poids des couches qu'elles supportaient, aura déterminé leur affaissement ; dans ce mouvement, des parties de l'oolithe sont demeurées inclinées ; les parties qui ont conservé leur position horizontale ont éprouvé une traction qui les a fracturées comme on le voit des deux côtés de l'affaissement. On retrouve assez fréquemment dans les environs des accidens de ce genre, mais sur une bien plus petite échelle. Ce sont des affaissemens partiels assez petits pour n'avoir pas fracturé le sol et donné lieu à des escarpemens ; ce sont des creux sans issue, des *fontis* semblables à ceux qu'on voit au-dessus de carrières éboulées.

Le grand affaissement de la vallée de la Sèvre n'est qu'un cas particu- Faille.

Digitized by Google

lier de la dénivellation du lias sur la lisière sud du Bocage. Ce déplacement des terrains est un fait général et constant, on ne peut l'envisager que comme le résultat d'une grande faille qui indique peut-être la limite des épanchemens intérieurs des roches ignées. Il ne répugne point, en effet, d'admettre qu'une des révolutions qui ont accidenté si fortement le terrain jurassique dans d'autres contrées, n'ait produit dans cette région qu'un faible mouvement. Le résultat de la secousse aurait été un soulèvement très peu considérable du Bocage ; le massif, déjà accidenté, aurait été exhaussé d'une seule pièce, comme on est obligé de l'admettre pour le soulèvement des plateaux. Toute la partie du terrain calcaire qui s'appuyait sur la masse centrale soulevée a été entraînée dans ce mouvement, et les couches de la plaine en ont été séparées par la faille qui se prolonge sur tout le versant sud du Bocage, et paraît même à l'est, quoique moins distinctement.

Age du soulèvement.

La détermination de l'âge de ce soulèvement offre de grandes difficultés; il est même impossible d'en préciser l'époque. L'absence de l'oolithe sur la ceinture soulevée (1) pourrait faire penser que l'accident serait arrivé entre la période du lias et celle de l'oolithe inférieure. Un examen plus attentif lui doit faire assigner au contraire une époque plus récente. L'oolithe existe dans le grand lac calcaire qui sépare le bassin de Vouvant de celui de Chantonnay à un niveau supérieur à celui de la ceinture de lias; les eaux recouvraient donc au moins une partie du Bocage pendant cette période, et la lisière de cette partie du terrain ne devait pas être émergée. La disparition de l'oolithe inférieure s'explique facilement par la dénudation qui a suivi l'émersion du Bocage. L'oolithe est formée par un calcaire beaucoup plus tendre et plus fragile que celui du lias ; les couches ont été fracturées comme on le voit près de Saint-Maixent, et n'auront alors présenté qu'une très faible résistance à l'action des eaux. Le lias, au contraire,

(1) On ne trouve l'oolithe sur le lias soulevé que près de Thouars, à l'est du massif granitique, et à Saint-Maixent, à l'extrémité est de la faille ; en allant vers l'ouest, on ne voit l'oolithe que dans la plaine.

Digitized by Google

formé d'un calcaire beaucoup plus dur, a opposé une résistance plus considérable, et a été seulement raviné par les cours d'eau.

Nous avons dit que le Bocage a été recouvert par les eaux au moins en partie pendant la période de l'oolithe, il l'a été complètement à l'époque du lias. On trouve en effet, en divers points de cette contrée, des lacs calcaires enclavés dans les schistes et dans le granite, ils appartiennent au lias, et ce n'est que dans le grand lac connu sous le nom de Plaine de Chantonnay, qu'on trouve des lambeaux d'oolithe. Il paraît, d'après ces restes de calcaire que toute l'étendue du Bocage a été recouverte par la mer qui ne devait avoir qu'une profondeur bien faible. Les lambeaux qui sont restés au milieu du terrain primitif présentent, dans leur composition, une plus grande quantité de matières arénacées; ce caractère annonce soit un rivage, soit une profondeur assez faible pour que le fond de la mer fut agité par le mouvement des vagues, et fournit des sables qui se mélangeaient au calcaire déposé par les eaux.

Rien ne prouve d'ailleurs que l'exhaussement du Bocage n'ait pas eu lieu à diverses reprises, qu'entre les périodes du lias et de l'oolithe une partie n'ait été émergée, et que ce ne soit que postérieurement à ces deux époques que tout le massif ait été définitivement soulevé. Cette hypothèse est même celle qui est le plus d'accord avec les faits. Ce que l'on peut affirmer seulement d'une manière positive, c'est que la faille qui a dénivellé une portion du terrain est postérieure à la période de l'oolithe, puisque les couches de cette époque se trouvent dans l'intérieur à un niveau plus élevé que celui de la ceinture de lias.

On ne trouve dans le département des Deux-Sèvres que la partie supérieure du lias. Les grès infraliassiques et la partie inférieure de cet étage manquent complètement. Le lias est loin d'offrir une composition constante; les diverses coupes qu'on peut relever en divers points présentent d'assez grandes différences dans la nature des couches. On peut cependant assigner un caractère général à cette période, et établir des subdivisions qu'on retrouve à peu près toujours; mais il est nécessaire alors de n'envi-

Digitized by Google

sager qu'un ensemble de caractères et de ne s'arrêter qu'aux faits principaux, l'étude des détails amènerait une confusion telle qu'il deviendrait impossible d'établir des divisions.

Composition de l'étage du lias.

Les lias se composent de calcaires subcristallins ou compactes, avec quelques oolithes. Ces calcaires présentent en général des traces d'une

Calcaires.

action chimique, se combinant avec le dépôt mécanique de matières pulvérulentes ou arénacées. On trouve, en outre, différens grès : l'arkose, où le feldspath est très abondant, des grès à noyaux de quartz, presque toujours réunis par un ciment calcaire ; ces grès deviennent de vrais macignos et finissent par passer au calcaire siliceux. Tous les calcaires du lias, lorsqu'ils n'ont pas subi d'altération, sont durs, compactes, très résistans. Ils contiennent une quantité très variable, mais toujours notable d'argile ; aussi ne fournissent-ils que des chaux plus ou moins hydrauliques ; ils sont tous ferrugineux.

Jaspes.

La silice existe en grande quantité dans cet étage ; outre les grès que nous avons mentionnés et les parties argileuses ou siliceuses en mélange intime dans le calcaire, on trouve des rognons de jaspes en assez forte proportion. Ces jaspes, d'un gris jaunâtre, sont intercalés dans le calcaire, autour d'eux les couches n'ont éprouvé aucun contournement ; ils ne présentent pourtant pas de trace de stratification ; ils interrompent les strates calcaires sans modifier leur direction.

Baryte sulfatée.

On trouve fréquemment dans le lias, surtout dans les arkoses, de la baryte sulfatée lamellaire ; dans les calcaires siliceux, on voit quelques

Plomb sulfuré.

mouches de plomb sulfuré ; ce minéral est même assez abondant dans quelques couches près de Melle, pour avoir donné lieu autrefois à une exploitation de galène argentifère.

Origine du lias.

Tous ces caractères indiquent une action chimique qui a duré pendant toute cette période. La texture cristalline des calcaires, les rognons siliceux, l'existence de la baryte sulfatée et de la galène en sont autant de preuves. Les rognons de jaspe sont certainement contemporains des couches où on les trouve ; les eaux où se déposaient le lias contenant une

Digitized by Google

grande quantité de silice, les calcaires en sont demeurés imprégnés ; partout où il s'est formé un centre d'attraction, les molécules siliceuses se sont réunies en un seul rognon. Les macignos ont la même origine : les centres d'attraction étant plus nombreux, le rayon de leur activité plus petit, il s'est formé un plus grand nombre de noyaux empâtés dans le calcaire. Ainsi le calcaire avec ses jaspes ne doit être regardé que comme un macigno sur de très grandes dimensions.

Le lias peut se diviser en trois parties bien distinctes. La partie inférieure est formée par un calcaire sublamellaire assez blanc. Cette roche présente quelquefois une altération très grande ; elle est devenue caverneuse et est recouverte d'hydrate de péroxide de fer ; on dirait que des vapeurs acides ont corrodé ce calcaire, ne laissant que les parties les plus siliceuses. Cette supposition qui découle de la simple observation des faits n'est pas en opposition avec la nature du terrain inférieur ; le voisinage des roches plutoniques rend très probable l'émission de vapeurs qui ont attaqué le calcaire. L'altération est venue de bas en haut, elle est plus faible à mesure qu'on s'élève, et elle dépasse rarement ces premiers calcaires subcristallins. C'est surtout dans les environs de Saint-Maixent qu'on peut observer cette altération du lias. Divisions du lias.

La seconde division comprend des calcaires compacts, gris, durs, sonores, et des calcaires formés d'oolithes calcaires ou ferrugineuses. Ces deux roches, quoique très différentes de nature, passent l'une à l'autre, elles alternent et se trouvent dans la même couche. C'est aussi dans cette partie moyenne que se trouvent en plus grande quantité les dépôts arénacés, les différens grès calcaires ou feldspathiques, les sables ; l'action chimique n'a pourtant pas cessé, car on retrouve aussi des macignos dans le calcaire compact, et c'est dans les arkoses et les grès de cette période que la baryte sulfatée se trouve en plus grande quantité.

Dans la division supérieure, on trouve des calcaires subcristallins semblables à ceux de la partie inférieure, et des calcaires argileux ou siliceux, compacts, gris, bruns ou d'un roux sale, durs, non-gélifs, connus sous

Digitized by Google

le nom de *pierre rousse*. Cette partie supérieure contient un très grand nombre de bélemnites qui ont fait donner à cet étage le nom de calcaire à *bélemnites*.

Les rognons de jaspe et les macignos se trouvent dans toutes les parties du lias ; mais les grès et les oolithes se rencontrent plus particulièrement dans la partie moyenne.

Au-dessus de ces couches, il existe un banc de marne ou d'argile, que nous désignerons sous le nom de marne bleue du lias. Cette marne est caractérisée par la présence de la *lima gigantea* qu'on trouve aussi dans l'assise supérieure du lias. Cette couche qui nous a servi plusieurs fois d'horizon géognostique sépare le lias de l'oolithe inférieure ; elle manque dans tous les points qui ont été profondément dénudés, mais on la retrouve ordinairement sur toute la lisière du Bocage.

Les divisions que nous venons d'établir peuvent s'établir parfaitement près de Saint-Maixent ; dans la vallée de la Sèvre, on voit tout le lias reposant sur le gneiss et couronné par l'oolithe. En se dirigeant vers l'est, le terrain jurassique est recouvert par le dépôt tertiaire, et il est impossible d'étudier ses caractères ; on se borne à constater sa présence dans le lit des ruisseaux. Vers l'ouest, le lias paraît à découvert sur toute la lisière du Bocage, ou du moins il n'est recouvert que par une épaisseur très peu considérable de terrain tertiaire. Il est rare de trouver une coupe aussi complète que celle que nous venons de donner ; pourtant on peut reconnaître l'existence des subdivisions que nous avons établies dans la plupart des points où on peut l'étudier et dans toutes les carrières qui ont été ouvertes. Nous allons donner quelques coupes qui confirmeront notre assertion, en même temps qu'elles feront mieux connaître cet étage. Dans la vallée du Lambon, on trouve, en descendant, au-dessous des silex tertiaires : 1° Marne bleue avec bélemnites et gryphées (*gryphœa cymbium*) ; 2° calcaires sublamellaires et arénacés ; 3° alternance de calcaires compacts, marneux, d'un brun jaunâtre, et de calcaires durs à cassure lisse.

Digitized by Google

Cette coupe indique les étages moyen et supérieur surmontés par les marnes bleues.

Un peu plus au nord, au-dessous de Charconnay.

Silex tertiaire et calcaires oolitiques, au-dessous :

1° Marnes bleues à bélemnites ; 2° calcaire compact gris et bruns, souvent caverneux ; 3° bancs argileux ; 4° sables grossiers feldspathiques, au-dessous le gneiss.

On voit ici encore les étages moyen et supérieur ; l'étage inférieur manque, et l'altération des calcaires s'est fait sentir dans la partie supérieure.

A Gendray, près de la Sèvre, au-dessous de l'oolithe :

1° Calcaire marneux bleuâtre ; 2° grès calcaire avec bélemnites ; 3° calcaire compact, gris, à cassure lisse ; 4° calcaire brunâtre, structure sublamellaire et arénacée.

Cette coupe montre l'étage du lias complet, tel qu'on le voit dans le département des Deux-Sèvres.

Une coupe, près du moulin de la Fenouillère, un peu au-dessous de Saint-Maixent, donne les résultats suivans :

Au-dessous de l'oolithe, 1° calcaire marneux bleu, indiqué d'une manière peu nette ; 2° nombreuses alternances de calcaires arénacés et de calcaires grenus, sublamellaires, contenant une grande quantité de bélemnites, de pecten, et passant inférieurement au macigno ; 3° calcaire compact, gris, à cassure lisse ; 4° calcaires brunâtres, cristallins, contenant quelques couches arénacées.

Un peu plus à l'ouest, à Jaunay, on trouve au-dessous des couches de l'oolithe :

1° Calcaire d'un gris légèrement bleuâtre, avec *ammonites triplicatus* et *lima gigantea ;* 2° calcaire marneux et très bleu ; 3° calcaires grenus, sublamellaires, calcaires arénacés, alternant inférieurement avec le macigno qui est très développé ; 4° alternance de calcaires brunâtres et compacts, à cassure lisse ; au-dessous le terrain primitif.

Digitized by Google

Dans cette coupe, la partie inférieure paraît manquer ; l'étage supérieur est au contraire très développé et présente toutes les variétés que l'on peut étudier en divers points.

Vis-à-vis Champdeniers :

1° Calcaires sublamellaires ; 2° calcaires arénacés contenant plusieurs assises de macigno et beaucoup de bélemnites ; 3° calcaires compacts à cassure lisse ; 4° calcaires bruns, caverneux. Au-dessous, le gneiss.

Cette coupe présente l'étage complet du lias, moins les marnes bleues supérieures ; mais en se dirigeant vers Saint-Maixent, on ne tarde pas à les retrouver.

A Surimeau près de Niort :

1° Calcaire bleu marneux ; 2° calcaires arénacés exploités (pierre rousse) ; ils contiennent beaucoup de bélemnites ; 3° alternance de calcaires bruns siliceux et de calcaires bruns à texture moins fine, un peu arénacée, contenant des bélemnites.

Tout-à-fait à l'ouest et sur la limite du Bocage à Magné, près de Saint-Laurs, dans une carrière :

1° Calcaire jaunâtre en fragmens ; 2° calcaire subcristallin avec bélemnites ; 3° calcaire compact.

La carrière n'a pas traversé complètement le calcaire compact, et, par conséquent, on ne peut voir la nature de la partie inférieure.

Le lias s'étend donc sur toute la lisière sud du Bocage sans présenter dans sa composition des variations assez grandes pour qu'on ne puisse distinguer les trois parties en lesquelles nous l'avons subdivisé. Dans l'est du département, quoique son aspect ne soit pas identique à celui qu'il a dans le sud, on le reconnaît pourtant avec facilité. Les coupes complètes sont rares dans cette région ; on ne le voit ordinairement que dans le lit des ruisseaux, et les carrières qui y ont été ouvertes, sont très peu profondes ; elles indiquent bien sur quel étage on se trouve, mais ne permettent pas une étude complète. Dans les environs de Thénezay, on le trouve à une petite profondeur au-dessous de l'oolithe, mais il est complètement altéré. A Oroux,

Digitized by Google

on voit dans des carrières les parties supérieures composées de couches sublamellaires et arénacées, pétries de bélemnites. Près de Saint-Jouin, entre Oiron et Thouars, on le voit aussi à nu plusieurs fois, mais sur une hauteur très faible. Il faut aller jusqu'à la vallée du Thouet, près de Vérines, pour trouver une coupe complète. Le lit du Thouet est creusé dans les schistes, sur lesquels repose le terrain jurassique formant l'escarpement assez élevé de la vallée. Des carrières, qui ont été ouvertes sur le flanc de la hauteur, l'ont mis à découvert dans toute son étendue. Le terrain est formé à la superficie par des couches brisées et des bancs de dalles appartenant à l'oolithe inférieure; au-dessous on trouve :

1° Marne bleue avec *lima gigantea;* 2° calcaire à bélemnites; 3° calcaire siliceux et grès à ciment calcaire; 4° calcaire terreux.

Dans cette coupe, nous retrouvons bien les divisions établies dans le sud du département. La marne est dans quelques parties très calcaire; les couches sur lesquelles elle repose contiennent beaucoup de bélemnites et des oolithes ferrugineuses; elles correspondent à la partie supérieure. La région moyenne est ici formée par un banc très puissant de grès calcaire très dur, très compact, d'une puissance de 2 mètres 50 centimètres, sans fissures, fournissant des pierres de taille de la plus grande dimension et de la plus belle qualité. Le calcaire terreux qui constitue la partie inférieure, est rempli d'oolithes ferrugineuses.

Pour achever de faire connaître la constitution intime du lias, nous devons signaler la présence assez fréquente d'oolithes ferrugineuses. Tous les calcaires de cet étage sont imprégnés de fer, et il n'est pas rare de voir quelques filets d'oolithes ou même de grains oolithiques d'hydrate de fer. Jamais ces dépôts ne sont assez puissans ou assez étendus (1) pour constituer une minière ou un banc exploitable; ils sont assez fréquens pour

Oolithes ferrugineuses.

(1) A Nantheuil, près de Saint-Maixent, on trouve le seul gîte exploitable de minerai de fer dans le lias, mais ce gisement diffère par sa nature et sa position des petites couches subordonnées d'oolithes ferrugineuses dont nous parlons. Le minerai de Nantheuil est du fer oligiste avec du fer hydroxidé dans un grès du lias.

Digitized by Google

avoir fait rapporter à l'étage du lias les minerais argileux en grains qui se trouvent souvent à la surface. Nous prouverons plus tard que ces minerais sont tertiaires; mais lorsqu'on ne les observe que dans quelques localités, il serait difficile d'assigner exactement leur âge.

Fossiles. Les fossiles sont nombreux dans toutes les parties du lias ; les bélemnites abondent dans la partie supérieure, mais se retrouvent dans toute son étendue. Les ammonites, les térébratules, les nautiles sont en grande quantité. Les trois divisions que nous avons établies ne sont pas assez tranchées pour que les caractères zoologiques diffèrent beaucoup, les mêmes espèces se retrouvent à différentes hauteurs, et il y a souvent plus de différence entre les fossiles d'une même assise en divers points qu'entre les fossiles des couches superposées.

Arkose. Au terrain de lias se rattache l'arkose ; ce grès se trouve parfois intercalé dans les calcaires et alterne avec eux, mais souvent aussi il représente à lui seul tout cet étage; l'analogie nous le fait regarder comme correspondant alors à la région moyenne. Il contient ordinairement beaucoup de baryte sulfatée lamellaire et de la chaux fluatée terreuse. Les fossiles y sont assez rares, comme on doit s'y attendre dans un grès grossier ; ceux qu'on y trouve sont les mêmes que ceux du lias. Outre ce caractère zoologique, on peut s'assurer que l'arkose est bien l'équivalent du lias ; il se trouve dans le prolongement des couches de cet étage, au-dessous de l'oolithe, dans une position identique à celle des calcaires. Un des dépôts les plus abondans se trouve près de Saint-Maixent, aux Meurières ; il y est exploité pour pavés. Un peu plus au nord, on le rencontre près de Bressuire, où il remplace les couches calcaires du lias ; celles-ci paraissent à découvert dans les lits des ruisseaux un peu à l'est. L'arkose se trouve surtout dans le voisinage des granites du Bocage ; le premier gisement est très rapproché de ce promontoire granitique qui se dirige vers Menigoute ; le second est voisin du terrain de granite qui commence à Beaulieu. Sa formation est due aux sables feldspathiques qui, entraînés par les eaux, se sont déposés sur les points les plus rapprochés. Les alternances d'arkose et de calcaire,

Digitized by Google

surtout dans la partie moyenne, nous indiquent une période plus agitée pendant laquelle les détritus des roches anciennes, mis en mouvement par les eaux, se sont déposés en même temps que le calcaire existant au moins en partie en dissolution. Les infiltrations de divers minéraux ont eu lieu avec plus de facilité dans cette roche arénacée que dans les calcaires ; il n'est pas étonnant dès lors que l'on trouve de la baryte sulfatée plus particulièrement dans l'arkose.

Dérangemens dans la position primitive du lias.

Le lias présente donc des traces non équivoques d'une action chimique modifiant les dépôts mécaniques abandonnés par les eaux. Cette période a dû être assez tranquille, à en juger par la position des couches, qui sont partout sensiblement horizontales et reposent en stratification à peu près concordante. Quelques faits que nous avons cité, surtout la grande faille qui borde le Bocage, annoncent que cet étage a été depuis dérangé de sa position primitive. Ce mouvement s'est fait sentir encore dans les parties qui sont recouvertes par l'oolithe ; il y a laissé, il est vrai, peu de traces de son action ; pourtant on peut reconnaître les effets qu'il a produits d'une manière non moins évidente. Ainsi, près de la Mothe-Saint-Héray, quand on a traversé la pointe sud de la colline tertiaire du bois du Fouilloux, on trouve au pied de ces coteaux qui sur leur flanc montrent les micaschistes, le calcaire oolithique ; tandis qu'au sommet, au-dessus de la roche primitive, paraît le lias. En outre, quand on descend dans la vallée à l'est, soit près de Château-Tison, soit près de la Garennerie, on trouve au-dessous des silex tertiaires, la marne bleue, puis des calcaires compacts à cassure lisse, très inclinés.

La plaine qui s'étend d'Aigonnay à Sainte-Néomaye, consiste en calcaires de l'oolithe inférieure, elle est bordée par une suite de coteaux passant un peu au nord de Breuil ; ces coteaux sont formés de calcaires subcristallins et compacts de lias, situés à un niveau supérieur à celui de l'oolithe de la plaine.

Sur les bords de la Sèvre, près de Surimeau, le lias s'élève à une grande hauteur au dessus du niveau de la rivière. En remontant, on le voit

Digitized by Google

diminuer d'épaisseur, et vers Mursay il se rapproche de plus en plus du niveau de la Sèvre. Au-delà de ce point, il ne paraît plus à découvert.

En suivant la route d'Echiré à Niort, on ne marche d'abord que sur des calcaires blanchâtres appartenant à l'oolithe inférieure ; mais au sommet de la grande côte qui correspond à la Grange-Saint-Gelais, on trouve une marne bleue, avec rognons de calcaire bleu, qui semble recouvrir l'oolithe, puis des alternances de calcaires arénacés et sublamellaires du lias. Quand la pente de la route commence à devenir prononcée vers le sud on se retrouve sur l'oolithe. De chaque côté de l'espace occupé par les marnes bleues et les calcaires du lias dont les couches sont bien horizontales, celles du calcaire oolithique présentent une inclinaison différente. D'un côté, elles plongent vers le nord, et de l'autre vers le sud, ces inclinaisons sont, il est vrai, très faibles, mais assez sensibles pour confirmer la supposition de l'exhaussement du terrain inférieur. Sur la route de Niort à Saint-Maixent, on trouve une côte correspondante, mais le lias n'y a pas été mis à découvert. Les trois derniers points que nous venons de citer se trouvent à peu près sur une même ligne parallèle à la faille du Bocage, et l'on peut remarquer sur le terrain que les points les plus élevés de la plaine forment une bande contenant cette même ligne. En la prolongeant au sud-est, on rencontre la vallée du Lambon dans laquelle paraît le lias à une hauteur assez grande.

Le lias que nous avons montré dans une position anormale près de la Mothe-Saint-Héray se trouve au nord de cette ligne ; mais en traçant une bande parallèle a la première, on trouve qu'elle coupe la vallée de la Sèvre en un point où le terrain primitif paraît dans le lit de la rivière.

Ce terrain se trouve ici à un niveau assez élevé, et l'on peut admettre que la même cause qui a soulevé le lias près de la Mothe, a exhaussé ici le gneiss du lit de la Sèvre. Le lias qui se trouvait au-dessus a été emporté par les eaux, il devait former une colline barrant le cours de la Sèvre, et nous verrons plus tard que cette opinion est confirmée par la présence d'un terrain d'eau douce dans la vallée.

Digitized by Google

Il est donc certain que postérieurement à l'époque du lias et de l'oolithe inférieure, le sol a éprouvé un mouvement à peu près dans la direction du soulèvement du Bocage; nous devons lui attribuer et la grande faille qui a mis le lias à un niveau plus élevé que l'oolithe sur la lisière de la Gâtine, et l'exhaussement du terrain en quelques points. En reliant les différentes hauteurs qui coupent l'uniformité de la Plaine, on voit qu'elles forment des systèmes qui comprennent les parties où paraît le lias à un niveau anormal, et les points les plus élevés du terrain primitif. La double inclinaison des couches de l'oolithe donne la confirmation la plus certaine de ce fait géologique.

Oolithe inférieure.

L'oolithe inférieure forme le second étage du terrain jurassique; on la trouve à l'est et au sud du département. C'est cet étage qui forme la grande plaine où se trouvent Niort et Saint-Maixent; il est limité au nord par la ceinture liassique du Bocage, au sud par les coteaux de l'oolithe moyenne, à l'est et à l'ouest il s'étend dans les départemens de la Vienne, de la Charente et de la Vendée. Dans toute la partie orientale, il est souvent recouvert par le terrain tertiaire, et comme il n'a qu'une très faible épaisseur dans le nord-est, il est difficile d'établir avec précision la limite qui le sépare du lias.

Composition de l'étage de l'oolithe inférieure.

L'oolithe inférieure est formée de plusieurs bancs de nature un peu différente suivant les localités, mais présentant à peu près partout les mêmes caractères. Cet étage se compose principalement de calcaires blanchâtres, contenant des oolithes calcaires disséminées dans une pâte blanche, lâche, peu tenace. Lorsque les oolithes sont rares, le calcaire prend un aspect terreux. On trouve aussi assez souvent des oolithes ferrugineuses disséminées dans la pâte calcaire. Comme dans le lias, on rencontre dans l'oolithe inférieure des rognons siliceux, mais ceux-ci ont un aspect particulier. Dans les tranchées nouvellement faites, leur couleur est d'un blanc grisâtre qui se confond avec celle du calcaire, de telle sorte que ce n'est qu'à la dureté qu'on reconnaît leur présence. A l'air, leur gris devient plus foncé et on les distingue facilement. Ils ne se trouvent pas en

Digitized by Google

quantité suffisante pour produire de grande pertes dans l'extraction de la pierre. Dans les environs de Saint-Maixent, la partie inférieure de l'oolithe est formée par un banc contenant beaucoup de gros *nautiles* et de grosses *ammonites*. Près de Niort, il est séparé des marnes bleues du lias par un calcaire gris, dur, quelquefois un peu sublamellaire, contenant beaucoup de *bélemnites*, des *ammonites*, des *térébratules*, des *pectens*, des *turrilites*, exploité pour pavés d'échantillons. Dans le nord-est, près de Thenezay, de Thouars, la partie inférieure de l'oolithe qu'on trouve à peu près seule est composée de dalles pétries d'ammonites. Ces fossiles sont soudés par un calcaire siliceux, très dur; ils ont été fortement comprimés et sont indéterminables. La compression qu'ils ont subie semble annoncer que cet étage a pris un plus grand développement, mais il n'en reste que ces dalles surmontées par une faible épaisseur de calcaire blanc, tendre, complètement fracturé. Le peu de tenacité des calcaires de l'oolithe paraît avoir beaucoup contribué à la destruction de cet étage; probablement ils ont autrefois recouvert une partie du Bocage; on n'y en trouve plus maintenant que des lambeaux dans la plaine de Chantonnay.

Près de Niort où l'oolithe a conservé toute son épaisseur, elle se compose de six bancs :

	mèt. cent.
1° Calcaire en fragmens, dit pierre bâtarde.	0 33
2° Banc de calcaire blanc.	1 00
3° Banc de calcaire contenant des silex à sa partie inférieure.	0 66
4° Calcaire avec silex disséminés.	1 66
5° Banc de calcaire.	0 33
6° Calcaire blanc.	1 00

Ces six bancs, d'une hauteur totale de cinq mètres, sont séparés du lias par le calcaire gris, dur, dont nous avons parlé. L'oolithe n'a pas ordinairement une puissance aussi considérable; formant la superficie du terrain, elle a été ravinée, détruite en partie en beaucoup de points, et ce n'est que dans les environs de Niort, région où elle n'a pas été tourmentée, qu'elle atteint cette épaisseur.

Digitized by Google

Il serait impossible d'établir dans cet étage des subdivisions pareilles à celles que nous avons faites pour le lias, le caractère général est le même partout, les parties inférieures seules présentent les différences que nous avons indiquées.

Les calcaires de l'oolithe sont souvent altérés ; outre les fissures nombreuses qui les réduisent en fragmens dans les environs de Saint-Maixent, et dans le nord-est du département, ils sont souvent caverneux. Ainsi près de Celles, l'oolithe inférieure consiste en un calcaire très celluleux ; les cavités sont tapissées d'hydrate de péroxide de fer ; cette altération paraît provenir de la destruction des oolithes ferrugineuses disséminées dans le calcaire.

Oolithe moyenne.

L'oolithe moyenne forme au sud du département une série de coteaux se détachant peu nettement de l'oolithe inférieure qui constitue la Plaine. Cet étage se compose de calcaires marneux ordinairement schisteux, se divisant facilement en tables assez minces. Ce calcaire est assez dur, tenace, sonore. On y trouve aussi des calcaires compacts, gris de fumée, à cassure lisse, souvent caverneux, et traversé de veines spathiques, ils appartiennent à la partie inférieure de l'oolithe moyenne.

Composition de l'étage de l'oolithe moyenne.

Près de Pezé-Naudouin, en arrivant par Ambouric, quand on commence à quitter le plateau, on voit un calcaire très argileux, bleuâtre. En suivant au sud le chemin qui va joindre la route de Longré à Ruffec, on observe des alternances de calcaires marneux, de calcaires arénacés, bruns, analogues à celui dont nous venons de parler, des calcaires durs à cassure esquilleuse ; les couches sont visiblement inclinées vers le sud. La première variété, celle du calcaire marneux, d'un gris tirant sur le bleu, domine. La nouvelle route dirigée vers Brette met à nu un calcaire assez blanc. En montant la côte à l'ouest de Brette, on retrouve le banc argilo-marneux, bleu, schisteux, puis le calcaire brunâtre, mais à texture fine : ce dernier paraît passer d'abord à un calcaire marneux, feuilleté, analogue à ceux qui forment généralement l'étage moyen, et plus loin à un calcaire jaunâtre à texture assez grossière. La dépression qu'on

Digitized by Google

traverse avant de monter à Villefagnan présente de nouveau le banc argileux bleuâtre, il contient quelques assises d'un calcaire dur, sublamellaire ; puis on revoit des calcaires assez blancs, jusqu'au pied d'une côte par laquelle on atteint le plateau de la Faye ; on trouve à cette côte un calcaire oolithique avec silex en rognons, contenant beaucoup d'ammonites, de térébratules, tout-à-fait analogue aux roches de l'étage inférieur ; sur le plateau, ce calcaire est quelquefois esquilleux, quelquefois à structure lâche, presque terreuse, mais généralement il est oolitique ; il fournit plusieurs carrières importantes situées sur le bord et au nord de la route nouvelle près de Ruffec.

L'étude du terrain que nous venons de décrire nous montre qu'il n'existe pas de séparation bien tranchée entre les deux étages, l'oolithe inférieure et l'oolithe moyenne. Les accidens peu nombreux et peu importans qui ont dérangé de leur position horizontale les couches de l'oolithe inférieure ont aussi agi sur celles de l'oolithe moyenne.

Il y a plus de différence entre les caractères minéralogiques et zoologiques de ces deux étages qu'entre leurs positions. Nous avons décrit les calcaires qui les constituent, faciles à reconnaître après une première étude ; un des fossiles les plus abondans et caractéristiques de l'oolithe moyenne dans cette région est la gryphée virgule. Plus tard, nous donnerons la liste des fossiles de chaque étage.

Origine des couches de l'oolithe inférieure et de l'oolithe moyenne.

L'action chimique qui se manifeste si clairement dans la formation du lias, a été très faible pendant les deux périodes suivantes. Des rognons de silex montrent bien que pendant le dépôt de l'oolithe inférieure les eaux contenaient encore en dissolution des molécules siliceuses ; mais ces agglomérations, d'une origine chimique, sont peu nombreuses comparativement aux silex du lias. Dans l'oolithe moyenne, cette action paraît avoir cessé à peu près complètement ; les couches de cette époque portent le caractère d'une origine uniquement mécanique. Ces deux étages se sont déposés dans une période de tranquillité pour cette région ; il est remarquable que l'on puisse à peine y établir les deux divisions que nous avons indiquées

Digitized by Google

dans l'oolithe, pendant que dans d'autres contrées on peut subdiviser les mêmes terrains en un très grand nombre d'étages. Les faits manquent pour prouver suffisamment qu'entre les deux périodes de l'oolithe aucun mouvement ne se soit fait sentir dans l'ouest ; il est probable pourtant, que les accidens assez faibles qui ont dérangé l'oolithe inférieure dans quelques points sont postérieurs à l'oolithe moyenne ; mais on ne peut en fixer l'époque d'une manière précise.

§ XII.

Période crétacée.

Position.

Les terrains crétacés n'occupent qu'une très petite partie du département; on les trouve avec deux gisemens un peu différens. Dans l'est du département, ils forment quelques îlôts; dans le nord-est, on les rencontre en couches régulières et puissantes.

Composition du terrain crétacé inférieur.

Les îlôts sont composés d'un grès vert ou rougeâtre, siliceux, coloré par le fer à divers degrés d'oxidation ; ces grès, en se décomposant, ont formé des sables en général verdâtres. Un des exemples les plus remarquables du gisement de ce grès est à Saint-Jouin-des-Marnes ; il n'a qu'une faible épaisseur ; au-dessous, à une très petite profondeur, on aperçoit le terrain jurassique qui forme la plaine qui s'étend de Saint-Jouin à la Dive. Les sables du parc d'Oiron appartiennent probablement au même terrain ; aucune preuve bien certaine de leur véritable époque n'existe; l'analogie pourtant permet de les rapporter à cette période. Ces grès et ces sables appartiennent au grès vert, c'est-à-dire à la partie inférieure du terrain crétacé.

Près de Tourtenay, commence à paraître ce que l'on appelle le *tuffau ;* c'est un calcaire siliceux appartenant au terrain crétacé inférieur. Les couches de tuffau sont puissantes, surtout à mesure qu'on avance vers le nord. Cet étage fournit une pierre d'un gris verdâtre qui, à l'air, devient d'un blanc un peu jaunâtre, tendre, facile à tailler. Les carrières creusées pour l'exploitation de ce calcaire sont généralement souterraines ; la roche est

Digitized by Google

ordinairement assez franche, c'est-à-dire en bancs réguliers peu fissurés. Malheureusement, au lieu de profiter de la bonne qualité de la pierre pour avoir des carrières solides, on en a abusé pour pratiquer des excavations d'une largeur démesurée; aussi, les exploitations de tuffau sont souvent dangereuses, et les accidens y sont trop fréquens. Ce terrain ne se trouve que dans une petite étendue dans le département des Deux-Sèvres; mais au nord et à l'est, il prend un grand développement dans les départemens de Maine-et-Loire et de la Vienne; c'est là surtout qu'il faut aller l'étudier. On le trouve toujours en couches horizontales; il paraît n'avoir éprouvé aucun accident qui l'ait dérangé de sa position primitive. Le terrain de grès vert et de sables qu'on voit à Saint-Jouin et à Oiron devait s'étendre dans toute la partie nord-est du département, mais il a été presque partout complètement détruit. On peut constater dans le département de Maine-et-Loire que le terrain crétacé est postérieur à l'ouverture des vallées; on voit le calcaire jurassique former des coteaux à pentes escarpées, et les sables du grès vert recouvrent le fond des vallées.

Depuis cette période, la région de l'ouest paraît avoir été émergée jusqu'à l'époque moyenne des terrains tertiaires, car on ne trouve ni les étages crétacés supérieurs, ni le terrain tertiaire inférieur; toute la contrée a été au contraire recouverte pendant la période *miocène*, comme le prouvent les restes nombreux d'un terrain que nous allons décrire.

§ XIII.

Période tertiaire.

Position. Le terrain tertiaire moyen ou *miocène* se rencontre à peu près dans toute l'étendue du département; ordinairement il ne forme qu'un dépôt superficiel peu puissant; rarement il est assez épais pour cacher complètement le Composition. terrain inférieur, du moins dans les vallées. Ce n'est pas comme le même étage tertiaire dans le midi, une réunion de couches puissantes de calcaires, de marnes, d'argiles, de pouddingues; on ne trouve ordinairement que des sables, des argiles marneuses, des galets siliceux. Ce n'est que près de

Digitized by Google

Saint-Maixent qu'il se présente avec des caractères différens ; nous allons l'étudier dans cette localité, avant de le décrire tel qu'on le trouve dans les autres parties du département.

Terrain d'eau douce.

Dans la vallée de la Sèvre, près de Saint-Eanne, on rencontre des collines formées de marnes verdâtres et de couches de calcaire d'eau douce d'un blanc sale. Ces calcaires sont recouverts par des silex meulières et accompagnés d'une argile ferrugineuse. Dans ces buttes tertiaires, le silex forme de véritables couches de 0 m. 30 c. à 0 m. 40 c. de puissance ; il est d'un blond clair, translucide; minéralogiquement c'est le quartz silex pyromaque, d'une très bonne qualité pour la fabrication des pierres à fusil.

Les coquilles qu'on trouve dans le calcaire marneux de ces buttes sont exclusivement d'eau douce ; ce sont des *paludines*, des *planorbes*, des *lymnées*, et ce terrain lacustre ne forme que quelques buttes dans la vallée de la Sèvre, il est évident que primitivement il s'étendait en couches horizontales dans un grand lac creusé au milieu du calcaire jurassique. Ce lac avait pour limites, au nord-est, l'éboulement qu'on observe près de Saint-Maixent, au sud-ouest, l'éboulement de la rive gauche de la Sèvre, qui a mis à découvert le lias parallèlement au cours de la rivière. Ce lac déversait ses eaux à l'ouest, un peu au-dessous de Saint-Maixent, et celles-ci s'écoulaient vers la mer par la vallée de la Sèvre. L'alimentation avait lieu par les sources de la Sèvre et les affluens qu'elle reçoit au-dessus de Saint-Maixent. Dans ce lac se sont déposées des couches de calcaire marneux et de silex ; lorsque plus tard la digue a été rompue, le lac s'est vidé et les eaux qui l'alimentaient se sont réunies dans le lit actuel de la Sèvre. Une partie du terrain a été détruite et il n'en est demeuré que quelques collines.

L'explication que nous donnons n'est que la représentation exacte des faits, elle s'accorde avec toutes les observations que nous avons mentionnées et n'en est qu'une conséquence naturelle. L'étude de ces collines nous permet en outre de décider une question intéressante ; celle de l'âge de la vallée de la Sèvre. Les buttes tertiaires sont recouvertes par

Digitized by Google

des silex meulières semblables à ceux qui s'étendent dans toutes les parties du département, et ces silex sont d'une origine marine. Le terrain d'eau douce est donc antérieur à l'invasion des eaux de la mer dans les régions de l'ouest ; le lac que nous avons décrit existait donc ; les eaux déversant de ce lac vers la mer ne pouvaient s'écouler que par la vallée actuelle de la Sèvre, car il n'existe aucun accident dans le terrain pouvant être un indice d'une vallée existant antérieurement.

Le terrain jurassique n'a pas ressenti de grands effets de l'invasion des eaux pendant la période miocène, on ne voit aucune dénudation qu'on puisse rapporter d'une manière certaine à cette époque et l'étude du dépôt que la mer a abandonné nous confirmera dans l'opinion que l'immersion n'a été que passagère, et que de grandes masses d'eau n'ont pas séjourné longtemps dans ces contrées.

Terrain marin.

Le terrain tertiaire superficiel qui nous reste à étudier a été observé depuis longtemps. MM. Manès et de Cressac en font mention, ainsi que M. Fournel dans son étude du bassin houiller vendéen ; mais ces géologues ont rapporté ce dépôt, les premiers à l'oolithe inférieure, le dernier au lias. L'erreur est facile lorsqu'on n'étudie ce terrain qu'en une région assez restreinte ; en effet, outre des silex d'une nature particulière on y trouve des galets provenant des terrains antérieurs, des rognons de jaspes du lias et de silex de l'oolithe ; comme ce dépôt repose souvent sur les couches horizontales du lias ou de l'oolithe, on peut croire qu'il est subordonné à ces étages. Mais en sortant du département des Deux-Sèvres et se dirigeant au nord et à l'est, on voit ce même dépôt recouvrir des terrains postérieurs à la période jurassique, on le voit passer à ces terrains tertiaires du centre de la France, si bien étudiés par MM. Dufrénoy et Élie de Beaumont, qui ont fixé leur âge d'une manière positive par l'ensemble de leurs observations. Ces terrains, on le sait, renferment dans le centre de la France une grande partie de notre richesse en minerais de fer ; on trouve aussi des minerais dans le dépôt tertiaire du département des Deux-Sèvres ; on les y rencontre souvent, mais rarement en assez

Digitized by Google

grande abondance pour fournir à une exploitation ; ils n'alimentent qu'une seule forge située à la Peyrate.

Le terrain miocène, comme nous l'avons dit, se trouve également sur tous les terrains, le granite, les schistes, les calcaires du lias et de l'oolithe. Partout il offre le même caractère d'un dépôt superficiel abandonné par des eaux qui n'ont que très peu séjourné. On ne voit pas de couches régulières annonçant un dépôt opéré lentement dans des eaux tranquilles. Il se compose principalement de sables et de silex ; lorsque le terrain est très mince et qu'il n'a pas plus d'épaisseur que la terre végétale, les silex apparaissent seuls mêlés dans la terre ; mais si le terrain est un peu plus puissant, les silex sont disséminés dans un sable siliceux et argileux fortement coloré en rouge par du peroxide de fer. C'est ordinairement sous ces deux aspects qu'on le rencontre couronnant les hauteurs et les plateaux. Les silex sont de différentes natures ; on y trouve des silex pyromaques blonds ou rouges passant quelquefois au silex résinite, du silex carié, du quartz terreux ; mais en outre des rognons des étages jurassiques, des galets de quartz de transition. Il est remarquable que ces débris remaniés ne se trouvent que sur les terrains dont ils proviennent ou au moins dans leur voisinage immédiat. L'irruption des eaux n'a donc pas, comme nous l'avons déjà dit, accidenté considérablement les terrains antérieurs, puisque leurs débris n'ont pas été entraînés bien loin, ou sont même demeurés le plus souvent dans le lieu où ils se trouvaient.

Lorsque le terrain devient très puissant, les couches de sable augmentent, on trouve des bancs d'argile, contenant aussi des silex ; c'est dans ces parties qu'existent aussi les minerais de fer. Ces minerais sont ordinairement en grains amorphes, argileux, contenant de l'hydrate de peroxide de fer : ainsi à la Ferrière en Parthenay, à Lhoumois ; mais quelquefois et plus rarement ces minerais sont principalement siliceux. A Magné, à Cremillé, près de Saint-Loup, on trouve des grains très quartzeux de minerai de fer ; à Viennay, on rencontre aussi un minerai siliceux ; celui-ci est plutôt en roche qu'en grains ; il forme un dépôt peu

Minerais de fer.

Digitized by Google

puissant mais continu ; le terrain dans lequel il se trouve est superposé au granite ; il s'étend sur tout le plateau situé au nord de Parthenay. Les minerais tertiaires sont en général riches et de bonne qualité, le minerai de Viennay presque seul contient du phosphore et de l'arsenic ; quoique riche, il ne peut être employé avec avantage qu'en petite proportion.

Origine du terrain miocène.

L'origine du terrain miocène est certainement en grande partie mécanique, ce que nous avons dit de sa composition le prouve suffisamment ; mais l'action chimique ne s'est pas moins manifestée pendant cette période. Outre les minerais de fer dont l'origine indique une action chimique, la formation des silex montre une précipitation d'une dissolution siliceuse. Les rognons varient beaucoup dans leur dimension, ordinairement un peu plus gros que le poing, ils atteignent quelquefois un mètre cube et au-delà. Les dissolutions ferrugineuses ont imprégné les argiles qui agglutinent les sables et celles qui forment des bancs isolés ; souvent ces argiles ont une teinte rouge assez prononcée pour faire de véritables ocres. La terre végétale au-dessus du terrain miocène est ordinairement ferrugineuse lorsque le dépôt est argileux ; le sol devient alors landeux, on n'y trouve que des pâcages et des bois ; lorsque le terrain est plus sabloneux, il devient susceptible de culture, mais il ne produit que peu relativement au terrain calcaire ; le froment ordinairement n'y pousse pas ; on ne peut y récolter que de l'avoine. Lorsque le terrain est très mince et qu'il repose sur le granite, le sol devient tout-à-fait stérile, au lieu qu'au-dessus du calcaire, il n'apporte qu'une modification légère et même utile. Nous citerons comme exemple le terrain qui se trouve au nord de Saint-Maixent, du côté d'Augé, où le dépôt tertiaire repose sur le lias, mais sans dépasser l'épaisseur de la terre végétale ; dans cette localité on trouve réunis les élémens nécessaires pour constituer une bonne terre ; on pourrait donc, ailleurs, par des amendemens convenables, améliorer un sol peu fertile ; on mettrait des marnes dans les parties siliceuses, de la chaux dans les terres argileuses, et l'on produirait artificiellement ce qui existe naturellement en quelques points.

Digitized by Google

Il existe en deux points du département deux gisemens de grès intéressans : l'un à Pisseloub, près d'Azay-sur-Thoué; l'autre à Rigny, près de Thouars. Dans la première localité on trouve un grès siliceux, contenant quelques grains feldspathiques, à ciment siliceux. Ce grès forme le haut d'un monticule de granite. Plus bas que les bancs de grès se trouve une argile contenant quelques blocs de cette roche. Ce gisement est très restreint; il n'existe aucune roche analogue dans les environs. La présence de quelques grains de feldspath pourrait faire croire que c'est de l'arkose, mais par sa position au-dessus d'un plateau où l'on trouve des silex tertiaires, on est porté à le rapporter à cette époque. Ce grès forme plusieurs bancs, dont quelques-uns se divisent en dalles; quoiqu'il ait été enlevé à peu près complètement pour faire des pavés, on n'y a pas trouvé de fossiles; il est donc impossible de fixer son âge d'une manière certaine. Grès tertiaires.

Le grès qu'on trouve à Rigny ne forme pas de banc continu, du moins n'a-t-on jusqu'à présent rencontré que des blocs d'une grosseur considérable, disséminés dans une argile sabloneuse, dans le terrain miocène. Il y a de même ici absence de caractères zoologiques; le grès est uniquement siliceux, à grains un peu gros, très tenace et très dur. Il est certain que ce grès est tertiaire, sa position ne laisse aucun doute à cet égard; un seul gisement très restreint ne permet pas de dire s'il est de la période miocène ou de la période pliocène. L'analogie de ce gisement avec celui de roches semblables du département de Maine-et-Loire me fait penser que ce grès appartient au terrain miocène, et correspond au grès de Fontainebleau. La même supposition me paraît moins facilement applicable au grès de Pisseloub; cependant on peut remarquer que ces deux gisemens sont au nord de la chaîne du Bocage, du même côté que le grès miocène de Maine-et-Loire; ce terrain aurait alors formé une couche continue dans cette région; mais détruit, plus tard, il n'aurait laissé que quelques traces dans le département des Deux-Sèvres.

Digitized by Google

§ XIV.

Terrains modernes.

Alluvions. Les alluvions sont assez importantes dans la vallée de la Sèvre, au-dessous de Niort; elles forment le commencement du marais, terrain formé en partie des sables charriés par les eaux douces, en partie des détritus abandonnés par la mer. On trouve aussi des alluvions en divers points de la vallée de la Sèvre, dans la partie basse du cours du Thouet, dans le lit de la Dive du nord, etc. Ces dépôts n'offrent rien de particulier ni d'intéressant.

Travertin. Près de Saint-Maixent, au moulin de Piolan, on trouve un travertin abandonné par les eaux d'un ruisseau. Ce dépôt est assez puissant mais peu étendu. Il est formé par un calcaire ferrugineux, peu dur.

Quoique le ruisseau n'abandonne plus de calcaire, ce travertin appartient à la période actuelle; il n'a éprouvé d'autre accident que l'érosion des eaux pluviales, et il contient des coquilles terrestres pareilles à celles qui existent aujourd'hui dans les mêmes lieux.

NOTE SUR L'EMPLOI DE LA CHAUX COMME AMENDEMENT.

Résultats obtenus dans trois essais de chaulages, exécutés sur des terrains de nature différente.

Le premier a été exécuté par M. le marquis de Nettancourt, propriétaire à St-Laurs, sur un terrain argileux dont le sous-sol est le *terrain houiller*. Ce terrain était considéré, il y a trois ans, comme le plus mauvais de la commune de Saint-Laurs et ne produisait que des bruyères et quelques ajoncs; depuis cette époque, il a été cultivé une première fois en 1840, et l'avoine qu'on y a semé au mois de septembre a très peu

Digitized by Google

produit ; au mois de mars 1842, on en a labouré une partie en y ajoutant un compost de chaux, de manière à répandre cet amendement à la dose de 4 mètres cubes par hectare. L'avoine et le trèfle qu'on y a semé ont encore peu produit ; enfin, au mois de septembre de la même année, on a utilisé la totalité du champ, après avoir répandu sur la portion laissée en jachères de la chaux en poussière dans la proportion de 6 mètres cubes par hectare et 15,000 kilog. de fumier.

La superficie du champ ensemencé était de 1 hectare 61 ares, et la quantité de semence employée de 2 hectolitres 50 litres. Le produit a été de 38 hectolitres 50 litres de blé du poids moyen de 74 kilog., soit.	2,849 kil.	
Et 2,520 bottes de paille du poids moyen de 5 kilog. l'une.	12,600	
TOTAL.	15,449 kil.	
Ce qui porte le produit de 1 hectare à 23 hect. 91 lit. de blé, ou en poids.	1,779 kil.	34
Et paille..	7,888	00
TOTAL.	9,667 kil.	34

c'est-à-dire près du double du produit moyen des terres en France.

Le deuxième essai a été fait par M. Gabriel Garros, notre collègue, propriétaire à Magné, près Coulonges, sur un terrain argilo-ferrugineux (terre rouge du pays) appartenant au *terrain tertiaire*. La chaux a été employée à l'état de compost, à la dose de 4 mètres cubes par hectare, et la quantité d'engrais a été un peu moindre que celle que cet agriculteur emploie ordinairement dans les terres de même nature.

La surface du terrain chaulé était de 48 ares ; le produit a été de 7 hectolitres 50 litres de blé, pesant 77 kilog. 50 grammes l'un, soit.	581 kil.	25
La quantité de paille n'a pas été pesée exactement, mais d'après sa hauteur on peut l'estimer comme à Saint-Laurs, à 7,888 kil. par hectare, soit.	3,786	26
TOTAL.	4,367 kil.	51
Ce qui porte le produit par hectare à 15 hect. 62 lit., ou en poids, blé..	1,210 kil.	00
Paille.	7,888	04
TOTAL.	9,098 kil.	04

Je dois à l'obligeance du même agriculteur les renseignemens suivans

Digitized by Google

sur les produits des terrains de même nature, qu'il a cultivés par la méthode ordinaire.

La superficie du terrain ensemencé était de 1 hectare 42 ares, qui ont produit 19 hectolitres 20 litres de blé du poids moyen de 76 kilog., soit. . . . . 1,459 kil. 20

La paille avait 30 centimètres de moins en hauteur que celle provenant de son champ chaulé, et peut être estimée en poids aux deux tiers seulement de la quantité produite par le terrain chaulé, soit. 7,467 33

TOTAL. . . . . 8,926 kil. 53

Ce qui porte le produit d'un hectare à 13 hect. 50 lit. de blé, ou en poids. 1,027 kil. 52

Et paille. 5,258 69

TOTAL. . . . . 6,286 kil. 21

Le troisième essai a été exécuté par M. Lebon, propriétaire à Magné, près Coulonges, sur un terrain argilo-calcaire (terre forte du pays) appartenant à la formation du *lias;* la chaux a été répandue en poussière sur une partie du champ, à la dose de 4 mètres cubes par hectare, et la quantité de fumier employé dans cette partie n'a été que moitié de celle employée dans l'autre partie du même champ.

La superficie du terrain chaulé était de 17 ares, et le produit a été de 4 hectolitres 60 litres de blé du poids moyen de 78 kilog., soit. . . . . 358 kil. 80

Et 272 gerbes de paille du poids moyen de 5 kilog., déduction faite du poids du grain, soit. 1,360 00

TOTAL. . . . . 1,718 kil. 80

Ce qui porte le produit d'un hectare à 25 hect. 55 lit. de blé, ou en poids. 1,992 kil. 90

Et paille. 7,555 55

TOTAL. . . . . 9,548 kil. 45

La superficie de la partie non chaulée était de 21 ares; le produit a été de 4 hectolitres du poids moyen de 76 kilog., soit. . . . . 304 kil. 00

Et 264 gerbes de paille du poids moyen de 3 kilog. 50 grammes, déduction faite du poids, soit. 924 00

TOTAL. . . . . 1,228 kil. 00

Ce qui porte le produit d'un hectare à 19 hect. 4 lit. de blé, ou en poids. 1,447 kil. 04

Et paille. 4,400 00

TOTAL. . . . . 5,847 kil. 04

Digitized by Google

Je m'abstiens de toutes réflexions sur ces résultats, qui confirment en tous points les espérances que j'avais conçues dans mon mémoire sur l'emploi de la chaux en Agriculture et son application au département des Deux-Sèvres.

J'espère pouvoir vous faire connaître l'année prochaine de nouveaux résultats sur l'emploi de la chaux dans la culture du méteil, du seigle, de l'orge, du sarrazin et de l'avoine. PARET.

Note sur les Amphibolites.

On a désigné sous le nom d'amphibolites des roches différant entr'elles par leur position géologique, plus encore que par leur nature; on peut les diviser en trois catégories :

1° Roches éruptives ; 2° roches stratifiées, dans lesquelles s'est épanchée la roche d'éruption ; 3° roches stratifiées métamorphiques.

Ces roches, quelle que soit leur origine géologique, ont à peu près le même aspect ; elles sont tenaces, mais peu dures ; on peut, en général, les rayer facilement avec un couteau ; elles sont onctueuses au toucher, leur cassure est esquilleuse, elles se décomposent à l'air et passent d'un vert sombre au rouge brun par la peroxidation du fer.

Les trois catégories soumises à l'analyse microscopique et à l'analyse chimique ont donné à peu près les mêmes résultats. Les élémens dont elles se composent sont en mélange assez intime pour qu'à la loupe on ne puisse facilement les discerner ; mais au microscope on reconnaît qu'elles sont formées principalement d'un minéral blanc, transparent, d'un aspect parfois vitreux, parfois cristallin ; dans ce dernier cas, on distingue des mâcles et des croisemens de cristaux appartenant au feldspath orthose et quelquefois à l'albite ; cet élément feldspathique est uni à des paillettes opaques, brunes, qui donnent à la roche sa couleur verte ; on observe aussi quelques petits grains d'une couleur noire plus prononcée.

Digitized by Google

En essayant au chalumeau de petites esquilles de ces roches assez minces pour qu'on puisse distinguer par réfraction les parties transparentes des parties opaques, on reconnaît que l'élément bleu fond en émail gris ; les paillettes brunes fondent très difficilement et seulement sur les bords, ce sont elles qui se laissent rayer avec le plus de facilité ; enfin les grains noirs fondent avec facilité, donnant un émail noirâtre ; ils sont plus durs que les paillettes brunes.

L'ensemble de ces caractères indique pour la composition de ces roches un mélange intime de feldspath et de talc contenant, mais rarement, un peu d'amphibole.

Pour vérifier l'exactitude de ces suppositions, l'analyse chimique était nécessaire ; s'il avait été possible d'isoler d'abord les élémens minéralogiques, on serait arrivé à une certitude complète ; mais ne pouvant obtenir une séparation suffisante de ces élémens, il fallait faire une analyse aussi exacte que possible, et discuter les résultats de la formule brute donnée par l'analyse, afin de s'assurer si les nombres ainsi obtenus correspondaient à un mélange de feldspath et de talc. On a examiné plus particulièrement des fragmens de la roche où dominait l'élément blanc, et où l'on ne trouvait pas de grains noirs ; en effet, si ces grains sont de l'amphibole, leur quantité étant trop faible pour en permettre le dosage, l'on n'aurait fait que compliquer le résultat par un petit excès d'oxide de fer que ce minéral aurait apporté.

Voici les résultats qui ont été obtenus :

Nombres trouvés.		Nombres calculés.	
Silice. . . . . { 594 / 34 } . .	628	Silice. . . . . { 5934 / 340 } . .	6274
Alumine. . . . . { 169 / 8 } . .	177	Alumine. . . . { 1702 / 76 } . .	1778
Oxide de fer.	7	Oxide de fer.	68
Chaux.	2	Chaux.	20
Magnésie.	28	Magnésie.	296
Potasse.	156	Potasse.	1564
	0,998		1,0000

Digitized by Google

En réunissant convenablement les nombres trouvés, d'après les formules chimiques du talc et du feldspath, on obtient :

		Formules chimiques.	Nombres correspondans d'après l'analyse.	
Talc.	Silice	425	340	
	Magnésie	370	296	
	Alumine	95	76	0,0800
	Oxide de fer	85	68	
	Chaux	25	20	
		1,000	0,0800	
Feldspath.	Silice	645	5954	
	Alumine	185	1702	0,9200
	Potasse	170	1564	
		1,000	0,9200	1,0000

Ainsi l'échantillon analysé renfermait 0,92 de feldspath et 0,08 de talc. Dans l'alcali, on a reconnu une trace de soude ; tout le feldspath n'était donc pas de l'orthose ; mais la quantité trouvée ainsi ne pouvant être dosée, on a pu sans erreur appréciable compter tout l'alcali comme potasse.

La roche d'éruption accompagne souvent dans les Deux-Sèvres certains granites récens et des porphyres pétrosiliceux ; il est ordinairement très difficile de saisir la limite qui la sépare des schistes modifiés ou métamorphiques, comme on peut s'y attendre d'après l'identité de la composition ; ainsi les schistes sont à la roche éruptive ce que le gneiss est au granite. La roche soulevée passe à divers porphyres, à des espèces d'eurite et plus rarement à des granites contenant de l'albite et peut-être de l'hypersthène. Les schistes passent au schiste argileux ordinaire, à certains schistes feldspathiques, et plus souvent encore à des schistes talqueux d'un gris verdâtre. La composition de la roche explique en même temps la variété de couleurs qu'elle présente et le produit de sa décomposition. Le plus ou moins d'abondance de l'élément feldspathique donne des couleurs allant du blanc sale au vert tendre, au vert foncé et même au brun. Dans la dé-

Digitized by Google

composition de la roche, le talc en s'altérant produit de l'oxide de fer qui donne la coloration brune qu'on observe ordinairement dans cette sorte de roche décomposée.

Note sur le terrain silurien.

D'après les observations de M. Dufrénoy sur les terrains de transition de l'ouest de la France, on doit les diviser en deux étages distincts, ayant des directions moyennes différentes : à la partie inférieure, se trouve le terrain cambrien dont la direction est E. 20 N. à O. 20 S. Des grès séparent cet étage de terrain silurien, dont la direction moyenne est O. 20 N. à E. 20 S. Sur le versant septentrional de la chaîne du Bocage, le terrain cambrien manque complètement ; les schistes ont, comme ceux du versant méridional, la direction du terrain silurien. Nous n'avons pu observer dans le département des Deux-Sèvres que très peu de cas du passage des schistes métamorphiques aux grauwackes et autres roches de sédiment ; dans le département de Maine-et-Loire, au contraire, on voit sur toute la longueur du terrain métamorphique, les schistes passer au schiste tégulaire et au schiste ardoisier contenant des fossiles. Ce terrain de transition, ainsi bien caractérisé, contient des bancs de calcaire et des pouddingues ; le terrain antraxifère ou devonien le recouvre et s'y trouve enclavé dans une grande étendue. Cette étude ne laisse plus aucun doute sur l'âge et l'origine des terrains schisteux et de transition du Bocage qui doivent être rapportés à l'étage silurien.

Digitized by Google

TABLEAU

DES COMMUNES DU DÉPARTEMENT DES DEUX-SÈVRES,

Indiquant les divers terrains, les carrières, mines, minières, sources minérales, etc., qui existent dans chacune d'elles.

ABSIE (L') (canton de MONCOUTANT). — Au nord, dans l'ancien territoire de la Chapelle-Seguin, granite; au sud, terrain schisteux. Une source minérale ferrugineuse sort des schistes, dans cette commune, à Tonneret; elle est employée contre les obstructions. Carrières dans le granite et le schiste.

ADILLÉ (canton de PARTHENAY). — Granite ancien recouvert d'un faible dépôt tertiaire.

AIGONNAY (canton de CELLES). — Oolithe inférieure dans la plaine qui s'étend vers Sainte-Néomaye. Le lias est à découvert dans les lits des ruisseaux, et paraît aussi dans des coteaux passant au nord de Breuil; dans ce dernier gisement, il est à un niveau supérieur à celui de l'oolithe. Terrain primitif dans le lit du Lambon, un peu au-dessous d'Aigonnay. Indices de terrain tertiaire dans les champs, sur le plateau.

AIFFRES (canton de PRAHECQ). — Oolithe inférieure; carrières dans le calcaire sub-oolithique; au sud d'Aiffres, à la ligne de coteaux passant par Crêpé, commence l'étage jurassique moyen.

AIRVAULT (chef-lieu de canton). — Lias recouvert par le terrain tertiaire sur tous les coteaux. En se dirigeant vers le Thouet, dans la vallée, terrain primitif; filons pétro-siliceux dans le lias, à l'ouest d'Airvault.

ALLONNE (canton de SECONDIGNY). — Granite.

ALLEUX (LES) (canton de SAUZÉ-VAUSSAIS). — Oolithe inférieure recouverte par le terrain tertiaire.

AMAILLOUX (canton de PARTHENAY). — Granite ancien.

Digitized by Google

AMAND-SUR-SÈVRE (St) (canton de CHATILLON). — Granite.

AMURÉ (canton de FRONTENAY). — Oolithe moyenne; alluvions des marais de la Sèvre en se dirigeant vers cette rivière.

ANDRÉ-SUR-SÈVRE (St) (canton de CERIZAY). — Granite.

ARÇAIS (canton de FRONTENAY). — Oolithe inférieure sur les coteaux; alluvions dans les parties qui avoisinent la Sèvre.

ARDILLEUX (canton de CHEF-BOUTONNE). — Limite de l'oolithe inférieure et de l'oolithe moyenne.

ARDIN (canton de COULONGES). — Lias dans la vallée de l'Autise; oolithe inférieure dans la plaine. A la Gâconnière, terrain de transition composé d'une alternance de marbre et de pouddingues; ancienne carrière de marbre; carrières dans l'oolithe inférieure.

ARGENTON-LE-CHATEAU (chef-lieu de canton). — Granite.

ARGENTON-L'ÉGLISE (canton d'ARGENTON-LE-CHATEAU. — Granite sur le plateau; alluvions dans la vallée du Thouet.

ASNIÈRES (canton de BRIOUX). — Limite de l'oolithe inférieure et de l'oolithe moyenne.

ASSAIS (canton de SAINT-LOUP). — Limite du lias et de l'oolithe inférieure; indices de terrain tertiaire dans la terre végétale.

AUBIGNÉ (canton de CHEF-BOUTONNE). — Oolithe moyenne.

AUBIGNY (canton de THÉNEZAY). — Lias recouvert par un dépôt puissant de terrain tertiaire; terrain primitif du côté du Thouet.

AUBIERS (LES) (canton de CHATILLON). — Granite.

AUBIN-DE-BAUBIGNÉ (St) (canton de CHATILLON). — Granite.

AUBIN-LE-CLOUCQ (St) (canton de SECONDIGNY). — Granite.

AUBIN-DU-PLAIN (St) (canton d'ARGENTON-LE-CHATEAU. — Granite.

AUGÉ (canton de SAINT-MAIXENT). — Lias et indices de terrain tertiaire dans la terre végétale; terrain primitif dans le ruisseau d'Augé; carrières dans le lias.

AVAILLES (canton de BRIOUX). — Limite de l'oolithe inférieure et de l'oolithe moyenne.

Digitized by Google

AVAILLE-THOUARSAIS (canton d'AIRVAULT). — Terrain primitif dans la vallée du Thouet ; lias et terrain tertiaire à l'est.

AVON (canton de la MOTHE-SAINT-HÉRAY). — Oolithe inférieure. Carrière au village des Ouches.

AZAY-BRULÉ (canton de SAINT-MAIXENT). — Oolithe inférieure.

AZAY-SUR-THOUET (canton de SECONDIGNY). — Granite; carrières de granite moderne.

BAGNEUX (canton de THOUARS). — Terrain tertiaire ; alluvions de l'Argenton ; granite.

BATAILLE (LA) (canton de CHEF-BOUTONNE). — Oolithe moyenne; carrière dans cet étage.

BEAULIEU (canton de BRESSUIRE). — Granite.

BEAULIEU (canton de MAZIÈRES). — Granite; terrain tertiaire recouvrant la limite du granite et du lias ; carrières.

BEAUSSAIS (canton de CELLES). — Oolithe inférieure, lias dans le lit du Lambon et terrains tertiaires sur le plateau, à l'est.

BEAUVOIR (chef-lieu de canton). — Oolithe moyenne.

BÉCELEUF (canton de COULONGES). — Limite du lias et de l'oolithe inférieure ; faible dépôt tertiaire à la superficie.

BELLEVILLE (canton de BEAUVOIR). — Oolithe moyenne.

BERNEGOUX (SAINT-MARTIN-DE-) (canton de PRAHECQ). — Limite de l'oolithe inférieure et de l'oolithe moyenne.

BESSINES (canton de FRONTENAY). — Oolithe inférieure ; alluvions du côté de la Sèvre.

BEUGNÉ (canton de COULONGES). — Limite du terrain schisteux et du lias.

BEUGNON (LE) (canton de COULONGES). — Terrain schisteux.

BILAZAY (canton de THOUARS). — Oolithe inférieure ; source minérale sulfureuse.

BLANDINE (Ste) (canton de CELLES). — Oolithe inférieure.

BOESSE (canton d'ARGENTON-LE-CHATEAU). — Granite.

BOISMÉ (canton de BRESSUIRE). — Granite ancien.

Digitized by Google

Boissière-en-Gatine (la) (canton de Mazières). — Schistes recouverts par les silex du terrain tertiaire.

Boissière (Petite-) (canton de Chatillon). — Granite.

Boissière-Thouarsaise. — Granite ancien recouvert par un dépôt tertiaire contenant du minerai de fer.

Borcq-sur-Airvault (canton d'Airvault). — Limite de l'oolithe inférieure et du lias.

Bougon (canton de la Mothe-Saint-Héray). — Oolithe inférieure.

Bouillé-Loret (canton d'Argenton-le-Chateau). — Alluvions de l'Argenton; limite du terrain primitif.

Bouillé-Saint-Paul (canton d'Argenton-le-Chateau). — Granite ancien.

Bouin (canton de Chef-Boutonne). — Limite de l'oolithe inférieure et de l'oolithe moyenne.

Bourdet (le) (canton de Mauzé). — Oolithe moyenne; alluvions dans les vallées.

Boussay (canton d'Airvault). — Granite.

Breloux (canton de Saint-Maixent). — Oolithe inférieure; carrières importantes à la Crèche, à Rocan et dans la vallée de Tizeau. Le lias paraît sur les coteaux; on l'exploite pour les constructions hydrauliques.

Bressuire (chef-lieu de sous-préfecture). — Granite.

Bretignolles (canton de Cerizay). — Granite; carrières.

Breuil-Bernard (le) (canton de Moncoutant). — Granite.

Breuil-Chaussée (canton de Bressuire). — Granite.

Breuil-sous-Argenton (le) (canton d'Argenton). — Granite.

Breuil-sur-Chizé (canton de Brioux). — Oolithe moyenne.

Brion (canton de Thouars). — Lias; terrain schisteux sur les bords du Thouet.

Brioux (chef-lieu de canton). — Limite de l'oolithe inférieure et de l'oolithe moyenne.

Brulain (canton de Prahecq). — Oolithe moyenne.

Braye (canton de Thouars). — Oolithe inférieure.

Digitized by Google

Busseau (le) (canton de Coulonges). — Terrain schisteux ; schistes imprégnés de fer carburé.

Caunay (canton de Sauzé-Vaussais). — Oolithe inférieure ; terrain tertiaire sur les hauteurs. Dans cette commune, à Fontadun, on trouve une source ferrugineuse, employée contre les obstructions. Carrière de pierres meulières.

Celles (chef-lieu de canton). — Oolithe inférieure ; lias dans la vallée près de Celles ; carrières.

Cerisay (chef-lieu de canton). — Granite.

Cersay (canton d'Argenton). — Granite.

Chail (canton de Melle). — Oolithe inférieure, terrain tertiaire.

Chambroutet (canton de Bressuire). — Granite.

Champdeniers (chef-lieu de canton). — Lias, terrain tertiaire recouvrant le calcaire et prenant plus d'épaisseur en allant vers le Bocage. Schistes à découvert dans le ruisseau qui passe à Champdeniers.

Champeaux (canton de Champdeniers). Lias ; terrain tertiaire recouvrant le calcaire.

Chantecorps (canton de Menigoute). — Terrain tertiaire recouvrant la limite du lias et du granite.

Chanteloup (canton de Moncoutant). — Granite ancien, schistes enclavés au milieu du granite, entre Chanteloup et Terves.

Chapelle-Baton (la) (canton de Champdeniers). — Lias.

Chapelle-Bertrand (la) (canton de Parthenay). — Granite.

Chapelle-Gaudin (la) (canton de Saint-Varent). — Granite.

Chapelle-Pouilloux (la) (canton de Sauzé-Vaussais). — Oolithe inférieure, terrain tertiaire sur les hauteurs.

Chapelle-Saint-Étienne (la) (canton de Moncoutant). — Granite ancien.

Chapelle-Saint-Laurent (la) (canton de Moncoutant). — Granite ancien ; grand nombre de filons de granite moderne apparens.

Chapelle-Thireuil (la) (canton de Coulonges). — Terrain schisteux,

Digitized by Google

terrain tertiaire, bande de lias apparaissant sur la limite du dépôt de silex tertiaires, au milieu du terrain schisteux.

CHARRIÈRE (LA) (canton de BEAUVOIR. — Oolithe moyenne.

CHATILLON-SUR-SÈVRE (chef-lieu de canton). — Granite.

CHATILLON-SUR-THOUET (canton de PARTHENAY). — Granite.

CHAURAY (canton de NIORT). — Oolithe inférieure, alluvions dans le lit de la Sèvre.

CHAVAGNÉ (canton de SAINT-MAIXENT). — Oolithe inférieure, carrières importantes dans l'oolithe.

CHEF-BOUTONNE (chef-lieu de canton). — Limite de l'oolithe inférieure et de l'oolithe moyenne.

CHENAY (canton de LEZAY). — Oolithe inférieure, extraction de moëllons.

CHÉRIGNÉ (canton de BRIOUX). — Limite de l'oolithe inférieure et de l'oolithe moyenne.

CHERVEUX (canton de SAINT-MAIXENT). — Oolithe inférieure. Grès aux chaumes de Branjard.

CHEY (canton de LEZAY). — Oolithe inférieure, lias dans la vallée de la Sèvre.

CHICHÉ (canton de BRESSUIRE). — Granite.

CHILLOU (LE) (canton de SAINT-LOUP). — Terrain tertiaire, recouvrant la limite du lias et du granite.

CHIZÉ (canton de BRIOUX). — Oolithe moyenne. Carrières.

CHRISTOPHE-SUR-ROC (St) (canton de CHAMPDENIERS). — Lias, terrain tertiaire.

CIRIÈRE (canton de CERIZAY). — Granite.

CLAVÉ (canton de MAZIÈRES). — Terrain tertiaire, beaucoup de silex.

CLAZAY (canton de BRESSUIRE). — Granite.

CLÉMENTIN (St) (canton d'ARGENTON). — Granite.

CLESSÉ (canton de MONCOUTANT). — Granite.

CLUSSAIS (canton de SAUZÉ-VAUSSAIS). — Oolithe inférieure, terrain tertiaire puissant; minerai de fer aux Froux.

Digitized by Google

COMBRAND (canton de CERIZAY). — Granite.

CORMENIER (LE) (canton de BEAUVOIR). — Oolithe moyenne.

COUDRE (LA) (canton d'ARGENTON). — Granite.

COULON (canton de NIORT). — Oolithe inférieure, alluvions dans la vallée de la Sèvre. Carrières dans l'oolithe.

COULONGES (chef-lieu de canton). — Oolithe inférieure, sources abondantes sortant à la limite du lias et de l'oolithe; four à chaux pour l'amendement des terres; carrières; minerai de fer à Magné.

COULONGES-THOUARSAIS (canton de SAINT-VARENT). — Granite.

COURLAY (canton de CERIZAY). — Granite.

COURS (canton de CHAMPDENIERS). — Lias, terrain tertiaire recouvrant le calcaire.

COUTIÈRE (canton de MÉNIGOUTE). — Terrain tertiaire.

COUTANT (St-) (canton de LEZAY). — Terrain tertiaire recouvrant l'oolithe inférieure.

COUTURE D'ARGENSON (canton de CHEF-BOUTONNE). — Oolithe moyenne.

CREZIÈRE (canton de BRIOUX). — Oolithe moyenne. Extraction de moëllons; sablières près du bourg.

CYR-LA-LANDE (St-) (canton de THOUARS). — Limite de l'oolithe inférieure et du lias.

DENIS (St-) (canton de CHAMPDENIERS). — Lias.

DEYRANÇON (canton de MAUZÉ). — Oolithe moyenne.

EANNE (St-) (canton de SAINT-MAIXENT). — Oolithe inférieure, buttes de terrain tertiaire d'eau douce.

ÉCHIRÉ (canton de NIORT). — Oolithe inférieure.

ENCLAVE-LA-MARTINIÈRE (L') (canton de MELLE). — Terrain tertiaire recouvrant l'oolithe inférieure; le lias paraît dans la vallée de la Béronne.

ENSIGNÉ (canton de BRIOUX). — Oolithe moyenne.

ÉPANNES (canton de FRONTENAY). — Oolithe moyenne, alluvions et marais sur les bords de la Courance.

ÉTIENNE-LA-CIGOGNE (St-) (canton de BEAUVOIR). — Oolithe moyenne.

Digitized by Google

Étusson (canton d'Argenton). — Granite.

Exireuil (canton de Saint-Maixent). — Oolithe inférieure dans la plaine au sud, lias dans les coteaux recouverts par le terrain tertiaire; schistes talqueux et amphiboliques dans le ruisseau du Puits-d'Enfer.

Exoudun (canton de la Mothe-Saint-Héray). — Oolithe inférieure.

Faye-l'Abbesse (canton de Bressuire). — Granite.

Faye-sur-Ardin (canton de Coulonges). — Oolithe inférieure.

Fenery (canton de Parthenay). — Granite.

Fenioux (canton de Coulonges). — Schistes anciens.

Ferrière (la) (canton de Thenezay). — Terrain tertiaire moyen, minerai de fer argileux dans la forêt d'Autin.

Florent (St) (canton de Niort). — Oolithe inférieure.

Fontenille (canton de Chef-Boutonne). — Oolithe inférieure; la limite de l'oolithe moyenne passe près de Fontenille, de l'autre côté de la Boutonne. Extraction de moëllon et de sable.

Fontperron (canton de Menigoute). — Terrain tertiaire moyen, recouvrant probablement le granite qui paraît à découvert à une petite distance de Fontperron.

Forêt-sur-Sèvre (la) (canton de Cerizay). — Granite.

Forges (les) (canton de Menigoute). — Terrain tertiaire moyen, recouvrant la limite du granite et du lias.

Fosses (les) (canton de Brioux). — Oolithe moyenne..

Fors (canton de Prahecq). — Oolithe moyenne.

Foye-Monjault (la) (canton de Beauvoir). — Oolithe moyenne.

François (canton de Saint-Maixent). — Oolithe inférieure.

Fressine (canton de Celles). — Oolithe inférieure; terrain tertiaire moyen.

Frontenay (chef-lieu de canton). — Oolithe moyenne.

Geay (canton de Saint-Varent). — Granite. Carrière de pierre de taille dans le granite.

Gelais (St) (canton de Niort). — Oolithe inférieure.

Digitized by Google

GEMME (St) (canton de SAINT-VARENT). — Granite.

GENARD (St) (canton de MELLE). — Oolithe inférieure.

GENEROUX (St) (canton d'AIRVAULT). — Lias recouvert de lambeaux de terrain tertiaire, terrain primitif dans la vallée du Thouet.

GENNETON (canton d'ARGENTON). — Granite.

GEORGES-DE-NOISNÉ (St) (canton de MAZIÈRES). — Terrain tertiaire moyen, grande quantité de silex.

GEORGES-DE-REX (St) (canton de MAUZÉ). — Oolithe moyenne, alluvions du côté de la Sèvre.

GERMAIN-DES-LONGUES-CHAUMES (St) (canton de PARTHENAY). — Granite.

GERMIER (St) (canton de MENIGOUTE). — Terrain tertiaire moyen, recouvrant le lias.

GERMON (canton de CHAMPDENIERS). — Lias. Carrière de pierre rousse dans le lias, au village de Breilbon.

GLENAY (canton de SAINT-VARENT). — Granite; terrain tertiaire moyen.

GOURGÉ (canton de SAINT-LOUP). — Granite; terrain tertiaire moyen, minerais de fer argileux.

GOURNAY (canton de CHEF-BOUTONNE). — Oolithe inférieure, terrain tertiaire moyen. Carrière de moëllons.

GOUX (canton de la MOTHE-SAINT-HÉRAY). — Oolithe inférieure, lias dans les vallées, terrain tertiaire moyen sur les plateaux à l'est.

GRANZAY (canton de BEAUVOIR). — Oolithe moyenne dans les parties élevées, alluvions et marais sur les bords de la Courance.

GRIPT (canton de BEAUVOIR). — Oolithe moyenne dans les parties élevées; près de Gript, commencent les alluvions marécageuses de la Courance.

GROSEILLERS (LES) (canton de MAZIÈRES), limite du granite et du lias, terrain tertiaire moyen recouvrant le sol.

HAMEAUX (LES) (canton de THOUARS). — Terrain primitif.

HANC (canton de Chef-Boutonne). — Limite de l'oolithe inférieure et de l'oolithe moyenne.

HILAIRE-LA-PALU (St) (canton de MAUZÉ). — Oolithe moyenne dans les

Digitized by Google

parties élevées, alluvions marécageuses dans les fonds du côté de la Sèvre.

IRAIS (canton d'AIRVAULT). — Limite du lias et de l'oolithe, terrain tertiaire en lambeaux épars.

JACQUES (St) (canton de THOUARS). — Terrain schisteux sur les bords du Thouet.

JEAN (St) (canton de THOUARS). — Terrain schisteux, près du Thouet, terrain tertiaire moyen à la superficie.

JOUIN-DES-MARNES (St) (canton d'AIRVAULT). — Grès vert, terrain crétacé inférieur formant le monticule sur lequel est bâti le bourg; la plaine est formée par les couches tout-à-fait inférieures de l'oolithe inférieure reposant sur le lias; alluvions dans la vallée de la Dive. Carrières dans le calcaire jurassique.

JOUIN-DE-MILLY (St) (canton de CERIZAY). — Granite.

JOUIN-SOUS-CHATILLON (St) (canton de CHATILLON). — Granite.

JUILLÉ (canton de BRIOUX). — Oolithe moyenne dans les coteaux; la Plaine au nord-est est constituée par l'oolithe inférieure.

JUSCORPS (canton de PRAHECQ). — Oolithe moyenne.

JUMEAUX (LES) (canton de SAINT-LOUP). — Limite du lias et de l'oolithe inférieure, lambeaux de terrain tertiaire.

LARGEASSE (canton de MONCOUTANT). — Granite ancien assez conservé; carrières dans cette roche.

LAURS (St) (canton de COULONGES). — C'est à Saint-Laurs même que se termine le bassin houiller de la Vendée, il y va finir en pointe, enclavé dans le terrain schisteux. Mine de houille de Saint-Laurs, donnant du charbon collant de très bonne qualité, excellent pour la forge, la fabrication du coke, etc. Minerai de fer tertiaire à Magné, terrain tertiaire moyen recouvrant la limite des schistes et du lias. Carrières dans le lias.

LÉGER (St) (canton de MELLE). — Oolithe inférieure, lias dans les vallées.

LEZAY (chef-lieu de canton). — Oolithe inférieure; carrières aux hameaux de Grandchamp, Teillé, Lhoumée; sablière à Lezay.

Digitized by Google

LHOUMOIS (canton de THENEZAY). — Limite du granite et du lias, terrain tertiaire moyen, minerais de fer argileux. La forge de la Peyratte trouve à la fois, dans cette commune, le minerai de fer et la castine.

LIGUAIRE (S^t) (canton de NIORT). — Oolithe inférieure, alluvions marécageuses du côté de la Sèvre. Carrière aux coteaux de la Tiffardière.

LIMALONGES (canton de SAUZÉ-VAUSSAIS). — Oolithe inférieure.

LIN (S^t) canton de MAZIÈRES). — Terrain tertiaire moyen.

LOIZÉ (canton de CHEF-BOUTONNE). — Oolithe inférieure.

LORIGNÉ (canton de SAUZÉ-VAUSSAIS). — Oolithe inférieure dans les parties basses, terrain tertiaire moyen, silex dans les parties élevées.

LOUBIGNÉ (canton de CHEF-BOUTONNE). — Oolithe moyenne.

LOUBILLÉ (canton de CHEF-BOUTONNE). — Oolithe moyenne.

LOUIN (canton de SAINT-LOUP). — Granite, terrain tertiaire moyen, indices de minerai de fer.

LOUP (S^t) (chef-lieu de canton). — Granite, terrain tertiaire moyen, minerais de fer argileux et siliceux à Cremillé.

LOUZY (canton de THOUARS). — Lias, terrain tertiaire moyen. Carrières de moëllons.

LUCHÉ (canton de Saint-Varent). — Granite.

LUCHÉ (canton de BRIOUX). — Oolithe inférieure. — Carrières de moëllons.

LUSSERAY (canton de BRIOUX). — Oolithe inférieure.

LUZAY (canton de SAINT-VARENT). — Granite.

MAGNÉ (canton de NIORT). — Oolithe inférieure, alluvions marécageuses du côté de la Sèvre.

MAIRE (LA) (canton de SAINT-LOUP). — Terrain tertiaire moyen recouvrant le lias; dans une petite vallée, on voit au-dessous du lias le terrain primitif; grès ferrugineux appartenant au lias.

MAIRÉ-LÉVESCAULT (canton de SAUZÉ-VAUSSAIS). — Oolithe inférieure, terrain tertiaire moyen sur les parties élevées. Carrières et extraction de minerai de fer.

Digitized by Google

MAISONNAY (canton de MELLE). — Terrain tertiaire moyen au-dessus de l'oolithe inférieure.

MAIXENT (S[t]) (chef-lieu de canton). — Oolithe inférieure dans la Plaine, lias dans les coteaux qui bordent la Plaine au nord, dans le lit de la Sèvre terrain primitif à découvert ; alluvions au-dessus de Saint-Maixent, dans la vallée de la Sèvre ; travertin au moulin de Piolan. Carrières dans l'oolithe inférieure.

MARC-LA-LANDE (S[t]) (canton de MAZIÈRES). — Terrain tertiaire moyen.

MARIGNY (canton de BEAUVOIR). — Oolithe moyenne. Carrières près de Rimbault.

MARNES (canton d'AIRVAULT). — Grès vert, terrain crétacé inférieur formant les coteaux, oolithe inférieure dans la Plaine.

MARTIN D'AUGÉ (S[t]) (canton de BEAUVOIR). — Oolithe moyenne.

MARTIN-D'ENTRAIGUES (S[t]) (canton de CHEF-BOUTONNE). — Oolithe moyenne.

MARTIN-DU-FOUILLOUX (S[t]) (canton de MENIGOUTE). — Granite; terrain tertiaire moyen.

MARTIN-DE-MACON (S[t]) (canton de THOUARS). — Oolithe inférieure; terrain crétacé sur le coteau; carrières dans la craie-tuffau.

MARTIN-DE-SAINT-MAIXENT (S[t]) (canton de SAINT-MAIXENT). — Oolithe inférieure.

MARTIN-DE-MELLE (S[t]) (canton de MELLE). — Oolithe inférieure.

MARTIN-DE-SANZAY (S[t]) (canton de THOUARS). — Oolithe inférieure; alluvions dans la vallée du Thouet; carrières près de Prailles.

MARSAULT (S[t]) (canton de CERISAY). — Granite.

MASSAIS (canton d'ARGENTON-LE-CHATEAU). — Granite; extraction de moëllons.

MAULAIS (canton de THOUARS). — Granite; terrain tertiaire moyen.

MAURICE-LA-FOUGEREUSE (S[t]) (canton d'ARGENTON). — Granite; terrain tertiaire moyen.

MAUZÉ (chef-lieu de canton). — Oolithe moyenne.

Digitized by Google

MAUZÉ-THOUARSAIS (canton de THOUARS). — Granite.

MAXIRE (St) (canton de NIORT). — Oolithe inférieure.

MAZIÈRES (chef-lieu de canton). — Lias; schiste dans le lit d'un ruisseau; terrain tertiaire moyen recouvrant la superficie du sol.

MAZIÈRES (canton de MELLE). — Oolithe inférieure; nombreuses carrières.

MÉDARD (St) (canton de CELLES). — Oolithe inférieure.

MELLE (chef-lieu d'arrondissement). — Oolithe inférieure dans la plaine; lias dans la vallée de Melle. Le lias renferme une couche de calcaire siliceux imprégné de plomb sulfuré-argentifère; une mine a été anciennement ouverte dans ce gisement; elle est abandonnée depuis un temps immémorial.

MELLERAN (canton de SAUZÉ-VAUSSAIS). — Terrain tertiaire moyen au-dessus de l'oolithe inférieure.

MENIGOUTE (chef-lieu de canton). — Extrémité sud-est du granite du Bocage; terrain tertiaire moyen.

MESSÉ (canton de LEZAY). — Oolithe inférieure.

MISSÉ (canton de THOUARS). — Granite; terrain tertiaire moyen; extraction de moëllons.

MONCOUTANT (chef-lieu de canton). — Granite; filons très nombreux de granite faisant saillie à la surface du sol. Ces granites, tous plus modernes que le granite commun, sont de diverses qualités; on pourrait en exploiter plusieurs variétés, comme pierre de taille très dure, pour les monumens publics surtout.

MONTALEMBERT (canton de SAUZÉ-VAUSSAIS). — Oolithe inférieure; terrain tertiaire moyen; gîtes de minerai de fer non exploités.

MONTBRUN (SAINT-LÉGER-DE-) (canton de THOUARS). — Oolinthe inférieure dans la plaine; terrain crétacé inférieur dans les coteaux; source minérale sulfureuse sortant du terrain jurassique, à Vrère; sablière.

MONTIGNÉ (canton de CELLES). — Oolithe inférieure; lias dans la vallée de la Belle.

MONTIGNY (canton de CERISAY). — Granite.

Digitized by Google

MONTRAVERS (canton de CERISAY). — Granite.

MOTHE-SAINT-HÉRAY (chef-lieu de canton). — Oolithe inférieure dans la plaine; buttes de terrain tertiaire d'eau douce dans la vallée de la Sèvre. Carrière près du bourg.

MOUGON (canton de CELLES). — Oolithe inférieure.

MOULINS (canton de CHATILLON). — Granite.

MOUTIERS (canton d'ARGENTON). — Granite.

MOUTIERS-SOUS-CHANTEMERLE (canton de MONCOUTANT). — Granite.

NANTEUIL (canton de SAINT-MAIXENT). — Lias sur les coteaux; alluvions du côté de la Sèvre; gîte de minerai de fer, subordonné au lias; exploitation d'arkose pour pavés d'échantillon.

NÉOMAYE (Ste) (canton de SAINT-MAIXENT). — Oolithe inférieure.

NEUVY-BOUIN (canton de SECONDIGNY). — Granite.

NIORT (chef-lieu du département). — Oolithe inférieure; carrières importantes ouvertes dans ce terrain; alluvions dans le lit de la Sèvre.

NOIRLIEU (canton de BRESSUIRE). — Granite.

NOIRTERRE (canton de BRESSUIRE). — Granite.

NOIZÉ (canton de THOUARS). — Limite du lias et de l'oolithe inférieure; terrain tertiaire moyen.

NUEIL-SOUS-LES-AUBIERS (canton de CHATILLON). — Granite.

OIRON (canton de THOUARS). — Oolithe inférieure dans la plaine environnante; sables du terrain crétacé inférieur, formant les monticules, sur lesquels se trouve le parc d'Oiron. Carrières dans le terrain jurassique.

OROUX (canton de THENEZAY). — Terrain tertiaire moyen recouvrant le lias; carrières ouvertes dans le lias; extraction du calcaire pour la fabrication de la chaux.

OUENNE (Ste) (canton de CHAMPDENIERS). — Lias, terrain tertiaire moyen.

PAISAI-LE-CHAPT (canton de BRIOUX). — Oolithe moyenne.

PAISAY-LE-TORT (canton de MELLE). — Oolithe inférieure; sables près du château de Melzéard.

PAMPLIE (canton de CHAMPDENIERS). — Schistes anciens.

Digitized by Google

PAMPROUX (canton de la MOTHE-SAINT-HERAY). — Oolithe inférieure.

PARDOUX (St) (canton de MAZIÈRES). — Granite.

PARTHENAY (chef-lieu d'arrondissement). — Granite ancien, filons de granite moderne et de roche talqueuse à Parthenay-le-Vieux.

PAS-DE-JEU (canton de THOUARS). — Oolithe inférieure, alluvions dans le lit de la Dive ; extraction de moëllons.

PAUL-EN-GATINE (St) (canton de MONCOUTANT). — Granite, schistes enclavés dans le granite.

PÉRIGNÉ (canton de BRIOUX). — Limite de l'oolithe inférieure et de l'oolithe moyenne. Carrières.

PERS (canton de SAUZÉ-VAUSSAIS). — Oolithe inférieure dans les parties basses ; terrain tertiaire moyen dans les parties élevées.

PEYRATTE (LA) (canton de THENEZAY). — Granite, terrain tertiaire moyen recouvrant la limite du granite et du lias. C'est dans cette commune qu'est établie la forge de la Meilleraye, composée d'un haut fourneau au charbon de bois, trois feux d'affinerie par la méthode comtoise, deux marteaux. Cette forge produit de la fonte de moulage, et du fer forgé de bonne qualité. Elle consomme le minerai que lui fournissent les communes environnantes, surtout celle de Lhoumois d'où elle tire aussi la castine nécessaire pour la fusion des minerais. Elle se sert encore, mais en petite quantité, des minerais de Viennay, de la Ferrière, de Saint-Loup, etc.

PEZENNE (Ste) canton de NIORT). — Oolithe inférieure dans la Plaine, lias dans la vallée de la Sèvre. Carrières dans l'oolithe et dans le lias, à Sainte-Pezenne et à Surimeau. Sablières près du bourg.

PLIBOUX (canton de SAUZÉ-VAUSSAIS). — Oolithe inférieure, terrain tertiaire moyen dans les parties élevées.

PIERRE-DES-CHAMPS (St) (canton d'ARGENTON). — Granite, terrain tertiaire moyen.

PIERREFITTE (canton de SAINT-VARENT). — Granite. Extraction de moëllons.

PIN (LE) (canton de CERISAY). — Granite.

Digitized by Google

Piousais (canton de Chef-Boutonne). — Oolithe inférieure. Dans cette commune, il existe des carrières très anciennes dans lesquelles on exploite trois bancs principaux de 0 m. 20 c. à 0 m. 30 c. d'épaisseur. Cette pierre à cassure terreuse, très polissable, est employée surtout à l'intérieur pour manteaux de cheminée. L'analogie de ce calcaire avec la pierre lithographique, fait désirer quelques essais.

Pompaire (canton de Parthenay). — Granite.

Pompain (St) (canton de Coulonges). — Oolithe inférieure, lias dans la vallée de l'Autise. Le terrain primitif paraît à découvert dans le lit de l'Autise, un peu au-dessus de Saint-Pompain; il forme une sorte de colline au milieu du calcaire.

Porchaire (St) (canton de Bressuire). — Granite. Extraction d'argile commune.

Pouffond (canton de Melle). — Oolithe inférieure.

Pougne-Hérisson (canton de Secondigny). — Granite.

Prahecq (chef-lieu de canton). — Oolithe inférieure, limite de l'oolithe moyenne au sud-ouest.

Prailles (canton de Celles). — Oolithe inférieure. Exploitations de calcaire et d'argile.

Pressigny (canton de Thenezay). — Terrain tertiaire moyen recouvrant le lias; ce dernier terrain paraît à découvert dans les vallées.

Priaire (canton de Mauzé). — Oolithe moyenne. Extraction de moëllons.

Prissé-le-Grand (canton de Beauvoir). — Oolithe moyenne.

Prissé-le-Petit (canton de Beauvoir). — Oolithe moyenne.

Pugny (canton de Moncoutant). — Granite.

Puy-Saint-Bonnet (canton de Chatillon). — Granite.

Puyhardi (canton de Coulonges). — Schistes anciens.

Radégonde (Ste) (canton de Thouars). — Terrain tertiaire moyen, lias. C'est la première commune dans laquelle paraisse le calcaire à l'est du Bocage. Exploitation de calcaire pour les fours à chaux.

Revétison (la) (canton de Beauvoir). — Oolithe moyenne.

Digitized by Google

RIGNY (canton de THOUARS). — Terrain tertiaire moyen, exploitation de grès tertiaires qu'on trouve en blocs, d'une dimension considérable, disséminés dans de l'argile maigre à la superficie du terrain. Carrière dans le calcaire jurassique près de Baugé; carrières de sable près et au sud de Rigné, de glaise aux Ardillons.

ROCHE-ENARD (LA) (canton de MAUZÉ). — Oolithe moyenne.

ROM (canton de LEZAY). — Oolithe inférieure.

ROMANS (canton de SAINT-MAIXENT). — Oolithe inférieure.

ROMANS (St) (canton de MELLE). — Oolithe inférieure.

ROMANS-DES-CHAMPS (St) (canton de PRAHECQ). — Oolithe moyenne.

RONDE (LA) (canton de CERISAY). — Granite.

RORTHAIS (canton de CHATILLON). — Granite.

ROUVRES (canton de CHAMPDENIERS). — Oolithe inférieure.

SAIVRE (canton de SAINT-MAIXENT). — Oolithe inférieure dans la Plaine; lias dans les coteaux à un niveau supérieur à celui de l'oolithe; terrain tertiaire moyen sur les coteaux; terrain primitif dans le lit du ruisseau de Saivre à la limite du lias et de l'oolithe inférieure.

SALLES (canton de la MOTHE-SAINT-HÉRAY). — Oolithe inférieure. Carrières au lieu dit les Perrières.

SANÇAIS (canton de FRONTENAY). — Oolithe moyenne, alluvions marécageuses dans la vallée de la Sèvre.

SAURAIS (canton de THENEZAY). — Granite, terrain tertiaire moyen superficiel.

SAUVEUR (St) (canton de BRESSUIRE). — Granite.

SANZAY (canton d'ARGENTON). — Granite.

SAUZÉ-VAUSSAIS (chef-lieu de canton). — Oolithe inférieure. Carrière de pierres de taille à la Combe; extraction de moëllons.

SCIECQ (canton de NIORT). — Oolithe inférieure dans la Plaine; lias dans la vallée de la Sèvre.

SCILLÉ (canton de COULONGES). — Schistes anciens; kaolin à la Vazonnière.

Digitized by Google

SECONDIGNÉ (canton de BRIOUX). — Limite de l'oolithe inférieure et de l'oolithe moyenne. Sablières.

SECONDIGNY (chef-lieu de canton). — Granite ancien, enclaves de schistes dans le granite.

SELIGNÉ (canton de BRIOUX). — Limite de l'oolithe inférieure et de l'oolithe moyenne.

SEPVRET (canton de LEZAY). — Oolithe inférieure dans la Plaine ; lias dans la vallée de la Sèvre qui prend sa source à Sepvret ; terrain tertiaire moyen sur les hauteurs à l'ouest. Carrière près du château.

SOLINE (Ste) (canton de LEZAY). — Oolithe inférieure.

SOMPT (canton de MELLE). — Oolithe inférieure.

SOUCHÉ (canton de NIORT). — Oolithe inférieure. Carrières de pierre blanche et de pierre rousse, servant pour le pavé de Niort.

SOUDAN (canton de la MOTHE-SAINT-HÉRAY). — Terrain tertiaire moyen, recouvrant la limite de l'oolithe inférieure et du lias ; terrain primitif à découvert dans le lit du ruisseau au-dessous de Soudan.

SOULIÈVRE (canton d'AIRVAULT). — Granite, terrain tertiaire recouvrant la limite du granite et du lias.

SOUTIERS (canton de MAZIÈRES). — Granite.

SOUVIGNÉ (canton de SAINT-MAIXENT). — Oolithe inférieure.

SUBIN (canton de CHAMPDENIERS). — Limite du lias et de l'oolithe inférieure, terrain tertiaire moyen superficiel.

SYMPHORIEN (St) (canton de FRONTENAY). — Oolithe moyenne.

TAIZÉ (canton de THOUARS). — Limite du lias et de l'oolithe inférieure ; terrain tertiaire moyen superficiel.

TALLUD (LE) (canton de PARTHENAY). — Granite.

TEISSONNIÈRE (canton de SAINT-LOUP). — Terrain tertiaire moyen à la limite du lias et du granite. Carrières de pierre rousse dans le lias.

TEMPLE (LE) (canton de CHATILLON). — Granite.

TERVES (canton de BRESSUIRE). — Granite ; schistes enclavés dans le granite entre Terves et Chanteloup.

Digitized by Google

THENEZAY (chef-lieu de canton). — Oolithe inférieure, terrain tertiaire moyen. Carrières ouvertes dans les dernières couches de l'oolithe.

THORIGNÉ (canton de CELLES). — Oolithe inférieure.

THORIGNY-SUR-LE-MIGNON (canton de BEAUVOIR). — Oolithe moyenne.

THOUARS (chef-lieu de canton). — Terrain primitif dans le lit du Thouet; lias dans la plaine; oolithe inférieure couronnant les coteaux au nord; terrain tertiaire moyen superficiel. Carrières dans le lias à Vérinnes.

TILLOU (canton de CHEF-BOUTONNE). — Oolithe inférieure. Carrières.

TOURTENAY (canton de THOUARS). — Oolithe inférieure dans la Plaine; terrain crétacé inférieur dans les coteaux. Carrières dans la craie tuffau.

TRAYE (canton de MONCOUTANT). — Granite.

ULCOT (canton d'ARGENTON-LE-CHATEAU). — Granite.

USSEAU (canton de MAUZÉ). — Oolithe inférieure; sables.

VALLANS (canton de FRONTENAY). — Oolithe moyenne dans les coteaux; alluvions dans la vallée de la Courance.

VANÇAIS (canton de LEZAY). — Oolithe inférieure.

VANNEAU (LE) (canton de FRONTENAY). — Oolithe moyenne dans un coteau à l'ouest; alluvions des marais de la Sèvre.

VANZAY (canton de LEZAY). — Oolithe inférieure. Carrières fournissant du moëllon.

VARENT (St) (chef-lieu de canton). — Granite; terrain tertiaire moyen.

VASLES (canton de MENIGOUTE). — Terrain tertiaire moyen recouvrant le lias. Carrières dans le calcaire.

VAUSSEROUX (canton de MENIGOUTE). — Terrain tertiaire moyen recouvrant la limite du granite et du lias.

VAUTEBIS (canton de MENIGOUTE). — Terrain tertiaire recouvrant la limite du granite et du lias.

VERGE (Ste) (canton de THOUARS). — Lias; oolithe inférieure couronnant les coteaux; carrières dans le lias à Vérinnes, dans l'oolithe près de Sainte-Verge.

VÉRINNES (canton de CELLES). — Oolithe inférieure.

Digitized by Google

VERNOUX (canton de SECONDIGNY). — Granite.

VERRUYES (canton de MAZIÈRES). — Terrain tertiaire moyen.

VERT (LE) (canton de BRIOUX). — Oolithe moyenne. Carrières de pierre dure.

VIENNAY (canton de PARTHENAY). — Granite ancien, terrain tertiaire moyen; minerai de fer.

VILLEFOLLET (canton de BRIOUX). — Oolithe moyenne. Carrières.

VILLEMAIN (canton de CHEF-BOUTONNE). — Oolithe moyenne.

VILLIERS-EN-PLAINE (canton de COULONGES). — Oolithe inférieure; carrières dans ce terrain; sablière à Bellevue.

VILLIERS-EN-BOIS (canton de BRIOUX). — Oolithe moyenne.

VILLIERS-SUR-CHIZÉ (canton de BRIOUX). — Oolithe moyenne. Carrière de pierre de taille.

VINCENT-DE-LA-CHATRE (St) (canton de MELLE). — Terrain tertiaire moyen recouvrant l'oolithe inférieure.

VITRÉ (canton de CELLES). — Oolithe inférieure; extraction de moëllons.

VOUHÉ (canton de MAZIÈRES). — Terrain tertiaire moyen.

VOUILLÉ (canton de PRAHECQ). — Oolithe inférieure.

VOUTEGON (canton d'ARGENTON-LE-CHATEAU). — Granite.

XAINTRAY (canton de CHAMPDENIERS). — Terrain primitif dans les ruisseaux; limite nord du lias; terrain tertiaire superficiel.

Digitized by Google

NOTICE

SUR M. GUÉRINEAU.

MESSIEURS,

Depuis notre dernière réunion, une perte aussi regrettable qu'inattendue est venue frapper la Société de Statistique; l'un de vos dignitaires et, mieux que cela, l'un de nos plus laborieux collègues laisse parmi nous un vide réel, mais dont nous ne pouvons encore bien apprécier toute l'étendue; M. Guérineau portait à la Société une affection profonde; son zèle se révélait par une assiduité d'autant plus louable, que son âge, son état pouvaient autoriser des inexactitudes qu'il ne serait pas toujours aussi facile d'excuser; son habitude des affaires, sa discussion grave, modérée, conciliante, éclairaient nos commissions et portaient la conviction dans l'esprit de ses collègues. Mais c'est surtout ses studieuses recherches sur les premiers monumens de notre droit public qui ont appelé sur lui l'attention de la Société et qui ont fondé son titre le plus solide à nos hommages et à nos regrets, la spécialité de ces travaux qui exigent des études particulières, de longues méditations et une grande lucidité d'exposition, nous rendra plus sensible encore la privation de l'actif et habile concours de M. Guérineau.

En voyant la mort frapper nos plus dévoués collègues, c'est à nous, Messieurs, à serrer nos rangs, à redoubler d'ardeur et de courage pour que notre intéressante Société, objet de nos communes affections, n'ait

Digitized by Google

pas trop à souffrir des coups qui lui sont portés ; qu'elle puise dans notre zèle renouvelé des forces réparatrices, et rendons-la digne par tous les moyens qui seront en notre pouvoir de devenir une institution respectable et vraiment sociale ; fortifions surtout, Messieurs, le lien fraternel qui nous unit ; que le titre de membre de la Société de Statistique franchisse l'enceinte de nos réunions, et que, par une manifestation publique, il apprenne à nos compatriotes que l'association littéraire la plus désintéressée et la plus noble des confraternités ne saurait rester étrangère, assister indifférente aux événemens douloureux qui frappent les familles de ses membres ; les grands corps de l'état, la magistrature, le corps enseignant, les associations industrielles et professionnelles rendent à chacun de leurs membres que la mort leur ravit, le dernier et funèbre hommage de leurs pieux regrets ; notre Société ne peut refuser de participer à une manifestation semblable, et persuadé d'avance de son assentiment, j'ai l'honneur de lui proposer la résolution suivante qui doit combler une lacune de son réglement, bien qu'il ne soit pas nécessaire d'en faire une disposition réglementaire.

Au décès de l'un de ses membres, la Société de Statistique, par les soins du bureau, fait tirer au sort une députation de cinq membres qui, réunis aux dignitaires composant le bureau, assisteront aux honneurs funèbres rendus à leur collègue décédé.

Digitized by Google

Près de St.-Maixent.

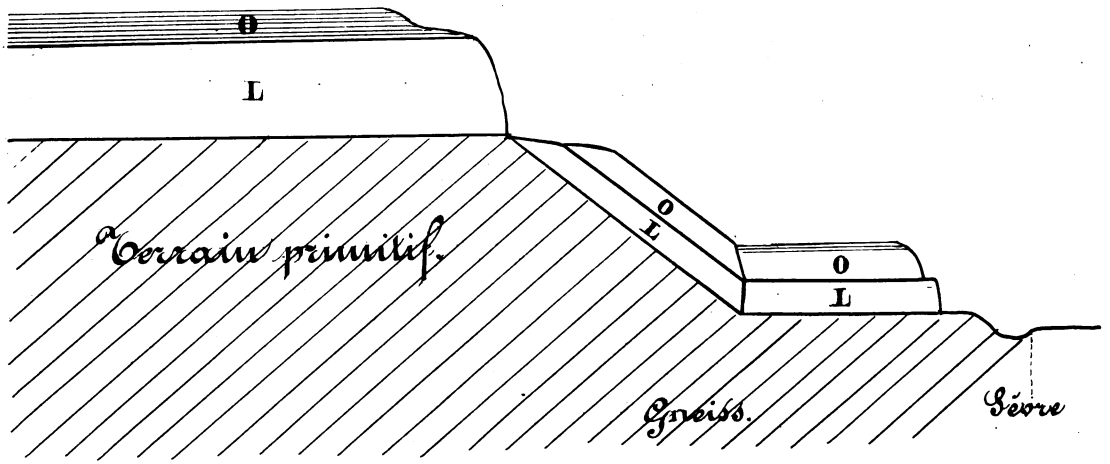

Digitized by Google

Digitized by Google

(Nouv.)

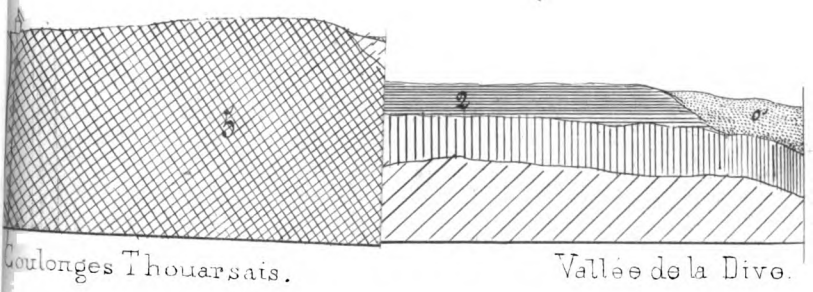

Légende.

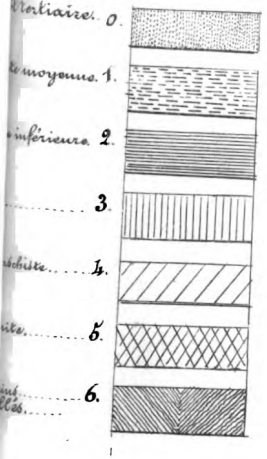

Le lias, dans l'est, comme
d'après : un dépôt tertiaire
ass.

Digitized by Google

Digitized by Google

L'ÉBOULEMENT.

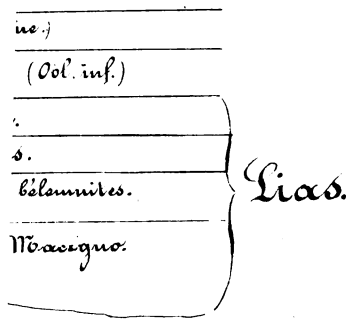

bolite.)

Digitized by Google

Digitized by Google

DN.

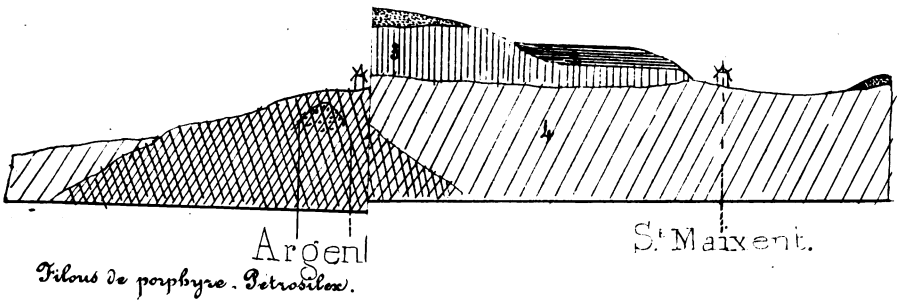

Cette coupe n'a pas reposé sur un terrain primitif qui se trouve à un niveau inférieur à celui.

Digitized by Google

Digitized by Google

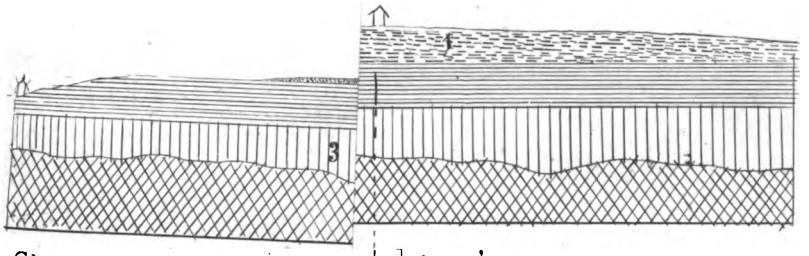

Cette coupe montre au dessus de l'oolite inférieure.

Digitized by Google

Digitized by Google

COL. MAGNÉ.

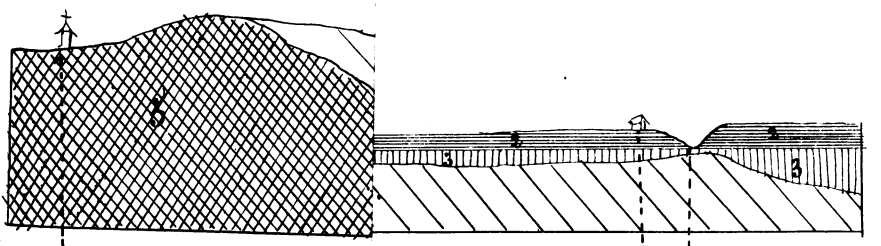

Celle cas, et l'existence d'un lac calcaire ce calcaire, excepté sur une par: le terrain tertiaire recouvre aussi que se trouve le minerai de fer et

Digitized by Google

Digitized by Google

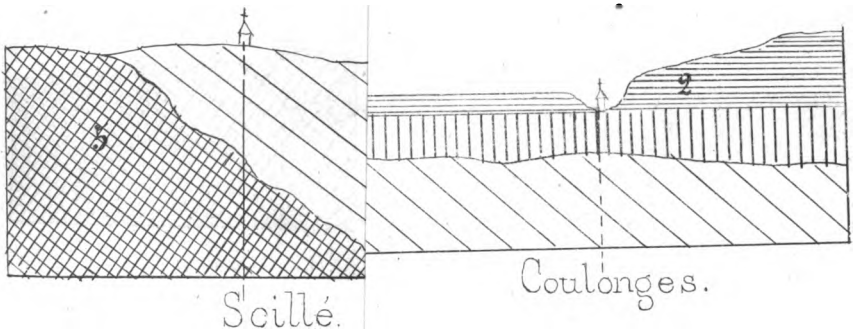

Cette co[illegible]s schistes: les deux ver-
sants y s[illegible]lias qui touche au bo-
cage, est c[illegible]

Digitized by Google

Digitized by Google

NIERS.

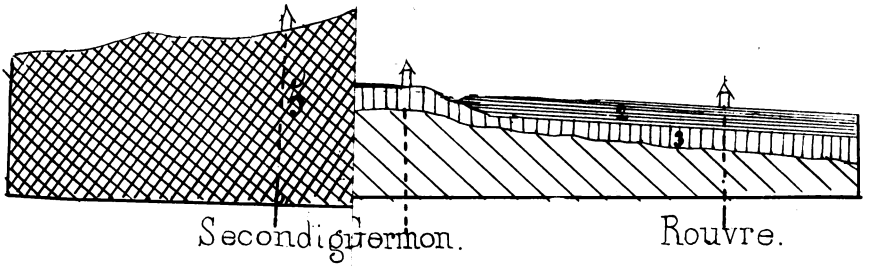

Celle à la position relative des ter-
rains. — Le bias qui touche au bour-
ge est du terre superficiel recouvre
en par

Digitized by Google

COUPE DIEU DE COMBLÉ.

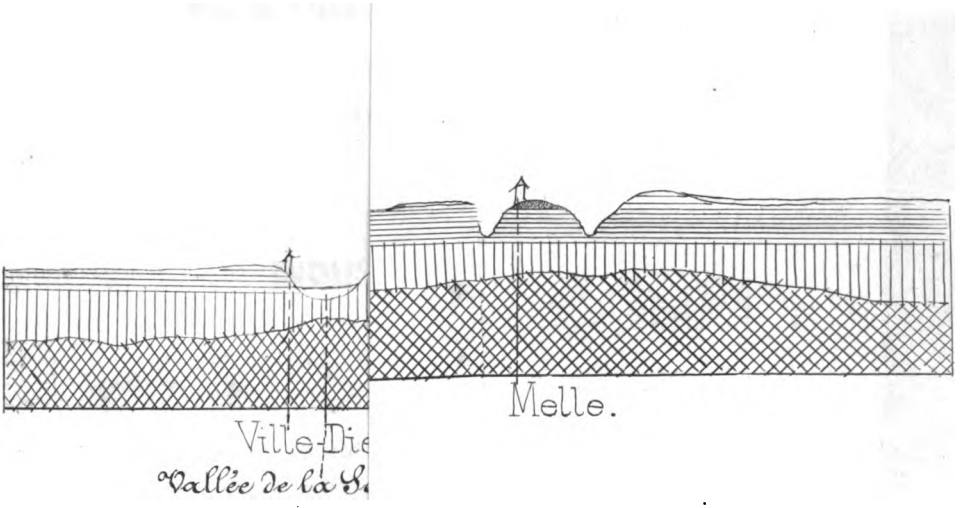

Cette coupure et le terrain tertiaire: les assises d'une ptite profondeur. Des alluvions ait dans les quatre vallées suivantes.

Digitized by Google

Digitized by Google

RAPPORT SUR L'EXPOSITION DE 1843.

Par M. CHARLES ARNAULD.

INDUSTRIE.

MESSIEURS,

Depuis longtemps les hommes qui consacraient leurs veilles à des produits nouveaux, les hommes qui marchaient dans la voie des améliorations, ne pouvaient montrer à leur pays les succès obtenus par leur constance, leurs veilles ou leur génie : aujourd'hui, si les progrès de l'industrie et de l'agriculture sont dérobés au grand jour, on ne peut accuser que leur indifférence.

L'Exposition, préparée par les soins de la Société de Statistique, sans être aussi riche, aussi nombreuse qu'elle aurait dû l'être, renferme cependant des objets qui méritent, à juste titre, de fixer l'attention publique.

Dans les salles de l'industrie, on doit examiner, tout d'abord, la qualité supérieure des produits sétifères ; en effet, on remarque que les laines présentées par M. le sous-préfet de Melle sont magnifiques ; elles proviennent d'un troupeau de mérinos Naz qu'il possède depuis trois ans. Cette race est d'autant plus précieuse qu'elle paraît d'une santé vigoureuse ; il

Digitized by Google

est donc vivement à souhaiter qu'elle se propage, qu'elle se répande, car l'importance de la laine est bien grande, c'est elle qui fournit à l'un des premiers besoins de l'homme; sa puissance sur le monde matériel est immense, elle occupe chaque jour tant de bras, elle se métamorphose de tant de façons sous la main de nos habiles industriels. C'est ainsi que MM. Gabar et Coinet, de Châtillon, possèdent une fabrique d'étoffe qui peut répandre l'abondance dans le pays qui les environne. Grâce à eux, les trois cents ouvriers qui travaillent chaque jour dans leur fabrique sont assurés d'y gagner ce qu'il faut pour leur famille entière. La bonté des produits a été remarquée de la manière la plus honorable; la perfection des tissus permet de lutter d'une manière avantageuse avec les fabriques d eCholet.

La culture des vers à soie, dont on s'occupe depuis quelques années dans le département des Deux-Sèvres, donne l'espérance de voir créer une industrie nouvelle. Les expériences de M. Mangou sont heureuses; nous l'engageons vivement à persévérer dans un genre de culture qui peut devenir pour le pays d'une si haute importance. Si l'éducation des vers à soie parvient à s'établir d'une manière plus positive et plus large, ce sera une belle conquête, car, chaque année, la France est obligée de payer au commerce étranger un tribut bien pesant. Il est un autre industrie qui jouissait autrefois dans la ville de Niort d'une grande prospérité. En effet, de toutes les contrées de la France, celle où il était plus facile de la développer c'était, sans contredit, le département des Deux-Sèvres. La peau, qui est plus naturelle que partout ailleurs, permet de préparer des produits d'une plus grande perfection. Aussi on ne sera pas surpris que la chamoiserie de Niort ait réuni à ses préparations premières celles des peaux de buffles, de daims et de moutons. Il est donc vivement à regretter qu'un plus grand nombre de fabricans ne soit pas venu prendre part à notre Exposition départementale. Les peaux exposées par M. Jubin père, sont remplies de moëlleux; les couleurs en sont bonnes, la souplesse remarquable; aussi nous n'avons que des éloges à donner à cet honorable fa-

Digitized by Google

bricant. Nous devons aussi des félicitations à M. Laydet, aîné, pour les peaux qu'il a su choisir dans ses magasins, afin d'ajouter de beaux produits à ceux que renfermait déjà la salle de l'industrie. Les gants de luxe exposés par M. Laydet sont dignes de tous les éloges : sous le rapport de l'élégance et de la perfection, ils ne laissent rien à désirer. Il en est de même des gants présentés par M. Grimaud ; ils offrent toutes les qualités désirables, leur fabrication supérieure permet d'en faire usage pour l'armée.

La lithographie, qui vient de prendre dans nos contrées la position qu'elle méritait d'occuper, a été glorieusement représentée par MM. Robin et Cie ; les monumens des Deux-Sèvres et de la Vendée ont assigné aux produits de leurs presses une réputation justement acquise par la perfection de leurs dessins. Les presses de M. Morisset, qui viennent de commencer les Vues et les Costumes du département des Deux-Sèvres, sont dignes aussi d'éloges et d'encouragement.

La typographie, si négligée depuis un siècle dans la ville de Niort, s'est relevée tout-à-coup ; elle est remontée, pour ainsi dire, dans les siècles passés. Au seizième siècle, les imprimeurs Niortais jouissaient d'une grande réputation ; on venait de tous côtés présenter des volumes aux infatigables éditeurs de cette puissante époque. Grâce à MM. Robin et Cie, ces temps sont revenus, comme il est facile d'en juger en jetant ses regards sur les nombreux volumes édités par leurs soins. Nous leur devons d'utiles réimpressions ; nous leur devons surtout l'histoire des Monumens de la Vendée et des Deux-Sèvres, qui sans eux, sans doute, n'auraient jamais été publiés ; nous devons rappeler qu'il n'est pas possible de rencontrer dans ces volumes aucune division de mots.

Le tableau démonstratif de M. Morisset, sa livraison des Vues et des Costumes du département des Deux-Sèvres, sont très remarquables sous le rapport typographique ; il est difficile d'arriver à une perfection plus grande ; il est glorieux pour le pays de voir ainsi deux imprimeries dont les produits ont fixé l'attention.

Digitized by Google

Les reliures de M. Lombard se distinguent par beaucoup d'élégance et de solidité.

Le secrétaire de M. Thomas, fils, est d'une belle confection ; l'extérieur est remarquable, le bois est très beau et très bien disposé.

Le magnifique guéridon de M. Prosper Bernard a vivement captivé l'attention ; il est impossible de mieux faire : l'ensemble et les détails sont également accomplis ; son pupitre et sa petite boîte en marqueterie sont d'une si grande perfection qu'on regrette, en les voyant, de ne pouvoir imiter les mains habiles qui savent composer des choses aussi jolies.

Parmi les nombreux escaliers qui nous ont été envoyés, on a remarqué ceux de M. Schreiber, Manant et Clerc ; les autres ont été exposés par de jeunes élèves qui montrent de belles dispositions. Le modèle de chaire présenté par M. Manant est d'un travail qui doit être indiqué. La table-secrétaire de M. Lachambre est d'une élégante composition.

Dans le piano qu'il vient d'exposer, M. Stœpel a suivi l'usage de Paris en prenant dans des maisons spéciales et qui ne font pas autre chose, quelques-unes, seulement, des pièces qui rentrent dans le mécanisme ; cependant, il faut remarquer que M. Stœpel a tout ajusté ; il a aussi apporté dans la disposition de l'instrument quelques modifications qui tendent à diminuer l'action du tirage des cordes, et conséquemment à rendre son piano plus solide.

M. Hurteau a cherché à s'affranchir de toute dépendance en faisant tout par lui-même, et on lui doit d'avoir le premier introduit cette industrie dans notre ville ; c'est, du reste, une chose assez remarquable que la ville de Niort possède aujourd'hui deux facteurs de pianos.

Depuis la dernière exposition, MM. Lasseron et Legrand se sont attachés à la construction des machines à vapeur pour la navigation, l'exploitation des mines et des manufactures. Dans ce moment, une machine de la force de trente chevaux, confectionnée dans leurs ateliers, se monte dans le département de la Vienne et doit mettre en mouvement une filature de lin.

La machine envoyée à notre exposition est un treuil employé dans les

Digitized by Google

constructions des grands ponts suspendus. Cet appareil peut servir au battage des pieux et dans tous les grands travaux de maçonnerie. Les brevets d'invention obtenus par MM. Lasseron et Legrand attestent l'importance de leurs produits. Le premier a été obtenu pour une bascule de navigation intérieure, destinée à remplacer les écluses dans les points de partage et à petite section. Le second brevet a été délivré pour une grue dynamométrique, dont le but est de faire connaître le poids de l'objet suspendu ; cette machine est spécialement applicable dans les entrepôts, les ports, les stations des chemins de fer et les établissemens qui ont de grosses masses à soulever et à peser. Ainsi nous ne saurions donner trop d'éloges à MM. Lasseron et Legrand pour leurs constans efforts et leurs brillans succès.

Les fusils de M. Labbé sont remarquables par la coupe du bois, par le mérite des platines et les mouvemens remplis de moëlleux. Les armes de M. Petit sont aussi dignes de l'estime et de la confiance de ceux qui veulent quelquefois se délasser à la chasse de leurs pénibles travaux. Nous devons citer, en outre, un fusil perfectionné que l'on porte sans danger, parce qu'il ne peut partir que par l'effet simultané de la détente et du poussoir. La serrure du même exposant, qui se distingue par un mécanisme très ingénieux, n'est pas le seul objet que nous possédions dans ce genre.

M. Soulice a présenté un vilbrequin, une machine qui donne, suivant son auteur, un mouvement circulaire et rectiligne. Il a aussi envoyé un mouvement de pompe que l'on peut adapter à un puits.

La machine exposée par M. Bonneau, de la Crèche, est d'une grande utilité dans les fermes où l'on veut faire cuire, à très peu de frais, une grande quantité de pommes de terre pour la nourriture des bestiaux. Cette machine a été exécutée par M. Juvergne dit Cornet. Cet habile ouvrier a présenté une pompe d'un bon travail, elle est montée sur une brouette, elle peut être manœuvrée par un ou deux hommes, elle peut également servir pour l'arrosage des jardins et pour les incendies, elle débite 1200 litres d'eau et donne un jet de dix mètres par un orifice de 5 millimètres.

Digitized by Google

M. Reyé, de Champdeniers, a présenté une clef et son entrée, percée à la main dans une masse de fer ; la perfection de ce travail a fixé l'attention. La serrure et l'espagnolette de M. Debrun jeune, par leur bonne confection et la simplicité de leurs formes, ont le mérite de pouvoir s'appliquer chaque jour. Il faut citer aussi les forces de M. Roche-Gendron.

La chaiserie largement représentée par M. Pignant, Maupas et Brunet présente dans son ensemble beaucoup d'objets qui sont exécutés de la manière la plus heureuse ou la plus élégante.

La qualité des confiseries de M. Neu est satisfaisante, cependant le jury regrette vivement de n'avoir pas vu à l'exposition de 1843 la belle angélique si connue dans le monde entier, il est fâcheux que cette industrie soit absente dans une circonstance où elle était si digne de fixer l'attention et d'obtenir les récompenses qui sont dues à sa renommée si justement méritée ; on regrette aussi que les objets d'optique, d'horlogerie, de ferblanterie et plusieurs autres n'aient pas été représentés.

M. Houdbine, pharmacien à Champdeniers, vient de doter notre pays d'une industrie réelle, nous voulons parler des eaux gazeuses que cet habile chimiste vient d'établir. Cette fabrication ne semblait pas devoir trouver d'écoulemens faciles pour ses produits ; et cependant quoique la chaleur ait été, cette année, au-dessous de la moyenne ordinaire, plus de 20,000 bouteilles de limonade et d'eau de Selz ont été livrées à la consommation.

Les bougies en staérine de M. Poupelet-Bonnet paraissent devoir présenter de l'économie, elles sont d'une bonne confection, qui n'a pas encore atteint son plus grand degré de perfection.

Aujourd'hui M. Tranchant fabrique des instrumens de chirurgie d'une bonne exécution, ils sont parvenus à un degré très louable ; nous l'engageons vivement à continuer ses efforts, car il faut les soins les plus minutieux pour tout ce qui regarde la chirurgie.

M. Biraud neveu possède une fabrique de brosses et de plumeaux, qui se distinguent par beaucoup de soins dans l'ensemble et les détails.

Les produits déposés par les trois bottiers exposans, qui sont tous jeunes,

Digitized by Google

sont de nature à mériter de grands encouragemens. Les bottes présentées par M. Jamin ont particulièrement fixé l'attention, on ne fait pas mieux dans les autres provinces, mais à Paris on a obtenu encore un peu plus de perfection. La paire de bottes déposée par M. Picq a beaucoup de mérite dans la coupe. Les bottes de M. Taire sont d'une élégante composition et d'une bonne exécution.

Les sabots de M. Baron sont aussi bien faits, et aussi légers que ceux qui se vendent à Paris; ceux de M. Nardeau ne manquent pas non plus de grâce et d'élégance.

Les corsets de Mme Paillet ont été reconnus d'une utile confection, ils se font remarquer par l'élégance des formes. Il faut citer aussi le corset de Mlle Soulice, qui nous a paru d'un travail très soigné.

Les garnitures de fauteuils présentées par M. Riffault sont faites avec soin, il en est de même de la garniture exposée par M. Millet. Le jury engage ces deux exposans à faire fabriquer dans le département les bois des meubles qu'ils savent orner avec tant de goût.

Autrefois la chapellerie était en honneur à Niort, elle comptait plusieurs fabriques. Il est bien à souhaiter que cette ancienne industrie puisse se renouveler. M. Bardin semble destiné à cette honorable mission. Ses chapeaux sont légers, bien faits et soignés; aussi la fabrique de M. Bardin est déjà en grande réputation; elle fait des envois considérables dans les départemens voisins.

Pour la poterie et la tuilerie nous avons de nombreux exposans; les poteries de M. Gauvain sont d'un bonne couleur et tâchent de lutter avec les poteries de Tours. Les vases et les briques de M. Jacquelin sont d'une bonne composition. Les briques réfractaires de M. Bouhaut doivent être signalées; il faut accorder des éloges à cet honorable industriel pour les efforts qu'il fait afin d'introduire dans le pays des productions nouvelles. M. Bouhaut s'est aussi occupé du ciment romain dont la découverte pourrait devenir de la plus grande utilité. M. de Nettancourt a également envoyé des briques réfractaires. On fait bien de chercher tous les

Digitized by Google

moyens possibles de s'affranchir du tribut qu'il faut payer aux fabriques éloignées.

M. de Nettancourt a exposé du coke de Saint-Laurs : il est très bon ; il est appelé sans doute à rendre de grands services ; l'exploitation des houilles, dans nos contrées, doit amener infailliblement la création d'usines importantes dans notre département, si la navigation surtout est rendue plus facile et plus régulière. On ne saurait se le dissimuler : c'est là que se trouve l'élément qui peut changer la face du pays et le faire profiter des avantages qui doivent résulter de sa position topographique et de son caractère géologique. Heureusement que l'habile ingénieur de ce département a conçu de magnifiques projets ; le pays attend les résultats de ces vastes et utiles idées ; le pays les confie au conseil-général, au préfet de ce département ; il les recommande à tous ses députés, qui sauront, par des efforts unanimes et constans, obtenir le succès de la glorieuse entreprise qui répandra sur nos contrées des richesses nouvelles, et sur leurs noms une gloire ineffaçable.

La chaux hydraulique de M. Paret a été reconnue d'une qualité supérieure, la pierre que l'on emploie pour sa fabrication appartient à la formation jurassique, étage des lias, elle est destinée à produire les plus grands résultats.

Pour ajouter à l'importance de la solennité qui nous réunit dans cette enceinte, on a voulu rassembler dans un concours général les représentans de la boulangerie à Niort. Pour seconder cette utile résolution, l'autorité municipale a fait prendre chez tous les boulangers, au moment où ils s'y attendaient le moins, des échantillons de pain qui ont été soumis aux investigations du syndicat. La Commission a été surtout préoccupée par le soin qu'elle a donné à l'examen des pains de deuxième qualité. La Commission doit rendre une justice bien méritée à la grande majorité des boulangers de Niort ; on a reconnu qu'il y avait des progrès dans la qualité, le goût et la manipulation de leurs produits. Nous devons citer au premier rang les noms de MM. Denis Fleuriot, Alexis Poutier, Louis Morin,

Digitized by Google

Paul Morisset, et Mme Gâtineau. Si la boulangerie laisse à désirer, il faut l'attribuer au manque de bière qu'on devrait employer pour la rendre plus légère et lui donner plus d'apparence. On remarque généralement à Niort que le pain du lendemain est mieux conservé, ce qui provient du sel qui entretient la fraîcheur et le bon goût.

AGRICULTURE. — HORTICULTURE.

Cultiver la terre, la fertiliser, lui faire produire les grains et les plantes qui servent au besoin de l'homme a été de tout temps le plus noble et le plus essentiel de tous les arts ; aussi les agriculteurs du département des Deux-Sèvres ne pouvaient-ils être sourds à l'appel qu'on leur a fait, aussi n'ont-ils pas manqué de nous offrir les produits de leur culture ou les instrumens exécutés par leurs soins.

La herse exposée au nom du comice de Prahecq et qui appartenait à M. Bonneau a été faite par le nommé Magor de la Crèche. Quoique cette herse ne présente aucune innovation, puisqu'elle est entièrement confectionnée d'après le système Dombasle, elle a fixé l'attention de la Commission d'une manière toute particulière, son emploi facile, la légèreté de sa construction, les heureux effets qu'elle peut produire, et surtout la modicité de son prix doivent concourir à en propager l'usage ; aussi M. Magor mérite des éloges pour la confection de sa herse Dombasle, il en mérite aussi pour sa houe à cheval, appartenant à M. Bonneau de Prahecq, et pour la charrue perfectionnée qui a été présentée par M. Bonneau de la Crèche.

M. Lara-Minot a exposé une herse à roulettes, construite sur un modèle allemand ; cette herse, bien que propre à être employée sur un champ labouré à plat est particulièrement destinée au renouvellement des prairies naturelles et artificielles. Il paraît qu'on en a obtenu les résultats les plus satisfaisans.

Digitized by Google

La charrue en fer exposée par le Comice de Beauvoir, et faite par M. Favre, de la Foye-Monjault est d'une construction plus légère et plus commode que l'autre charrue du même Comice exécutée par M. Bouhier de Marigny.

Les dix pieds de froment envoyés par M. Mangou ont été semés en lignes et sarclés ; ils sont d'une végétation admirable, le rendement surtout est surprenant, puisque, sans avoir égard aux accidens atmosphériques, un seul grain se reproduit 345 fois. Dans un moment où l'agriculture entière étudie les avantages que peut produire ce nouveau système de semis, un résultat aussi avantageux doit engager à multiplier les expériences.

M. de la Rochebrochard d'Oriou a présenté un épi de seigle multicaule comparé au seigle ordinaire. M. Lara-Minot, qui a également exposé un épi de seigle multicaule a joint à cet épi le produit en paille de deux grains de seigle. Comme cette plante, toute nouvelle encore, est plus remarquable par son fourrage abondant que par ses produits en céréales, elle a été spécialement envisagée sous ce rapport, il a été reconnu d'un accord unanime que la culture en était avantageuse, puisque en occupant la terre seulement quelque mois de plus, elle produit une récolte de fourrage avant l'hiver. M. de la Rochebrochard a également présenté deux échantillons d'orge mondée et d'orge nampto, cultivés par ses soins. En comparant ces deux variétés d'orge, il est évident que l'orge nampto l'emporte de beaucoup sur l'orge mondée cultivée depuis longtemps dans le département.

On a ensuite examiné deux fromages, fabriqués d'après la méthode du curé de Fouras, par M. Sauzeau. Ces deux fromages ont excité à un très haut point l'intérêt de la Commission. Leur goût, bien supérieur à ceux fabriqués jusqu'à présent dans le département pourra dispenser d'en acheter au loin. Leur fabrication rendra plus précieux le lait de vache dont on n'avait su jusqu'à présent tirer d'autre produit que le beurre.

Maintenant je vais parler des belles collections d'arbustes et de fleurs de toutes espèces exposés par quatre horticulteurs d'un talent remarquable.

Digitized by Google

M. Sylvain Bernard possède une grande collection de plantes utiles et d'agrément, il n'a point borné ses soins à cultiver les arbustes propres à orner les jardins. Des variétés nombreuses d'arbres forestiers, des chênes blancs, des peupliers, des aulnes et des saules de toutes espèces ont trouvé place dans ses pépinières.

Les plantes de MM. Griseau et Michel ne le cèdent en rien à celles de la dernière exposition, leur activité ne s'est point ralentie et leurs collections se sont encore accrues de plusieurs variétés nouvelles. On a pu voir parmi les plantes de M. Griseau un grand choix de camélias nouveaux, plusieurs variétés de fulchias, le polownia imperialis, plante remarquable par sa belle végétation.

Parmi les plantes de M. Michel, celles qui ont le plus vivement fixé l'attention, ce sont plusieurs variétés de pelargonium, quatre pieds d'ananas dont les fruits paraissent venir à parfaite maturité, une canne grandiscolor et un héliotrope gigantesque. Il faut rappeler surtout que MM. Grizeau et Michel possèdent des pépinières qui permettent aux amateurs d'y puiser toutes les espèces désirables, sans être tributaires d'Angers et de Tours.

M. Chauveau, qui n'avait présenté à l'exposition de 1840 que quelques fleurs, a fait d'immenses progrès ; sa collection, quoique moins nombreuse que celle des autres horticulteurs, n'en est pas moins remarquable par le choix de ses plantes et leur culture intelligente. On a remarqué une belle collection de camélias, des fuschias très variés et des cactus d'une grande beauté.

BEAUX-ARTS.

La sculpture est une chose bien belle ; elle fixe d'une manière palpable les images fugitives des choses de ce monde. Heureux donc les hommes qui peuvent, comme M. Suc, animer le plâtre, le bronze et le marbre, et leur donner la poétique empreinte qui caractérise avec tant d'art sa

Digitized by Google

douce Mélancolie. Puisse cette jolie statue ne plus sortir du Musée qu'elle embellit de sa pose élégante et grâcieuse! Puisse M. Guétrot, qui vient de débuter dans la même carrière que l'artiste breton, s'inspirer de son courage, de sa persévérance; c'est par d'immenses travaux que l'auteur de la Mélancolie est arrivé au sommet de son art; c'est par les mêmes efforts que M. Guétrot, dont le portrait et l'Étude de Femme annoncent de véritables dispositions, peut arriver bientôt à tenir un rang distingué parmi les statuaires.

M. Gellé s'est également occupé de l'art de la sculpture; sa Vache, et surtout sa Chèvre, sont parfaitement dessinées; elles reposent d'une manière si naturelle, qu'on dirait qu'elles sont animées, qu'elles peuvent se lever et se rendre dans les prés et les bois qu'elles affectionnnent de préférence.

Les marbres de M. Esquerre sont taillés et disposés avec beaucoup de soin. Avant lui, personne ne s'en était occupé parmi nous; aussi nous lui devons des éloges et des encouragemens pour son porte-montre, son écritoire et son joli nécessaire.

Maintenant nous allons parler des ornemens en terre cuite et des brillans essais de la fabrique nouvelle créée par la persévérance de M. Jacquelin. Ses terres cuites sont dignes du plus grand intérêt; elles rappellent les formes si diverses qui ont attaché tant de gloire au grand nom de Palissy. Ce qu'il faut distinguer d'une manière spéciale, ce sont des frises en lierre, un pilastre en feuilles de vigne et un bénitier dont les contours sont remplis d'élégance. Ces jolis ornemens, présentés de toutes les manières, sous toutes les formes, sont bien faits pour attirer l'attention publique. Les offrir à la foule, les répandre partout, c'est encore un moyen peut-être d'inspirer à l'homme le goût du beau et de lui donner des sensations et plus nobles et plus pures.

Maintenant il faut s'occuper de la peinture, dont la place est si belle dans notre Exposition départementale. M. Audouin se distingue par des compositions où il a pu donner l'essor à son imagination féconde et variée;

Digitized by Google

la scène de l'Enlèvement saisit et frappe ; avec elle et par elle on s'inquiète, on s'attriste. Dans une autre composition qui rappelle à toutes les pensées le doux nom de Marie, la Vierge délivrée de la couche mortelle qui repose sous ses pieds, se soulève et monte avec aisance. C'est dans le début d'un jeune Dragon, que M. Audouin a développé toute sa facilité, tout son talent. La jolie scène où brillent tant de naturel et d'esprit se passe dans la cour d'un hôtel. Une jeune fille s'appuie sur la margelle d'un puits : un dragon, charmé par ses traits, par sa douce mélancolie, lui présente une rose ; mais un regard dérobé semble lui dire qu'il peut porter ailleurs ses fleurs et ses hommages. M. Audouin a ensuite présenté plusieurs paysages, dans lesquels il n'a pas oublié sa ville d'adoption ; on y rencontre aussi des impressions de voyage, de poétiques souvenirs recueillis sur la terre lointaine ; on y voit les ponts et les cascades du Royat, les flots et les rochers du Rhin, le château du Chillon.

Mlle Goujon, dont les pinceaux ne se fatiguent jamais, nous a fourni cette année des tableaux bien remarquables. On ne peut sans une vive admiration regarder ces deux Portraits d'hommes dont la ressemblance est si complète ; la vigueur des tons, l'animation des traits, la vérité des détails, tout charme et captive les regards.

Il faut admirer ensuite les poses et la grâce de tous ces enfans dont notre jeune artiste représente avec tant de facilité le souris gracieux, les traits délicats et fins, les poses délicieuses, les chevelures flottantes. Elle se complaît à leur laisser les joujoux si chers à leur enfance, le chien fidèle qui les aime et qu'ils caressent de leurs mains enfantines. La foule surtout s'est complue à porter ses regards sur la toute jeune fille aux formes si gracieuses, dont les mains élégantes se confondent avec des fleurs qui sont comme elle et si jeunes et si fraîches. Par son air un peu grave, il semble qu'elle devine la haute position qui doit distinguer un jour son brillant avenir.

Grâce à Mlle Goujon, on ne craindra plus de voir disparaître dans un jour d'agonie les traits qui nous sont chers. On pourra, grâce à elle,

Digitized by Google

conserver dans les archives de sa famille les souvenirs honorables ou les regards sacrés qui surent si longtemps nous plaire et nous charmer. Le portrait exposé par M. Delavault doit également valoir à cet artiste distingué les éloges les plus justement mérités.

L'Espérance et la Foi, qui sont indiquées seulement par des lettres initiales, sont deux tableaux d'une attachante suavité ; la touche est d'une élégance bien grande. Transportée dans les pinceaux de son grâcieux élève, la poésie de Mignard semble revivre dans ces deux pages, dont les inspirations ont été si bien comprises ; la finesse des tons, la perfection des détails si bien rendues.

Mlle Hurteau, qui semble aujourd'hui ne plus craindre les difficultés de son art, a fourni des pages dignes de ses graves études. Son Ange gardien représente avec une grande supériorité le faire et l'harmonie que Decaisne a déployés dans cette page savante. On dirait que le pinceau du grand peintre vient de créer pour la seconde fois ce jeune enfant, dont la mère endormie par de longues fatigues vient de céder, aussi elle, aux douceurs du repos. La Mort de la Vierge, d'après Caminade renferme également plusieurs parties qui sont dignes d'attention. Le Portrait de Femme, d'après nature, est d'une grande ressemblance : la physionomie de l'original est parfaitement rendue ; tout donne à espérer qu'avant longtemps Mlle Hurteau aura pris son rang parmi les artistes les plus distingués de nos contrées.

Mlle Proust, qui débute dans la carrière des arts, a payé un tribut honorable à notre Exposition départementale. Sa Cuisinière, d'après Santerre, indique des pinceaux vigoureux. Le coloris se distingue par la force et la chaleur. Le Christ couronné d'épines, conserve également les tons si chauds de l'école espagnole, dont on ignora trop longtemps l'importance et la force. L'illustre Murillo, ce guide aux pinceaux énergiques, a fourni à Mlle Proust une autre toile, dont le toucher dénote un beau talent d'imitation. Le jury a vivement regretté que Mlle Proust n'ait pas fait connaître son intention de concourir aux encouragemens décernés par la Société.

Digitized by Google

Deux Portraits d'Enfans ont été présentés sous le nom de la jeune artiste, autrefois si connue sous le nom de Mlle Leroy. A la vue de son joli groupe, où l'on reconnaît, au premier coup-d'œil, l'habileté de ses pinceaux, on souhaite vivement qu'elle puisse retourner un jour sur la terre des Deux-Sèvres.

Les Enfans d'Édouard, par M. Calastrini, font vivement regretter que ce jeune artiste n'ait pas pu présenter des toiles plus nombreuses. La copie qu'il a faite, d'après Paul Delaroche, nous donne une idée parfaite du tableau du grand maître. M. Calastrini est de la manière la plus heureuse dans le ton et dans le faire de son brillant modèle. La perfection, dans l'ensemble, dans les détails et dans la pose de ces deux jeunes hommes, a été parfaitement conservée. Ce tableau fait le plus grand honneur au jeune artiste, dont nous sommes heureux de signaler les honorables progrès.

Parmi les tableaux qui ont pris part à l'Exposition du département des Deux-Sèvres, l'on compte de nombreux paysages. Ces délicieuses peintures sont nées, comme les élégies, au milieu des prairies, des montagnes et des fleurs. En effet, c'est sur le bord des ruisseaux limpides, au fond des vallées pittoresques que les paysagistes les plus renommés ont inspiré leurs pinceaux. Souvent encore c'est sur les bords de la mer qu'ils ont trouvé leurs plus poétiques inspirations. C'est ainsi que M. Gireau-Corbin nous a présenté des marines composées avec beaucoup de soin. On a surtout remarqué celle, où des vaisseaux sont battus par des ondes furieuses : les voiles sont enflées par les vents qui les poussent ; un effort de plus, et la tempête aura tout détruit, les voiles et les mâts. Parmi les tableaux de M. Gireau-Corbin, il faut distinguer encore sa belle copie, d'après le Titien.

M. Delavault se recommande par le choix heureux de ses sites, de ses compositions. La vigueur du coloris, les tons si chauds qui ne manquent jamais d'animer ses paysages, entraînent et captivent ; on aime à rester aux pieds de ce beau temple, qui s'élève au milieu des sites les plus sauvages et les plus pittoresques. On se complaît à regarder cette lune du

Digitized by Google

soir, qui répand autour d'elle ses rayons mélancoliques. On se complaît surtout à contempler longtemps cette belle maison, où repose devant vous une jeune fille agenouillée : elle s'incline au pied d'une croix sa dernière espérance ; le tonnerre gronde au loin, les flots sont en fureur ; ils portent dans leur sein le naufrage et la mort. Il faut tout voir dans les paysages de M. Delavault, les lointains vaporeux, les montagnes, les arbres et les branches qui s'inclinent ; il faut voir surtout les tons éclatans de la lumière qui les dore d'une manière si riche.

M. Decemme, qui cultive les arts avec tant de prédilection, n'a pas voulu manquer à l'Exposition des Deux-Sèvres. Les tableaux de cet artiste sont l'image du bonheur tranquille. C'est ainsi que les sages le souhaitent pour eux-mêmes : les regards s'y reposent avec plaisir ; on serait tenté d'y transporter ses pénates ; on aimerait à trouver un éternel abri au milieu de ses prairies, sur le bord de ses forêts, dans ses maisons de chaume. Un livre à la main, on pense à s'asseoir sur les rives de ce fleuve, où l'on voit se plonger d'intrépides baigneurs. On aimerait encore à rester pour toujours au milieu des sites, où des danseurs paisibles s'amusent à fouler des gazons bien souvent solitaires. Les vaches qui sont debout, les bœufs qui se reposent et ruminent en paix dans leurs vertes prairies, sont d'admirables copies qui luttent avec les pinceaux de Paul Poter lui-même.

Les peintures sur bois ont fixé l'attention : on a remarqué la variété des couleurs, l'harmonie de l'ensemble, qui doivent mériter à M. Jacquelin jeune de véritables encouragemens. Les progrès qu'il a faits doivent être signalés.

Nous devons citer ensuite les jolis débuts de M. Duverger, et surtout sa Marine qui renferme des parties bien traitées. Il faut indiquer aussi l'Enfant et la Marine de M. Benjamin Geffré, les Études de MM. Franchineau et Griseau fils, ainsi que les dessins à la plume de M. Kramer, de Parthenay.

Nous devons ensuite au crayon de M. Chavonnet les dessins des monu-

Digitized by Google

mens dont il sait si bien préparer les plans, diriger les travaux; et à MM. Lasseron et Legrand les diverses machines qu'ils inventent ou confectionnent. Le goût de M. Baugier pour les vieux monumens nous a valu la belle Porte latérale de Notre-Dame de Niort; on distingue ensuite l'Église de Celles, et surtout Saint-Pierre d'Aievault, dont les voûtes pompeuses rappellent la plus belle époque de l'architecture religieuse. Bernard d'Agescy, qui a laissé dans nos contrées la réputation d'un bon peintre, a été représenté à notre Exposition par des portraits et des études parmi lesquels on a distingué l'esquisse de son tableau si connu sous le nom de Saint-Jérôme.

Maintenant il faut parler des dessins de M. Gellé, qui peut embrasser tous les sujets avec une incroyable facilité; il faut surtout admirer dans son magnifique talent, la variété, l'ampleur et la richesse. Tous les genres sont à lui : il peut, au gré de sa pensée, tracer sur le papier des chevaux qui bondissent, des crinières qui flottent, des chevaux qui marchent au gré du voyageur tranquille. Ici, Laban cherche ses idoles; plus loin, l'on voit Esaü qui vend pour un plat de lentilles ses droits et sa puissance. Il faut passer ensuite de ces graves compositions à d'autres non moins profondes : ce sont des hommes cassés par les ans, vieillis par les douleurs, qui cheminent lentement appuyés sur l'antique bâton qui soutient leur faiblesse. Quel talent surtout dans ce pauvre vieillard qui va d'un pas si lent! Les rayons du soleil ne sont plus faits pour lui : c'est un enfant, le seul ami de ses douleurs, qui le guide dans l'ombre vers son vieux compagnon, dont la marche est si lasse, qu'il semble demander à la terre qui le repose, cet autre repos qui ne cesse jamais. Arrêtons-nous surtout devant cette page si belle, où l'artiste a réuni les plus hautes pensées. Quelle variété profonde dans ces hommes placés avec tant d'art, dans tous ces guerriers qui se groupent et regardent si bien! Contemplons surtout la foule qui s'agenouille, ces enfans qui supplient; rien ne manque à ce ravissant tableau; un seul arbre les protège de son ombre. Les troupeaux ont suivi leurs guides, et l'on voit des chameaux, ces précieux

Digitized by Google

enfans du désert, qui semblent comprendre aussi que leurs maîtres vont s'unir. Cette page éclatante assure pour toujours la renommée de M. Gellé; on peut dire maintenant qu'il s'est abreuvé aux sources les plus pures; on peut dire qu'il a dérobé aux artistes de l'Italie leur touche si féconde, leurs magiques crayons. Dans les œuvres de M. Gellé, l'imitation, les souvenirs ne sont rien; tous ses dessins sont les fils de sa pensée, des plus rapides inspirations.

Maintenant, ô vous tous, qui, dans un moment, recevrez de glorieuses récompenses, songez qu'elles vous imposent l'honorable obligation de marcher, de grandir encore; des récompenses, c'est l'engagement sacré de continuer les succès obtenus. Dans trois ans, la carrière s'ouvrira de nouveau: la société vous y convie: vous devrez prendre part à ces fêtes pour constater à la face du pays votre persévérance et vos constans efforts.

Digitized by Google

DISCOURS

Prononcé le 27 août 1843, par M. le Préfet des Deux-Sèvres,

A la Séance générale de la Société de Statistique.

MESSIEURS,

Les arts et l'industrie avaient déjà subi deux fois dans les Deux-Sèvres l'épreuve de l'exposition publique. Ils n'ont pas été moins empressés de s'y reproduire à cette troisième exposition et à y soutenir dignement leurs premiers succès.

Agriculteurs, horticulteurs, industriels et artistes ont compris ce concours sans rivalité, d'où le moins heureux sort avec honneur, puisque c'en est un déjà d'avoir mérité d'y prendre part. Chacun d'eux s'est efforcé de montrer ce que peut produire notre département, et de confirmer les espérances données par les précédentes expositions; qu'ils continuent leurs efforts et reviennent dans trois ans prouver que les habitans des Deux-Sèvres ne restent pas en arrière du mouvement qui entraîne tout ce qui produit vers le perfectionnement.

L'affluence qui se presse à cette réunion, la solennité que lui donne la présence des représentans du département, enfin l'intérêt qu'y prennent

Digitized by Google

la Société de Statistique et les hommes les plus capables d'apprécier le mérite de chaque œuvre exposée, disent assez quelle importance s'attache à cette exhibition des produits de choix des industriels et des artistes, nos concitoyens.

Puissent les uns et les autres y puiser de nouveaux encouragemens et se mettant à l'œuvre avec une nouvelle ardeur, chacun dans sa spécialité, reparaître ici dans trois ans avec un nouvel éclat et avec de nouveaux titres à la reconnaissance de leurs concitoyens.

Oui, à la reconnaissance du pays.... Car chaque pays s'enorgueillit des succès des artistes qu'il a vus naître, comme il s'honore et s'enrichit de ceux de ses industriels; mais pour être bienfaisante, pour répandre autour d'elle l'activité et l'aisance, l'industrie ne doit pas s'arrêter; elle doit marcher, se transformer et se perfectionner sans cesse; tant qu'elle suivra cette voie, le succès ne peut lui faillir: lui rendre par l'exemple cette route plus facile, l'encourager à y persévérer par une première et honorable récompense, tel est le double but de cette solennité, l'avenir seul dira s'il est atteint; mais déjà l'empressement des exposans à entrer en lice sont un heureux augure que nous acceptons avec confiance, l'avenir, vous n'en sauriez douter, réalisera les promesses du présent.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES.

—

Pages.

Discours prononcé à la séance d'ouverture de novembre 1842, par M. Lary, président. 9

Lettre sur une antiquité celtique, par M. de Vielbanc. 17

Mémoire biographique sur le général Chabot, par M. Jules Richard, avocat. 39

Notice sur quelques coquilles de la famille des ammonidées, recueillies dans le terrain jurassique des Deux-Sèvres, par MM. Baugier et Sauzé. 126

Extraits des matériaux inédits, recueillis pour une histoire de la commune de Niort, par M. Briquet. 149

Premier chapitre extrait des matériaux recueillis pour une histoire de la commune de Niort, par M. Briquet. 178

Proposition pour le marnage des terres, par M. Alix Sauzeau. 190

Description géologique du département des Deux-Sèvres, par M. Cacarié, ingénieur des mines. 197

Notice sur M. Guérineau, par M. Lary. 283

Rapport sur l'exposition de 1843, par M. Charles Arnauld. 285

FIN DE LA TABLE.

Digitized by Google

Digitized by Google

PROCÈS-VERBAUX

DE LA SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE.

Séance du 8 Novembre 1842.

PRÉSIDENCE DE M. LARY.

Les Membres présens sont : MM. LARY, GENET, CHAVONNET, GUÉRINEAU père, DELAVAULT, RAVAN, DE CHANTREAU, DE MAUBUÉ, DE SAINT-VICTOR, DE LA VERGNÉE, CH. ARNAULD, BIARD, BEAULIEU père, DESCHAMPS, DE LASTIC, BEAULIEU fils, BAUGIER.

Le procès-verbal est lu et adopté.

La Société reçoit en échange de ses publications le deuxième numéro du Bulletin monumental, le deuxième Bulletin de la Société de l'Histoire de France, le deuxième numéro du Journal de la Société de la Morale chrétienne, le Journal de l'École centrale des Arts et Manufactures, les Mémoires publiés par la Société des Antiquaires de l'Ouest, et le Journal de la Société d'Agriculture, Sciences et Belles-Lettres de Rochefort.

M. Charles Arnauld donne communication d'une lettre de M. Potel, qui annonce que la Société n'a obtenu qu'une lithographie lors du tirage des tableaux achetés par la Société des Arts à la Rochelle.

M. Lary lit une lettre de M. le préfet des Deux-Sèvres, dans laquelle il donne la liste des livres accordés par le ministre de l'instruction publique sur la recommandation de M. Maillard.

Don de plusieurs minéraux par M. de Martigny, de dix médailles par M. Bonnet, de Rom : des remercîmens seront adressés à ces Messieurs.

Hommage d'une ruche par Mlle Bernard. M. Biard est chargé de la présenter les remercîmens de la Société.

Digitized by Google

M. Lary donne un aperçu de l'état financier de la Société ; une commission, chargée d'examiner les comptes présentés par M. Briquet pour l'année 1841-1842, est annoncée et composée de MM. Biard, Guérineau, Al. Arnauld.

M. Lary annonce qu'il a chargé M. Dutrey de réclamer et d'envoyer les Ouvrages accordés par le ministre, et propose l'achat d'un tableau à Parthenay. La Société décide qu'on prendra des renseignemens.

Discours d'ouverture par M. Lary.

M. de la Vergnée lit la dernière partie de son Mémoire sur le symbolisme en Poitou.

M. Chauvin-Lénardière, présenté à la séance générale par MM. Guérineau et Filleau, est admis comme membre titulaire non résidant.

La séance est levée.

Le Secrétaire, CH. ARNAULD. — *Le Président*, LARY.

Séance du 6 Décembre 1842.

PRÉSIDENCE DE M. LARY.

Les Membres présens sont : MM. DESCOLLARD, BARROIS, DELAVAULT, BEAULIEU, DE BRÉMOND, CHAVONNET, RICHARD, DE SAINT-VICTOR, DECEMME, DUPARC, DE LA VERGNÉE, SAUZEAU, DOWDNEY, TONDUT, GUÉRINEAU père, BAUGIER, CH. ARNAULD.

Le procès-verbal est lu et adopté.

La Société reçoit un numéro du Bulletin de la Société de l'Histoire de France, le Journal de la Société d'Agriculture, le Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie, un numéro du Bulletin monumental, deux numéros du Journal de la Société de la Morale chrétienne, la Revue agricole et industrielle de la Société des Arts de l'arrondissement de Dôle.

Lecture du rapport de M. Guérineau sur les comptes de l'exercice 1841-1842, d'où il résulte que la récapitulation de notre position financière produit la balance suivante :

Recette.	2,910 fr.	09 c.
Dépense.	2,148	20
Restant en caisse.	761	89
Sommes à recouvrer.	245	
Total.	1,006	89

Digitized by Google

La Société, consultée sur ces résultats, a approuvé lesdits comptes et en a fixé le reliquat à ladite somme de 1,006 fr. 89 c., dont il sera donné décharge à l'ancien trésorier en versant ce qui reste en caisse.

M. de la Vergnée lit un Rapport sur de précieuses médailles données à la Société par M. Bonnet, de Rom : il termine en demandant un article spécial au budget pour augmenter notre collection numismatique.

M. Ferdinand Delavault offre un échantillon d'un polipier. M. Lary donne une hache celtique trouvée à Crameuil, et M. Paquier fait hommage de plusieurs cartes relatives à la statistique de la France à l'époque de la révolution.

M. Baugier lit, au nom de M. Richard, un Fragment de la biographie du général Chabot.

M. Charles Arnauld lit une Notice sur le capitaine Pluviault et sur le siége de Niort ; en 1569.

M. Noirot est présenté comme membre titulaire résidant par MM. Biard et Charles Arnauld.

La séance est levée.

Le Secrétaire, CH. ARNAULD. *Le Président*, LARY.

Séance du 3 Janvier 1843.

PRÉSIDENCE DE M. LARY.

Les Membres présens sont : MM. SAUZEAU, TONDUT, DE LAFFORE, DE BRÉMOND, DE SAINT-VICTOR, GUÉRINEAU père, DELAVAULT, CHAVONNET, BERNARDOU, DE LA VERGNÉE, GUÉRINEAU fils, CH. ARNAULD, LOUBEAU, DESCHAMPS, BAUGIER, BEAULIEU fils, DE LINIERS, DE LASTIC.

Le procès-verbal est lu et adopté.

Réception du numéro du Bulletin monumental et d'un numéro de la Revue agricole et industrielle de Dôle.

La Société reçoit aussi les quatre volumes des Mémoires publiés par la Société archéologique du midi de la France. Cet envoi est accompagné d'une lettre par laquelle l'archiviste de cette Compagnie savante demande à entrer en correspondance avec la Société de Statistique et demande, en échange de ses Travaux, la série complète des numéros qu'elle a publiés depuis sa fondation.

Digitized by Google

M. le préfet des Deux-Sèvres annonce que, sur sa demande, le Conseil-général a accordé une somme de 500 fr. pour l'Exposition de 1843, il ajoute ensuite qu'il se fera un plaisir de s'entendre avec la Société pour contribuer à l'importance de cette Fête agricole, industrielle et artistique.

M. Lary, après avoir offert des instrumens celtiques trouvés à Crameuil, annonce un envoi d'échantillons minéralogiques des Pyrénées.

M. de Lastic est nommé membre de la commission des impressions, en remplacement de M. Lary, nommé président.

M. Guérineau père lit un Mémoire sur l'organisation judiciaire en Poitou. Ce Mémoire est la suite de ceux qu'il a déjà présentés.

M. Sauzeau lit un Mémoire sur l'importance et l'avantage du marnage; après sa lecture, il demande qu'une commission soit chargée d'examiner sa proposition. M. le président met d'abord aux voix la prise en considération : elle est admise ; alors on procède à la nomination d'une commission. M. Lary désigne pour la composer MM. de Laforre, de Lastic, Baugier et Sauzeau.

M. de Lastic lit un Mémoire sur les mammifères du département des Deux-Sèvres.

M. Noirot est nommé membre titulaire résidant.

La séance est levée.

Le Secrétaire, CH. ARNAULD.

Le Président, LARY.

Digitized by Google

Séance du 7 février 1843.

Présidence de M. Lary.

Les Membres présens sont : MM. Maichain, Loubeau, de Saint-Victor, Ravan, Delavault, Tondut, Sauzeau, Bernardou, Guérineau fils, Filleau, de Lastic, Douwdney, Baugier, Rousseau, Guérineau père, Ch. Arnauld, Deschamps, Beaulieu fils, Chavonnet, de Brémond, Bizard.

Réception d'un numéro du Journal publié par la Société d'Agriculture ; la Société de Statistique reçoit aussi un dessin obtenu à l'époque où s'est fait le tirage des tableaux qui ont fait partie de l'Exposition artistique qui a eu lieu à la Rochelle et pour laquelle la Société avait pris dix actions de 5 fr.

M. Sauzeau est nommé membre de la commission qui doit s'occuper des marnes ; M. Lary fait quelques observations sur la proposition de M. Sauzeau.

MM. Noirot et Chauvin-Lénardière remercient la Société de les avoir admis au nombre de ses membres titulaires.

M. l'abbé Rousseau propose de s'occuper d'un Dictionnaire poïtevin : il fait part à la Société des recherches qu'il a déjà faites ; il demande ensuite que l'on choisisse une commission chargée de recueillir tous les renseignemens dont on peut avoir besoin : la proposition est prise en considération, et la nomination de la commission est renvoyée à la séance suivante.

M. Lary propose ensuite de nommer la commission qui doit s'occuper des préparatifs de l'Exposition : elle est composée de MM. Decemme, Deschamps, Baugier, Beaulieu fils, Guérineau père, de Maubué, Loubeau.

M. Charles Arnauld annonce que M. de Lafforre fait préparer du ciment trouvé dans les environs de Sainte-Pezenne, et qu'il le met à la disposition des membres de la Société qui voudront faire des essais.

M. Lary annonce que l'autorité fait demander des renseignemens météorologiques ; mais personne dans la société ne s'occupe de cette étude.

M. Baugier lit un Mémoire sur différentes coquilles découvertes par lui et M. Sauzé dans les environs de la Mothe.

Digitized by Google

La commission de statistique n'étant pas complète, on nomme MM. Chavonnet, Ravan, de Brémond, Guérineau père.

La séance est levée.

Le Secrétaire, CH. ARNAULD. *Le Président*, LARY.

Séance du 7 mars 1843.

PRÉSIDENCE DE M. LARY.

Les Membres présens sont : MM. BAUGIER, GUÉRINEAU père, DE LAFFORRE, RAVAN, DE MAUBUÉ, LARY, DELAVAULT, CH. ARNAULD, DESCHAMPS, LOUBEAU, ROUSSEAU, BEAULIEU fils, DE SAINT-VICTOR, BIZARD.

Le procès-verbal est lu et adopté.

M. Lary fait connaître à la Société qu'elle a reçu un numéro du Bulletin de la Société de l'Histoire de France, un exemplaire de la Notice sur le défrichement des forêts par M. Guillemeau, un numéro du Bulletin monumental, deux numéros du Bulletin publié par la Société des Antiquaires de l'Ouest, et un numéro de l'Encyclopédie biographique du 19e siècle.

M. Rousseau fait hommage à la Société d'un petit boulet trouvé dans les environs de Verrine ; il pense qu'il a pu servir au temps de la bataille de Moncontour.

M. Potel, capitaine du génie, est présenté par MM. Lary et Charles Arnauld comme membre titulaire résidant.

M. de Vielbanc est présenté par MM. Baugier et Lary comme membre titulaire non résidant.

Sur la proposition de M. Delavault et la commission d'examen chargée de faire un rapport sur la Notice de M. Guillemeau relative au défrichement des forêts.

M. Jacquelin présente à la Société, qui les a examinés avec beaucoup d'intérêt, divers objets préparés par ses soins, et entr'autres un plat dans le genre de ceux de Palissy.

La commission chargée de travailler au Dictionnaire de la langue poite-

Digitized by Google

vine est composée de MM. Rousseau, Guérineau père, de la Vergnée, Baugier, Deschamps, de Brémond.

M. Baugier lit un Mémoire de M. de Vielbanc sur un monument druidique qui se trouve près de Thouars.

M. l'abbé Rousseau fait connaître à la Société de nouvelles recherches sur le langage poitevin.

La séance est levée.

Le Secrétaire, CH. ARNAULD. *Le Président*, LARY.

Séance du 4 avril 1843.

PRÉSIDENCE DE M. LARY.

Les Membres présens sont: MM. CHAVONNET, DE LAFFORRE, CH. ARNAULD, DELAVAULT, RAVAN, BAUGIER, NOIROT, DESCHAMPS, GUÉRINEAU père, DUPARC, GARAN, TONDUT, DE SAINT-VICTOR, TESSIER, BIZARD, BEAULIEU fils.

Le procès-verbal est lu et adopté.

La Société reçoit trois numéros du Journal de la Morale chrétienne, un numéro du Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, un numéro du Bulletin de la Société de l'Histoire de France, un numéro du Bulletin monumental et un numéro des Mémoires de la Société archéologique du midi de la France.

M. Duparc fait hommage à la Société de deux médailles représentant, l'une Marie de Médicis, et l'autre Louis XV.

M. Baugier annonce que M. le docteur Brée a envoyé d'Alger des oiseaux pour le Musée.

M. Beaulieu fils présente, au nom de M. Roche, une brique trouvée à Saintes et une gryphite recueillie dans les environs de Rochefort.

Des remercîmens seront adressés à ces Messieurs.

M. Baugier lit pour M. Richard la continuation de la Biographie du général Chabot.

M. Potel, capitaine du génie à Niort, est nommé membre résidant; M. de Vielbanc de Thouars est nommé membre non résidant.

Digitized by Google

M. Charles Arnauld lit au nom de M. Briquet la première partie de sa continuation sur les archives de la commune de Niort et particulièrement sur le registre de 1453 à 1457.

La séance est levée.

Le Secrétaire, CH. ARNAULD. *Le Président*, LARY.

Séance du 2 mai 1843.

PRÉSIDENCE DE M. LARY.

Les Membres présens sont: MM. CACARIÉ, DE LAFFORRE, POTEL, MAICHAIN, RAVAN, CHAVONNET; DOWDNEY, CH. ARNAULD, DE SAINT-VICTOR, BIZARD, BIARD, DESCHAMPS, DELAVAULT, BEAULIEU fils.

Le procès-verbal est lu et adopté.

La Société reçoit le Bulletin de la Société d'Agriculture et des arts de Dôle, deux Bulletins publiés par la Société de l'Histoire de France, les Mémoires de l'Académie royale de Metz, deux numéros du Journal publié par la Société de la Morale chrétienne, le Recueil des Travaux de la Société de Médecine de Niort, et un numéro du Bulletin monumental publié par M. de Caumont.

M. Lary annonce que M. le ministre de l'intérieur vient d'accorder une somme de 500 fr. pour la conservation du monument élevé à Caillié. On donne lecture de deux lettres de M. David, qui s'est empressé d'appuyer la demande qui a été faite par le président de la Société de Statistique et par le préfet des Deux-Sèvres.

M. Arnauld lit, au nom de M. Briquet, des Commentaires sur un registre de la commune de Niort; c'est une suite de 1453 à 1457.

Lecture du Rapport de M. de Lastic par M. Lary sur le marnage des terres; proposition faite par MM. Sauzeau et Lary. Les conclusions du rapport sont adoptées en principe; mais la Société, après une assez longue discussion, décide que la place d'inspecteur ne sera pas mise au concours. On laisse à l'administration le choix des moyens d'exécution.

M. Paret fait connaître à la Société que sur les fonds votés par le Con-

Digitized by Google

seil-général pour la confection d'une carte géologique, il reste en disponibilité une somme de 1,300 fr.; en conséquence, il demande que le président de la Société fasse des démarches pour obtenir que cette somme de 1,300 fr. soit employée à faire graver la carte de M. Cacarié. Cette proposition est prise en considération.

M. Paret demande aussi que l'on fasse imprimer le Mémoire de M. Cacarié sur la géologie du département.

M. Cacarié est prié d'envoyer le Mémoire afin qu'il puisse être lu à une séance de la Société; par ce moyen, il sera compris dans les publications.

M. le président du Congrès scientifique qui doit se réunir à Angers, invite la Société de Statistique à prendre part à ses travaux.

La séance est levée.

Le Secrétaire, CH. ARNAULD. *Le Président*, LARY.

Séance du 6 juin 1843.

PRÉSIDENCE DE M. LARY.

Les Membres présens sont : MM. DE SAINT-VICTOR, POTEL, DE LA VERGNÉE, DE LAFFORRE, CHAVONNET, TONDUT, BIARD, LARY, CH. ARNAULD, BERNARDOU.

Le procès-verbal est lu et adopté.

La Société reçoit un numéro du Journal de la Société de la Morale chrétienne, un numéro du Bulletin de la Société de l'Histoire de France, un numéro du Bulletin de la Société d'Agriculture du département des Deux-Deux-Sèvres, un numéro du Bulletin monumental, une Brochure intitulée la nouvelle France par Bidault, et la Notice biographique de l'abbé Dillon par M. Richard.

M. Potel fait hommage à la Société d'un Mémoire de M. Fleuriau de Bellevue sur la canalisation dans l'Ouest.

M. Lary, après avoir rappelé à la Société la perte qu'elle vient de faire dans la personne de M. Guérineau, fait la proposition suivante : Au décès de l'un de ses membres, la Société de Statistique, par les soins de son bureau, fera tirer au sort une députation de cinq membres qui, réunis aux

Digitized by Google

dignitaires composant le bureau, assisteront aux honneurs funèbres rendus à leur collègue décédé: la proposition de M. Lary est mise aux voix et admise à l'unanimité.

M. Charles Arnauld lit, au nom de M. Jules Richard, la fin de la Notice sur le général Chabot.

M. Lary annonce que la Société géologique de France a décidé qu'elle tiendrait cette année sa session extraordinaire à Poitiers le 10 septembre prochain. Les personnes étrangères à la Société géologique pourront assister aux réunions.

La séance est levée.

Le Secrétaire, CH. ARNAULD. *Le Président*, LARY.

Séance du 4 Juillet 1843.

PRÉSIDENCE DE M. LARY.

Les Membres présens sont: MM. LARY, DE LAFFORRE, TESSIER, BAUGIER, CH. ARNAULD, DE SAINT-VICTOR, DELAVAULT, CHAVONNET, DESCHAMPS, DE MAUBUÉ, TONDUT, BEAULIEU fils, TEILLEUX.

Le procès-verbal est lu et adopté.

Réception du Bulletin de l'Histoire de France, des Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest et du Journal de la Société d'Agriculture du département des Deux-Sèvres.

M. Charles Arnauld lit, au nom de M. Briquet, un Mémoire sur l'histoire de la commune de Niort.

M. Lary lit une lettre de M. David, qui annonce qu'il a l'espérance d'obtenir des livres du ministre de l'instruction publique ; il fait aussi connaître une lettre de M. de la Roche-Brochard d'Orioux, qui pense que l'on pourrait faire avec avantage des fouilles dans le château Salbart.

M. de Lafforre fait hommage à la Société d'une tête de Mercure moulée à Toulouse et d'un boulet trouvé dans les murailles de Melle.

M. Chavonnet est nommé membre de la commission d'Exposition.

Digitized by Google

MM. de Laffore et Charles Arnauld présentent M. Méhaye comme titulaire résidant. — La séance est levée.

Le Secrétaire, CH. ARNAULD. *Le Président*, LARY.

Séance du 1er août 1843.

PRÉSIDENCE DE M. LARY.

Les Membres présens sont : MM. DE MAUBUÉ, DUPARC, CH. ARNAULD, DE LAFFORRE, DELAVAULT, LARY, RAVAN, DE SAINT-VICTOR, TESSIER, TEILLEUX, ALEX. ARNAULD.

Le présent procès-verbal est lu et adopté.

La Société reçoit plusieurs numéros du journal publié par la Société de la morale chrétienne, du bulletin de la Société de l'Histoire de France et du journal de la Société d'Agriculture des Deux-Sèvres.

M. de Saint-Victor lit pour M. de Lastic la fin de son mémoire sur les animaux vertébrés.

M. Méhaye, ingénieur, est nommé membre titulaire de la Société.

M. Ch. Arnauld lit pour M. Richard un Mémoire sur la Fête des Rosières à la Mothe-Saint-Héray. — La séance est levée.

Le Secrétaire, CH. ARNAULD. *Le Président*, LARY.

Séance extraordinaire du 20 août.

PRÉSIDENCE DE M. LARY.

Les Membres présens sont : MM. LARY, CH. ARNAULD, MEHAYE, DE VIELBANC, DELAVAULT, DE SAINT-VICTOR, DESCOLLARD, DESCHAMPS, BAULIEU fils, CHAVONNET, DE LASTIC, LOUBEAU, MAICHAIN, BAULIEU père.

Le procès-verbal est lu et adopté.

M. Lary a la parole pour la lecture du mémoire de M. Cacarié sur la géologie du département des Deux-Sèvres ; mais l'étendue de cet important travail ne permettant pas de le faire connaître tout entier, M. Lary en cite les principaux passages. La Société vote l'impression de ce mémoire qui donne à M. de Vielbanc, l'occasion de parler des différens terrains qui se trouvent dans les environs de Thouars.

Digitized by Google

La nomination des commissions est renvoyée à la séance de novembre, ainsi que le rapport sur les travaux de 1842 et 1843.

La séance est levée.

Le Secrétaire, CH. ARNAULD. *Le Président*, LARY.

Séance générale et publique du 27 août.

PRÉSIDENCE DE M. DE SAINT-GEORGES, PRÉSIDENT HONORAIRE.

Presque tous les membres de la Société sont présens à cette réunion, à laquelle on voit assister la Société d'Agriculture, plusieurs membres du conseil général et une foule considérable.

M. Ch. Arnauld, secrétaire de la Société de Statistique, rend compte de l'exposition départementale.

M. de Saint-Georges adresse aux industriels, aux artistes et aux agriculteurs du département des Deux-Sèvres, des paroles d'encouragement.

On procède immédiatement à la distribution des médailles et des mentions décernées par la Société.

La séance publique étant terminée, la Société se réunit en séance ordinaire pour l'examen des comptes, pour le renouvellement de ses fonctionnaires.

Une commission, composée de MM. de Lafforre, Baulieu fils et Loubeau, est chargée de prendre connaissance des comptes présentés par le trésorier.

On procède ensuite aux différentes nominations.

M. David est nommé président.

M. Lary est nommé vice-président.

M. Deschamps, secrétaire-adjoint.

La nomination des commissions est renvoyée à la séance d'ouverture.

La séance est levée.

Le Secrétaire, CH. ARNAULD, *Le Président*, LARY.

Niort. — Imprimerie de ROBIN et COMP.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

3 2044 019 311 158

This book should be returned to the Library on or before the last date stamped below.

A fine of five cents a day is incurred by retaining it beyond the specified time.

Please return promptly.

Digitized by Google